



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 2019  
Français  
Original : anglais/  
arabe/espagnol/français/russe

---

## Soixante-quatorzième session

Point 40 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

## **Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution [73/8](#), intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'œuvrer en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies en vue d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-quatorzième session.

On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies à la demande d'information adressée par le Secrétaire général à cette fin.

---

\* [A/74/150](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	8
II. Réponses reçues des gouvernements . . . . .	8
Afghanistan . . . . .	8
Afrique du Sud . . . . .	8
Albanie . . . . .	9
Algérie . . . . .	10
Andorre . . . . .	10
Angola . . . . .	11
Antigua-et-Barbuda . . . . .	12
Arabie saoudite . . . . .	12
Argentine . . . . .	12
Arménie . . . . .	13
Australie . . . . .	13
Azerbaïdjan . . . . .	14
Bahamas . . . . .	14
Bahreïn . . . . .	14
Bangladesh . . . . .	14
Barbade . . . . .	15
Biélarus . . . . .	15
Belize . . . . .	15
Bénin . . . . .	16
Bhoutan . . . . .	17
Bolivie (État plurinational de) . . . . .	17
Bosnie-Herzégovine . . . . .	20
Botswana . . . . .	20
Brunéi Darussalam . . . . .	20
Burkina Faso . . . . .	21
Burundi . . . . .	21
Cabo Verde . . . . .	21
Cambodge . . . . .	21
Cameroun . . . . .	22
Canada . . . . .	22
Chili . . . . .	22
Chine . . . . .	23

---

Colombie . . . . .	23
Comores . . . . .	24
Congo . . . . .	24
Costa Rica . . . . .	25
Côte d’Ivoire . . . . .	26
Cuba . . . . .	26
Djibouti . . . . .	65
Dominique . . . . .	65
Égypte . . . . .	66
El Salvador . . . . .	67
Émirats arabes unis . . . . .	68
Équateur . . . . .	68
Érythrée . . . . .	69
Eswatini . . . . .	69
État de Palestine . . . . .	69
Éthiopie . . . . .	70
Fédération de Russie . . . . .	70
Fidji . . . . .	72
Gabon . . . . .	72
Gambie . . . . .	72
Géorgie . . . . .	73
Ghana . . . . .	73
Grenade . . . . .	74
Guatemala . . . . .	74
Guinée . . . . .	74
Guinée-Bissau . . . . .	75
Guinée équatoriale . . . . .	75
Guyana . . . . .	76
Haïti . . . . .	77
Honduras . . . . .	77
Îles Salomon . . . . .	77
Inde . . . . .	78
Indonésie . . . . .	78
Iran (République islamique d’) . . . . .	79
Iraq . . . . .	80
Islande . . . . .	80

---

Jamaïque . . . . .	81
Japon . . . . .	82
Jordanie . . . . .	82
Kazakhstan . . . . .	83
Kenya . . . . .	83
Kirghizistan . . . . .	84
Kiribati . . . . .	84
Koweït . . . . .	84
Lesotho . . . . .	84
Liban . . . . .	85
Libéria . . . . .	85
Libye . . . . .	85
Liechtenstein . . . . .	86
Madagascar . . . . .	86
Malaisie . . . . .	86
Malawi . . . . .	86
Maldives . . . . .	87
Mali . . . . .	87
Maurice . . . . .	87
Mauritanie . . . . .	88
Mexique . . . . .	88
Monaco . . . . .	89
Mongolie . . . . .	90
Monténégro . . . . .	90
Mozambique . . . . .	90
Myanmar . . . . .	90
Namibie . . . . .	91
Nauru . . . . .	93
Népal . . . . .	93
Nicaragua . . . . .	94
Niger . . . . .	94
Nigéria . . . . .	95
Norvège . . . . .	95
Nouvelle-Zélande . . . . .	95
Oman . . . . .	96
Ouganda . . . . .	96

---

Ouzbékistan . . . . .	96
Pakistan . . . . .	96
Panama . . . . .	97
Papouasie-Nouvelle-Guinée . . . . .	97
Paraguay . . . . .	98
Pérou . . . . .	98
Philippines . . . . .	99
Qatar . . . . .	99
République arabe syrienne . . . . .	100
République centrafricaine . . . . .	102
République de Corée . . . . .	102
République de Macédoine du Nord . . . . .	102
République démocratique du Congo . . . . .	102
République démocratique populaire lao . . . . .	103
République dominicaine . . . . .	103
République populaire démocratique de Corée . . . . .	103
République-Unie de Tanzanie . . . . .	105
Rwanda . . . . .	105
Sainte-Lucie . . . . .	105
Saint-Kitts-et-Nevis . . . . .	106
Saint-Marin . . . . .	106
Saint-Siège . . . . .	107
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	107
Samoa . . . . .	108
Sao Tomé-et-Principe . . . . .	108
Sénégal . . . . .	109
Serbie . . . . .	109
Seychelles . . . . .	109
Sierra Leone . . . . .	110
Singapour . . . . .	110
Somalie . . . . .	110
Soudan . . . . .	111
Soudan du Sud . . . . .	112
Sri Lanka . . . . .	112
Suisse . . . . .	112
Suriname . . . . .	113

Tadjikistan . . . . .	113
Tchad . . . . .	114
Thaïlande . . . . .	114
Timor-Leste . . . . .	115
Togo . . . . .	117
Tonga . . . . .	117
Trinité-et-Tobago . . . . .	117
Tunisie . . . . .	118
Turkménistan . . . . .	119
Turquie . . . . .	119
Tuvalu . . . . .	119
Union européenne . . . . .	120
Uruguay . . . . .	121
Vanuatu . . . . .	121
Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	122
Viet Nam . . . . .	124
Yémen . . . . .	124
Zambie . . . . .	125
Zimbabwe . . . . .	125
<b>III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies . . . . .</b>	<b>126</b>
Agence internationale de l'énergie atomique . . . . .	126
Bureau de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement, Cuba . . . . .	127
Bureau des affaires spatiales . . . . .	132
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes . . . . .	134
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	134
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement . . . . .	138
Fonds des Nations Unies pour l'enfance . . . . .	142
Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	144
Fonds international de développement agricole . . . . .	144
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme . . . . .	145
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	147
Programme des Nations Unies pour les établissements humains . . . . .	148
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	149
Organisation de l'aviation civile internationale . . . . .	150
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	151

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture . . . . .	157
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel . . . . .	160
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires . . . . .	160
Organisation internationale de protection civile . . . . .	161
Organisation internationale du Travail . . . . .	161
Organisation internationale pour les migrations . . . . .	162
Organisation maritime internationale . . . . .	163
Organisation météorologique mondiale . . . . .	163
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle . . . . .	164
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé . . . . .	165
Organisation mondiale du commerce . . . . .	167
Organisation mondiale du tourisme . . . . .	168
Programme alimentaire mondial . . . . .	169
Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	171
Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	174
Union internationale des télécommunications . . . . .	179
Union interparlementaire . . . . .	179
Union postale universelle . . . . .	180
IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale . . . . .	181
Centre Sud . . . . .	181

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'agir en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies en vue d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-quatorzième session.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, par une note verbale datée du 1<sup>er</sup> mars 2019, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. Une autre note verbale a été envoyée le 1<sup>er</sup> mai 2019 à titre de rappel.
3. On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies reçues au 13 juin 2019. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans des additifs au présent rapport.

## II. Réponses reçues des gouvernements

### Afghanistan

[Original : anglais]  
[24 avril 2019]

Le Gouvernement afghan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, ce dernier consacrant notamment la liberté de navigation.

À cet égard, le Gouvernement afghan a voté pour la résolution susmentionnée, ainsi que pour d'autres résolutions relatives à cette question, et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte.

### Afrique du Sud

[Original : anglais]  
[16 avril 2019]

Le Gouvernement sud-africain a appuyé la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018. En outre, il a rejeté les modifications que les États-Unis avait proposé d'apporter à la résolution et qui traduisaient leur volonté d'intensifier l'embargo en politisant les droits de l'homme, et ce, au moyen d'allégations de violations des droits de l'homme à Cuba et en semant le doute quant à l'adhésion de Cuba au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à l'objectif de développement durable sur l'égalité des sexes.

L'Afrique du Sud a noté une intensification des actes d'agression commis par les États-Unis contre Cuba et la région depuis l'adoption quasi unanime, par la communauté internationale, de la résolution de l'Assemblée générale.

L'Afrique du Sud rejette catégoriquement cette conduite, qui s'est notamment manifestée par l'abandon de la politique d'engagement positif vis-à-vis de Cuba

menée par le précédent Gouvernement des États-Unis et l'annonce de nouvelles sanctions le jour même de l'adoption de la résolution en question.

L'Afrique du Sud condamne également l'annonce faite le 17 avril 2019 par les États-Unis de réactiver le titre III de la loi Helms-Burton de 1996, qui prévoit la possibilité d'intenter des actions en justice devant les tribunaux des États-Unis pour obtenir réparation à la suite de la nationalisation des biens à Cuba en 1959.

L'Afrique du Sud continue d'être solidaire de Cuba et de son peuple, malgré la pression accrue qu'exerce le Gouvernement actuel des États-Unis sur La Havane en raison de l'appui que celle-ci apporte au Gouvernement vénézuélien et à son peuple.

Les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent de servir de modèle de coopération Sud-Sud réussie. En outre, l'Afrique du Sud a réaffirmé son attachement aux programmes de coopération bilatérale avec Cuba dans des domaines tels que la coopération sanitaire, les échanges techniques en matière d'établissements humains, l'assistance technique pour les travaux publics, la coopération pour la gestion des ressources en eau, la fourniture de services professionnels dans le secteur de l'éducation de base et la coopération dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Cuba a toujours incarné l'espoir pour de nombreux pays en développement. Récemment, elle a de nouveau été à la hauteur de son rôle lorsqu'elle a mis une brigade médicale et des équipements médicaux à la disposition des sinistrés du cyclone Idai, qui a touché le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi.

Le blocus demeure toutefois le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement de Cuba, y compris des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les graves restrictions économiques et financières auxquelles le pays est soumis, qui risquent d'être renforcées, ne font qu'accroître les difficultés et les souffrances du peuple cubain.

L'Afrique du Sud saisit donc cette occasion pour demander aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants, conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

L'Afrique du Sud invite une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre Cuba et les États-Unis, afin de réaliser les objectifs énoncés dans l'ensemble des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera durablement de progresser sur la voie qui est la sienne.

## **Albanie**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Guidée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, l'Albanie se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

## Algérie

[Original : arabe]  
[26 avril 2019]

Par l'adoption pratiquement à l'unanimité de la résolution 73/8 sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, l'Assemblée générale démontre, pour la vingt-septième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et qu'une très grande partie de la communauté internationale la soutient.

L'Algérie réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. Elle considère ce blocus comme une violation des principes consacrés par le droit international et par la Charte des Nations Unies, notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Une fois de plus, l'Algérie rejette totalement l'imposition de lois et de décisions unilatérales extraterritoriales, ainsi que toutes mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples. Elle saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement et sans condition le blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis 1961, obstacle majeur à la réalisation des ambitions de développement économique et social du peuple cubain, qui subit des dommages considérables et des souffrances.

L'Algérie apprécie et appuie les mesures et initiatives de bonne volonté visant un rapprochement entre Cuba et les États-Unis, comme le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, la visite officielle effectuée par le Président Obama à La Havane en 2016 et l'abstention des États-Unis lors du vote sur la résolution 71/5 de l'Assemblée générale en date du 26 octobre 2016, qui sont une série de mesures positives et audacieuses en faveur de la levée totale du blocus imposé à Cuba. Cependant, les mesures annoncées récemment par l'administration du Président Donald Trump, notamment le maintien du blocus, constituent un revers pour les relations entre les deux pays, qui aura de graves conséquences économiques et sociales pour le peuple cubain et pour la légitimité internationale.

Au moment où la situation se détériore aux niveaux régional et international, la demande de la levée du blocus imposé à Cuba revêt une importance majeure, compte tenu de ses incidences sur la sécurité et la stabilité de la région. À cet égard, l'Algérie rappelle la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés qui, à la dix-septième Conférence ministérielle de ses États membres tenue à Alger en mai 2014, a demandé la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Elle rappelle également la position adoptée à la dix-septième Conférence au sommet des pays non alignés, organisée en République bolivarienne du Venezuela en septembre 2016, et à la Conférence des ministres des affaires étrangères des États membres du Mouvement, tenue à Bakou en avril 2018, demandant la levée sans condition du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Andorre

[Original : français]  
[7 mars 2019]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8. À cet égard, le

Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur des résolutions proposées sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## Angola

[Original : anglais]  
[26 avril 2019]

Depuis 27 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, des résolutions appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées et que le blocus soit toujours en place.

Outre qu'il va à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, le blocus entrave les efforts déployés par le peuple cubain en faveur de son propre développement économique et social et perturbe les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

L'Angola est inquiet de constater que, bien que la question ait été examinée à maintes reprises à l'Assemblée générale, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba soit toujours en vigueur.

Préoccupé par les conséquences préjudiciables de ces mesures pour la population cubaine, l'Angola : a) se félicite vivement de l'adoption par l'Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, de la résolution 73/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » ; b) réaffirme sa détermination à respecter, préserver et promouvoir les principes de la Charte et les dispositions du droit international, qui constituent l'essence même du multilatéralisme et sont au cœur de l'effort collectif déployé pour préserver la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Angola considère le blocus imposé à Cuba comme une violation des principes consacrés par le droit international, la Charte des Nations Unies et de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment ceux : a) de l'égalité souveraine des États ; b) de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ; c) de la liberté du commerce international.

C'est pourquoi, une fois de plus, l'Angola rejette totalement l'imposition de lois extraterritoriales et toutes formes de mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme universels, y compris le droit au développement.

L'Angola réaffirme son appui inconditionnel en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et saisit cette occasion pour exhorter la communauté internationale à redoubler d'efforts afin de promouvoir un dialogue constructif en vue de la levée totale du blocus.

## **Antigua-et-Barbuda**

[Original : anglais]

[25 mars 2019]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, comme lui en font obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

## **Arabie saoudite**

[Original : anglais]

[5 mars 2019]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Elle n'a appliqué à l'encontre de Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

Respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Arabie saoudite rappelle et réaffirme son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

## **Argentine**

[Original : espagnol]

[5 avril 2019]

Le Gouvernement de la République argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 73/8 et des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter les investissements dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont absolument inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (Cuban Democracy Act) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton [loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD)] de mars 1996.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre

soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée à chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Le Gouvernement argentin exprime à nouveau sa satisfaction et son optimisme face au rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États Unis et exhorte les deux pays à intensifier leur dialogue, afin de résoudre tous les problèmes en suspens, notamment la levée du blocus.

Conformément à sa position antérieure, l'Argentine a soutenu la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante-deuxième réunion des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, organisée le 27 septembre 2018 à New York. Au paragraphe 205 de cette déclaration, les participants ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Par ailleurs, à l'occasion du vingt-sixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à La Antigua (Guatemala) les 15 et 16 novembre 2018, l'Argentine a soutenu l'adoption du Communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et notamment à l'application de la loi dite « Helms-Burton ». Dans ce communiqué spécial, les pays ibéro-américains ont à nouveau demandé au Gouvernement des États-Unis de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier qu'il imposait à Cuba, ainsi qu'aux effets négatifs et aux conséquences humanitaires qui en résultaient pour la population cubaine et pour les ressortissants cubains résidant dans d'autres pays.

## **Arménie**

[Original : anglais]  
[4 avril 2019]

L'Arménie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type visé dans la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale, qui pourraient avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a exprimé à plusieurs reprises son opposition à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

## **Australie**

[Original : anglais]  
[10 avril 2019]

Le Gouvernement australien réaffirme son soutien à la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial contre Cuba. L'Australie n'a adopté ni sanctions contre Cuba ni mesures limitant les investissements dans ce pays ou les échanges commerciaux avec lui.

## **Azerbaïdjan**

[Original : anglais]

[22 mai 2019]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

La République d'Azerbaïdjan entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

## **Bahamas**

[Original : anglais]

[16 mai 2019]

Les Bahamas entretiennent des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba.

Ils n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

À cet égard, les Bahamas rappellent et réaffirment la position d'organes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba.

## **Bahreïn**

[Original : arabe]

[27 mars 2019]

Le Royaume de Bahreïn, fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, continue d'adhérer à l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son appui à la résolution [73/8](#), adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **Bangladesh**

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale. Il a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a voté en faveur de la résolution susmentionnée.

## Barbade

[Original : anglais]

[5 avril 2019]

La Barbade a toujours voté en faveur de la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et ce dès la toute première fois où cette résolution a été portée devant l'Assemblée générale, soit en 1991, lors de la quarante-sixième session.

La Barbade réaffirme son adhésion à la résolution 73/8, la dernière résolution en date sur cette question, qui a été adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018 par l'Assemblée générale, ainsi que son engagement à mettre en œuvre, au niveau national, l'intégralité des dispositions de celle-ci, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint la liberté de navigation et la liberté de commerce avec Cuba.

La Barbade se félicite en outre du rétablissement des relations diplomatiques entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis et encourage les deux parties à poursuivre le dialogue sur la levée du blocus.

## Bélarus

[Original : russe]

[16 avril 2019]

Le Bélarus estime que l'imposition de mesures de contrainte unilatérales à l'égard de tout État Membre souverain de l'Organisation des Nations Unies est inacceptable et contre-productive.

Le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique démontre clairement la nocivité de ces mesures. Il fait obstacle à la transformation sociale et économique, nuit à l'économie cubaine et entrave la capacité du pays de stimuler le commerce et la coopération interbancaire et de consolider le secteur privé. De façon générale, il empêche La Havane de participer pleinement à la vie financière et économique internationale.

La position du Bélarus au sujet de la levée totale du blocus imposé à Cuba demeure inchangée. Nous appuyons fermement le droit inaliénable de tout État de choisir sa propre trajectoire de développement. Toute tentative unilatérale faite par un État pour transformer le système politique intérieur d'un autre État au moyen de pressions militaires, politiques, économiques ou d'une autre nature est absolument inacceptable. Nous regrettons qu'aucun progrès tangible n'ait été accompli en vue de remédier à cette situation.

Le Bélarus réaffirme son appui à la résolution 73/8 ainsi qu'à toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Belize

[Original : anglais]

[9 avril 2019]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit

international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il s'est systématiquement prononcé en faveur des résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et s'oppose à l'application extraterritoriale des lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

## **Bénin**

[Original : français]  
[6 mai 2019]

Le Bénin a activement pris part, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 73/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Ce faisant, le Bénin est resté en adéquation avec les principes et valeurs auxquels il reste profondément attaché et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi qu'avec les principes fondamentaux du droit international. Le Bénin croit profondément à la solidarité internationale et aux actions communes en vue d'assurer le bonheur de tous les peuples.

Le Bénin a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et a également voté en faveur de la résolution susmentionnée, étant entendu que le peuple béninois adhère aux vertus du dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Le Gouvernement béninois, qui n'a adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés par la résolution 73/8, a toujours plaidé pour une levée rapide des mesures unilatérales imposées contre Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Le Bénin regrette la tournure récente des relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis d'Amérique, qui est de nature à remettre en cause tous les acquis enregistrés dans l'évolution positive des relations entre ces deux pays observée ces dernières années et saluée par la communauté internationale. Cette tournure regrettable constitue un sérieux blocage au règlement de la question du blocus.

Dans ce contexte, le Bénin appelle à la poursuite des efforts engagés pour la normalisation des relations diplomatiques afin d'aboutir, à très brève échéance, à une levée entière et définitive du blocus décrété contre Cuba, que la communauté internationale rejette avec force.

Le Bénin continuera d'œuvrer dans le sens de la promotion du dialogue constructif afin que Cuba et les États-Unis parviennent à une normalisation définitive des relations bilatérales entre les deux pays, pour le bonheur et la prospérité des peuples de Cuba et des États-Unis.

## Bhoutan

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Le Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, résolution qu'il a toujours soutenue à l'Assemblée et en faveur de laquelle il a voté.

## Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[29 avril 2019]

### Généralités concernant la résolution 73/8

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/8 portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique car, malgré ses résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5 et 72/4, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est toujours en place.

### Paragraphe 2 et 3 de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas adopté et n'adoptera pas de loi ou de mesures contraires au droit international ou à l'esprit de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, qui portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation, et il déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, génocide et inhumaine.

### Blocus imposé à la République de Cuba et position de l'État plurinational de Bolivie

L'État bolivien est attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme.

Sur ce point, la Bolivie a toujours été fidèle à sa politique de rejet du blocus économique, commercial et financier et de toute mesure unilatérale imposés par les États-Unis à la République de Cuba. Par conséquent, elle réaffirme qu'il est nécessaire de suspendre immédiatement le blocus génocide, inhumain et injuste, conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

La Bolivie condamne énergiquement l'imposition de ce type de mesures unilatérales, contraires aux normes internationales élémentaires, dans un monde où devraient primer le multilatéralisme, la bonne foi et le plein respect de la souveraineté des États.

Le Gouvernement des États-Unis applique depuis plus d'un demi-siècle à l'encontre de la République de Cuba un blocus économique, commercial et financier totalement contraire au droit international, qui engendre des pénuries matérielles, des maladies et un malaise au sein de la population cubaine, et ce, à seule fin de renverser le Gouvernement cubain au moyen de l'isolement et de l'asphyxie économique.

Le blocus économique, commercial et financier repose sur une série de normes édictées par les États-Unis qui se sont accumulées au cours des dernières décennies, depuis l'instauration le 3 février 1962, par proclamation présidentielle, d'un embargo

total sur le commerce avec Cuba jusqu'à l'adoption de la loi Helms-Burton (1996), en passant par la promulgation de la loi Torricelli (1992).

Non seulement le blocus imposé à la République de Cuba est le plus long de l'histoire de l'humanité mais il est aussi l'expression cruelle et inhumaine d'une politique internationale dénuée de légalité et de légitimité qui témoigne d'un mépris absolu pour les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme.

Si nous avons assisté ces dernières années à un rapprochement entre le Gouvernement cubain et l'Administration Obama, celui-ci a été interrompu par l'Administration Trump.

Loin d'avoir mis fin au blocus économique, commercial et financier, l'Administration Trump a, au contraire, maintenu en vigueur les lois, dispositions et pratiques sur lesquelles il repose. Elle a en outre continué de renforcer les mécanismes politiques, administratifs et répressifs qui en diligentent et en systématisent l'exécution.

Depuis plus d'un demi-siècle, la preuve est faite que le Gouvernement des États-Unis n'a pas la moindre intention de faire évoluer sa politique à l'égard de Cuba et encore moins d'appliquer les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale lui répète qu'il doit lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Ce blocus constitue une violation manifeste, systématique et généralisée des droits fondamentaux du peuple cubain. Il s'agit d'un acte criminel, qualifié à la fois d'acte de génocide, qui relève clairement de l'article II c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, et d'acte de guerre économique, au sens de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée par la Conférence navale de Londres en 1909.

En outre, le caractère extraterritorial du blocus demeure extrêmement préoccupant étant donné que les sanctions unilatérales imposées à Cuba portent atteinte au droit souverain des États de décider de la manière dont ils souhaitent établir des relations avec d'autres États, ce qui est inacceptable et ne peut être passé sous silence.

L'application extraterritoriale du blocus se traduit par les éléments suivants :

- L'interdiction faite aux filiales de sociétés des États-Unis sises dans des pays tiers d'effectuer tout type d'opération avec des entreprises sises à Cuba ;
- L'interdiction faite aux entreprises de pays tiers d'exporter aux États-Unis des produits d'origine cubaine ou fabriqués à partir de composants de cette origine ;
- L'interdiction faite aux entreprises de pays tiers de vendre à Cuba des biens ou services contenant plus de 10 % de composantes techniques provenant des États-Unis, même si leurs propriétaires sont des ressortissants de ces pays ;
- L'interdiction faite aux navires transportant des produits en provenance ou à destination de Cuba de faire escale dans les ports des États-Unis, quel que soit leur pays d'immatriculation ;
- L'interdiction faite aux banques de pays tiers d'ouvrir des comptes en dollars des États-Unis pour des personnes morales ou physiques de nationalité cubaine, ou de réaliser des opérations financières dans cette devise avec des entités ou personnes cubaines ;
- Les pénalités imposées aux chefs d'entreprises de pays tiers qui investissent à Cuba ou font affaire avec elle, lesquels se voient refuser, tout comme les membres de leur famille, un visa d'entrée aux États-Unis. Ces chefs

d'entreprises sont en outre passibles de poursuites judiciaires devant les tribunaux des États-Unis pour le cas où leurs affaires avec Cuba concerneraient des biens visés par des plaintes de citoyens des États-Unis ou de citoyens nés à Cuba ayant acquis ultérieurement la nationalité américaine.

La Bolivie considère qu'il est inacceptable d'appliquer des mesures coercitives unilatérales qui nuisent au bon fonctionnement du Gouvernement et au bien-être du peuple cubain. C'est pourquoi elle réaffirme qu'elle s'oppose et ne peut plus fermement à l'application de lois et de mesures contraires au droit international et insiste pour que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique respecte les dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et mette fin au blocus économique, commercial et financier qu'il continue d'imposer à la République de Cuba.

### **Relations bilatérales entre la Bolivie et Cuba**

La Bolivie et Cuba ont resserré leurs relations bilatérales ces dernières années. Cela s'est traduit par une coopération solidaire dans différents domaines, notamment la santé, l'éducation et le sport.

En ce qui concerne la santé, de 2006 à mars 2019, plus de 70 911 588 actes médicaux ont été pratiqués.

Cuba a apporté son soutien lors de plus de 58 995 accouchements, dont 885 entre janvier et mars 2019. En outre, 257 251 interventions chirurgicales ont été réalisées, dont 6 425 entre janvier et mars 2019.

On dénombre plus de 48 699 admissions dans les unités de soins intensifs, dont 684 entre janvier et mars 2019. Par ailleurs, plus de 10 399 301 examens complémentaires ont été effectués en plus du diagnostic, dont 144 204 entre janvier et mars 2019.

Entre 2012 et 2018, après la signature de l'accord de coopération entre les Ministères de la santé bolivien et cubain, le nombre de médecins cubains est passé de 140 à 750. La Brigade médicale cubaine est actuellement présente dans les neuf départements de la Bolivie. En 13 ans de collaboration médicale avec Cuba, 8 271 agents de santé ont fourni leurs services à la Bolivie. La Brigade se compose essentiellement de médecins généralistes mais couvre aussi 32 autres spécialités.

En ce qui concerne l'éducation, la Bolivie a lancé avec l'appui de Cuba une campagne d'alphabétisation « Yo sí puedo », qui a bénéficié à 824 101 personnes. Cette coopération a permis à la Bolivie de mettre fin à l'analphabétisme sur son territoire et de devenir le troisième pays de la région Amérique latine et Caraïbes à atteindre cet objectif. De 2009 à 2015, Cuba a soutenu le programme de postalphabétisation dont 54 790 Boliviens ont pu profiter.

Enfin, en ce qui concerne le sport, Cuba a accordé des bourses à des étudiants boliviens pour leur permettre d'obtenir un diplôme universitaire de premier cycle en éducation physique et sportive.

L'État plurinational de Bolivie salue et apprécie tout particulièrement les efforts menés par Cuba et sa coopération dans les domaines mentionnés dans les paragraphes ci-dessus.

### **Paragraphe 4 de la résolution 73/8**

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de continuer d'établir, conformément au paragraphe 4 de la résolution 73/8, un rapport sur l'application de la résolution, qui invite les États à s'abstenir d'appliquer des lois et mesures conduisant à un blocus économique, commercial et

financier contre quelque pays que ce soit, et en particulier au blocus génocide imposé à la République de Cuba, qui ne porte pas seulement atteinte à la souveraineté de ce pays, mais également à celle du reste des États de la communauté internationale.

Enfin, l'État plurinational de Bolivie s'oppose à l'application de toute loi ou mesure unilatérale contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies ou aux normes internationales élémentaires. Il est temps que les États-Unis respectent les résolutions des organes de l'ONU et lèvent le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

## **Bosnie-Herzégovine**

[Original : anglais]  
[7 juin 2019]

La Bosnie-Herzégovine, guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, a voté pour la résolution 73/8 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Bosnie-Herzégovine n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou mesures du type visé dans ladite résolution et elle est prête à renforcer sa coopération avec Cuba aux niveaux bilatéral et multilatéral.

## **Botswana**

[Original : anglais]  
[26 mars 2019]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et n'a pas l'intention de le faire. Comme en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Brunéi Darussalam**

[Original : anglais]  
[3 avril 2019]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Il s'oppose systématiquement à l'imposition unilatérale de sanctions, qui ne font qu'entraver le développement économique et social des États Membres. En outre, il estime que de telles sanctions sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. En conséquence, le Brunéi Darussalam n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

## Burkina Faso

[Original : français]

[4 avril 2019]

Le Gouvernement du Burkina Faso entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Aussi, conformément aux obligations de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans les paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 73/8 du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le Burkina Faso a toujours voté en faveur de cette résolution et rejette totalement, une fois de plus, toute forme de mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des populations. Il saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, lequel constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social et à la promotion des valeurs de coopération pacifique.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus du dialogue et de la négociation, invite surtout les deux parties à poursuivre dans la voie du règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

## Burundi

[Original : français]

[25 mars 2019]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

## Cabo Verde

[Original : anglais]

[6 mars 2019]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## Cambodge

[Original : anglais]

[3 avril 2019]

Se référant à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le Gouvernement royal du Cambodge maintient sa position ferme, qu'il partage avec la majorité des États Membres, et exhorte les États-Unis d'Amérique à cesser d'imposer les mesures économiques unilatérales qui nuisent aux conditions de vie et aux droits du peuple

cubain et entravent l'action menée par le Gouvernement cubain pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces mesures unilatérales constituent une violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le système commercial multilatéral.

Par conséquent, le Gouvernement royal du Cambodge souligne qu'il est urgent de lever ces mesures et demande que les dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale soient pleinement respectées et appliquées.

## **Cameroun**

[Original : français]  
[16 mai 2019]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce, consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 73/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

## **Canada**

[Original : anglais]  
[26 avril 2019]

Le Gouvernement canadien réaffirme son soutien à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne ne doit se conformer à des mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution.

Le Canada considère que l'application extraterritoriale des mesures unilatérales visant Cuba est contraire au droit international. Il regrette profondément que les États-Unis aient décidé de ne pas suspendre l'application du Titre III de la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton. Le blocus a des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et porte également préjudice aux Canadiens qui se livrent à des activités commerciales et à des investissements légitimes à Cuba.

## **Chili**

[Original : espagnol]  
[30 avril 2019]

Le Chili tient à faire savoir qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle à des relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba.

Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

## Chine

[Original : anglais]  
[12 avril 2019]

Depuis 27 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, des résolutions appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter les règles du droit international et la Charte des Nations Unies et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'un autre État ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de sa juridiction et qui restreignent la liberté du commerce.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Un certain pays a même renforcé ce blocus récemment. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de sanctions unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

La paix, le développement et la coopération mutuellement avantageuse sont des tendances croissantes de notre temps. L'unilatéralisme va à l'encontre du droit international et des normes régissant les relations internationales. La Chine appelle les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes de la Charte et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité dans toute la région.

## Colombie

[Original : espagnol]  
[13 mai 2019]

Le Gouvernement de la République de Colombie réaffirme qu'en application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et fidèle à sa politique de respect du droit international et des principes d'indépendance politique, d'autodétermination et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales contre Cuba.

La Colombie est donc favorable à l'élaboration par chaque pays de ses politiques internes de manière autonome et considère que le temps est venu de mettre fin à toute

mesure portant atteinte au développement économique et commercial et au bien-être de la population.

## Comores

[Original : français]  
[25 mars 2019]

Le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et au respect du droit international. C'est pourquoi il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Gouvernement de l'Union des Comores regrette la stagnation, voire le recul, du processus de normalisation, qui reflète un désengagement de l'Administration américaine dans la résolution de cette situation conflictuelle, détériorant ainsi une relation déjà fragile.

C'est pourquoi le Gouvernement de l'Union des Comores souhaite que le dialogue entre les deux pays soit relancé et soutient la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba de manière unilatérale. Cette mesure servirait l'intérêt des pays concernés et de leurs peuples et serait un signe fort de promotion de la paix entre les deux nations.

## Congo

[Original : français]  
[11 avril 2019]

Respectueux du droit international et fidèle aux buts et principes édictés dans la Charte des Nations Unies, notamment, ceux de l'égalité souveraine des États et du règlement pacifique des différends, le Gouvernement de la République du Congo, agissant conformément à la résolution [73/8](#) du 1<sup>er</sup> novembre 2018 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », condamne ledit blocus et exhorte les deux États en question à s'engager dans un dialogue constructif en vue de développer entre eux des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples, ce qui conduira au soulagement de l'économie de Cuba et permettra le développement de ce pays et, par voie de conséquence, le soulagement et l'épanouissement du peuple cubain et favorisera les échanges multiformes entre les populations des deux États.

Le Gouvernement de la République du Congo est convaincu qu'un climat de compréhension mutuelle et d'apaisement entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba est indispensable et contribuerait inéluctablement à la consolidation de la paix et la sécurité internationales.

## Costa Rica

[Original : espagnol]

[29 avril 2019]

En application de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le Costa Rica réaffirme qu'il respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Il a toujours défendu la même position et agi de façon cohérente, tant au niveau régional qu'international, soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis de si nombreuses décennies et dont pâtit, surtout, le peuple cubain.

Le Costa Rica tient à souligner à nouveau que ses autorités n'ont ni adopté ni appliqué au niveau national de lois, de politiques ou de mesures ayant des effets extraterritoriaux et pouvant nuire à la souveraineté d'autres États ou à la liberté du commerce et de la navigation.

Dans cette optique, il réitère sa ferme opposition à la politique unilatérale imposée à Cuba en vertu de la loi Helms-Burton, qui constitue de toute évidence un obstacle au commerce international. De même, le Gouvernement costaricien regrette la décision du Gouvernement du Président des États-Unis Donald Trump qui, à partir du 2 mai 2019, appliquera pleinement, pour la première fois de l'histoire, le chapitre III de cette loi, ce qui permettra à des citoyens des États-Unis de contester devant les tribunaux de leur pays l'utilisation des biens confisqués au lendemain de la révolution cubaine de 1959.

Le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre pays ne peuvent être résolus que par le recours au dialogue, aux mécanismes multilatéraux et au droit international. Par conséquent, il réaffirme son opposition totale aux mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application par un État de ses propres lois et règlements contre des pays tiers.

À cet égard, lors du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le Costa Rica s'est à nouveau associé à l'appel lancé par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus qui est imposé à Cuba depuis de trop longues années, limitant la capacité de sa population d'assurer son développement et sa prospérité.

En outre, le Costa Rica souligne à nouveau que toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Le Costa Rica et Cuba ont, quant à eux, renforcé leurs liens d'amitié et leur coopération depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques, le 18 mars 2009. Il est bon de signaler que, les 29 et 30 avril 2019, le Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, Bruno Rodríguez Parrilla, s'est rendu en visite officielle au Costa Rica, ce qui constitue, depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, une première sur le plan bilatéral pour un ministre cubain des affaires étrangères.

Cette visite officielle a été l'occasion de consolider les liens entre le Costa Rica et Cuba sous différents aspects, à savoir : le dialogue politique, la coopération et les échanges économiques et culturels.

Plus particulièrement, la coopération entre les deux pays s'inscrit dans un accord-cadre de coopération et dans des accords bilatéraux signés dans divers

domaines d'intérêt commun, comme le commerce extérieur, la culture, le sport, l'éducation, les échanges techniques et scientifiques, la santé et l'environnement.

## **Côte d'Ivoire**

[Original : français]

[26 avril 2019]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté de commerce et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La République de Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle à ses idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la République de Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à davantage privilégier les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse à ce différend, d'autant plus que les États-Unis ont ouvert une ambassade à Cuba.

## **Cuba**

[Original : espagnol]

[16 juillet 2019]

### **Introduction**

Au cours de la période considérée (avril 2018 à mars 2019), le durcissement du blocus est demeuré au cœur de la politique du Gouvernement des États-Unis à l'égard de Cuba et s'est accompagné d'une application extraterritoriale aux effets de plus en plus marqués. Les États-Unis ont axé leur stratégie sur l'exacerbation de l'affrontement et de l'hostilité, tant dans le cadre des déclarations prononcées que des mesures d'agression économique infligées à Cuba.

Le climat d'hostilité qui caractérise les relations bilatérales a été fortement marqué par la multiplication des discours agressifs du Gouvernement américain vis-à-vis de Cuba. Dans ce contexte, les États-Unis ont cherché à introduire huit amendements au projet de résolution contre le blocus que Cuba avait présenté à l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018. L'objectif de cette manœuvre était de changer la nature du texte et de trouver des prétextes à la poursuite et au renforcement d'une politique génocidaire en soulevant des allégations mensongères en matière de droits de la personne.

Malgré les fortes pressions exercées par les États-Unis, la communauté internationale a rejeté ces propositions et accordé une nouvelle fois son soutien massif à la résolution condamnant le blocus.

Le présent rapport illustre la façon dont le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue de faire obstacle au plein développement du potentiel économique du pays, à la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs qui y sont énoncés.

D'avril 2018 à mars 2019, les pertes subies par Cuba en raison du blocus ont été de l'ordre de 4 343,6 millions de dollars.

Les importantes répercussions négatives des mesures récemment adoptées par les États-Unis pour durcir le blocus contre Cuba ne sont pas prises en compte dans le présent rapport, étant postérieures à la période considérée. Elles seront examinées dans le rapport qui sera présenté l'an prochain.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis près de 60 ans, s'élèvent à 138 843,4 millions de dollars. Si l'on tient compte de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international, ces pertes se chiffrent à plus de 922 630 millions, soit une diminution de 1,2 % par rapport à la période précédente, qui s'explique par une baisse de 1,6 % du prix de l'or.

La transformation du coût du blocus en capacité de paiement permettrait à Cuba de disposer d'une nouvelle source de financement substantielle et durable, stimulerait les programmes d'investissement dans les secteurs stratégiques visés dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et créerait les conditions nécessaires à la croissance progressive et soutenue du produit intérieur brut (PIB) annuel.

Au cours de la période considérée, le renforcement de l'application extraterritoriale du régime de sanctions contre Cuba n'a cessé de pénaliser les entreprises, les banques et les ambassades cubaines, dont les activités commerciales et financières rencontrent des obstacles considérables dans de nombreux pays du monde.

Le Département d'État des États-Unis a actualisé par trois fois la liste des entités cubaines soumises à des restrictions qui font l'objet de sanctions supplémentaires, en sus de celles imposées en application de la réglementation relative au blocus. Ces mesures ont causé un dommage considérable à l'économie du pays en raison de leurs effets dissuasifs pour les milieux d'affaires internationaux. En outre, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis et le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce ont décidé de supprimer les permis généraux accordés au titre des voyages éducatifs de groupe dits « de peuple à peuple » à compter du 5 juin 2019 et de ne plus octroyer de permis temporaires aux avions non commerciaux et aux bateaux de passagers et de plaisance, notamment les navires de croisière, ce qui a d'importantes répercussions sur le nombre de personnes qui visitent le pays. Toutes ces mesures ont été prises de façon délibérée, dans le but déclaré d'infliger des dommages économiques à Cuba et de priver le pays de ressources financières.

La décision d'autoriser des entités ou des citoyens américains à invoquer le titre III de la loi Helms-Burton pour intenter une action en justice devant les tribunaux des États-Unis contre des entreprises ou des ressortissants cubains ou de pays tiers ayant des liens commerciaux avec des biens nationalisés à Cuba dans les années 1960 constitue un exemple sans précédent du durcissement de la politique anticubaine du Gouvernement américain. Cette décision a mis fin à la pratique, suivie depuis 1996 par les précédents gouvernements américains, démocrates comme républicains, ainsi que par le Président Donald Trump lui-même au cours des deux premières années de son mandat, qui veut que cette autorisation soit suspendue tous les six mois.

La loi Helms-Burton est un instrument juridique de coercition politique qui prévoit des mesures de pression économique préjudiciables à la souveraineté de Cuba et à celle de pays tiers et vise à asphyxier l'économie cubaine et à aggraver les privations que subit la population, l'objectif étant de perpétuer le climat d'hostilité entre Cuba et les États-Unis et de priver la nation cubaine de son droit à l'autodétermination. Les dispositions de cette loi sont contraires au droit

international, aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles établies par l'Organisation mondiale du commerce, et suscitent le rejet catégorique de nombreux acteurs de la communauté internationale et de représentants d'organisations internationales.

Le blocus représente une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux de toutes les Cubaines et de tous les Cubains. Compte tenu du cadre politique, juridique et administratif dans lequel elles s'inscrivent et de leur objectif déclaré, ces sanctions constituent un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, ainsi qu'un acte de guerre économique aux termes de la déclaration issue de la Conférence navale de Londres.

Dans le contexte actuel, il importe plus que jamais d'exhorter le Gouvernement américain à se conformer aux 27 résolutions adoptées par la communauté internationale dans le cadre de l'Assemblée générale et à mettre un terme, sans condition aucune, à la politique de blocus imposée à Cuba.

## **I. Poursuite et durcissement de la politique de blocus**

### **1.1 Maintien des lois régissant le blocus**

Les lois et la réglementation qui servent de base à la politique de blocus demeurent en vigueur et sont appliquées rigoureusement par les différentes agences du Gouvernement américain, notamment par les Départements du trésor et du commerce et par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Les principaux textes législatifs du Congrès et les principales dispositions administratives sur lesquels repose la politique de blocus sont les suivants :

- L'article 5 b) de la loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917, qui a donné au Président toute latitude pour appliquer des sanctions économiques en temps de guerre ou en période d'urgence nationale et interdit le commerce avec l'ennemi et les alliés de celui-ci en temps de conflit. En 1977, la loi relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a limité la faculté du Président d'imposer de nouvelles sanctions en invoquant une situation d'urgence nationale. Cependant, la loi relative au commerce avec l'ennemi a continué de s'appliquer à Cuba, alors même que la Maison Blanche n'a jamais déclaré de situation d'urgence nationale concernant l'État insulaire. Depuis, les présidents des États-Unis qui se sont succédé ont prorogé l'application de cette loi à Cuba. C'est au titre de cette législation, la plus ancienne du genre, que le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains a été adopté en 1963. Entre autres restrictions, il interdit aux ressortissants des États-Unis ou à des personnes relevant de la juridiction de ce pays de réaliser des opérations financières avec Cuba, prévoit un gel des avoirs cubains et interdit l'importation de biens d'origine cubaine aux États-Unis. Cuba est le seul pays auquel s'applique cette législation. Le 10 septembre 2018, le Président Trump a prorogé d'un an les sanctions imposées à Cuba en vertu de cette loi.
- La loi de 1961 relative à l'aide extérieure, qui autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit l'apport d'une aide quelconque au Gouvernement cubain. Cette loi prévoit en outre que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordée à Cuba toute forme d'aide prévue dans ses dispositions ou tout soutien prévu dans une autre législation tant que le Président n'a pas conclu que Cuba a pris des mesures pour compenser comme il se doit les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens ont été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du

triomphe de la Révolution, notamment en leur restituant au moins 50 % de la valeur des biens en question.

- La proclamation présidentielle 3447 du 3 février 1962, par laquelle le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en vertu de la section 620 a) de la loi relative à l'aide extérieure.
- Le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, adopté par le Département du trésor en 1963, qui prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction de toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis et l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.
- La loi de 1979 relative à l'administration des exportations, dont l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, établit une liste de contrôle sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des contrôles d'exportation spéciaux au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.
- Le Règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations, qui jette les bases des contrôles généraux visant les biens et les activités qu'il couvre, dans la droite ligne des sanctions imposées par le Gouvernement américain. Il établit une politique générale d'interdiction des exportations et réexportations à Cuba.
- La loi de 1992 relative à la démocratie cubaine, ou loi Torricelli, qui interdit aux filiales d'entreprises américaines situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le secrétaire du Trésor.
- La loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, ou loi Helms-Burton, qui codifie les dispositions du blocus et en élargit la portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères qui réalisent des transactions impliquant des biens américains nationalisés par Cuba et en autorisant les poursuites devant des tribunaux américains. La loi Helms-Burton limite également les prérogatives du Président des États-Unis en ce qui concerne la levée du blocus, mais prévoit qu'il peut autoriser des opérations avec Cuba moyennant l'octroi de permis.
- L'article 211 de la loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999, qui interdit la reconnaissance par les tribunaux américains des droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.
- La loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, qui autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux Américains de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du recueil des règlements fédéraux. Les voyages sont donc limités aux 12 catégories autorisées lors de la promulgation de cette loi.

## 1.2 Principales mesures de blocus adoptées depuis juin 2018

Au cours de l'année écoulée, les relations entre Cuba et les États-Unis ont été marquées par la politique hostile de Washington envers La Havane. Dans ce contexte, les États-Unis ont maintenu la réduction des effectifs imposée aux deux ambassades et fermé la délégation de la Direction de la citoyenneté et des services d'immigration à Cuba, dont une partie des services ont été transférés au Mexique.

Dans le même temps, la traque des opérations financières cubaines s'est poursuivie dans la juridiction de pays tiers et a eu des effets extrêmement préjudiciables sur le plan économique. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et d'autres organismes américains ont imposé des amendes à plusieurs sociétés de pays tiers accusées d'avoir enfreint divers programmes de sanctions, notamment le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains. Le secteur bancaire et financier est le premier touché par ces sanctions. Entre juin 2018 et avril 2019, le Gouvernement américain a imposé neuf sanctions à des entreprises ou à des banques de pays tiers, y compris des États-Unis, pour un montant total de 3 751 449 017 dollars.

Le fait que le blocus continue de porter préjudice à des entités cubaines et de pays tiers montre que cette politique arbitraire et contraire au droit international demeure pleinement en vigueur, comme l'illustrent les exemples ci-après :

- Le 19 juillet 2018, Panasonic, qui fabrique les batteries de Tesla, a suspendu ses relations avec son fournisseur canadien, Sherritt International Corporation, au motif que celui-ci avait utilisé du cobalt cubain. Le fabricant japonais a pris cette décision après avoir demandé conseil au Bureau du contrôle des avoirs étrangers concernant la portée de l'interdiction américaine visant les importations d'origine cubaine.
- Le 9 août 2018, il est apparu que la banque équatorienne Banco Pichincha avait refusé des services de paiement à un client qui souhaitait acheter des médicaments cubains. La banque a allégué que, selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, Cuba faisait partie des pays dirigés par des gouvernements qui se livraient à des actes de terrorisme ou au trafic de drogues ou qui commettaient des crimes internationaux.
- Le 15 août 2018, on a appris que la banque allemande Commerzbank et la filiale d'UniCredit en Italie avaient bloqué un virement de 7 500 euros destiné à l'Argentine et effectué par l'Asociación de Amistad Euskadi-Cuba pour soutenir un projet de santé oculaire mené par Cuba dans ce pays.
- Le 18 octobre 2018, il a été signalé que la filiale nicaraguayenne de la banque américaine Banco Lafise avait refusé d'effectuer plusieurs virements demandés par la société nicaraguayenne de transport terrestre de marchandises Mulseprosa (Múltiples Servicios Profesionales) pour réserver un stand à l'édition 2018 de la Foire commerciale internationale de La Havane et faire une réservation à l'hôtel Parque Central, où les représentants de la société devaient loger pendant leur séjour à Cuba. Du fait de ce refus, Mulseprosa n'a pas été en mesure de participer à la foire. Ces opérations ont été refusées sur ordre de la présidence de la banque, qui appliquait les directives américaines.
- Le 14 novembre 2018, le Département d'État des États-Unis a mis à jour la liste des entités cubaines soumises à des restrictions et y a ajouté 26 sociétés et sous-entités avec lesquelles les citoyens américains ne peuvent pas effectuer d'opérations financières directes. Il s'agit pour la plupart d'hôtels et d'entreprises du secteur touristique.
- Le 21 novembre 2018, il est apparu que la société britannique Adler Manufacturing, spécialisée dans la vente d'articles promotionnels d'entreprise

sur supports imprimés, avait informé l'office du tourisme de l'ambassade cubaine au Royaume-Uni de l'annulation d'une commande passée le 25 septembre de la même année. Adler a expliqué que la société américaine United Parcel Service of America – dont la valeur est estimée à plusieurs milliards de dollars –, était son nouveau transporteur et qu'elle ne pouvait donc pas maintenir ses liens avec Cuba.

- Le 14 février 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 5 512 564 dollars à la société AppliChem, dont le siège social se trouve à Darmstadt (Allemagne), au motif qu'elle aurait commis 304 violations du Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains. Selon le Bureau, ce fabricant de produits de laboratoire et de produits chimiques à usage industriel, filiale de la société américaine Illinois Tool Works, aurait vendu des produits à Cuba entre mai 2012 et février 2016 en violation des lois régissant le blocus.
- Le 25 février 2019, une délégation cubaine coordonnée par la Chambre de commerce et composée de représentants de CITMATEL (Société des technologies de l'information et des services télématiques avancés), de l'Université des sciences informatiques, de DESOFT (Société nationale du logiciel), de MOVITEL (Société des télécommunications mobiles) et de CUBATEL (Société cubaine des télécommunications) a été exclue du Mobile World Congress 2019 organisé à Barcelone. Ce congrès de la téléphonie mobile, considéré comme l'un des plus importants au monde, est organisé par la GSMA (Association du Système mondial de communications mobiles), qui est elle-même contrôlée par les États-Unis ou par des intérêts américains et dont Cuba est membre par l'intermédiaire de son ministère des communications. Lorsque la délégation cubaine a tenté d'obtenir son accréditation en ligne, elle a vu apparaître un avertissement signalant qu'en application de la réglementation américaine, l'accès était interdit à Cuba, à la République arabe syrienne et à la République islamique d'Iran.
- Le 11 mars 2019, le Département d'État des États-Unis a annoncé l'ajout de quatre nouvelles sous-entités (Gaviota Hoteles Cuba, Hoteles Habaguanex, Hoteles Playa Gaviota, Marinas Gaviota Cuba) et d'une entité appartenant à Gaviota (Fiesta Club Adults Only, de Blau Marina Varadero Resort) à la liste des entités et sous-entités associées à Cuba et soumises à des restrictions, dont la nouvelle version a pris effet le 12 mars 2019.
- Le 5 avril 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a inscrit sur sa liste relative aux sanctions 34 navires appartenant à la compagnie pétrolière vénézuélienne Petróleos de Venezuela, ainsi que deux entreprises étrangères (Ballito Bay Shipping, basée au Libéria, et ProPer In Management, établie en Grèce), au motif que ces sociétés fourniraient des services à la République bolivarienne du Venezuela pour le transport de pétrole brut vers Cuba. Selon le Département du trésor, ces sanctions incluent le gel des avoirs financiers sous juridiction américaine et l'interdiction d'effectuer toute opération financière avec des entités et des navires inscrits sur la liste.
- Le 11 avril 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a sanctionné la société Acteon Group et sa filiale 2H Offshore, toutes deux basées en Angleterre, alléguant qu'elles avaient enfreint le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains. L'amende imposée à ces sociétés s'élève à 227 500 dollars. Acteon Group doit en outre s'acquitter d'une somme supplémentaire de 213 866 dollars pour d'autres violations des lois régissant le blocus contre Cuba.
- Le 17 avril 2019, le Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, a annoncé que les personnes physiques ou morales qui se livraient au « trafic » de biens

nationalisés par le Gouvernement cubain au début de la Révolution pourraient être poursuivies devant les tribunaux américains à compter du 2 mai 2019 en application du titre III de la loi Helms-Burton. Le même jour, le Conseiller pour les questions de sécurité nationale, John Bolton, a annoncé des mesures supplémentaires visant à limiter les envois de fonds en provenance des États-Unis, à restreindre encore les voyages à Cuba pour des raisons autres que familiales et à mettre fin aux « transactions de demi-tour », qui permettent aux Cubains d'effectuer des virements internationaux. Afin de faire pression sur les entreprises de pays tiers, de les intimider et de les forcer à quitter Cuba, M. Bolton a signalé que le titre IV de la loi Helms-Burton, qui interdit l'entrée aux États-Unis des dirigeants et propriétaires d'entreprises qui se livrent au « trafic » de biens nationalisés, ainsi que de leurs familles, serait désormais appliqué de façon plus rigoureuse.

- Le 23 avril 2019, le Département d'État des États-Unis a annoncé une nouvelle mise à jour de la liste des entités cubaines soumises à des restrictions, à laquelle ont été ajoutées cinq nouvelles entités (Aerogaviota, Hotel Santa Isabel, Diving Center-Marina Gaviota, Meliá Marina Varadero Apartamentos et Hotel El Caney Varadero). Cet ajout, qui a pris effet le 24 avril, est le troisième depuis la création de cette liste arbitraire en novembre 2017.
- En mai 2019, l'Association du transport aérien international, invoquant la réglementation relative au blocus, a annulé l'accès des bureaux mexicains, français et italiens de l'agence de voyages Havanatur et de la compagnie aérienne Cubana de Aviación au mécanisme de réservation et de paiement des billets d'avion. Cette décision a d'importantes conséquences financières et opérationnelles pour les entités cubaines concernées.
- Le 4 juin 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a annoncé que les permis généraux pour les voyages éducatifs de groupe « de peuple à peuple » seraient supprimés à compter du 5 juin et que les permis temporaires seraient refusés aux avions non commerciaux et aux bateaux de passagers et de plaisance, ce qui s'applique à l'arrivée des navires de croisière à Cuba. Le Bureau a également décidé que les voyageurs américains se rendant à Cuba au titre de l'une quelconque des 12 catégories autorisées sous l'administration de Barack Obama ne pourraient pas effectuer d'opérations financières directes avec des sociétés inscrites sur la liste des entités cubaines soumises à des restrictions. Ces mesures renforcent encore le blocus imposé à Cuba et nuisent gravement au développement économique du pays en frappant notamment le secteur du tourisme.
- Le 3 juillet 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, invoquant la participation de Cubametales à l'importation de pétrole depuis la République bolivarienne du Venezuela, a inscrit cette entité cubaine sur la liste des nationaux spécifiquement désignés.

### 1.3 Application de la loi Helms-Burton

Depuis son entrée en vigueur en 1996, la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, également connue sous le nom de loi Helms-Burton, régit le blocus contre Cuba et en renforce la portée extraterritoriale. Outre qu'elle vise à imposer à Cuba un gouvernement directement subordonné aux intérêts de Washington, cette loi a pour objet d'internationaliser le blocus en imposant des mesures coercitives à des pays tiers afin de les pousser à suspendre leurs relations commerciales avec Cuba et leurs investissements dans le pays.

En janvier 2019, le Département d'État des États-Unis a annoncé sa décision de suspendre pour 45 jours seulement l'autorisation de poursuivre devant des tribunaux américains les entités se livrant au « trafic » de biens nationalisés par le Gouvernement révolutionnaire cubain dans les années 1960. Des suspensions de même nature ont été décrétées le 4 mars et le 3 avril 2019 par l'intermédiaire de communiqués dans lesquels le Département d'État a adopté un ton très menaçant et s'est retranché derrière des prétextes et des allégations visant à déformer la réalité.

La possibilité de poursuivre en justice les bénéficiaires du prétendu « trafic » a été systématiquement suspendue tous les six mois depuis 1996 par tous les gouvernements américains, démocrates comme républicains, y compris celui du Président Donald Trump au cours des deux premières années de son mandat. Toutefois, les pressions d'un petit groupe hostile à Cuba, dont les membres occupent des postes clés au sein du Gouvernement actuel et ne font aucun cas du rejet que suscite le blocus dans de nombreux secteurs, aux États-Unis comme dans le reste du monde, ont eu raison de ces suspensions.

La définition du « trafic » proposée dans la loi Helms-Burton est extrêmement large et englobe des activités allant du transfert, de la distribution ou du partage d'un bien nationalisé à l'achat, à la possession et à la location d'un tel bien, en passant par les investissements qui s'y rapportent. En ce sens, les poursuites autorisées depuis mai 2019 en vertu du titre III ont pour effet de durcir le blocus et de renforcer son application extraterritoriale.

Conçue pour asphyxier l'économie cubaine et aggraver les privations que subit la population, la loi Helms-Burton a été pensée comme un mécanisme permettant au Gouvernement américain d'exercer une pression brutale et illégale sur Cuba, mais aussi sur les gouvernements et les entreprises de pays tiers. Les objectifs qu'elle sert sont illégitimes et contraires au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les règles régissant le système commercial multilatéral.

Le recours au titre III de la loi Helms-Burton pour demander des indemnisations ou autoriser des réclamations relatives à des biens « américains » nationalisés par Cuba n'est qu'un prétexte pour faire obstacle aux investissements étrangers et au développement économique de l'île.

Par la décision qu'il a prise le 17 avril 2019 d'autoriser les actions en justice en application du titre III, le Département d'État des États-Unis a fait fi de la position des membres du Congrès – y compris républicains –, du milieu des affaires, de diverses organisations et de l'opinion publique américaine, qui sont favorables à l'instauration de relations économiques et commerciales mutuellement bénéfiques avec Cuba. Le comportement de l'actuel Gouvernement américain est un affront à la communauté internationale, qui condamne depuis 27 ans et de façon quasi unanime le blocus imposé à Cuba, notamment la loi Helms-Burton. Cette décision fait abstraction des résolutions successives de l'Assemblée générale et des déclarations issues des sommets de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Union africaine, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés, entre autres organisations, dont les participants ont exigé la fin du blocus imposé à Cuba.

Cette décision permet à des personnes autres que celles qui étaient citoyennes américaines au moment de la nationalisation d'engager des poursuites en application du titre III de la loi Helms-Burton. Elle reconnaît les mêmes droits à toute personne possédant aujourd'hui la nationalité américaine, notamment aux représentants ou aux prête-noms de la dictature de Batista qui a gouverné Cuba jusqu'en 1959, qu'il s'agisse de meurtriers et de tortionnaires qui étaient alors au service du régime ou de

voleurs et d'escrocs qui se sont appropriés des fonds publics et d'autres ressources appartenant au peuple cubain.

La mise en œuvre de cette décision a eu des répercussions graves sur les activités économiques de Cuba, en particulier sur le commerce extérieur et les investissements étrangers. Ses effets dissuasifs et intimidants, conjugués à la crainte que suscitent les autres lois et règlements relatifs au blocus, font obstacle au développement de liens commerciaux entre Cuba et le reste du monde. Aucun citoyen cubain et aucun secteur de l'économie du pays n'échappent aux effets de cette politique unilatérale, qui entrave le développement auquel tout pays devrait pouvoir aspirer en toute souveraineté.

Voici quelques exemples concrets de l'application du titre III de la loi Helms-Burton recensés à la date d'établissement du présent rapport :

- Le 2 mai 2019, Havana Docks Corporation a intenté une action en justice contre la compagnie de croisières Carnival devant la Cour du District sud de la Floride (Miami, États-Unis), alléguant que l'entreprise se livrait à un « trafic » avec le terminal croisière de La Havane.
- Le 2 mai 2019, Javier García-Bengochea a intenté une action en justice contre la compagnie de croisières Carnival devant la Cour du District sud de la Floride (Miami), alléguant que Carnival se livrait à un « trafic » avec le port de Santiago de Cuba, dont M. García-Bengochea revendique la propriété.
- Le 2 mai 2019, la société américaine ExxonMobil a intenté une action en justice contre les entités cubaines Unión Cuba-Petróleo et Corporación Cimex devant la Cour du District de Columbia (États-Unis). Dans sa plainte, ExxonMobil a affirmé ne pas avoir autorisé ces sociétés à raffiner du pétrole brut, à produire, à transporter ou à mettre en vente des dérivés du pétrole, ni à se livrer à une quelconque activité commerciale en rapport avec de tels produits depuis des terrains qui lui avaient appartenu.
- Le 21 mai 2019, Marisela Mata et Bibiana Hernández ont intenté une action en justice devant la Cour du District sud de la Floride, en application du titre III de la loi Helms-Burton, contre quatre entités cubaines (Grupo Hotelero Gran Caribe, Corporación de Turismo y Comercio Cubanacan, Grupo de Turismo Gaviota et Corporación Cimex), qu'elles accusaient de mener des activités à but lucratif à l'hôtel San Carlos, situé à Cienfuegos.
- Le 18 juin 2019, Marisela Mata et Bibiana Hernández ont intenté une action de groupe en dommages-intérêts contre le groupe hôtelier allemand Trivago devant la Cour du District sud de la Floride, alléguant que Trivago avait fourni des services Internet à l'hôtel Meliá San Carlos de Cienfuegos, ce qui constituait un « trafic » aux termes du titre III de la loi Helms-Burton.
- Le 24 juin 2019, quatre actions en justice ont été intentées devant la Cour du district sud de la Floride en application du titre III de la loi Helms-Burton contre les entités cubaines Gran Caribe, Cubanacan et Grupo de Turismo Gaviota et les entités étrangères Trivago (Allemagne) et Booking.com (Pays-Bas). Les requérants prétendent être les propriétaires initiaux de Cayo Coco et de Varadero.

La loi n° 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté de Cuba, approuvée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire en décembre 1996, dispose que la législation américaine ne s'applique pas à Cuba et n'a ni valeur, ni effet juridique sur le territoire national. Le Gouvernement cubain y réaffirme sa volonté d'envisager une indemnisation adéquate et équitable pour les biens expropriés aux personnes physiques et morales qui possédaient la nationalité ou la citoyenneté

américaine à l'époque des faits. Cette loi offre en outre toutes les garanties aux investisseurs étrangers à Cuba, puisque son article 5 établit que le Gouvernement pourra adopter les dispositions et mesures supplémentaires nécessaires pour protéger pleinement les investissements étrangers actuels et futurs à Cuba et défendre les intérêts légitimes des investisseurs contre toute action pouvant découler de l'application de la loi Helms-Burton.

La Constitution de la République dispose également que l'État encourage les investissements étrangers, qui sont considérés comme importants pour le développement économique du pays, et offre des garanties à cet égard sur le fondement de la protection et de l'utilisation rationnelle des ressources humaines et naturelles ainsi que du respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales.

Du fait du caractère extraterritorial de la loi Helms-Burton et de la violation du droit international inacceptable et sans précédent que constitue son application, notamment en ce qui concerne son titre III, plusieurs pays et groupes de pays ont adopté des lois ou d'autres dispositions visant à protéger les citoyens et les entités relevant de leur juridiction.

## **II. Le blocus viole les droits du peuple cubain**

### **2.1 Incidences du blocus dans les secteurs où les conséquences sociales sont les plus importantes**

Depuis l'instauration du blocus contre Cuba, les secteurs de la santé et de l'alimentation comptent parmi les principales cibles des agressions du Gouvernement des États-Unis. Les plans et programmes de cette « guerre sale » contre Cuba prévoient depuis toujours des manœuvres pour confronter la population à la famine et aux maladies et, ainsi, priver la Révolution de tout soutien.

En dépit de la stratégie destructrice déployée par le Gouvernement des États-Unis, la politique humaniste de la Révolution cubaine a donné, dans le domaine social, des résultats comparables à ceux des pays développés. Le secteur de la santé, par exemple, a toujours figuré au rang des priorités de la Révolution. Tant dans la Constitution de 1976 que dans celle en vigueur, la garantie du bien-être de la population est présentée comme un devoir incontournable. À son article 72, la Constitution en vigueur définit la santé publique comme un droit pour toutes les personnes et dispose que l'État est chargé d'assurer l'accessibilité, la gratuité et la qualité des services de soins, de protection et de rétablissement.

Toutefois, les sanctions contre Cuba causent des préjudices incontestables dans le domaine de la santé. Cette politique hostile entrave l'acquisition de technologies, de matières premières, de réactifs, d'outils de diagnostic, d'équipements et de pièces de rechange, ainsi que de médicaments pour le traitement de maladies graves comme le cancer. Ces ressources doivent être obtenues sur des marchés éloignés et, dans de nombreux cas, par des intermédiaires, ce qui entraîne une majoration de leurs prix.

Dans certains cas, l'indisponibilité du médicament ou de la technologie nécessaire pour soigner une maladie a empêché de sauver une vie. Les proches du patient JHC, titulaire du dossier n° 68100309926 à l'hôpital clinique chirurgique Hermanos Ameijeiras et décédé le 15 juin 2018 d'une cardiomyopathie spongiforme avec insuffisance cardiaque terminale, n'oublieront jamais que JHC aurait pu rester en vie s'il avait bénéficié d'un support circulatoire grâce au dispositif Impella, produit par la société américaine Abiomed. En raison des restrictions liées au blocus contre Cuba, ladite société n'a pas accédé aux demandes répétées d'achat de ce dispositif spécialisé qui offre une assistance circulatoire aux patients en état de choc cardiogénique et d'insuffisance cardiaque terminale.

Entre avril 2018 et mars 2019, le montant des préjudices causés au secteur de la santé cubain s'est élevé à 104 148 178 dollars, soit 6 123 498 dollars de plus que l'année précédente.

Pendant la période considérée, MediCuba, une société cubaine d'importation et d'exportation de produits médicaux, a soumis des demandes à 57 sociétés américaines aux fins de l'achat de fournitures essentielles au fonctionnement du système de prestations médicales cubain. À ce jour, 50 de ces sociétés n'ont pas répondu et 3 autres ont fait valoir qu'en raison des dispositions du blocus, elles n'étaient pas autorisées à vendre de médicaments ou d'équipements à Cuba. Plusieurs de ces cas de figure sont cités ci-après.

- Promega Corporation, fabricant américain d'enzymes et d'autres produits pour la biotechnologie et la biologie moléculaire, a été contacté aux fins de l'achat de réactifs et d'éléments utilisés pour diagnostiquer des maladies génétiques. Le 16 janvier 2019, le fournisseur en question a déclaré que le Département du trésor des États-Unis appliquait des sanctions commerciales qui interdisent aux entreprises basées dans ce pays de vendre des produits et de fournir des technologies ou des services à Cuba.
- La société américaine Bruker a été sollicitée aux fins de l'achat d'un spectrophotomètre, appareil utilisé dans les laboratoires pour la quantification des substances et des micro-organismes. Elle a répondu qu'à ce jour, elle n'avait pas la possibilité de commercer avec Cuba.
- La société américaine Stryker a été contactée aux fins de l'achat d'endoprothèses extensibles, utilisées dans la chirurgie conservatrice ou la chirurgie de sauvetage des membres supérieurs et inférieurs, pour répondre à un besoin de l'Institut national d'oncologie et de radiobiologie. À ce jour, la société n'a toutefois pas répondu à cette demande. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir ces prothèses, qui sont de qualité supérieure sur le plan fonctionnel, l'Institut a dû recourir à des prothèses fixes chez des patients qui avaient besoin de dispositifs extensibles.
- Plusieurs sociétés américaines ont été sollicitées aux fins de l'achat de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer, mais n'ont pas répondu à ce jour. Parmi elles, on compte notamment :
  - La société pharmaceutique Pfizer, qui a été contactée aux fins de l'achat du crizotinib, utilisé pour le traitement du cancer du poumon, du palbociclib, utilisé pour le traitement du cancer du sein métastatique hormonosensible, et du sunitinib, unique médicament au monde qui soit efficace pour le traitement du cancer du rein de stade avancé ou métastatique. Chaque année, à l'hôpital Hermanos Ameijeiras, 20 personnes en moyenne se voient diagnostiquer un cancer du rein de stade avancé et sont privées de l'option thérapeutique la plus efficace ;
  - La société pharmaceutique Bristol-Myers Squibb, qui a été sollicitée aux fins de l'achat de l'anticorps anti-PD-1 pour le traitement du mélanome métastatique, du cancer du poumon et du lymphome de Hodgkin, entre autres ;
  - La société Genomic Health, qui a été contactée aux fins de l'achat du test Oncotype DX pour le cancer du sein, qui détermine le risque de rechute chez les patientes atteintes d'un cancer de stade précoce, et du test Oncotype DX pour le cancer du côlon, qui détermine le risque de rechute chez les patients atteints d'un cancer des stades II et III.

- La société américaine Boston Scientific a été sollicitée aux fins de l'achat de prothèses valvulaires aortiques implantables par voie percutanée, une méthode minimalement invasive dont une soixantaine de patients âgés de plus de 70 ans et souffrant de valvulopathie aortique d'origine dégénérative pourraient bénéficier chaque année. L'acquisition de ce dispositif contribuerait à réduire le nombre de décès à Cuba, où les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de mortalité. Cette société, numéro une mondiale dans la production de ces prothèses, n'a cependant pas répondu à la demande de Cuba.
- La société américaine Zimmer Biomet a été contactée aux fins de l'achat de prothèses de hanche et de genou et de prothèses dentaires. Elle a répondu qu'en raison du blocus, elle n'était pas autorisée à commercer avec Cuba.

D'autres exemples de préjudices occasionnés par le blocus dans le secteur de la santé durant la période considérée sont cités ci-après.

- Le 20 novembre 2018, la société allemande Eckert & Ziegler a refusé de livrer à MediCuba une source radioactive qui avait été commandée et qui était nécessaire pour effectuer le contrôle de qualité des radionucléides pour le diagnostic du cancer. Elle a déclaré qu'elle n'était pas disposée à commercer avec Cuba en raison des restrictions imposées par les États-Unis.
- Le 26 février 2019, plusieurs fournisseurs ont informé MediCuba qu'ils ne pouvaient pas livrer les respirateurs artificiels commandés parce que les fabricants Imtmedical et Acutronic avaient été rachetés par Vyaire Medical, une société basée dans l'Illinois, aux États-Unis. D'une importance capitale pour le système de santé cubain, les respirateurs sont utilisés pour assister mécaniquement les patients lorsque leur respiration naturelle ne suffit pas à les garder en vie.
- L'Institut de médecine tropicale Pedro Kourí s'est vu refuser l'accès à des fonds destinés au financement de projets offerts par Universities Federation for Animal Welfare (Fédération universitaire en faveur du bien-être animal), une institution anglaise. Cette dernière a fait valoir qu'en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis, elle ne pouvait effectuer d'opérations financières avec l'île.
- Pendant la période considérée, les professionnels de la santé cubains n'ont pas pu participer aux réunions, aux manifestations scientifiques et aux échanges universitaires organisés aux États-Unis, car leurs demandes de visa ont été refusées ou accordées après la date des manifestations.

L'article 77 de la Constitution cubaine dispose que toute personne a droit à une alimentation saine et adéquate et que l'État instaure les conditions pour renforcer la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population.

Selon le Rapport 2018 sur les politiques alimentaires mondiales, Cuba fait partie des 14 pays qui sont parvenus à réduire le plus durablement leur indice de la faim et de la malnutrition pendant plusieurs années. En outre, Cuba est l'un des pays qui ont le plus progressé dans leurs politiques alimentaires, dans le respect de l'égalité, et qui sont les mieux placés pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 2, établi par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Malgré les ressources et les efforts considérables que l'État cubain consacre à l'alimentation et à l'agriculture, les conséquences du blocus se font également ressentir dans ce secteur, qui enregistre des préjudices à hauteur de 412 230 614 dollars.

Les entreprises chargées de la production de denrées alimentaires dans le pays importent environ 70 % de leurs matières premières depuis divers marchés, dont

l'Espagne, le Brésil, l'Argentine, l'Italie, le Canada, l'Inde, la République dominicaine et le Mexique. Jusqu'à présent, à cause du blocus, Cuba n'a pu effectuer d'achats sur le marché des États-Unis, qui est très intéressant en raison de ses prix et de sa proximité et qui offre une variété de matières premières, de matériaux et d'équipements nécessaires à la modernisation des chaînes de production.

Les préjudices occasionnés par le blocus dans le secteur de l'alimentation découlent également de l'impossibilité de placer des produits cubains sur le marché américain. Le fabricant de rhum, Havana Club, l'une des sociétés productrices de boissons spiritueuses les plus prestigieuses au monde, a accusé un manque à gagner de 41,36 millions de dollars.

L'éducation, le sport et la culture figurent aussi parmi les secteurs particulièrement sensibles qui sont durement touchés par le blocus.

L'article 73 de la Constitution cubaine consacre le droit inaliénable de toute personne à l'éducation. Pour garantir ce droit, l'État affecte 23,7 % de ses dépenses budgétaires à ce secteur.

Les réalisations de la Révolution cubaine dans le domaine de l'éducation et son apport aux autres peuples du monde sont internationalement reconnus. L'analyse préliminaire des cibles de l'objectif de développement durable n° 4 a montré que Cuba les avait toutes atteintes. Toutefois, malgré les efforts consentis par l'État, les réglementations liées au blocus économique, commercial et financier imposées par le Gouvernement des États-Unis ont des répercussions sur la qualité des services éducatifs.

Les principaux préjudices constatés dans ce domaine procèdent du paiement de frais plus élevés pour le transport de produits achetés sur des marchés éloignés, de l'accès limité à l'information scientifique et aux outils informatiques nécessaires pour produire des supports multimédias pédagogiques, ainsi que des difficultés liées à la réception des paiements effectués en échange des services professionnels offerts à l'étranger.

Quelques exemples des préjudices constatés dans le secteur de l'éducation pendant la période considérée sont cités ci-après.

- L'Université de Sancti Spiritus n'a pas pu acquérir 20 machines à écrire SMART Brailler et des appareils auditifs de la marque Perkins, qui sont nécessaires à la formation des étudiants en enseignement spécialisé de premier et deuxième cycles. Ces deux technologies sont fabriquées aux États-Unis. Si la prise en charge des personnes ayant des besoins spéciaux est une priorité pour le Gouvernement cubain, les restrictions liées au blocus limitent l'accès des personnes handicapées à de nombreux équipements qui amélioreraient leur qualité de vie et favoriseraient leur inclusion et leur participation à la société.
- Au cours de la période considérée, deux conférences internationales (séminaires Web) du Réseau régional pour la promotion de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Amérique latine (RIESAL), relevant du programme Erasmus+, ont été organisées pour former des spécialistes travaillant au développement des processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Toutefois, en raison du blocus, les fonctionnaires cubains n'ont pas pu participer à ces manifestations en ligne parce qu'ils n'ont pas été autorisés à accéder au site Web (<https://riesal.adobeconnect.com/defaulteventemplate/>).
- Le 23 janvier 2019, la banque Société Générale de Paris a retenu un virement de 7 474 euros à destination de Cuba, qui visait à rémunérer les services professionnels d'enseignants cubains qui se trouvaient en Guinée équatoriale.

- Les trois programmes éducatifs prévus début 2019 par l'Université des sciences pédagogiques Enrique José Varona et trois universités aux États-Unis (Université du Minnesota, Université de la ville de New York et Université autonome des mouvements sociaux de Chicago) ont été annulés. L'Université des sciences pédagogiques aurait dû percevoir 11 000 dollars à ce titre.

L'un des plus grands accomplissements de la Révolution cubaine a été le développement du sport. L'article 74 de la Constitution dispose que toute personne a droit à l'éducation physique, au sport et aux loisirs, des activités qui sont essentielles à sa qualité de vie. Malgré les efforts déployés par l'État et le Gouvernement cubains pour promouvoir les activités sportives, ce secteur n'a pas été épargné par les dommages causés par la politique de blocus des États-Unis.

Quelques-uns des exemples les plus représentatifs des préjudices subis pendant la période considérée sont cités ci-après.

- Cuba a fait face à des restrictions dans l'acquisition d'équipements sportifs d'usage obligatoire, selon les règlements officiels établis par les fédérations internationales, car ces produits sont fabriqués par des sociétés américaines telles que Louisville Sporting Goods, Wilson, X Bats, Rawlings et Easton. Pour effectuer ces achats, il a fallu faire appel à des pays tiers, ce qui a entraîné une majoration considérable des prix. Si Cuba pouvait accéder directement aux offres du marché américain, ces produits pourraient être achetés environ 30 % moins cher.
- La 22<sup>e</sup> édition de la course en l'honneur de Terry Fox n'a pu avoir lieu cette année, après que la directrice de la Fondation Terry Fox a envoyé une communication dans laquelle elle annonçait qu'elle ne pouvait contribuer à l'organisation de la manifestation et continuer d'appuyer Cuba dans la recherche sur le cancer. En conséquence, la Fondation n'a pas non plus versé à l'Institut national d'oncologie et de radiobiologie les fonds destinés à la poursuite du projet intitulé « Évaluation antitumorale de la chimiothérapie et de l'immunothérapie combinée dans des modèles expérimentaux de cancer », qui devait être achevé cette année.
- La Confédération de baseball professionnel des Caraïbes n'a pas réussi à s'accorder avec le Gouvernement des États-Unis pour établir un moyen légal de verser les prix à Cuba. Lors du tournoi de baseball Serie del Caribe, tenu au Panama du 4 au 10 février 2019, l'équipe cubaine a remporté la deuxième place mais n'a pas été en mesure de toucher son prix de 72 000 dollars en espèces. Plusieurs sportifs cubains se sont trouvés dans la même situation et n'ont pu recevoir leur prix de 5 000 dollars par joueur.
- Les persécutions financières du Gouvernement des États-Unis contre des entités bancaires de pays tiers ont empêché Cubadeportes de facturer les services fournis, tant pour l'exportation de l'assistance technique que pour la commercialisation des activités à Cuba.

Le développement de la culture sous toutes ses formes est une priorité de l'État cubain. En son article 79, la Constitution dispose que toute personne a le droit de participer à la vie culturelle et artistique de la nation. Toutefois, ce secteur reste l'un des plus touchés par le blocus appliqué par les États-Unis contre Cuba.

Quelques-uns des préjudices constatés dans le secteur culturel pendant la période considérée sont cités ci-après.

- Sur les 37 groupes artistiques qui auraient pu promouvoir leur travail aux États-Unis, seuls 24 ont obtenu l'autorisation d'entrer sur le territoire de ce pays, soit 13 de moins que l'année précédente. Il convient toutefois de noter que le

Festival des arts de Cuba, qui s'est tenu au John F. Kennedy Center for the Performing Arts de Washington et auquel ont participé 104 musiciens, a eu un retentissement promotionnel positif.

- Plusieurs sociétés américaines se sont montrées désireuses de collaborer avec l'agence Bis Music, mais elles ont refusé d'envoyer leur documentation juridique pour exécuter les contrats correspondants, craignant les restrictions du blocus. Par conséquent, des pertes de plus de 100 000 dollars ont été enregistrées à ce titre.
- Plusieurs agences de Colombie, du Pérou et de France ont renoncé à des contrats commerciaux avec la maison de disques EGREM, par crainte de ne pouvoir effectuer de virements à Cuba pour la rémunération des services fournis. À ce titre, l'EGREM a accusé un manque à gagner de quelque 200 000 dollars.
- Les prestataires qui, par le passé, s'étaient chargés des campagnes promotionnelles des groupes figurant dans le catalogue de l'EGREM sur les marchés des États-Unis et d'autres pays, ont refusé de poursuivre leur travail en 2018, en raison du durcissement des mesures liées au blocus.
- Le renforcement du blocus a empêché la tenue de la troisième réunion des éditeurs, distributeurs et agents littéraires de Cuba et des États-Unis, qui devait se tenir à Cuba pendant la Foire internationale du livre de 2019. Cuba n'a pas non plus été en mesure de participer à des expositions, des manifestations éditoriales et littéraires, ainsi qu'à des foires du livre aux États-Unis.
- Le blocus nuit gravement à l'enseignement artistique professionnel (aux niveaux primaire, secondaire et supérieur) en ce qu'il limite l'acquisition du matériel nécessaire, telles que les instruments de musique et les fournitures pour les arts plastiques et la danse, qu'elle soit classique ou autre. Malgré cela, l'État cubain ne refuse à aucun enfant ayant des aptitudes et une vocation l'accès gratuit à cet enseignement, ce qui représente un effort extraordinaire, compte tenu du fait que l'éducation de base d'un élève coûte entre 15 000 et 16 000 dollars par année scolaire, quelle que soit la filière artistique choisie. Par exemple, 17 610 dollars en moyenne sont dépensés pour que chaque élève de danse classique ait un justaucorps. Si ce vêtement pouvait être acheté sur le marché américain, Cuba économiserait plus de la moitié du montant consacré à son achat sur d'autres marchés.

## 2.2 Incidences sur le développement économique

Le blocus demeure le principal obstacle à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Durant la période considérée, les préjudices causés par le blocus dans les secteurs de la production et des services ont été évalués à 79 millions de dollars, soit une augmentation de 28 % par rapport à la phase précédente.

Transformer le coût du blocus en capacité de paiement permettrait au pays de disposer, à moyen terme, d'une source de financement officielle, substantielle et durable, qui stimulerait les programmes d'investissement liés aux secteurs stratégiques énoncés dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. Les délais de réalisation des objectifs fixés pour l'année 2030 s'en trouveraient ainsi raccourcis. En moins de cinq ans, la situation de l'infrastructure du pays évoluerait sensiblement, ce qui permettrait par exemple de transformer la filière énergétique nationale et de porter à plus de 24 % la part des sources d'énergie renouvelables.

Du point de vue financier, disposer de cette somme d'argent permettrait d'inverser favorablement l'exposition financière du pays à l'étranger, sur le plan tant qualitatif que quantitatif, en renforçant la confiance des investisseurs et des créanciers étrangers et en augmentant sensiblement la capacité d'accès aux marchés financiers et de capitaux.

À cause du blocus, l'industrie biopharmaceutique, l'un des secteurs stratégiques de l'économie du pays, subit chaque année des pertes s'élevant à plusieurs millions de dollars dans les domaines de la recherche, du développement, de la production et de la commercialisation de ses produits. Les mesures prises par les États-Unis contre Cuba limitent non seulement les échanges universitaires et scientifiques, mais privent également la population des États-Unis des bénéfices des produits biotechnologiques et pharmaceutiques conçus à Cuba, qui sont novateurs et prometteurs pour la santé humaine.

Quelques exemples des préjudices causés par le blocus dans ce secteur sont cités ci-après.

- Le Centre de génie génétique et de biotechnologie fait état de pertes de revenus dues à l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis le médicament heberprot-P, unique au monde pour le traitement des ulcères du pied diabétique. Si les 5 % des patients américains qui développent un ulcère complexe du pied diabétique chaque année utilisaient ce médicament, la valeur des exportations vers ce pays se serait élevée à environ 103 millions de dollars en 2018.
- En raison du blocus, la société d'import-export FarmaCuba a fait état de difficultés d'approvisionnement en matières premières pour la fabrication de médicaments. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, l'entreprise Farmacéutica 8 de marzo a dû interrompre à plusieurs reprises son processus de production car elle n'a pu acquérir à temps la matière première nécessaire. Environ 2 000 doses de suspension buvable et 61 184 capsules n'ont pu être produites.
- Un fabricant de médicaments d'un pays asiatique a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'expédier de la phénytoïne injectable (250mg/5ml) à Cuba, parce que les banques dudit pays refusaient de traiter tout document relatif à l'île, de peur d'être sanctionnées par les États-Unis. Cette situation a conduit Cuba à chercher un autre fournisseur en Amérique latine, dans des conditions moins favorables.

La société Laboratorio Farmacéutico Oriente de BioCubaFarma a signalé les préjudices suivants :

- La banque de l'entreprise fournisseuse de vitamine A, matière première pour la production du complexe vitaminiq Nutriforte, a refusé de recevoir le paiement de la part de Cuba, ce qui a obligé le pays à verser une somme plus élevée par l'intermédiaire de tiers. Cette situation s'est répercutée sur la production de 78 694 200 comprimés ;
- Le manque de matériaux d'emballage a nui à la production de sérum physiologique injectable en grand volume. Le fournisseur colombien Proenfar a été sollicité aux fins de l'achat de ces produits, mais l'un des ses actionnaires étant américain, l'opération n'a pu être menée à terme, ce qui s'est répercuté sur la production de 1 995 300 poches de sérum ;
- La livraison de feuilles d'aluminium imprimées a été entravée pour le nicotinamide au mois de mars 2019 et, probablement, pour la dipyrone et l'alprazolam aux mois de septembre et octobre, le fournisseur Devexport ayant été racheté par un nouveau fabricant qui refuse de vendre ces feuilles à Cuba, en raison de la réglementation liée au blocus.

Les mesures contre Cuba annoncées par le Président Donald Trump à partir de 2017 continuent d'être rigoureusement appliquées et ont de fortes répercussions sur le tourisme, l'un des secteurs stratégiques du développement économique et social du pays. Toutefois, en août 2018, le Département d'État américain a abaissé le niveau de risque pour les voyages à Cuba de la catégorie 3 (voyage déconseillé) à la catégorie 2 (vigilance renforcée).

D'avril 2018 à mars 2019, en raison du blocus imposé par les États-Unis, le secteur du tourisme cubain a accusé des pertes de quelque 1 383 millions de dollars dans des domaines majeurs liés aux voyages, aux services, aux opérations et à l'assurance logistique. Sans le blocus, on estime que 35 % du nombre total annuel des visiteurs à Cuba pourraient provenir des États-Unis, qui deviendraient alors le principal pays d'origine des voyageurs se rendant sur l'île.

Quelques exemples de préjudices causés au secteur du tourisme sont cités ci-après.

- La mesure prise par le Gouvernement des États-Unis pour supprimer les autorisations générales aux fins de voyages éducatifs « de peuple à peuple » pour les groupes ne fait que réduire l'afflux de touristes américains sur l'île. Si la précédente interdiction visant les voyages « de peuple à peuple » à titre individuel dissuadait déjà les touristes américains de visiter Cuba, les obligeant à voyager sous la tutelle d'une organisation américaine, la nouvelle mesure les prive totalement de la possibilité de s'y rendre dans ce cadre.
- Malgré une hausse du nombre d'arrivées de croisiéristes pendant la période considérée, les entrées de visiteurs américains sur le territoire cubain par voie aérienne a diminué de 28,6 %, soit une baisse de 103 161 visiteurs par rapport à 2017, ce qui a eu une incidence négative sur les recettes. Depuis le 5 juin 2019, le Gouvernement des États-Unis refuse d'octroyer des licences aux aéronefs non commerciaux et aux navires de passagers et de plaisance en séjour temporaire, y compris les croisières à destination de Cuba, ce qui entrave davantage encore les voyages des ressortissants américains vers l'île et réduit les revenus correspondants.
- L'agence de voyages Cubatur a subi des dommages pécuniaires et financiers d'un montant de 497 800 dollars en raison des frais de services bancaires, des variations des taux de change et de l'utilisation de méthodes alternatives aux banques telles que les passerelles de paiement.
- La société Havanatur a été lésée par le refus des banques correspondantes de traiter les paiements aux clients, la fermeture de comptes bancaires dans des pays tiers, la rétention de fonds et l'annulation des services de traitement des cartes de crédit.

Le blocus a également porté préjudice au secteur de l'informatique et des communications, y compris les télécommunications. Cette politique est le principal obstacle à la circulation de l'information et à un meilleur accès à Internet et aux technologies de l'information pour les Cubains, car elle rend la connectivité dans le pays plus difficile et plus coûteuse, conditionne l'accès aux plateformes et technologies et utilise le cyberspace pour saper le système politique et juridique cubain.

Les préjudices économiques causés au système de communications entre avril 2018 et mars 2019 sont estimés à plus de 55 millions de dollars. La Empresa de Telecomunicaciones de Cuba reste l'entité la plus touchée, représentant environ 98 % du montant total des dommages.

Quelques-uns des exemples les plus représentatifs des préjudices subis pendant la période considérée sont cités ci-après.

- Il a été impossible d'effectuer le paiement pour les cours offerts par la société chilienne Algoritmo, ce qui a entravé l'activité de formation des professionnels du secteur des communications. Cette situation a différé la tenue de cinq cours prévus pour 2018, qui étaient nécessaires à la fourniture et au développement de services de meilleure qualité.
- Le blocus empêche le libre accès au contenu du réseau des réseaux depuis Cuba et l'exercice des libertés exprimées et acceptées par les auteurs de logiciels sous licence publique générale. Concrètement, l'accès aux services ou le téléchargement d'informations est refusé dès que le système détecte que la liaison est assurée depuis une adresse de protocole Internet appartenant au domaine cubain «.cu».
- Cuba se voit refuser l'accès à des informations officielles provenant de sites technologiques de premier plan, ce qui gêne l'autopréparation ou la formation à distance. Il s'agit notamment de Cisco, VMware, Google Code, Google Web Designer et Google PageSpeed Insights.
- Les spécialistes de Radiocuba n'ont pas pu assister à la conférence annuelle organisée par le fournisseur de services par satellite Marlink, qui s'est tenue deux fois à la Nouvelle-Orléans.
- Les restrictions liées au blocus empêchent l'exécution de mandats internationaux, raison pour laquelle l'arrangement concernant les services postaux de paiement n'a pas été signé avec l'opérateur désigné des États-Unis.
- L'Empresa de telecomunicaciones de Cuba a été membre du Système mondial de communications mobiles jusqu'en décembre 2017, date à laquelle elle a reçu une lettre du directeur juridique de l'Association du Système annonçant la suspension de l'adhésion de la société cubaine à cette organisation. Le directeur a avancé qu'il avait l'obligation de se conformer à la législation des États-Unis en ce qui concerne les sanctions commerciales contre les entités qui fournissent des services à des entreprises cubaines. Ainsi, l'Empresa de telecomunicaciones de Cuba ne pourra participer qu'à des manifestations publiques organisées en dehors du territoire des États-Unis.
- Le blocus empêche l'accès à des marques et équipements haut de gamme qui dominent le marché de l'infocommunication et sont brevetés ou distribués par des entreprises américaines, tels que les téléphones fixes et mobiles, les antennes et les systèmes informatiques.

Le secteur des transports a lui aussi été considérablement touché par la réglementation relative au blocus. Le montant total des préjudices causés à ce secteur pendant la période considérée a dépassé 170 millions de dollars, soit une hausse de plus de 69 millions de dollars par rapport à la période précédente.

Quelques-uns des exemples les plus représentatifs des préjudices subis pendant la période considérée sont cités ci-après.

- La société néerlandaise Damen, principale fournisseuse de pièces et composants Caterpillar et Cummins aux chantiers navals Damex de Santiago de Cuba, s'est vu interdire par le fournisseur néerlandais de Caterpillar de vendre à Cuba le matériel nécessaire à la réparation et à l'entretien des navires de l'Empresa Prácticos de Cuba.
- La société Cubana de Aviación n'est pas en mesure de recourir aux services de l'Airline Tariff Publishing Company, qui publie les prix des billets de plus de

500 compagnies aériennes et dont le siège se trouve à l'aéroport international de Dulles, à Washington. En raison des restrictions liées au blocus, Cuba doit verser 1 300 dollars supplémentaires par mois pour accéder aux prix des billets figurant dans le système de distribution.

- La compagnie aérienne espagnole Air Europa s'est abstenue de signer l'accord de partage de code et d'honorer son engagement envers Cubana de Aviación tant qu'elle exploite des appareils de la société Boeing, qui sont fabriqués aux États-Unis.

Pendant la période considérée, le montant des préjudices causés par le blocus à l'industrie cubaine a dépassé 49 millions de dollars. Ce montant aurait permis d'acquérir les matières premières nécessaires à l'industrie cubaine, telles que le carbure de calcium pour la production d'acétylène, les mélanges pour la fabrication de pneus ou le papier semi-extensible pour la production de sacs multicouches. Quelques-uns des exemples les plus représentatifs de ces préjudices sont cités ci-après.

- Le Grupo Empresarial de la Industria Química n'a pas été en mesure d'acquérir des pièces de rechange et des machines de remplacement pour les compresseurs d'air, les pompes Lefi et les équipements des marques Burton Corblin et Garo, ces sociétés ayant des actionnaires américains. La production de chlore à Cuba en a gravement souffert. De même, il n'a pas été possible de louer d'isoconteneurs pour l'oxygène médical fabriqués aux États-Unis, les fournisseurs craignant d'être pénalisés par l'Office of Foreign Assets Control (Bureau du contrôle des avoirs étrangers) américain.
- Le Grupo de la Electrónica, chargé de la production d'équipements électriques et électroniques, de solutions informatiques, de supports, de pièces et d'éléments pour les télécommunications, ainsi que des services associés, n'a pas été en mesure de conclure les accords négociés avec divers fournisseurs en raison du caractère dissuasif du blocus, qui entrave et augmente le coût des négociations avec les sociétés importatrices et rend impossible l'accès aux principales technologies et matériaux nécessaires à la production. De ce fait, Cuba doit acquérir ces ressources dans d'autres zones géographiques, ce qui s'accompagne d'une majoration du coût de la production nationale de près de 2 millions de dollars en raison des frais de transport.

À cause du blocus, le secteur de la construction continue d'avoir de sérieuses difficultés à accéder à des technologies de construction plus efficaces, plus légères et qui consomment moins de matériaux de base et de composants énergétiques. Durant la période considérée, il n'a pas été possible d'acquérir les engins de forage D55 nécessaires à l'industrie des matériaux de construction par l'intermédiaire d'Atlas Copco, une société basée dans un pays asiatique. En raison du blocus, la société mère a interdit la vente de ces produits à Cuba.

L'activité d'exportation de ce secteur a également été entravée par la réglementation liée au blocus. Par exemple, le contrat signé avec ABS Trade and Commerce pour l'exportation de 300 000 tonnes de pierre d'Algaba n'a pu être concrétisé. La société n'a pas réussi à trouver de navire pour transporter les marchandises de Cuba vers le pays de destination.

Les entreprises du secteur de l'énergie et des mines ont subi un préjudice d'un montant de 78 336 424 dollars, soit une hausse de plus de 18 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Quelques-uns des exemples les plus représentatifs des préjudices subis pendant la période considérée sont cités ci-après.

- La coentreprise Moa Nickel a subi des pertes lors de la production de 40 tonnes de sulfures de nickel et de cobalt destinés à l'exportation, car les principaux fabricants de pièces et de composants indispensables au processus de production se sont retirés, en raison de l'effet dissuasif du blocus. Il en a résulté une augmentation des coûts d'entretien, une perte de temps liée à la recherche de fournisseurs de substitution, des retards dans les arrivées et une hausse des frais d'importation. L'entreprise MS Sales a mis un terme à ses opérations avec Cuba lorsqu'elle a été rachetée par une société américaine. Voestalpine, l'un des principaux fournisseurs d'électrodes, a arrêté ses opérations en raison du risque pays généré par le blocus, rompant des contrats déjà signés.
- L'accès du groupe Unión Eléctrica de Cuba aux pièces détachées pour les moteurs Bazán, fabriqués par la société espagnole Navantia, reste très limité. Cette société a refusé de commercer avec Cuba, craignant des conséquences liées au blocus. Ainsi, les pièces ne peuvent être achetées qu'auprès d'un seul fournisseur, à des prix deux fois plus élevés que ceux pratiqués sur le marché.
- Après être devenu membre d'un groupe américain, le consortium d'origine britannique CompAir s'est dissocié des projets de centrales de production d'air comprimé qu'il avait entamés à Cuba. Il en résulte un défaut d'accès aux pièces de rechange pour tous les équipements déjà installés, qui ont dû être modifiés grâce à d'autres technologies, pour un coût supérieur à celui prévu.
- En septembre et novembre 2018, deux contrats ont été signés avec la société General Electric International aux fins de la fourniture de pièces supplémentaires pour la turbine de la centrale thermoélectrique Antonio Guiteras et de la modernisation de la centrale électrique Pico Santa Martha, respectivement. Toutefois, le 5 février 2019, la Centennial Bank des États-Unis a envoyé une notification annonçant que, compte tenu de l'application du titre III de la loi Helms-Burton, le financement pour ces deux contrats ne serait pas accordé.

### **III. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine**

#### **3.1 Incidences sur le commerce extérieur**

D'avril 2018 à mars 2019, le blocus a causé un préjudice total de 2 896 581 555 dollars au commerce extérieur de Cuba et s'est accompagné de l'augmentation de retombées négatives compliquant et perturbant les activités commerciales externes.

Mis à part les préjudices chiffrés, il ne faut pas oublier l'effet dissuasif du blocus sur le secteur des affaires aux États-Unis et dans des pays tiers ; les répercussions étant encore plus fortes sur les institutions bancaires et financières, dont certaines refusent de travailler avec des entités cubaines, et les investissements dans le pays.

La plus grande répercussion sur le commerce extérieur est la perte de recettes d'exportation de biens et services, soit 2 343 135 842 dollars. Ce chiffre s'explique en grande partie par la diminution du nombre de touristes originaires des États-Unis pendant la période considérée ; tendance qui se maintient depuis 2017 en raison de la campagne médiatique menée contre les voyages à Cuba et la manipulation reposant sur les prétendus problèmes de santé rencontrés par des diplomates des États-Unis ayant séjourné à Cuba.

Les dommages causés par le repositionnement géographique du commerce sont estimés à 1 020,2 millions de dollars, soit 18 % de plus qu'à la période précédente.

L'impossibilité d'accéder au marché des États-Unis a entraîné un préjudice chiffré à 163 108 659 dollars. Les secteurs les plus affectés par cette restriction ont été la santé, l'énergie, les mines, les télécommunications, l'informatique,

l'agriculture, le bâtiment et l'industrie. Ils totalisent 74,4 % des dommages, soit 121 423 969 dollars.

Comme suite aux restrictions imposées par le blocus, il n'est pas possible d'exporter aux États-Unis des marques cubaines enregistrées sur ce marché. C'est le cas du café Cubita, des rhums Ron Caney et Ron Varadero, ainsi que du charbon végétal. La vente des marques de rhum citées est également sérieusement limitée sur le marché européen. Les circuits de commercialisation de ces produits ne permettent pas de les vendre en même temps que d'autres marques provenant des États-Unis. Ceci a provoqué la diminution de la demande des clients qui importent et distribuent ces produits en Europe.

Il est également impossible de vendre le sucre et le miel d'abeille cubains aux États-Unis. Dans le cas du sucre, la fin du système de quota représente à elle seule plus de 29 millions de dollars de pertes.

La possibilité d'importer des produits agroalimentaires provenant des États-Unis ne s'est pas traduite par la fin de pratiques commerciales, financières et logistiques discriminatoires, qui pèsent sur les importations réalisées depuis ce marché. La situation perdure malgré les mesures prises par le secteur agricole des États-Unis pour faciliter ses relations commerciales avec Cuba. Ces pratiques irrégulières ne permettent aucun type de financement, ce qui oblige Alimport, notre entreprise qui commercialise des produits alimentaires, à se tourner vers des marchés éloignés où elle bénéficie de facilités de crédits mais où le fret est plus cher. Du fait de l'augmentation du risque pays à cause du blocus, les créanciers appliquent des tarifs environ 5 % au-dessus de la normale. De plus, comme il n'est pas permis d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis hors de Cuba, il est indispensable d'acheter des devises pour les remboursements, ce qui entraîne des pertes en raison des taux de change.

Par exemple, l'entreprise cubaine At Comercial n'a pas pu acheter certains produits alimentaires aux États-Unis ; elle a donc dû se les procurer à des prix plus élevés en passant par des intermédiaires et en se tournant vers des pays plus éloignés.

Le préjudice causé par l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis s'élève à 85 139 436 dollars et les dommages causés par l'augmentation des coûts de financement et du risque pays se chiffrent à 47 290 204 dollars. Ces chiffres s'expliquent par l'absence de prêts bancaires et de prêts à des conditions favorables, qui oblige les entreprises cubaines à travailler avec des crédits commerciaux accordés à des conditions désavantageuses par les fournisseurs eux-mêmes.

Le recours à des intermédiaires commerciaux et l'augmentation consécutive du prix des marchandises ont infligé au pays 173 210 916 dollars de pertes, ce qui représente une augmentation de 189 % par rapport à la période précédente.

Notre économie est également toujours fortement touchée par les surcoûts liés au fret et aux assurances en raison du repositionnement géographique du commerce dans des régions plus éloignées. Les pertes en la matière sont estimées à 72 160 602 dollars.

Le tableau suivant récapitule les incidences du blocus sur le commerce extérieur de Cuba d'avril 2018 à mars 2019 :

<i>Type de préjudice</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Impossibilité d'accéder au marché des États-Unis	163 108 659,16
Recours à des intermédiaires/augmentation du prix des marchandises	173 210 916,43
Augmentation des coûts de fret et d'assurance	72 160 602,95

<i>Type de préjudice</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Manque à gagner en termes d'exportations	2 343 135 842,95
Augmentation du risque pays et des coûts de financement	47 290 204,71
Interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis	85 139 436,80
Autres préjudices <sup>a</sup>	12 535 892,72
<b>Total</b>	<b>2 896 581 555,72</b>

<sup>a</sup> Coûts supplémentaires en raison d'opérations faites par l'intermédiaire de banques de pays tiers, de commissions bancaires, de modalités d'instruments de paiement, de rétention de fonds, de ruptures de contrats et de litiges, entre autres.

### 3.2 Incidences sur le plan financier

Les préjudices causés par le blocus ont continué à s'accroître. La volonté de nuire étant marquée dans le secteur bancaire et financier. Le blocus a occasionné des difficultés sérieuses qui ont empêché le fonctionnement normal et adéquat du secteur et fait augmenter les coûts associés aux opérations bancaires et commerciales. La période s'est caractérisée par la tendance des institutions financières et bancaires étrangères à refuser de réaliser des opérations avec des banques cubaines, ainsi que par la fermeture de comptes et l'annulation de clefs servant à l'échange d'informations financières [créées par la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT)].

Entre avril 2018 et mars 2019, 140 banques étrangères ont pris des mesures affectant le système bancaire cubain. Au cours de cette période, 12 nouvelles institutions bancaires étrangères ont adopté la politique de refus de services en raison du blocus. Ceci porte atteinte au fonctionnement normal et à l'efficacité des institutions bancaires cubaines, qui sont obligées de travailler dans un climat permanent de tension, d'incertitude et d'adversité, afin de garantir la sécurité de leurs flux.

Au cours de la période considérée, les préjudices monétaires et financiers ont été estimés à 725,8 millions de dollars, soit une augmentation de 35 % par rapport à la période précédente.

Les principales difficultés signalées par les institutions bancaires cubaines au cours de la période considérée sont les suivantes :

#### *Recrudescence des mesures de blocage associées aux services informatiques*

- Les difficultés d'accès aux nouvelles technologies SWIFT persistent car la majorité des entreprises qui fournissent le logiciel et la technologie sont de nationalité américaine.
- Plusieurs banques étrangères ont demandé à des entités bancaires cubaines d'annuler les clefs de messagerie SWIFT, qui tiennent lieu d'autorisations que s'échangent les banques afin de filtrer et contrôler les messages reçus et le type de message envoyé (système connu sous l'acronyme RMA en anglais).

#### *Restrictions d'utilisation du dollar des États-Unis dans les opérations commerciales et financières avec l'extérieur*

- Les restrictions concernant l'utilisation du dollar des États-Unis dans les opérations commerciales et financières extérieures de Cuba demeurent, ce qui entraîne des pertes importantes en raison des taux de change entre le dollar des

États-Unis et les devises de pays tiers dans lesquelles se font la facturation et les paiements.

*Refus de fournir des services bancaires*

- Demande de fermeture de comptes de la part de huit entités bancaires étrangères (7 d'Europe et 1 d'Asie).
- Refus de transférer des fonds en provenance ou à destination de Cuba et de fournir d'autres services bancaires de la part de 15 entités (9 d'Asie, 3 d'Europe, 2 d'Amérique latine et 1 d'Océanie). On notera l'exemple suivant :
  - Une banque latino-américaine a informé son homologue cubaine, en utilisant la messagerie SWIFT, qu'à compter de janvier 2019, elle serait dans l'impossibilité de participer à des crédits documentaires ou à des transferts internationaux impliquant des entités désignées par le Département d'État américain.
- Les refus de traitement de documents bancaires obligent à rechercher d'autres banques qui acceptent d'être en rapport avec Cuba afin de pouvoir payer les fournisseurs ou recevoir des versements en devises étrangères. Cela signifie que Cuba ne dispose pas des ressources au moment voulu pour s'acquitter de ses obligations ou acheter des produits d'absolue nécessité ; sans compter l'incertitude au sujet des fonds.
- Rétention de fonds d'entités cubaines par deux banques européennes.
- Annulation des clefs de messagerie SWIFT (autorisations que s'échangent les banques) de la part de 24 banques étrangères parmi lesquelles 15 entités d'Europe, 3 d'Amérique latine, 2 d'Asie, 2 d'Océanie, 1 d'Amérique du Nord et 1 d'Afrique. Par exemple :
  - Une banque d'Amérique latine a fait savoir qu'il n'était pas possible d'échanger des informations, alors qu'une demande d'échange de clefs avait précédemment été effectuée par l'intermédiaire de SWIFT.
- Refus de notification de crédits documentaires ou de traitement de lettres de crédit de la part de 16 banques étrangères (15 d'Asie et 1 d'Europe). Dans la plupart des cas, ce refus entraîne des retards car l'entreprise cubaine concernée doit prendre contact avec son fournisseur pour chercher une autre banque qui accepterait de traiter les documents.
- Rejet d'opérations bancaires de la part de 63 entités (37 d'Europe, 13 d'Asie, 8 d'Amérique latine, 3 d'Amérique du Nord, 1 d'Afrique et 1 d'Océanie). On notera l'exemple suivant :
  - Une institution bancaire européenne a rejeté un transfert initié par une banque cubaine en raison de la politique de conformité de la banque du bénéficiaire, et ce bien qu'il ait été fourni les informations complémentaires précédemment demandées.
- Annulation d'opérations bancaires et d'accords de relation bancaire de la part de huit banques (3 d'Asie, 3 d'Europe et 2 d'Amérique latine). Voici quelques exemples :
  - Une banque d'Amérique latine a informé son homologue cubaine qu'elle allait mettre fin à ses relations avec Cuba car il s'agissait d'un pays sanctionné par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et que les personnes ou institutions qui entretenaient des relations avec les personnes et entités inscrites sur la liste tenue par le Bureau, ou leur fournissaient

une aide financière, risquaient d'être considérées comme des trafiquants de drogue, des criminels internationaux ou des terroristes.

- Une institution bancaire européenne a demandé l'annulation des opérations avec Cuba en raison des divers embargos internationaux et des sanctions prises par les États-Unis, ce qui a contraint la banque cubaine concernée à chercher des alternatives dans cette place.
- Deux banques d'Amérique latine ont déclaré qu'elles n'exécuteraient pas de nouvelles opérations provenant de Cuba. Cette situation limite le paiement des fournisseurs et l'encaissement du fruit des exportations cubaines, ce qui affecte des entités telles que Cubana de Aviación, FarmaCuba, Cubadeportes, ainsi que des importateurs cubains.
- Demande à des banques cubaines de documents complémentaires et autres demandes préalables à l'exécution d'opérations bancaires de la part de quatre institutions bancaires (2 d'Asie, 1 d'Europe et 1 d'Amérique du Nord). Voici quelques exemples :
  - Après sa fusion avec une autre banque de la même place, une banque européenne a formulé par l'intermédiaire de SWIFT des demandes inhabituelles et inédites afin d'ouvrir le compte d'une banque cubaine dans ses livres, faisant référence au fait que les paiements effectués par l'institution bancaire cubaine ne pouvaient impliquer de clients liés à la sphère militaire, aux Forces armées ou aux forces de police, ni concerner des marchandises originaires des États-Unis.
  - Sous couvert de ses règles de conformité, une entité bancaire européenne a demandé à une banque cubaine des informations complémentaires inhabituelles avant d'effectuer des transferts, comme la confirmation que la marchandise n'aurait pas d'usage militaire.
- Les entités cubaines n'ont d'autre choix que d'obtenir des financements extérieurs dans des conditions extrêmement contraignantes.
- Les entités bancaires et commerciales cubaines doivent payer des taux d'intérêt élevés supérieurs à ceux du marché pour les opérations similaires d'autres pays. Cela s'explique par les surtaxes liées à l'augmentation du risque pays de Cuba à cause du blocus ; le risque pays étant le principal critère utilisé pour déterminer la faisabilité et les coûts des opérations financières.

*Difficultés d'envoi et de réception de documents bancaires par l'intermédiaire d'agences de coursiers.*

- DHL Express Cuba a envoyé à une banque cubaine la liste des pays dans lesquels ses services sont limités par les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, avec le texte suivant : L'envoi ne pourra se faire que sous la responsabilité du client, après que ce dernier en ait été informé. Une fois le client notifié, DHL décline toute responsabilité quant à l'envoi. Il est souligné que le client doit signer une décharge avant un envoi de type DOX ou WPX à Cuba.
- The People Network, une entreprise britannique, a informé une entité bancaire cubaine qu'elle ne pouvait plus offrir ses services en raison de la liste des entités cubaines soumises à des restrictions publiée par le Département d'État américain. En l'espèce, il s'agissait de documents pour une société exportatrice cubaine.

- Une banque cubaine a reçu un message d'une entité bancaire d'Amérique du Nord indiquant qu'elle n'acceptait pas de signer les documents exigés par DHL Express selon lesquels si une amende est infligée en raison de l'envoi de documents à Cuba, la banque devra s'en acquitter.

Du fait de tous ces obstacles, au lieu d'envoyer les originaux par l'intermédiaire de DHL, une copie des remises documentaires est envoyée par courrier électronique, y compris quand il s'agit de documents d'expédition. Cette situation crée des difficultés pour les importateurs cubains car ils doivent chercher d'autres solutions pour recevoir les documents. D'autre part, ces envois ne bénéficient pas des mêmes garanties et conditions de sécurité que ceux passant par les canaux bancaires.

#### **IV. Le blocus constitue une violation du droit international. Application extraterritoriale**

La politique agressive menée par le Gouvernement américain contre Cuba continue d'être caractérisée, entre autres, par l'application extraterritoriale du blocus. Cet ensemble de sanctions pèse lourdement sur notre pays, mais porte également atteinte aux intérêts et aux droits souverains de pays tiers, ce qui constitue une violation du droit international, des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des règles de libre-échange.

Au cours de la période à l'examen, l'application du blocus s'est intensifiée, notamment par la décision du Gouvernement des États-Unis de donner, en application du titre III de la loi Helms-Burton, la possibilité d'engager des actions en justice devant les tribunaux américains contre les entités se livrant au « trafic » de propriété nationalisées à Cuba dans les années 1960. Cette disposition porte atteinte à la liberté du commerce, renforce le caractère extraterritorial des sanctions imposées à Cuba et nuit aux relations économiques et commerciales de l'île avec la communauté internationale.

La loi Helms-Burton, qui constitue une violation de principes tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté du commerce, l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, est totalement inapplicable à Cuba. La loi n° 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté cubaines, approuvée par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire en décembre 1996, dispose que la loi américaine précédemment citée n'a ni valeur, ni effet juridique sur le territoire national cubain.

La promulgation de la loi Helms-Burton a conduit des tiers tels que le Mexique, le Canada et l'Union européenne à approuver des « lois antidotes » afin de se protéger des répercussions de cette loi.

L'Union européenne a approuvé une loi de blocage interdisant l'application, sur son territoire, des décisions de justice prises par les États-Unis en lien avec le titre III de la loi Helms-Burton. Le Gouvernement canadien a amendé la loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, qui stipule que « les jugements rendus en vertu de la loi des États-Unis intitulée Cuban Liberty and Democratic Solidarity (LIBERTAD) Act of 1996 ne sont ni reconnus ni exécutoires au Canada ». Quant au Mexique, il a adopté une loi de protection du commerce et des investissements contre les normes étrangères qui contreviennent au droit international.

##### **4.1 Préjudices causés à des sociétés cubaines**

Au cours de la période à l'examen, les préjudices causés à des sociétés cubaines dans leurs relations commerciales avec des pays tiers ont continué de s'aggraver en raison des clôtures de comptes bancaires, de l'impossibilité de réaliser des

transactions de paiement ou de facturation de services et de l'annulation de contrats commerciaux. Quelques exemples sont présentés ci-après.

- Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la succursale luxembourgeoise de la banque néerlandaise ING a refusé une transaction réalisée par la société luxembourgeoise e-Time Corporation et destinée à la société Cubaexport, en raison du blocus imposé par les États-Unis à Cuba.
- Le 12 juin 2018, la succursale néo-zélandaise de l'Australia and New Zealand Banking Group a envoyé une lettre à l'association des agences de voyage néo-zélandaises pour l'informer que toute transaction ou contrat lié directement ou indirectement à des pays faisant l'objet de sanctions imposées par les États-Unis, dont Cuba, était désormais interdit.
- Le 2 août 2018, la succursale brésilienne de la société américaine FedEx a annulé tous les services fournis à l'ambassade et aux consulats cubains dans ce pays, en raison d'instructions reçues de la société mère aux États-Unis fondées sur les sanctions imposées à Cuba par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.
- Le 15 août 2018, on a appris que le Banco Santander Río (Argentine) n'avait pas réalisé un virement de 250 000 dollars demandé par Havanatur au Banco Financiero Internacional (la demande portait sur le montant équivalent en euros).
- Le 16 août 2018, on a appris que les banques dominicaines Banreservas et Banco BHD-León avaient fermé les comptes de la Compañía Cubana de Aviación domiciliés en République Dominicaine en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis.
- Le 21 août 2018, la banque panaméenne Multibank a fermé le compte courant en dollars domicilié à Panama de la Compañía Cubana de Aviación.
- Le 28 août 2018, la filiale de l'entreprise américaine FedEx à Sainte-Lucie a procédé à la clôture du compte de l'ambassade de Cuba dans ce pays en raison des règles imposées par le blocus.
- Le 30 septembre 2018, la succursale aux Bahamas de l'entreprise américaine FedEx a procédé à la clôture du compte de l'ambassade de Cuba dans ce pays sur ordre du service juridique de la société aux États-Unis.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, on a appris que la succursale au Suriname de la banque néerlandaise De Surinaamsche Bank avait refusé de continuer d'effectuer des transactions en dollars avec l'ambassade de Cuba dans ce pays, en raison des règles imposées par le blocus.
- Le 2 octobre 2018, l'hôtel Hilton Fukuoka Sea Hawk (Japon) a annulé une réservation effectuée par l'ambassade de Cuba dans ce pays sur ordre de son siège aux États-Unis et a affirmé ne pas pouvoir offrir ses services en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis.
- Le 16 octobre 2018, la succursale en Jamaïque de la société américaine FedEx a gelé la livraison de deux envois de passeports réalisés depuis l'ambassade de Cuba à Washington à destination de la mission diplomatique cubaine à Kingston, en raison des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis.
- Le 30 octobre 2018, la banque panaméenne Multibank a envoyé une déclaration sous serment à l'ambassade de Cuba à Panama dans le but de « rompre ses liens » avec Cuba. Le document devait être signé par l'ambassadeur de Cuba au Panama, en sa qualité de représentant légal de Cuba, et fait mention des règles imposées par le blocus.

- Le 29 novembre 2018, la banque à capitaux privés Halyk Bank, qui a fusionné avec la banque Kazkom du Kazakhstan, a envoyé une lettre à l'ambassade de Cuba dans ce pays après avoir temporairement gelé ses comptes, modifié son numéro de compte sans avertissement préalable et prélevé une commission bancaire élevée. La lettre indiquait que cette décision était liée aux règles imposées par le blocus.
- Le 17 décembre 2018, on a appris que la filiale de l'entreprise américaine FedEx à Saint-Kitts-et-Nevis avait informé l'ambassade de Cuba dans ce pays qu'elle suspendait le service de messagerie qu'elle lui fournissait.
- Le 17 décembre 2018, une agence de Malasia Maybank a informé Miguel Morales, un citoyen cubain, qu'elle fermait son compte après avoir reçu des instructions liées aux règles imposées par le blocus.
- Le 4 janvier 2019, on a appris que la Banque Nationale du Canada avait informé la société canadienne Intercopex, basée à Toronto, de nouvelles règles empêchant l'envoi de documents dans notre pays ; elles avaient été instaurées par DHL pour les pays faisant l'objet de sanctions, dont Cuba. À la suite du gel des services par DHL, la Banque a informé toutes les banques cubaines de la situation.
- Le 16 janvier 2019, la société Devexport a fait savoir à la société d'import cubaine Cexni qu'il lui était impossible d'effectuer les livraisons prévues au contrat 80063, par lequel la société avait acheté 143 tonnes de cyanure de sodium en briquettes, destinées à la production de doré (or). En effet, les autorités du pays du fabricant avaient interdit en 2019 tout chargement à destination de Cuba, au motif qu'elles voulaient éviter que le Département du trésor des États-Unis ne prenne des sanctions contre les entreprises du pays pour avoir fait commerce avec Cuba.
- En février 2019, l'entreprise MediCuba a été informée par plusieurs fournisseurs avec lesquels elle avait signé des contrats que la banque Multibank du Panama avait annoncé la fermeture des comptes domiciliés à Cuba, ce qui a entravé la réalisation des paiements et des opérations commerciales et forcé le pays à chercher d'autres solutions et des compléments aux contrats déjà signés.
- En avril 2019, la Japan Oil, Gas and Metals National Corporation (Japon) a informé l'ambassade de Cuba dans ce pays que trois des entreprises de la corporation avaient décidé d'annuler leur participation à une étude géochimique organisée conjointement avec Unión Cuba-Petróleo ; celle-ci portait sur un projet concernant un ou plusieurs blocs d'exploration dans des eaux peu profondes ou sur terre, qui présentait des risques potentiels élevés. La décision aurait été prise afin de protéger les activités menées par ces entreprises aux États-Unis.

#### **4.2 Incidences sur les secteurs bancaire et financier**

- Le 5 octobre 2018, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 5 263 171 dollars à la banque JPMorgan Chase parce qu'elle avait réalisé des transactions et fourni des services non autorisés à des clients inscrits sur la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés entre 2008 et 2012.
- Le 19 novembre 2018, l'entité bancaire et financière Société Générale, dont le siège se trouve à Paris (France), a effectué un versement total de 1 340 231 916 dollars au Bureau du contrôle des avoirs étrangers, au Bureau du Procureur fédéral pour le district sud de New York, au Bureau du Procureur du district de

New York, à la Réserve fédérale et au Département de services financiers de l'État de New York pour avoir enfreint le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, le Règlement relatif aux transactions et sanctions concernant l'Iran et le Règlement relatif aux sanctions contre le Soudan. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, la Société générale a traité 796 transactions concernant Cuba, correspondant à un montant supérieur à 5 500 millions de dollars entre le 11 juillet 2007 et le 26 octobre 2010. Cette amende est la deuxième, par ordre d'importance, imposée à une institution financière pour avoir entretenu des relations avec Cuba.

- Le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'entité panaméenne Multibank a fermé un nombre indéterminé de comptes bancaires d'entreprises de ce pays et d'autres ayant des relations commerciales ou d'une autre nature avec Cuba, dont le compte du correspondant de l'agence de presse Prensa Latina.
- Le 9 avril 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une sanction à Standard Chartered, entité bancaire et financière domiciliée au Royaume-Uni, en raison de violations apparentes du Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains et d'autres programmes de sanctions concernant l'Iran, la Syrie, le Soudan et le Myanmar. Afin d'éviter une action en justice, la société a versé 639 023 750 dollars au Bureau et 2 715 100 479 dollars à d'autres institutions gouvernementales et fédérales américaines.
- Le 15 avril 2019, le Bureau a imposé des sanctions du même type aux filiales européennes d'UniCredit en Allemagne, en Autriche et en Italie pour avoir enfreint le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains et d'autres programmes de sanctions concernant l'Iran, la Syrie, le Soudan et le Myanmar. Afin d'éviter un procès civil, les sommes suivantes ont donc été versées au Bureau et à d'autres institutions gouvernementales et fédérales américaines : 553 380 759 dollars par UniCredit Bank, 20 326 340 dollars par UniCredit Bank Autriche et 37 316 322 par UniCredit.

## V. Rejet international du blocus

### 5.1 Opposition de la société américaine au blocus

Alors qu'on assiste à une nette détérioration des relations entre le Gouvernement américain actuel et Cuba, de nombreux secteurs de la société américaine expriment leur opposition au blocus en vigueur contre l'île.

Des représentants des secteurs agricole, culturel, universitaire et commercial ont non seulement rejeté cette politique, qui constitue une violation du droit international, ils ont également tenté d'influencer politiquement les pouvoirs exécutif et législatif, tant au niveau des États que du pays. Des groupes comme Engage Cuba, par exemple, ont élargi leur portée et se sont diversifiés en créant de nouveaux conseils d'État sur le territoire américain.

La concrétisation de certains accords et de certaines initiatives témoigne de l'intérêt de ces secteurs à favoriser des liens bilatéraux sains et mutuellement bénéfiques et de la volonté de nombreux Américains de contribuer à l'amélioration des relations et à la levée du blocus imposé à Cuba.

On trouvera ci-après quelques exemples du rejet du blocus aux États-Unis.

- Le 5 avril 2018, John Boozman, sénateur républicain de l'Arkansas et Président de la Sous-Commission des matières premières, de la gestion des risques et du commerce de la Commission pour l'agriculture, la nutrition et la foresterie du Sénat des États-Unis, a publié un article intitulé « Time to expand U.S. agricultural exports to Cuba » (Il est temps d'accroître les exportations agricoles

américaines vers Cuba) sur le site The Washington DC 100, du cabinet de relations publiques Story Partners. M. Boozman a critiqué l'interdiction d'offrir des crédits privés pour les exportations agricoles américaines à Cuba. Il a en outre fait référence au projet de loi sur l'expansion des exportations agricoles, qu'il a présenté au Sénat avec Heidi Heitkamp, qui était à l'époque sénatrice démocrate du Dakota du Nord.

- Le 19 avril 2018, Kathy Castor, élue démocrate de Floride au Congrès, a écrit sur le réseau social Twitter qu'elle espérait que les Gouvernements cubain et américain prêteraient attention à tous celles et ceux qui, dans les deux nations, militent en faveur du changement, de la mobilisation et de la liberté. Elle a ajouté que, dans le monde complexe et moderne dans lequel on vit, il était vital que les deux parties participent à la discussion et expriment leur avis. Elle a conclu en disant : « Nous sommes voisins après tout. ».
- Le 19 avril 2018, Collin Laverty, Président de l'organisation Cuba Educational Travel, a publié une déclaration dans laquelle il remettait en question la politique de blocus, l'éloignement entre les deux pays et l'hostilité du Président Donald Trump envers Cuba. Il a dit que ce dernier était en train d'écarter le peuple américain et ses institutions du jeu et que, en l'absence d'une politique américaine intelligente, il était essentiel que les peuples des deux pays continuent à tisser des liens entre eux. Il a précisé que son organisation continuerait de travailler sans relâche pour unir les deux pays en attendant que les relations bilatérales s'améliorent.
- Le 23 avril 2018, Roger Marshall, Rick Crawford et Tom Emmer, des élus républicains du Kansas, de l'Arkansas et du Minnesota au Congrès, ont publié sur Feedstuffs, un média numérique spécialisé dans l'agriculture, un article intitulé « One simple fix could open \$2b market for U.S. farmers » (Une solution simple pourrait permettre d'ouvrir aux agriculteurs américains un marché de 2 milliards de dollars). Les auteurs ont lancé un appel au gouvernement de Donald Trump pour qu'il prenne des mesures permettant de maximiser les profits des agriculteurs américains. L'article témoigne de l'engagement des législateurs à soutenir le secteur privé cubain en utilisant leur autorité pour ouvrir plus largement les portes de leur pays à l'agro-industrie cubaine. Ils font valoir que si les États-Unis pouvaient vendre leurs produits à Cuba, les ventes agricoles de l'Arkansas à l'île pourraient atteindre 52 millions de dollars, celles du Kansas pourraient dépasser les 55 millions de dollars, avec une augmentation de 25 % des ventes de blé, et le Minnesota pourrait voir ses ventes augmenter de 50 millions de dollars.
- Le 4 juin 2018, lors d'une conférence de presse à La Havane, Jeff Flake, alors sénateur républicain de l'Arizona, a déclaré qu'il n'avait jamais été en faveur du blocus et qu'il préconisait plutôt la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. Il a ajouté qu'il était heureux de constater que les Américains avaient été plus nombreux à se rendre à Cuba entre 2014 et 2016 et que, malgré les revers, il espérait, en se rendant lui-même sur l'île, montrer aux Américains que Cuba est une destination sécuritaire.
- Le 7 juin 2018 a eu lieu la table ronde du Congrès sur les relations commerciales avec Cuba, à laquelle ont participé des élus américains et des dirigeants du groupe de pression Engage Cuba. John Boozman, sénateur de l'Arkansas, a fait remarquer que presque tous les prix des produits de base étaient faibles et que, dans ce contexte, l'ouverture du commerce bilatéral avec Cuba serait profitable pour tous, y compris pour les agriculteurs américains. Tom Emmer, représentant du Minnesota, a évoqué des moyens potentiels de renforcer les capacités agricoles et économiques bilatérales et insisté sur la nécessité d'ouvrir de

nouveaux marchés d'exportation. Il a ajouté que le blocus était un échec et qu'il continuerait d'insister pour qu'il soit levé. Rick Crawford, représentant de l'Arkansas, a déclaré à la table ronde du Congrès que l'ouverture du commerce avec Cuba permettrait d'améliorer les relations entre les deux pays.

- Le 7 juin 2018, le groupe de pression Engage Cuba a déclaré, dans un billet publié sur Twitter, qu'il était temps de « mettre la politique de côté et de faire ce qui est juste, soit soutenir le Congrès pour qu'il rétablisse le commerce entre Cuba et les États-Unis ».
- Le 10 juin 2018, Engage Cuba a fondé en Pennsylvanie son dix-huitième conseil d'État. Ce dernier est constitué d'un groupe bipartisan d'élus, de chefs d'entreprise et de dirigeants d'organisations d'agriculteurs. Au cours de la cérémonie, James Williams, Président d'Engage Cuba, a exhorté le Congrès à lever les restrictions imposées à Cuba, qui sont préjudiciables aux Pennsylvaniens comme aux Cubains.
- Le 11 juin 2018, des représentants de l'Assemblée générale de la Pennsylvanie et des partenaires du comité exécutif d'Engage Cuba ont demandé au Congrès des États-Unis de lever les restrictions imposées à Cuba qui, selon eux, nuisent tout autant aux résidents de cet État qu'aux Cubains.
- Le 13 juin 2018, l'Association nationale des départements de l'agriculture des États-Unis a demandé au gouvernement de Donald Trump de lever le blocus et de normaliser les relations commerciales bilatérales.
- Le 13 juin 2018, la Commission pour l'agriculture du Sénat a approuvé un amendement à la loi agricole de 2018 favorisant le commerce avec Cuba. L'amendement, proposé par Heidi Heitkamp, alors sénatrice du Dakota du Nord, et son collègue John Boozman, de l'Arkansas, autorise le recours à des programmes de financement, permettant ainsi d'accroître l'accès au marché cubain de produits cultivés sur le territoire américain.
- Le 13 juin 2018, M<sup>me</sup> Heitkamp a affirmé dans une déclaration à la presse : « Au Dakota du Nord, nous mesurons bien l'importance du commerce pour les agriculteurs et les éleveurs. L'assouplissement du blocus contre Cuba a marqué une étape importante dans la création, à Cuba, d'une demande pour les importations agricoles américaines, mais nous pouvons faire beaucoup plus pour favoriser l'établissement de relations commerciales rentables avec l'île ». Elle a ajouté que les agriculteurs du Dakota du Nord considèrent Cuba comme un marché naturel pour les produits locaux comme les haricots, les pois et les lentilles. Elle a en outre signalé que l'amendement bipartisan à la loi agricole donnait au Département de l'agriculture des États-Unis la possibilité d'établir des alliances commerciales fiables entre les producteurs du Dakota du Nord et les acheteurs cubains sans qu'il y ait d'incidence sur les sommes déboursées par les contribuables.
- Le 14 juin 2018, l'Association nationale des départements de l'agriculture des États-Unis a envoyé une lettre au Président Donald Trump, au Sénat et à la Chambre des représentants de ce pays pour réclamer la fin du blocus contre Cuba.
- Le 20 juin 2018, William M. LeoGrande, Vice-Recteur adjoint chargé des affaires académiques à la faculté des affaires publiques de l'Université américaine, s'est exprimé devant la Chambre des représentants des États-Unis. Il a noté que les sanctions imposées à Cuba depuis plusieurs décennies n'avaient pas abouti et qu'il n'y avait donc aucune raison de ne pas entretenir des relations avec l'État insulaire. Il a dit qu'il était d'accord avec le fait que les agriculteurs

américains devraient être en mesure de financer les ventes agricoles à Cuba et que les restrictions relatives aux voyages dans ce pays devraient être levées. Il a finalement ajouté que les entreprises américaines devraient pouvoir commercer avec l'île et y investir.

- Le 28 juin 2018, lors d'une entrevue avec le réseau de stations de radio Brownfield Ag News For America, Claire McCaskill, alors sénatrice démocrate du Missouri, s'est dite favorable à l'accroissement des échanges commerciaux avec Cuba.
- Le 28 juin 2018, le Sénat des États-Unis a approuvé le projet de loi sur l'agriculture de 2018, qui comprend une disposition autorisant le recours à des programmes de financement américains pour accroître les possibilités commerciales à Cuba. La disposition, présentée par Heidi Heitkamp, qui était à l'époque sénatrice du Dakota du Nord, a été adoptée lors d'un vote à voix haute organisé à la Commission pour l'agriculture du Sénat.
- Le 2 juillet 2018, Greg Rothman, un élu à la Chambre des représentants de la Pennsylvanie, a publié un article intitulé « Pennsylvania farmers need a fair shake in Cuba » (Les agriculteurs pennsylvaniens méritent d'être traités équitablement à Cuba) sur le site Penn Live. Il a insisté sur la relation historique qu'entretient son État avec l'île et mis l'accent sur les possibilités commerciales entre celle-ci et Cuba, notamment en ce qui concerne les exportations laitières. Il a à son tour exhorté les élus des États à plaider en faveur de la levée du blocus contre Cuba.
- Le 24 juillet 2018, le conseil municipal de Pittsburgh, en Pennsylvanie, a approuvé une proclamation dans laquelle il exprime son soutien à l'amélioration des relations entre les États-Unis et Cuba et exige la fin du blocus contre l'île.
- Le 5 septembre 2018, un groupe bipartisan composé de plus de 60 associations agricoles, entreprises et représentants de 17 États a exhorté les dirigeants des Commissions pour l'agriculture de la Chambre et du Sénat à inclure dans la loi agricole de 2018 une disposition visant à accroître les échanges commerciaux agricoles avec Cuba et à supprimer les restrictions au financement privé des exportations alimentaires américaines.
- Le 27 septembre 2018, Jeff Witte, Président de l'Association nationale des départements de l'agriculture des États-Unis, a déclaré que son organisation appuyait pleinement l'amélioration des échanges agricoles et de la coopération avec Cuba et que le blocus actuel devrait être levé.
- Le 9 octobre 2018, le site *Southwest Farm Press* a rapporté les propos de Paul Johnson, alors Coprésident de la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba. L'État insulaire représente selon lui un marché potentiel de 2 milliards de dollars pour les producteurs agricoles américains. Il croit par ailleurs que le renforcement des échanges commerciaux agricoles et de la coopération scientifique dans ce domaine aurait des avantages pour les deux pays.
- Le 31 octobre 2018, à la suite de l'examen du projet de résolution cubain par l'Assemblée générale des Nations Unies, des représentants de la société civile américaine et des groupes de soutien à Cuba ont appuyé la demande de la communauté internationale concernant la fin du blocus imposé par les États-Unis. Se sont notamment rassemblés devant le siège de la Mission permanente de Cuba à New York Gail Walker, Directrice exécutive de l'Interreligious Foundation for Community Organization/Pastors for Peace, Ike Nahem, le coordonnateur du regroupement Cuba Solidarity New York, et Martin Koppel, l'un des dirigeants du Parti socialiste des travailleurs des États-Unis.

- Le 21 décembre 2018, John Boozman, sénateur républicain de l'Arkansas, a souligné que l'adoption de la loi agricole de 2018 et de l'amendement concernant Cuba représentait une victoire importante pour les Américains qui ont œuvré sans relâche à accroître l'ouverture du marché cubain.
- Le 23 janvier 2019, le conseil municipal de Saint Paul a approuvé à l'unanimité une résolution demandant au Gouvernement fédéral de lever le blocus contre l'île des Caraïbes.
- Le 23 janvier 2019, Carla Riehle, membre du Comité Cuba-Minnesota, a déclaré, en parlant de Cuba, qu'aucun autre pays n'avait été puni aussi sévèrement par les États-Unis, même ceux ayant fait état d'un bilan épouvantable en matière de droits de la personne.
- Le 4 février 2019, Rick Crawford, représentant républicain de l'Arkansas, a dit qu'il croyait que les chances d'adopter une loi sur les échanges commerciaux avec l'État insulaire s'étaient accrues et que l'initiative bénéficiait d'un appui solide. Il a déclaré qu'en dehors de la Floride, le soutien des Américains à la levée du blocus était « probablement supérieur à 70 % ». Il a ensuite ajouté : « Je pense que nous devrions continuer d'exercer des pressions ».
- Le 7 février 2019, Jim McGovern, représentant démocrate du Massachusetts, a déclaré à la Chambre des représentants que « l'application du titre III de la loi Helms-Burton pénaliserait les entreprises qui font ce que les entreprises américaines font partout dans le monde, ouvrirait un nouveau front dans la guerre commerciale, engorgerait les tribunaux, rendrait impossible la négociation d'une indemnisation pour les biens confisqués à des citoyens américains à Cuba et, pour finir, causerait du tort aux Américains qui veulent être indemnisés pour les biens qu'ils ont perdus ».
- Le 8 février 2019, Amy Klobuchar, sénatrice démocrate du Minnesota, a présenté à la Commission des banques, du logement et des affaires urbaines du Sénat une résolution demandant la levée du blocus contre Cuba. Le projet était coparrainé par les sénateurs Patrick Leahy, du Vermont, et Michael B. Enzi, du Wyoming.
- Le 22 février 2019, la Coalition agricole des États-Unis pour Cuba a envoyé au Secrétaire à l'agriculture Sonny Perdue une lettre signée par les représentants de plus d'une centaine d'organisations de producteurs agricoles. Ils y expriment leur désir de maintenir ouvert le commerce avec Cuba ainsi que leur intérêt à accroître les exportations de leurs produits vers ce pays.
- Le 4 mars 2019, après la décision du Département d'État des États-Unis de prolonger de 30 jours seulement la suspension du titre III de la loi Helms-Burton, le président d'Engage Cuba, James Williams, a déclaré : « Cette action s'inscrit dans la politique de blocus appliquée en vain depuis 60 ans. [...] Le maintien de cette politique ratée dessert les intérêts américains et aide nos adversaires ».
- Le 4 mars 2019, le directeur du Groupe d'études sur Cuba, Ricardo Herrero, a déclaré, en réponse à l'annonce du Département d'État concernant la prolongation partielle de la suspension du titre III de la loi Helms-Burton : « Si les 60 ans d'échec de la politique de blocus nous ont appris quelque chose, c'est qu'une agression économique unilatérale menée depuis Washington et Miami n'entraînera pas de changement à Cuba. Il est regrettable que les conseillers du Président insistent pour ignorer cette leçon. Nous demandons au Président Trump de suivre de nouveau l'instinct qui le guidait au début de sa campagne

de 2016 et de poursuivre activement une politique d'engagement constructif qui fait passer en premier les intérêts des États-Unis et du peuple cubain ».

- Le 4 mars 2019, le Bureau de Washington sur l'Amérique latine a publié un communiqué de presse dans lequel il critique la décision du gouvernement Trump de prolonger seulement temporairement la suspension du titre III de la loi Helms-Burton : « Avec sa politique étrangère, Trump semble vouloir punir Cuba. Il est pourtant dans notre intérêt de normaliser les relations que nous entretenons avec l'île. À une époque où Cuba amorce une réforme progressive importante, le Gouvernement américain devrait éviter d'accroître les hostilités ».
- Le 5 mars 2019, des membres du groupe Cuban Americans for Engagement ont exprimé, dans une déclaration à la presse, leur opposition à la décision du Gouvernement américain concernant la prolongation partielle de la suspension du titre III de la loi Helms-Burton. Cette mesure est en effet perçue comme un geste d'ingérence et une atteinte à la souveraineté des pays qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba.

## 5.2 Opposition de la communauté internationale

Le rejet par les différents acteurs du système international du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement américain est de plus en plus manifeste. Voici quelques exemples :

- Le 13 septembre 2018, dans le cadre de la trente-neuvième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme, les effets néfastes du blocus ont été dénoncés et un appel à la levée de ce blocus a été lancé. Vingt-trois pays en développement ont ainsi pris la parole à cet effet au cours du dialogue organisé avec le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme.
- Dans une déclaration datée du 27 septembre 2018, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont rejeté encore une fois les modalités d'application du blocus contre Cuba ainsi que l'imposition de mesures coercitives unilatérales à des pays en développement. Le texte a été adopté à la 42<sup>e</sup> réunion annuelle, qui s'est tenue au cours de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.
- Lors du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est déroulé du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018, des dignitaires de 33 pays, dont 16 chefs d'État et de gouvernement, ont dénoncé le maintien illégal du blocus imposé à Cuba par les États-Unis et demandé sa levée immédiate.
- À son XIII<sup>e</sup> congrès national, qui s'est tenu du 17 au 20 septembre 2018 en Afrique du Sud, le Congress of South African Trade Unions a adopté, à l'initiative du Syndicat national de l'éducation, de la santé et des travailleurs affiliés, une résolution rejetant le blocus. Il a également exigé que le territoire illégalement occupé par la base navale américaine dans la baie de Guantanamo soit restitué à Cuba.
- Le 4 octobre 2018, le Groupe France-Caraïbes, un groupe interparlementaire d'amitié du Sénat français, a adressé au Vice-Président des États-Unis, Michael R. Pence, une lettre dans laquelle il réclame la levée du blocus contre Cuba.
- Le 15 octobre 2018, les députés sandinistes à l'Assemblée nationale nicaraguayenne et au Parlement centraméricain ont publié une déclaration dans laquelle ils rejettent le blocus américain contre Cuba.

- Le 15 octobre 2018, Jean François Ferrari, de l'Assemblée nationale seychelloise, a signé un document dans lequel il condamne le blocus contre Cuba, qu'il considère par ailleurs comme injuste, inutile et contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies.
- Le 24 octobre 2018, Vanessa Grazziotin, qui était à l'époque sénatrice et chef du Parti communiste brésilien au Congrès de ce pays, a publié une déclaration condamnant le blocus contre Cuba. Elle affirme que le blocus constitue toujours le principal obstacle au développement de l'économie cubaine et qu'il compromet gravement la mise en œuvre du Programme 2030 et la concrétisation des objectifs de développement durable.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé, pour la vingt-septième fois consécutive, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par 189 voix. La communauté internationale a en outre rejeté à une large majorité les huit amendements présentés par la délégation américaine, qui visaient à déformer le texte de la résolution en y introduisant des dispositions qui pourraient servir de prétexte au maintien de cette politique anticubaine illégale.
- Au cours du débat portant sur ladite résolution, 46 orateurs se sont exprimés pour demander la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Les sept groupes de concertation politique et organisations régionales et sous-régionales suivants se sont démarqués : le Groupe des 77 et de la Chine, le Groupe des États d'Afrique, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation de la coopération islamique.
- Le 8 novembre 2018, le Parlement sud-africain, dirigé par sa présidente Baleka Mbete, a adopté une motion rejetant le blocus contre Cuba.
- Le 28 novembre 2018, le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain et caribéen, réuni en session ministérielle à Caracas, a exigé avec force la fin du blocus.
- Le 28 novembre 2018, un événement visant à renforcer les liens de solidarité avec Cuba et à condamner le blocus illégal a été organisé au Parlement européen à l'initiative du Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique. Deux débats ont eu lieu : l'un portait sur les conséquences économiques et sociales des sanctions illégales imposées à Cuba par les États-Unis dans le nouveau paysage politique latino-américain, et l'autre sur l'atténuation des répercussions extraterritoriales illégales des sanctions américaines dans les pays européens. Fabio Marcelli, chercheur en droit international et membre du bureau de l'Association internationale des juristes démocrates, a exposé les raisons pour lesquelles le blocus ne peut être qualifié d'embargo. Il a en outre recommandé que soit véritablement appliqué le Règlement (CE) n° 2271/96, adopté le 22 novembre 1996 par le Conseil de l'Union européenne, afin de protéger les personnes physiques et morales contre les effets de l'application extraterritoriale du blocus.
- Le 11 février 2019, à sa 32<sup>e</sup> session, la Conférence de l'Union africaine a adopté la résolution intitulée « Levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique », dans laquelle elle dénonce cette politique inhumaine et illégale.

- Le 15 mars 2019, l'Autorité de l'Organisation des États des Caraïbes orientales a dénoncé, lors d'une réunion, la menace de l'activation du titre III de la loi Helms-Burton et le durcissement du blocus qui en résulte. Il a aussi été souligné que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement américain compromettait la stabilité, la paix et la sécurité dans la région des Caraïbes.
- À son VIII<sup>e</sup> sommet, qui s'est tenu au Nicaragua le 29 mars 2019, l'Association des États de la Caraïbe a approuvé la Déclaration de Managua, dans laquelle elle réaffirme le rejet des mesures coercitives unilatérales et l'appel adressé au Gouvernement américain en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba ainsi que de l'abrogation de la loi Helms-Burton et la fin de son application extraterritoriale.
- Dans le cadre du V<sup>e</sup> Forum économique international de Yalta, tenu en avril 2019, Mariya Zakharova, porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères, a répété que son pays condamnait fermement les sanctions unilatérales imposées à Cuba par les États-Unis. Elle a dénoncé le fait que le Gouvernement américain actuel ressuscitait la doctrine Monroe et l'appliquait pleinement en vue de porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance des États.
- Le 26 avril 2019, Horace Dalley, membre du Parlement jamaïcain, porte-parole de l'opposition pour le Ministère du travail et de la sécurité sociale, Vice-Président du conseil d'administration du Parti national du peuple et Président de la Commission des relations internationales de ce parti, a réaffirmé l'appui inconditionnel de son parti à la lutte du peuple cubain en faveur de la levée du blocus. Il a déclaré que le titre III de la loi Helms-Burton renforçait dangereusement la composante extraterritoriale de la politique de blocus et constituait une atteinte au droit international et à la souveraineté, tant pour Cuba que pour les pays tiers.
- Au Brésil, diverses forces politiques ont dénoncé le blocus et exigé la fin de cette politique illégale et inhumaine, qui freine le développement de l'État insulaire. On peut notamment citer le Parti des travailleurs, le Front parlementaire de l'Assemblée législative de Rio de Janeiro et le Parti communiste brésilien. Des mouvements sociaux et syndicaux se sont également manifestés (Central de Trabajadores y Trabajadoras de Brasil, Movimiento Sin Tierra, Consejo Brasileño por la Paz, Unión de Mujeres Brasileñas, Consejo Mundial por la Paz, Red de Intelectuales y Artistas en Defensa de la Humanidad, Movimiento Paulista de Solidaridad con Cuba, Colectivo de Periodistas y Comunicadores Amigos de Cuba, Asociación Cultural José Martí del Estado de Río Grande del Sur, Asociación Cultural José Martí de la Baixada Santista del Estado de Sao Paulo, Asociación Cultural José Martí de Solidaridad con Cuba en el Gran ABC Paulista del Estado de Sao Paulo, Comité Carioca de Solidaridad con Cuba del Estado de Río de Janeiro et Asociación Cultural José Martí del Espírito Santo).
- Anatoly Glaz, Chef du Département bélarussien de l'information et de la diplomatie numérique et attaché de presse du Ministère des affaires étrangères de ce pays, a publié, au nom de son ministère, une déclaration dans laquelle il a fermement condamné le durcissement du blocus contre Cuba. Il a également rappelé que la majorité des États Membres des Nations Unies s'opposaient systématiquement aux mesures de blocus économique, commercial et financier et que, dans ce cas particulier, ils condamnaient aussi l'introduction de nouvelles mesures coercitives unilatérales contre Cuba.

- Lors d'une réunion de travail avec l'Ambassadeur de Cuba au Japon, le Président de la Ligue parlementaire d'amitié Japon-Cuba, Keiji Furuya, a rappelé que son organisation appuyait la demande de Cuba concernant la fin du blocus et exprimé la profonde préoccupation que suscite son caractère extraterritorial, qui viole la législation des États tiers, dont le Japon.

À la suite de l'annonce de l'activation du titre III de la loi Helms-Burton faite par le gouvernement de Donald Trump, de nombreux acteurs internationaux se sont exprimés contre cette mesure sans précédent, qui renforce le blocus économique, commercial et financier contre l'île des Caraïbes.

- La haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Federica Mogherini, a indiqué dans une déclaration que son bloc régional regrettait profondément l'activation par les États-Unis du titre III de la loi Helms-Burton, qu'il juge contraire au droit international, ainsi que le durcissement du blocus qu'elle entraîne. Elle a ajouté que, pour l'Union européenne, l'application extraterritoriale de mesures restrictives unilatérales était illégale, et qu'elle prendrait dès lors toutes les mesures appropriées pour réagir aux effets de la loi, y compris en ce qui concerne ses droits en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce et le recours au Règlement (CE) n° 2271/96 du Conseil de l'Union européenne.
- Lu Kang, porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères, a annoncé que son pays s'opposait aux mesures unilatérales américaines, qui renforcent le blocus et constituent le principal obstacle au développement socio-économique de Cuba et à l'amélioration de la qualité de vie de son peuple.
- Lors de sa visite à Cuba, en avril 2019, la Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, María Fernanda Espinosa, a confirmé que les sanctions unilatérales contreviennent aux principes du droit international et que le soutien apporté par la communauté internationale à Cuba dans sa lutte contre le blocus témoigne du rejet presque unanime de cette politique et de la nécessité de respecter le droit au développement de Cuba.
- Le Gouvernement britannique a qualifié d'extraterritoriale et d'illégale la décision des États-Unis de permettre à leurs citoyens d'engager des poursuites contre des sociétés étrangères opérant à Cuba pour « trafic » de biens nationalisés. Dans une note datée du 18 avril 2019, il a promis qu'il continuerait de collaborer avec ses pairs européens pour protéger les intérêts des entreprises nationales.
- Le 6 mai 2019, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Idriss Jazairy, a dénoncé le blocus des États-Unis contre Cuba. L'expert a souligné que le recours à des sanctions économiques à des fins politiques constituait une violation des droits de la personne et des règles qui régissent les relations entre les États et que l'application extraterritoriale de sanctions unilatérales était manifestement contraire au droit international.
- Dans une déclaration publique, le Regroupement argentin des diplômés à Cuba a exprimé son désaccord avec l'intention des États-Unis d'appliquer le titre III de la loi Helms-Burton et de renforcer le blocus économique, commercial et financier visant à entraver et à ralentir le développement de Cuba. Ses membres ont exhorté les États-Unis à respecter les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui exigent la levée immédiate du blocus.
- La Chambre des députés de l'Assemblée législative plurinationale de Bolivie a publié une déclaration de censure contre l'application du titre III de la loi Helms-

Burton, qui renforce le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. L'Assemblée a approuvé le rejet énergique et catégorique de cette nouvelle mesure, qui porte atteinte aux droits du peuple cubain et au développement harmonieux qu'il mérite.

- À sa 50<sup>e</sup> assemblée générale, l'association belge Les Amis de Cuba a condamné la politique d'agression menée contre l'île par le Gouvernement américain et déclaré qu'elle se joignait aux protestations qui se sont élevées dans le monde entier contre l'activation du titre III de la loi Helms-Burton. Celle-ci pourrait en effet avoir une incidence sur les sociétés européennes et étrangères qui opèrent dans l'île des Caraïbes, témoignant une nouvelle fois de la portée extraterritoriale du blocus. L'association a également demandé au Gouvernement belge et à l'Union européenne de recourir à tous les mécanismes disponibles pour soutenir leurs citoyens et leurs entreprises et de s'opposer à toute procédure judiciaire ouverte aux États-Unis.
- La Fédération équatorienne pour la paix, la souveraineté, l'intégration et la non-ingérence, qui regroupe plusieurs organisations (Red de Intelectuales y Artistas en Defensa de la Humanidad, Movimiento Revolución Ciudadana, Red Latinoamericana de Mujeres Transformando la Economía, Federación Ecuatoriana de Indios et Diálogo Sur-Sur LGBT-Ecuador), a qualifié de grave la décision d'appliquer le titre III de la loi Helms-Burton et dénoncé le renforcement des sanctions imposées aux entités et pays qui entretiennent des relations commerciales, économiques et financières avec Cuba par la Maison Blanche, qui cherche ainsi à isoler l'État insulaire. Elle a rappelé que ces tentatives d'ingérence avaient été dénoncées à plusieurs reprises par divers blocs régionaux, notamment l'Union européenne, le Groupe des 77 et de la Chine et le Mouvement des pays non alignés.
- La Fédération équatorienne de l'amitié et de la solidarité avec Cuba s'est jointe à la communauté internationale pour condamner la décision du Gouvernement américain d'appliquer le titre III de la loi Helms-Burton contre l'État insulaire. Elle a souligné que cette monstruosité juridique visait à faire obstacle à l'accroissement des relations économiques et commerciales observé entre Cuba et le reste du monde et qu'elle était contraire au droit international et aux règles régissant le commerce et l'investissement.
- Dans un communiqué de presse adressé à l'Ambassadeur de Cuba en Iran, le Président de l'Association d'amitié Iran-Cuba, Hadi Khansari, a condamné les menaces que font peser les États-Unis et les pressions qu'exerce ce pays sur l'île des Caraïbes. Il a par ailleurs décrit le blocus comme le régime de sanctions le plus dur et le plus sévère de l'histoire contemporaine.
- Le révérend Jim Winkler, la plus haute autorité du Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis, a présenté une déclaration de principes dans laquelle il demande la fin du blocus et la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. Il a exprimé son opposition aux décisions prises par le gouvernement de Donald Trump en ce qui concerne l'adoption de nouvelles restrictions de voyage entre Cuba et les États-Unis et l'application du titre III de la loi Helms-Burton, qui vise à détériorer les conditions de vie du peuple cubain.
- Le Mouvement argentin de solidarité avec Cuba a rejeté la décision du Gouvernement américain concernant l'application du titre III de la loi Helms-Burton, considérant que celle-ci aggrave le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis près de 60 ans. Le groupe a déclaré que l'application dudit titre aurait des répercussions sur l'île, mais aussi sur les entreprises de pays tiers ayant investi largement dans des secteurs comme

le tourisme, l'exploitation minière et le développement énergétique. Il a en outre souligné que ces nouvelles agressions témoignaient du désespoir de l'empire face à la résistance continentale, incarnée par Cuba, à laquelle se heurte la mise en œuvre de son plan de recolonisation.

- La porte-parole du Ministère vietnamien des affaires étrangères, Le Thi Thu Hang, a réagi au renforcement des mesures visant à asphyxier l'économie de l'île en réitérant le soutien historique de son pays à Cuba et son opposition au blocus imposé par les États-Unis.
- À la vingt-deuxième réunion du Conseil des relations étrangères et communautaires, tenue les 13 et 14 mai à la Grenade, les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté des Caraïbes ont réitéré l'appui résolu de la Communauté à la levée du blocus contre Cuba.
- Theresa Clair Clarice Charles, Ambassadrice de Grenade et doyenne de la communauté diplomatique caribéenne à Cuba, a déclaré que le blocus imposé à l'île par les États-Unis était une mesure cruelle ayant été prise de guerre lasse en vue de briser la résistance d'un peuple qui a combattu le colonialisme, le néocolonialisme et l'impérialisme. Elle a souligné qu'en dépit des difficultés créées par le blocus, Cuba n'avait jamais hésité à contribuer au développement de pays pauvres et vulnérables du tiers monde.
- Le Président de la Commission des relations internationales, de la défense et de la sécurité du Parlement kazakh (le Majilis), Mukhtar Yerman, a réagi au renforcement du blocus et à l'agressivité accrue du Gouvernement américain en réitérant son soutien à Cuba à l'Ambassadeur de ce pays au Kazakhstan. Il a souligné que son pays était favorable à la paix, au dialogue respectueux, à l'égalité souveraine des États, à la sécurité des relations internationales, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et au respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples.
- L'Association des amis de Cuba de Saint-Vincent-et-les Grenadines a publié une déclaration dans laquelle elle condamne fermement les sanctions les plus récentes imposées à l'île par les États-Unis.
- Dans un communiqué publié par son ministère des affaires étrangères, le Gouvernement mexicain a rejeté la décision du gouvernement de Donald Trump d'appliquer intégralement la loi Helms-Burton. Il a reconnu que cette mesure pourrait avoir des répercussions sur les entreprises étrangères qui font des affaires à Cuba et avec Cuba et précisé qu'il veillerait à protéger les entreprises mexicaines ayant des intérêts commerciaux dans l'État insulaire.
- En mai, la Douma russe a adopté une résolution dans laquelle elle condamne l'activation du titre III de la loi Helms-Burton. Le texte rejette par ailleurs la levée de la suspension du titre III de ladite loi, qui constitue une atteinte manifeste à la souveraineté de la plus grande île des Antilles, mais aussi de celle des États qui coopèrent activement avec elle.
- À sa 109<sup>e</sup> session, qui s'est tenue le 22 mai 2019, le Conseil des ministres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a approuvé une déclaration condamnant le blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Les auteurs soulignent qu'il constitue le principal obstacle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à Cuba et exigent sa levée immédiate et inconditionnelle. Ils dénoncent également l'activation du titre III de la loi Helms-Burton ainsi que ses effets extraterritoriaux.

- Le 14 juin 2019, les ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes et de Cuba ont approuvé, à leur VI<sup>e</sup> Réunion, une déclaration dans laquelle ils rejettent le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba et dénoncent les nouvelles mesures visant à durcir cette politique, notamment l'activation du titre III de la loi Helms-Burton.

### **Conclusions**

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis près de 60 ans est le régime de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays. De par sa nature et ses objectifs, il constitue un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre la stabilité de notre pays. D'avril 2018 à mars 2019, la politique de blocus s'est durcie, l'accent étant mis sur sa dimension extraterritoriale.

Pendant cette période, les pertes subies par Cuba en raison du blocus ont été de l'ordre de 4 343,6 millions de dollars. Les importantes répercussions négatives des mesures récemment adoptées par les États-Unis pour durcir le blocus contre Cuba ne sont pas prises en compte dans le présent rapport, étant postérieures à la période considérée. Elles seront examinées dans le rapport qui sera présenté l'an prochain.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis près de 60 ans, s'élèvent à 138 843,4 millions de dollars. Si l'on tient compte de la dépréciation du dollar face à l'or sur le marché international, ces pertes se chiffrent à plus de 922 630 millions, soit une diminution de 1,2 % par rapport à la période précédente, qui s'explique par une baisse de 1,6 % du prix de l'or.

La politique de blocus imposée par le Gouvernement américain constitue la principale entrave au développement de l'économie cubaine et au plein exercice de tous les droits fondamentaux des Cubains. Il s'agit aussi d'un obstacle de taille à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la concrétisation des objectifs de développement durable. L'application de ces sanctions a causé des dommages incalculables sur le plan humain. Elles ont eu des répercussions sur toutes les familles cubaines et tous les secteurs, sans exception. Plus de 77 % de la population cubaine est née et a grandi sous le siège économique imposé par Washington.

Au cours de la période considérée, la persécution financière exercée contre des établissements relevant de juridictions de pays tiers a continué de se renforcer. Cent quarante établissements bancaires étrangers ont imposé des limites au système bancaire cubain. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et d'autres organismes d'État américains ont en outre imposé des amendes à des sociétés de pays tiers qui ont enfreint des programmes de sanctions, notamment le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains.

Les restrictions relatives aux voyages à Cuba annoncées en juin dernier par les Départements du trésor et du commerce témoignent de l'objectif du Gouvernement américain actuel de poursuivre sa politique de renforcement du blocus. Ces modifications réglementaires vont non seulement à l'encontre de l'opinion émise par une majorité d'Américains, qui s'expriment en faveur de l'amélioration des relations commerciales avec l'île, ils portent aussi directement atteinte au secteur privé qui émerge à Cuba. Elles ont toujours pour objectif d'asphyxier l'économie cubaine et d'imposer des obstacles supplémentaires à son développement.

La décision d'appliquer intégralement la loi Helms-Burton témoigne clairement de l'agressivité accrue du Gouvernement américain envers Cuba. L'objectif de cette loi est de nuire à l'économie du pays et d'ainsi détruire la Révolution cubaine, une ambition qui s'inscrit dans la continuité des divers instruments et mécanismes employés par 12 administrations américaines consécutives pour imposer un

gouvernement sur mesure à Cuba, rétablir la domination des États-Unis sur l'île et l'intégrer à la stratégie géopolitique de ce pays.

La loi Helms-Burton constitue une violation de plusieurs normes et principes du droit international, comme l'autodétermination des peuples, l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Elle viole en outre le principe de la coexistence pacifique entre les nations.

Le blocus reste une politique absurde, périmée, illégale et inique, qui n'a pas réussi et ne réussira pas à vaincre la volonté patriotique du peuple cubain de préserver sa souveraineté et son indépendance. Cuba continuera de travailler, souverainement et sans relâche, au renforcement des objectifs de justice, d'équité et de solidarité sur lesquels repose le modèle cubain.

Les États-Unis ont fait preuve d'arrogance et de mépris en ignorant les 27 résolutions condamnant le blocus adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que les voix nombreuses et variées qui se sont élevées en faveur de la fin de cette politique injuste, à l'intérieur comme à l'extérieur de ce pays.

Dans ce contexte particulièrement complexe, Cuba et son peuple sont certains que la communauté internationale continuera d'appuyer leur demande légitime concernant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement américain.

## **Djibouti**

[Original : anglais]  
[15 mars 2019]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

De plus, elle a voté pour la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et n'a donc ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans son préambule, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'abroger ou d'invalider de telles lois ou mesures.

## **Dominique**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui entraveraient d'une quelconque manière la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais a toujours considéré et continuera de considérer la République de Cuba comme un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ainsi que comme une nation sœur dans la région des Caraïbes. Au cours des 37 dernières années, les Gouvernements et les peuples dominiquais et cubains ont tissé des liens culturels et politiques forts et se sont montrés solidaires les uns des autres dans différents domaines de coopération, en particulier l'éducation, la santé et les sports.

Le Gouvernement dominiquais s'oppose sans réserve à l'application extraterritoriale de lois nationales, car cette pratique, mise en œuvre au mépris de la souveraineté des autres États, qu'elle compromet, n'a pas reçu l'approbation de

l'Organisation des Nations Unies. Ces mesures unilatérales sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit et aux usages internationaux et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais est gravement préoccupé par la décision d'appliquer pleinement le chapitre III de la loi Helms-Burton et par les conséquences néfastes qui en résulteront, et demande de nouveau qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, lequel a causé, ces 60 dernières années, un énorme préjudice au peuple cubain. Il appelle à un retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur les stratégies essentielles que sont le dialogue et la diplomatie, pour régler les questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement dominiquais demande instamment qu'il soit dûment tenu compte de l'appel lancé récemment par les États membres de la Communauté des Caraïbes et par l'immense majorité de la communauté internationale en faveur d'une levée de l'embargo, et que le dialogue et la recherche du compromis soient privilégiés dans les relations entre nos deux voisins sur le continent.

## Égypte

[Original : anglais]  
[25 mars 2019]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a également des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte est profondément préoccupée par l'expansion de l'extraterritorialité de ce blocus, qui constitue un argument de plus en faveur de sa levée rapide.

L'Égypte se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en 2016 et des résultats du vote sur la résolution 71/5, adoptée sans aucune voix contre, et reconnaît les progrès accomplis s'agissant des règlements adoptés par les États-Unis dans certains secteurs. Elle souhaite que ces avancées ouvrent la voie à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

Toutefois, s'il s'agit d'autant de pas dans la bonne direction, beaucoup reste à faire puisque le blocus en tant que tel demeure inchangé et que les lois et règlements qui le régissent sont toujours en vigueur et appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

L'Égypte est d'avis que ce blocus reste une politique contre-productive et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Il s'avère qu'après plus de 57 années de blocus contre le pays, le peuple cubain a réussi à survivre à l'heure de la mondialisation grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre les deux pays, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

Dans ce nouveau contexte, l'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 27 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

## **El Salvador**

[Original : espagnol]  
[15 mars 2019]

Respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et pleinement consciente de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, la République d'El Salvador réaffirme son ferme soutien à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République d'El Salvador est également consciente qu'outre l'économie cubaine (secteurs public et privé), ce blocus affecte également d'autres secteurs d'importance vitale pour le peuple cubain tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture. Il s'agit donc d'une mesure déplorable, qui entraîne des conséquences désastreuses sur le progrès et le développement de Cuba et qui porte atteinte à la dignité et à la souveraineté de cette nation.

Par ailleurs, la République d'El Salvador estime que les mécanismes utilisés pour appliquer et renforcer le blocus contre Cuba portent gravement atteinte tant aux principes qui régissent les relations économiques, commerciales, monétaires et financières qu'aux nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

La République de Cuba demeure dans l'impossibilité d'exporter ou d'importer librement des produits ou des services en provenance ou à destination des États-Unis. Il lui est également impossible d'entretenir des relations bancaires directes avec ce pays et de recevoir des États-Unis des investissements dans d'autres secteurs de l'économie. Le renforcement du blocus se traduit également par l'imposition d'amendes de plusieurs millions de dollars contre les banques et les institutions financières qui entretiennent des relations avec Cuba et par la traque des transactions financières internationales cubaines.

Il convient de souligner que, malgré toutes les mesures unilatérales qui pèsent sur elle, Cuba a réussi, par sa persévérance et sa détermination, à surmonter les obstacles et les écueils mis sur sa voie. C'est pourquoi El Salvador salue l'action

menée par ce pays pour ouvrir et renforcer son économie, et améliorer ses méthodes de production.

El Salvador estime que, pour que la communauté internationale puisse avancer d'un pas ferme sur la voie du développement, il convient de mettre fin aux mesures unilatérales telles que le blocus imposé à Cuba, non seulement parce qu'il va à l'encontre du droit international, mais aussi parce qu'il a infligé des dommages incalculables au peuple cubain.

Enfin, El Salvador a conscience que l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba a petit à petit gagné en force et se joint à nouveau à cet appel, insistant sur son caractère urgent.

## **Émirats arabes unis**

[Original : anglais]

[28 mars 2019]

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 189 voix.

Ils agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et affirment que, conformément au droit international, tous les États devraient pouvoir jouir pleinement de la liberté du commerce et de la navigation dans les eaux internationales. Pour cette raison, ils n'imposent aucun blocus économique, commercial ou financier à Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

## **Équateur**

[Original : espagnol]

[12 avril 2019]

L'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Au contraire, il souscrit à ses obligations conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Ayant toujours soutenu les résolutions intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » en votant en leur faveur, l'Équateur prend part aux débats destinés à mettre un terme à ce blocus injuste, qui porte gravement atteinte au développement économique et social du peuple cubain et qui est contraire aux dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'Équateur maintient des relations étroites avec Cuba et les échanges commerciaux entre les deux pays se sont développés au cours des dernières années (augmentation de 2 % entre 2017 et 2018).

Entré en vigueur le 7 mars 2001, l'accord partiel de complémentarité économique n° 46, conclu entre la République de l'Équateur et la République de Cuba dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration, vise à renforcer les échanges commerciaux par l'octroi de préférences tarifaires et non tarifaires.

## Érythrée

[Original : anglais]

[24 avril 2019]

Le Gouvernement érythréen n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée demeure fermement opposée au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui va à l'encontre des principes du droit international et nuit à l'efficacité des mesures prises par ce pays et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable.

L'Érythrée se joint donc à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de nuire à la subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains vivant à l'étranger.

## Eswatini

[Original : anglais]

[7 mai 2019]

Le Gouvernement du Royaume d'Eswatini continue d'appuyer chaleureusement les mesures importantes que les Gouvernements américain et cubain ont prises en 2016 pour consolider le changement de politique entre leurs deux pays et pour rétablir et normaliser leurs relations bilatérales, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Le Royaume d'Eswatini appuie sans réserve les efforts et la détermination des États-Unis et de Cuba en ce sens. Le Royaume d'Eswatini forme le vœu que les États-Unis écoutent l'appel de la communauté internationale demandant la fin du blocus économique, commercial et financier, de manière à ce que Cuba puisse jouir sans entrave de toutes les libertés et de tous les droits et privilèges accordés à l'ensemble des nations souveraines.

## État de Palestine

[Original : anglais]

[10 mai 2019]

L'État de Palestine affirme sa solidarité avec la République de Cuba, rejette le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique lui imposent depuis des décennies et se joint à l'écrasante majorité de nations qui demandent la levée immédiate de cette mesure injuste.

L'État de Palestine, qui continue de souffrir des effets dévastateurs sur le plan humanitaire, socioéconomique, politique ainsi que sur les plans du développement et de la sécurité de 52 ans d'occupation étrangère illégale, et notamment du blocus inhumain qu'Israël, Puissance occupante, impose en violation flagrante du droit international à la bande de Gaza, avec de terribles conséquences pour son peuple et pour toutes les franges de sa société, réaffirme qu'il appuie sans réserve les appels lancés pour qu'il soit mis fin à ce blocus cruel qui nuit si gravement à Cuba, au peuple cubain et aux différents droits de ce dernier, tels que ceux à l'autodétermination et au développement.

L'État de Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et à toutes les autres résolutions sur la question, ainsi qu'aux positions adoptées entre autres par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il demande qu'une action résolue soit entreprise pour que cette importante résolution soit immédiatement et pleinement appliquée, conformément au droit international et aux principes de la souveraineté des États et de la liberté du commerce et de la navigation.

L'État de Palestine regrette profondément que la tendance positive des dernières années se soit inversée et que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis se soit intensifié et s'accompagne désormais d'une rhétorique plus virulente, ce qui compromet le dialogue et les progrès considérables qui avaient été accomplis en vue de lever le blocus et de normaliser les relations entre les deux pays. Par conséquent, l'État de Palestine se joint de nouveau à la communauté internationale pour demander, comme elle le fait déjà depuis longtemps, une levée rapide du blocus afin de permettre à Cuba de participer sans entrave aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au développement durable auquel tant Cuba que les autres nations ont droit ainsi qu'à la prospérité et à la stabilité des peuples et pays du monde entier.

L'État de Palestine, guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 73/8. En outre, l'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, et continuera de manifester sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et d'œuvrer au renforcement durable des liens politiques, économiques et culturels, de la coopération et des rapports amicaux qu'il entretient depuis longtemps avec ce pays.

## Éthiopie

[Original : anglais]  
[10 mai 2019]

La République fédérale démocratique d'Éthiopie considère que le maintien du blocus économique, commercial et financier contre Cuba viole les principes du multilatéralisme et de la Charte des Nations Unies.

Les mesures unilatérales prises contre Cuba par les États-Unis se sont traduites, pour l'île, par des difficultés d'ordres social et économique, nuisant ainsi aux conditions de vie du peuple cubain. La République fédérale démocratique d'Éthiopie appelle donc de ses vœux la levée du blocus afin que le peuple et le Gouvernement cubains puissent jouir de leurs droits, conformément aux principes et aux valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie est convaincue qu'un dialogue constructif est nécessaire pour promouvoir la confiance mutuelle et l'entente entre les nations du monde.

## Fédération de Russie

[Original : russe]  
[26 avril 2019]

La Fédération de Russie persévère dans sa position de principe relativement à la résolution visée, condamnant catégoriquement le blocus imposé à Cuba par les

États-Unis. Solidaires du point de vue de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, nous réclamons la levée totale, immédiate et inconditionnelle du blocus.

Nous considérons que l'actuel régime de sanctions imposé de manière illégitime contrevient directement aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies et constitue un exemple criant de mesures restrictives prises unilatéralement qui privent le peuple cubain de son droit inaliénable de mener une vie digne et l'empêchent d'atteindre les objectifs de développement durable.

Les nouvelles mesures hostiles à Cuba adoptées par la Maison Blanche, qui visent au durcissement du blocus imposé à l'île par la levée du moratoire sur les dispositions figurant dans le volet III de la loi Helms-Burton, en particulier celles qui concernent l'application extraterritoriale de la législation des États-Unis, suscitent une profonde inquiétude, de même que l'introduction de restrictions supplémentaires sur les plans migratoire et financier au détriment des citoyens cubains.

Nous soulignons à nouveau que ces décisions et mesures revêtent un caractère illégitime au regard du droit international et sont néfastes, et que leur utilisation en vue d'exercer une pression sur les politiques intérieure et extérieure d'un État souverain est inadmissible. Agir de la sorte revient à bafouer les lois du marché en créant des conditions commerciales et économiques discriminatoires et en limitant délibérément la liberté de la concurrence.

D'une manière générale, les restrictions imposées unilatéralement par les États-Unis ont une influence négative sur l'ensemble du développement mondial, alimentent la montée des tensions sociales, conduisent à une baisse de l'activité économique et des investissements, et à une rupture des chaînes d'approvisionnement en place, et sont un frein à la création de valeur ajoutée. La structure du système économique et financier international est elle-même menacée, alors qu'elle a été conçue pour assurer l'instauration et le maintien des conditions les plus favorables à la stabilité et au développement de l'économie mondiale.

Nous sommes convaincus qu'aucun État n'a le droit de dicter sa volonté à un autre État en recourant à des restrictions économiques. Les farouches partisans de l'application de mesures de restriction unilatérales s'opposent de fait à l'ordre mondial que le Conseil de sécurité de l'ONU a instauré aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dont il a l'apanage. À cet égard, c'est la résolution 72/201 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », qui est appelée à jouer, dans le cadre de l'Organisation, le plus grand rôle en tant qu'instrument de lutte contre les sanctions.

En menaçant de sanctionner les opérateurs ou propriétaires de biens fonciers nationalisés à Cuba, Washington ne fait rien d'autre que de porter ouvertement atteinte non seulement à la souveraineté de l'île, dont les autorités se sont plus d'une fois déclarées disposées à régler les différends sur une base bilatérale, dans le cadre d'un dialogue constructif, mais aussi à celle des autres États qui ont noué de solides partenariats avec La Havane aux fins de la modernisation du modèle social et économique national.

L'histoire du blocus a montré depuis longtemps que l'imposition illégale de sanctions unilatérales pour dicter sa volonté à un État est une méthode inefficace et contre-productive qui conduit à isoler les pays qui en sont à l'origine. La confirmation en est donnée tous les ans par la résolution d'opposition au blocus adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle la communauté internationale exprime un soutien quasi unanime au peuple cubain en défendant le droit légitime du pays de suivre sa propre voie de développement.

## **Fidji**

[Original : anglais]

[20 mai 2019]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale dans laquelle elle préconisait de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement fidjien rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans la résolution.

Le Gouvernement fidjien tient à souligner une nouvelle fois que les Fidji n'ont pris aucune mesure susceptible d'entraver leurs relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Bien au contraire, il entend tisser des relations de coopération avec tous les pays et, à ce titre, souscrit sans réserve à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

## **Gabon**

[Original : français]

[24 avril 2019]

Le Gouvernement gabonais réitère son attachement à la paix et au règlement pacifique des différends. Le Gabon a voté en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et des résolutions précédentes, dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États et sur le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gabon reste préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et par les conséquences sur la population cubaine, y compris les Cubains résidant hors de Cuba.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Le Gabon appelle également la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

## **Gambie**

[Original : anglais]

[23 avril 2019]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Il est, par conséquent, opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationales continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, dont le droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-

intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

## Géorgie

[Original : anglais]  
[6 mai 2019]

La Géorgie réaffirme son soutien à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

## Ghana

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

En vertu de son profond attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes établis d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le Gouvernement de la République du Ghana se joint à l'écrasante majorité des États Membres pour exprimer sa préoccupation devant le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique continuent d'imposer à Cuba.

Le maintien de ce blocus constitue une violation du droit du peuple cubain au développement et entrave l'action menée sur les plans national et collectif pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour cette raison, le Ghana a toujours prôné la levée inconditionnelle du blocus et apporté son soutien aux résolutions de l'Assemblée générale allant dans ce sens.

En outre, conformément aux obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, le Gouvernement ghanéen continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte et dans un esprit de solidarité à l'égard du Gouvernement et du peuple cubains, le Ghana demande de nouveau, avec ferveur, que toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question soient respectées et que le blocus soit levé immédiatement et sans conditions.

## Grenade

[Original : anglais]

[17 avril 2019]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade continue de reconnaître, de défendre et de respecter les principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies, notamment celui de ladite égalité souveraine des États.

En conséquence, la Grenade réaffirme qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la liberté du commerce ou de la navigation internationaux d'un État. Elle demande à nouveau avec insistance la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

La Grenade continue de considérer que les effets disproportionnés et néfastes du blocus font obstacle au développement humain. Non seulement le blocus porte atteinte aux principes fondamentaux d'humanité, mais son application reste contre-productive et va à l'encontre du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, en l'occurrence celles de la République de Cuba.

S'appuyant sur son appréciation de la situation et sur sa conviction, la Grenade appuie sans réserve la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demande que les obligations soient respectées conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, et affirme la nécessité de lever le blocus.

## Guatemala

[Original : espagnol]

[29 avril 2019]

Conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le Guatemala fait savoir qu'il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui soient contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ou entravent la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette toute mesure unilatérale qui contreviendrait aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger ou les priver d'effet.

Par conséquent, le Guatemala souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Guatemala et Cuba.

## Guinée

[Original : français]

[24 avril 2019]

Le Gouvernement de la République de Guinée, comme à l'accoutumée, regrette le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Au fil du temps, il a été reconnu que ce blocus constituait un réel obstacle au développement socioéconomique de Cuba et engendrait des conséquences humanitaires graves pour le peuple cubain, ainsi qu'une énorme perte financière.

Le Gouvernement de la Guinée exhorte les Gouvernements de Cuba et des États-Unis à la poursuite du dialogue, sur la base de la compréhension mutuelle et du respect réciproque de leur souveraineté, en vue de la levée immédiate de cet embargo, conformément aux nombreuses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière en date, référencée 73/8, a été adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le Gouvernement de la Guinée demande enfin à tous les États, en vertu de leurs obligations internationales, d'œuvrer à l'application de la résolution annuelle de l'Assemblée générale appelant depuis 1992 à mettre fin au blocus imposé au peuple cubain.

## **Guinée-Bissau**

[Original : français]  
[18 avril 2019]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires aux besoins de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau n'a pas approuvé de mesures contre Cuba ni adopté, au niveau interne, de mécanismes qui se traduisent par la mise en œuvre de telles résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la libéralisation du commerce et de la navigation.

En conséquence, la Guinée-Bissau regrette que cet embargo de plus de 58 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages significatifs dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, notamment dans la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que dans les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

En outre, cet embargo de longues décennies a empêché le progrès et le développement socioéconomique et, tant qu'il persistera, il continuera à faire obstacle aux efforts de Cuba pour œuvrer à son développement durable.

En conséquence, la République de la Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question, et appelle à la mise en œuvre de la résolution 73/8 dans son intégralité.

La République de la Guinée-Bissau appelle également à la communauté internationale à continuer ses efforts pour que Cuba et les États-Unis trouvent un accord par l'intermédiaire d'un dialogue constructif, afin d'approfondir les relations entre les deux États.

## **Guinée équatoriale**

[Original : espagnol]  
[10 avril 2019]

Lors de différentes interventions sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, la République de Guinée équatoriale a toujours inlassablement répété qu'il était urgent de mettre un terme au blocus et à l'isolement économique que Cuba subit depuis de nombreuses années.

Or aujourd'hui, on observe clairement un recul marqué et inquiétant, fruit de l'intensification d'une politique qui aggrave le blocus et l'isolement économique imposés à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. L'attitude de ce dernier contraste avec l'initiative positive, prise par Barack Obama lorsqu'il était Président, de rétablir les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, ainsi qu'avec la réouverture des missions diplomatiques des deux pays qui en avait découlé.

La République de Guinée équatoriale demande que cette évolution positive, qui avait fait souffler un vent d'optimisme sur la communauté internationale, soit relancée, que l'initiative de M. Obama soit appuyée et renforcée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique au moyen de mesures concrètes et de décisions, et que le blocus de Cuba soit, à terme, définitivement et totalement levé dans tous les domaines – économique, commercial et financier.

La République de Guinée équatoriale est convaincue que, grâce à de telles mesures, Cuba pourra exploiter tout son potentiel de développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **Guyana**

[Original : anglais]  
[4 avril 2019]

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Dès lors, la République coopérative du Guyana n'a jamais adopté de lois, de politiques ou de pratiques dont les effets extraterritoriaux portaient atteinte à la souveraineté d'autres États. En outre, le Gouvernement de la République coopérative du Guyana se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

La République coopérative du Guyana s'est toujours fermement opposée, par principe, au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande à nouveau qu'il soit mis fin à cette politique, qui fait obstacle aux efforts de développement menés par Cuba et qui est contraire à l'esprit de la Charte.

La République coopérative du Guyana encourage les États-Unis d'Amérique et Cuba à établir un dialogue constructif qui permettrait de renforcer la confiance et, à terme, d'aboutir à une normalisation complète des relations entre les deux pays.

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana trouve encourageantes les mesures déjà prises par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba pour éliminer les obstacles qui entravent l'établissement d'une relation d'amitié entre les deux pays, et constate qu'il est possible de progresser lorsque les parties engagent un dialogue constructif. Notant avec un profond regret que ces efforts de normalisation des relations n'ont pas été poursuivis, il implore le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de collaborer avec le Gouvernement de Cuba afin de trouver une solution durable dans l'intérêt du bien-être du peuple cubain. Il espère que ces deux Gouvernements œuvreront à la résolution définitive de ce problème de longue date.

## Haïti

[Original : français]

[15 avril 2019]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8, adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires internes, ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles d'affecter les structures sociales, économiques et financières d'autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours soutenu les efforts de la République sœur de Cuba pour répondre à la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui affecte ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et lors des différents Sommets des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti salue les progrès enregistrés dans les relations bilatérales des États-Unis et de Cuba et exprime son vœu que ces progrès puissent aboutir à la levée par la nouvelle Administration des États-Unis du blocus économique et financier imposé à Cuba.

## Honduras

[Original : espagnol]

[30 avril 2019]

Conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Honduras n'adopte ni n'applique à l'encontre d'autres États de lois ou de mesures économiques ou commerciales unilatérales qui porteraient atteinte à la liberté du commerce international.

## Îles Salomon

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Dans le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, les Îles Salomon, appuyant la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les Îles Salomon saluent le courage, la résistance et la générosité dont le Gouvernement et le peuple cubains font preuve en éduquant, logeant et habillant les enfants de nombreux pays qui viennent étudier dans le pays, en dépit des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées.

## Inde

[Original : anglais]

[25 mars 2019]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 73/8, l'Inde n'a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à toute tentative d'extension extraterritoriale de l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les textes issus de la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue les 17 et 18 septembre 2016 sur l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela) et la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 ainsi que d'autres décisions de haut niveau prises par le Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

## Indonésie

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

Le Gouvernement de la République d'Indonésie réitère sa plus vive opposition à la mise en place de mesures coercitives aux effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux. À cet égard, l'Indonésie continue également de rejeter toutes mesures supplémentaires tendant à renforcer encore le blocus unilatéral imposé à Cuba.

Le Gouvernement indonésien réaffirme que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis contrevient tant aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Le blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba depuis près de six décennies demeure l'un des principaux obstacles auxquels se heurte le pays s'agissant d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable. En effet, il est contraire à l'esprit du Programme 2030, dans lequel il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social.

Le Gouvernement indonésien se déclare vivement préoccupé par le fait que le blocus a d'importants effets néfastes sur le bien-être économique et social du peuple cubain et, en particulier, des femmes, des enfants et des personnes âgées. La politique du blocus porte également atteinte au droit du peuple cubain de satisfaire ses besoins essentiels et, notamment, d'accéder à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation.

Le Gouvernement indonésien souligne la nécessité de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations bilatérales.

## **Iran (République islamique d')**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale du droit interne des États-Unis et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. De ce fait, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation, la République islamique d'Iran n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, c'est avec une grande déception que le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate que Cuba reste l'objet de sanctions économiques, commerciales et financières, en dépit de l'adoption par l'Assemblée générale, chaque année, d'une résolution demandant la levée et l'élimination du blocus imposé au pays par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran demeure convaincu que le blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations.

Le blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies à Cuba continue de porter atteinte aux conditions de vie et aux droits fondamentaux du peuple cubain et compromettra les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour parvenir au développement durable. Ces mesures n'ont d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Le blocus porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de navigation. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demandent toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

L'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en particulier. Il dénote également la sympathie que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à ce blocus illégal et inhumain.

Dans un contexte où la communauté internationale doit affronter des problèmes majeurs, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la dégradation de l'environnement et l'aggravation de la pauvreté et du chômage, l'imposition du blocus semble plus injustifiable que jamais et doit susciter une opposition plus forte au niveau international.

La République islamique d'Iran prie instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce blocus inhumain imposé au peuple et au Gouvernement cubains et pour

protéger le droit souverain de tous les autres pays de renforcer leurs relations commerciales et économiques avec Cuba.

La République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis imposent aux autres pays et qui entravent la libre circulation des personnes et la liberté du commerce et de la finance, ainsi qu'à l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États. De telles mesures sont contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La République islamique d'Iran, qui subit depuis longtemps des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste, de ce fait, sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

## Iraq

[Original : arabe]  
[8 avril 2019]

Attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation pour tous les États, l'Iraq appuie toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'Iraq exprime sa solidarité avec Cuba et son plein appui au droit du peuple cubain à l'autodétermination, ainsi qu'à son droit souverain de bénéficier, sans restriction économique, des avantages découlant de l'utilisation de ses terres et de ses eaux territoriales.

L'Iraq rejette les mesures économiques illégales, qui frappent les populations vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées ou malades, entravent le développement et font obstacle à l'action menée pour éliminer la pauvreté à Cuba.

L'Iraq est favorable à toute médiation diplomatique de nature à amener les États-Unis et Cuba à engager des négociations et un dialogue qui puissent conduire à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il est également partisan de tout effort visant la normalisation des relations entre les deux pays, ce qui permettrait à la population cubaine d'à nouveau mener librement des activités commerciales et économiques et contribuerait à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour que tous les peuples, sans exception, bénéficient d'un développement durable.

## Islande

[Original : anglais]  
[27 mars 2019]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. L'Islande n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans ladite résolution 73/8. Elle n'applique aucune loi commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements

à destination ou en provenance de Cuba. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

## Jamaïque

[Original : anglais]

[24 avril 2019]

Le Gouvernement jamaïcain appuie résolument le Gouvernement et le peuple cubains face au blocus économique, commercial et financier que leur imposent les États-Unis d'Amérique.

Cette position découle de l'adhésion de longue date de la Jamaïque aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

La Jamaïque fait partie des 189 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, en 2018, ont voté en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, démontrant que l'immense majorité des membres de la communauté internationale était opposée à l'application illégale de mesures coercitives unilatérales et de lois extraterritoriales, interdite au regard du droit international et par le Conseil de sécurité.

Il est désormais bien établi que ces mesures, qui visent généralement des États accusés de violations des droits de l'homme, ont elles-mêmes des effets négatifs sur l'exercice de ces droits et des libertés fondamentales des populations.

La Jamaïque reste fermement convaincue que le blocus économique, commercial et financier est le principal obstacle au développement économique de Cuba, entravant la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social et du Programme 2030, basé sur les objectifs de développement durable.

Le blocus restreint les échanges commerciaux entre Cuba et les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans des pays tiers, et entre Cuba et d'autres pays. Les mesures coercitives unilatérales qui ne sont pas appliquées conformément au droit international et à la Charte nuisent à la capacité des États d'entretenir des relations commerciales dynamiques, et donc d'accéder aux ressources et aux technologies propices à la pleine réalisation du développement social et économique.

Ainsi, les restrictions liées au blocus privent Cuba d'accès à des denrées alimentaires, à des médicaments, à des nouvelles techniques scientifiques et médicales et à des moyens dans les domaines des technologies de l'information et des communications, entre autres ressources essentielles. Elles ont également des conséquences négatives sur le bien-être de la population, et en particulier des personnes vulnérables comme les femmes, les enfants et les personnes âgées et handicapées.

La Jamaïque constate avec préoccupation qu'en dépit des progrès accomplis récemment sur la voie du rapprochement entre les États-Unis et Cuba, les perspectives de dialogue constructif entre les deux pays et de maintien de la paix et de la sécurité régionales s'assombrissent à nouveau.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle à la réalisation des objectifs régionaux communs de développement.

Conformément à cette position, des mesures ont été prises à l'échelon national et, en octobre 2018, le Parlement jamaïcain a de nouveau adopté une résolution en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Dans le cadre des instances régionales, la Jamaïque s'est alliée à d'autres membres de l'Association des États de la Caraïbe, à sa huitième réunion au sommet, en mars 2019, en adoptant la déclaration de Managua pour exhorter de nouveau le Gouvernement américain à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba, ainsi qu'à abroger la loi Helms-Burton et à mettre fin à son application extraterritoriale.

Sur le plan multilatéral, la Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions annuelles de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dont la plus récente est la résolution 73/8, exhorte tous les États Membres à respecter la Charte en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles et appuie la résolution 73/167 de l'Assemblée, relative aux droits de l'homme et aux mesures coercitives unilatérales.

La Jamaïque reste saisie de la question et espère que, dans un avenir proche, les États recourant à de telles méthodes de coercition et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États prendront des mesures pour abroger ou invalider les lois à l'origine de ces méthodes, et constateront que ce ne sont pas des outils efficaces pour induire des changements positifs en faveur du progrès des pays et plus particulièrement des populations.

## **Japon**

[Original : anglais]  
[4 avril 2019]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton) et le Cuban Democracy Act de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 73/8.

## **Jordanie**

[Original : anglais]  
[11 mars 2019]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué ni lois ni mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et

financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **Kazakhstan**

[Original : anglais]

[24 avril 2019]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Il n'a jamais adopté de règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan demande donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

## **Kenya**

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Kenya n'a jamais adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures, quelles qu'elles soient, dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États. Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres d'autres organisations internationales ont demandé la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya adhère aux principes consistant à maintenir des relations amicales entre toutes les nations, y compris dans le domaine commercial, pour promouvoir la paix et la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Le Kenya continuera de s'opposer au blocus, qui a des répercussions néfastes pour la population cubaine et, conformément à la position de l'Union africaine, il demande que ces mesures injustifiables d'embargo économique et commercial qui sont imposées depuis longtemps à Cuba soient immédiatement levées, de sorte que le pays ait toutes les chances de poursuivre son développement, comme il en a légitimement le droit. Le Gouvernement kényan a toujours voté en faveur des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Afin d'exprimer à nouveau sa solidarité et son soutien à Cuba, le Kenya a accueilli en avril 2019 la Vice-Présidente du Conseil d'État cubain, Inés María Chapman, qui a rencontré des hauts représentants de l'État, dont le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta. Les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'intensifier leurs relations commerciales, d'approfondir les programmes d'échange dans divers secteurs, y compris celui de la santé, par l'octroi de bourses au personnel, et de partager les pratiques optimales à l'appui du programme « Big Four » du Kenya,

dont le Gouvernement cubain fait partie des principaux soutiens et partenaires, notamment en ce qui concerne la couverture sanitaire universelle.

## **Kirghizistan**

[Original : anglais]  
[25 avril 2019]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize applique rigoureusement les normes et les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

## **Kiribati**

[Original : anglais]  
[3 juin 2019]

Le Gouvernement kiribatien renouvelle son appui à l'application de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale et, conformément aux obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies, n'a pris aucune mesure de nature à porter atteinte aux relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba ou tout autre pays.

La résolution répond à des considérations morales et humanitaires et son application contribuera grandement à améliorer le bien-être et les conditions de vie du peuple cubain.

## **Koweït**

[Original : anglais]  
[22 mars 2019]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale et souligne la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, l'État du Koweït a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

## **Lesotho**

[Original : anglais]  
[24 avril 2019]

Le Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets dommageables du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, à qui il demande instamment de lever cette mesure.

## Liban

[Original : anglais]

[1<sup>er</sup> mai 2019]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », conformément aux principes des Nations Unies et du droit international.

## Libéria

[Original : anglais]

[13 juin 2019]

Le Gouvernement libérien reste attaché à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, principalement pour des raisons humanitaires, étant donné les difficultés majeures qu'il engendre pour le peuple cubain.

Il constate également le soutien écrasant reçu par les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question au fil des ans.

Encore aujourd'hui, le Libéria estime que cet appel est judicieux, et espère une normalisation et une consolidation des relations entre les États-Unis et Cuba.

Le Libéria continuera de collaborer avec les autres États Membres de l'Organisation pour réaliser cet objectif.

## Libye

[Original : arabe]

[8 mars 2019]

La Libye réaffirme une fois de plus sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées aux États Membres pour des motifs politiques et souligne que de tels agissements ne permettent aucunement de régler les différends entre les pays, mais contribuent plutôt à les accentuer.

À maintes reprises, elle a exprimé son adhésion à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et n'a jamais adopté ou appliqué de lois du type visé dans les paragraphes 2 et 3 de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Elle s'oppose à la mise en œuvre de mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales, considérant qu'elles constituent une violation flagrante des principes du droit international.

La Libye a voté en faveur de la résolution 73/8 pour réaffirmer son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Elle invite les États à régler leurs différends de manière pacifique et à rejeter les mesures coercitives unilatérales. En effet, celles-ci contreviennent aux principes de la Charte des Nations Unies, portent atteinte aux droits de l'homme et entravent les efforts déployés pour atteindre l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU, qui est d'atteindre le développement.

## Liechtenstein

[Original : anglais]

[6 mars 2019]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a adopté ou appliqué ni loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Il estime en outre que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international.

## Madagascar

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

Madagascar n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, ce dernier consacrant notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Dans ce contexte, Madagascar réaffirme son soutien à toute mesure visant à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Malaisie

[Original : anglais]

[12 avril 2019]

La Malaisie réaffirme son soutien à l'application de la résolution 73/8, adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Elle demeure opposée à toutes les formes de blocus unilatéral d'ordre économique, commercial et financier qui ne respectent pas les normes du droit international et vont à l'encontre des buts de la Charte des Nations Unies. La Malaisie demande instamment que soit levé le blocus imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis, qui a entravé le développement du pays et infligé de nombreuses souffrances au peuple cubain, et engage les parties à régler leurs différends à l'amiable, par le dialogue et la négociation.

## Malawi

[Original : anglais]

[3 juin 2019]

La République du Malawi et la République de Cuba entretiennent des relations bilatérales cordiales. Les deux pays ont créé une commission permanente mixte de coopération en 1999, à la suite de la signature d'un accord de coopération économique, scientifique et technique. Toutefois, la mise en œuvre de cet accord a été entravée par l'isolement persistant de la République de Cuba. Le Malawi a voté pour la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus

économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée par les États Membres le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Par la suite, le Malawi n'a cessé d'appuyer ladite résolution. Le Malawi rejette et condamne l'imposition unilatérale de sanctions économiques à l'encontre d'un pays par un autre État Membre, car elle est préjudiciable à la réalisation des objectifs du développement durable.

En outre, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international, au droit international humanitaire, au droit commercial international et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Malawi n'a promulgué ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé par la résolution 73/8.

Le Malawi croit fermement au règlement à l'amiable des différends bilatéraux par un dialogue pacifique. Ainsi, le Malawi encourage Cuba et les États-Unis à régler la question de manière pacifique, conformément à l'Article 33 de la Charte. Pour conclure, le Malawi s'oppose à ce que l'on continue d'appliquer de manière unilatérale à un pays des sanctions extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Maldives**

[Original : anglais]  
[19 mars 2019]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

## **Mali**

[Original : français]  
[6 mars 2019]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 73/8 adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

## **Maurice**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine des États et de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni

appliqué de lois ou de mesures visant à imposer de manière unilatérale un blocus économique, commercial ou financier à Cuba.

Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec elle.

## **Mauritanie**

[Original : français]

[8 mai 2019]

Le Gouvernement mauritanien exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La Mauritanie reste attachée aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

## **Mexique**

[Original : espagnol]

[12 avril 2019]

Le Mexique réaffirme qu'il rejette fermement l'application de lois nationales visant à produire des effets extraterritoriaux sur d'autres pays.

À cet égard et conformément aux normes du droit international, le Mexique soutient que les mesures unilatérales destinées à encourager de l'extérieur des modifications du système politique, économique ou social d'un pays sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier à ceux de l'égalité des États et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le Mexique reconnaît les efforts consentis par Cuba pour adapter les lois et les programmes de son gouvernement aux nouvelles réalités, au bénéfice du peuple cubain. La réforme de la Constitution cubaine a été soumise à une consultation populaire, dans le cadre de laquelle la population a formulé 650 000 propositions qui ont donné lieu à 760 changements, lesquels ont été intégrés dans le texte par l'Assemblée nationale et approuvés par les citoyens lors du référendum du 24 février.

Face aux changements qui se produisent dans le monde et en Amérique latine, le Mexique est convaincu que les relations entre voisins sont bénéfiques lorsqu'elles sont fondées sur le respect et l'entente mutuelle entre les peuples. D'où l'importance de maintenir des instances de dialogue et de coopération permettant d'examiner les problèmes communs, telles que la Commission bilatérale entre Cuba et les États-Unis, qui a tenu sept réunions et dans le cadre de laquelle les questions suivantes ont notamment été abordées : la traite des personnes ; la sécurité de l'aviation civile ; la coopération dans le domaine de l'application de la loi ; la coopération agricole ; la sécurité maritime et la coopération dans le domaine des recherches et du sauvetage ; les défis environnementaux et la santé publique.

Pour le Mexique, Cuba représente un allié stratégique. Ces dernières années, nous nous sommes employés à renforcer et à enrichir cette relation grâce à un dialogue respectueux, sincère, fluide, intense et fondé sur une grande confiance, qui a permis d'approfondir les liens économiques et la coopération dans le cadre d'un vaste programme en phase avec les défis actuels.

À cet égard, afin de dynamiser et de fluidifier nos échanges quotidiens, nous avons collaboré dans le cadre du Mécanisme permanent d'information et de consultations politiques entre le Mexique et Cuba, du groupe de travail Mexique-Cuba, du groupe sur la santé, de la réunion des autorités chargées de la pêche et du groupe de travail sur les questions migratoires et consulaires.

Ces dernières années, nous avons conclu 29 accords dans les domaines du transport aérien et maritime, des migrations, de la santé, de l'environnement, du tourisme et de la délimitation maritime, entre autres. Trente-quatre entreprises mexicaines exercent des activités à Cuba et il existe 39 projets mexicains d'investissement sur l'île, et 15 projets de coopération technique et scientifique sont menés dans les domaines des mines, de la géologie, de l'énergie, de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement. Nous avons établis des liens étroits dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment grâce à l'organisation de 61 activités de coopération éducatives et culturelles.

En outre, le Gouvernement mexicain favorise les exportations nationales vers Cuba au moyen des lettres de crédit émises en faveur de sociétés mexicaines par la Banque nationale cubaine et confirmées par la Banque mexicaine du commerce extérieur.

Par ailleurs, l'action menée pour encourager les investissements et le commerce a permis au Mexique de devenir en 2018 le deuxième partenaire commercial de Cuba en Amérique latine. Cuba est également le 61<sup>e</sup> pays investisseur au Mexique et le 23<sup>e</sup> parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Afin d'aider Cuba dans son processus de transformation économique, politique et culturelle, le Mexique apporte au pays son expérience technique concernant les questions d'administration publique, dans le cadre de séminaires. Entre 2015 et 2018, quatre séminaires ont été organisés : le plus récent s'est tenu du 24 au 26 mai 2018 à La Havane et portait sur la gestion des échanges économiques extérieurs.

En outre, le Mexique soutient la participation de Cuba aux organismes économiques régionaux tels que la Banque centraméricaine d'intégration économique, qui permet à l'île de mieux s'intégrer dans l'économie régionale et d'accéder plus facilement au système financier international.

Afin de resserrer les liens commerciaux entre le Mexique et Cuba, l'administration actuelle s'emploiera à promouvoir les perspectives de commerce et d'investissement et à intensifier la coopération dans le domaine du développement et de l'échange de données d'expérience.

## **Monaco**

[Original : français]  
[12 mars 2019]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, Monaco n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type de celles visées par la résolution 73/8, adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## Mongolie

[Original : anglais]

[24 mai 2019]

Le Gouvernement mongol a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et a voté en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée.

Conformément aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 73/8, le Gouvernement mongol n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La Mongolie réaffirme son adhésion aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement mongol s'est toujours opposé au maintien de l'application de mesures unilatérales qui demeurent le principal obstacle au développement économique et social de Cuba, et réaffirme son appui inconditionnel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## Monténégro

[Original : anglais]

[23 avril 2019]

Le Monténégro n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

## Mozambique

[Original : anglais]

[12 avril 2019]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, et n'a pas plus contribué à l'application de telles lois ou mesures. C'est pourquoi elle a voté en faveur de la résolution susmentionnée.

La République du Mozambique réaffirme son appui inconditionnel aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et exhorte l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce que tous les États Membres la prennent en considération.

## Myanmar

[Original : anglais]

[18 mars 2019]

À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le Myanmar s'est une fois de plus joint à la communauté internationale et a voté pour la résolution 73/8 de

l'Assemblée sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

Le Myanmar est attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et aux règles de bon voisinage. Les nations devraient être guidées par les principes énoncés dans ces directives : coexister, respecter les différences, promouvoir la prospérité et assurer la sécurité. Le Myanmar souligne la nécessité de normaliser les relations entre les États-Unis et Cuba. Il espère que ces efforts mèneront à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La levée totale du blocus atténuerait les difficultés économiques et sociales du peuple cubain et, ce faisant, permettrait de faire avancer les efforts visant à accomplir la promesse faite au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté.

En novembre 2018, 189 États Membres ont voté en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. La fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba contribuera non seulement au développement économique du pays et des États-Unis, mais aussi à la paix, à la stabilité et au développement de la région tout entière, et profitera à la communauté internationale dans son ensemble.

## Namibie

[Original : anglais]  
[9 avril 2019]

Fidèle à ses principes, la République de Namibie réaffirme que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis constitue un obstacle majeur au développement du plein potentiel de l'économie et au bien-être du peuple cubain, ainsi qu'aux relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde.

La République de Namibie maintient que la levée inconditionnelle de ces mesures illégales et injustifiées demeure la seule option viable qui permettrait de normaliser les relations entre les deux pays frères. Il est également important de noter que les mesures actuelles prises par l'Administration des États-Unis ne permettent pas de faire progresser sensiblement la situation.

Depuis l'adoption de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la République de Namibie est intervenue dans le cadre de diverses instances multilatérales afin de contribuer à l'application de ladite résolution :

- Le 2 novembre 2018, à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Neville Gertze, Représentant permanent de la République de Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a déclaré au nom du Groupe des États d'Afrique : « Il est regrettable qu'à l'heure où le monde s'est engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, à ne pas faire de laissés-pour-compte, de tels amendements, et le blocus qui perdure, laissent en fait Cuba de côté. »
- À la trente-septième session ordinaire du Comité des représentants permanents, tenue les 15 et 16 janvier 2019 à Addis-Abeba, le Représentant permanent de la République de Namibie a invité le Comité à soutenir un projet de résolution proposé par le Gouvernement cubain, demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Comité a examiné le projet de résolution et accepté de le soumettre à la Conférence de l'Union africaine pour examen et adoption.

Comme suite à cette décision du Comité, à sa trente-deuxième session ordinaire, tenue les 10 et 11 février 2019 à Addis-Abeba, la Conférence a pris note de la résolution sur la « levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique » et a exprimé son soutien continu et sa solidarité à l'égard du peuple cubain.

En outre, les diverses initiatives bilatérales menées avec Cuba témoignent des liens d'amitié et de solidarité forts et profonds qui continuent d'unir la République de Namibie et la République de Cuba, à partir desquels ont été bâties des relations solides qui se sont renforcées au fil des ans.

Ces quatre dernières années, les visites de haut niveau suivantes ont été organisées entre la Namibie et Cuba :

- En septembre 2015, le Président de la Namibie, Hage Geingob, a effectué une visite officielle à Cuba.
- En janvier 2016, Peter H. Katjavivi s'est rendu à Cuba pour participer à la deuxième Conférence internationale « Avec tous et pour le bien de tous » de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sur les réflexions de José Martí. Il a également rencontré son homologue cubain, Esteban Lazo Hernández.
- Le Ministre namibien de l'élimination de la pauvreté et du bien-être social, Zephania Kameeta, et sa délégation se sont rendus à Cuba en avril 2017. Le Ministre a effectué des visites dans des écoles pour rencontrer des techniciens et des experts agricoles, ainsi que dans plusieurs structures qui s'occupent de programmes sociaux et de questions humanitaires.
- Le Ministre namibien de la défense, Penda Ya Ndakolo, s'est rendu à Cuba en juin 2017, à l'invitation du Ministre cubain des Forces armées révolutionnaires, Leopoldo Cintra Frías. Le but de cette visite était de renforcer la coopération entre la Namibie et Cuba dans le domaine de la défense.
- Une délégation des ministères du développement urbain et rural et des travaux publics et des transports s'est rendue à Cuba aux mois d'octobre et de décembre 2017, afin de mener des entretiens avec des ingénieurs et des architectes cubains censés remplacer ceux dont le contrat expirait fin décembre 2017.
- Une délégation du Ministère des sports, de la jeunesse et du service national s'est rendue à Cuba du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février 2018 afin de mener des entretiens avec des entraîneurs sportifs cubains qui devaient apporter leur concours à la Namibie.

La République de Namibie et la République de Cuba ont signé les accords bilatéraux, mémorandums d'accord et lettres d'intention ci-après, qui sont toujours en vigueur et font l'objet d'un examen périodique :

- Protocoles d'accord entre les Forces armées révolutionnaires cubaines et les Forces de défense namibiennes signés en juin 2012 ;
- Accord de coopération scientifique et technologique, qui a facilité le transport d'animaux sauvages de la Namibie à Cuba, signé en Namibie en juin 2012 ;
- Accord sur la fourniture de services médicaux cubains conclu entre le Ministère cubain de la santé publique et le Ministère namibien de la santé et des services sociaux, signé à Cuba le 9 octobre 2012 (envoi de professionnels et de techniciens de la santé cubains en Namibie dans le cadre d'une transaction commerciale, aux frais du Gouvernement namibien) ;

- Accord relatif à la collaboration en matière d'assistance technique pour les activités académiques et professionnelles, dans le cadre du programme d'alphabétisation «Yo, sí puedo» reposant sur une stratégie audiovisuelle, signé en octobre 2012 avec le Ministère de l'éducation ;
- Accords relatifs aux sports conclus entre le Ministère des sports, de la jeunesse et du service national et Cuba Deportes pour l'envoi de 11 entraîneurs sportifs en Namibie, signés en octobre 2012 ;
- Accord sur la prestation de services de formation médicale entre le Ministère namibien de la santé et des services sociaux et le Ministère cubain de la santé publique, signé le 28 février 2013 (formation de 250 étudiants en médecine namibiens, à savoir 125 médecins, 50 dentistes et 75 ingénieurs ou techniciens médicaux, dans les facultés de médecine cubaines pour les années universitaires 2013 à 2020, aux frais du Gouvernement namibien) ;
- Accord sur le détachement de 11 experts techniques et professionnels cubains auprès de la Roads Contractor Company, conclu entre cette dernière et l'entreprise Unión de Empresas Constructoras Caribe et signé le 23 août 2013 ;
- Accord pour l'emploi ou le détachement de professionnels de la construction auprès de la National Housing Enterprise, conclu entre cette dernière et l'entreprise Unión de Empresas Constructoras Caribe et signé en avril 2012. L'accord porte sur le détachement de quatre professionnels dans les domaines du génie électrique, du génie civil, du métrage et de l'architecture ;
- Lettre d'intention entre l'Université de Namibie et l'Université de La Havane, signée en février 2014.

La République de Namibie réaffirme son soutien sans équivoque en faveur de l'application de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

## Nauru

[Original : anglais]  
[20 mars 2019]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Nauru n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale.

La République de Nauru réaffirme également son plein appui à la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

## Népal

[Original : anglais]  
[3 juin 2019]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure contraire à cette résolution.

## Nicaragua

[Original : espagnol]

[13 mars 2019]

Le Nicaragua réaffirme une fois de plus son attachement ferme et résolu aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés par divers instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels à la paix et à la coexistence, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il réaffirme également le droit qu'a tout État de choisir son propre système politique, économique et social, sans avoir à subir d'ingérence extérieure, de mesures économiques coercitives, de sanctions ou de blocus.

Nous regrettons que ce blocus continue de constituer la principale entrave au développement de l'économie cubaine et au plein exercice de tous les droits fondamentaux des Cubains, ainsi qu'un obstacle de taille à la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et qu'il ait une forte incidence sur les relations internationales du pays en matière de finance et de crédit.

Nous lançons un appel urgent en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba, qui a causé tant de souffrances et de dommages au peuple cubain, comme il est ressorti de tous les rapports établis par le Secrétaire général sur la question.

La levée du blocus imposé à Cuba ne doit pas être assortie de conditions destinées à tenter de modifier le système politique, économique, social, juridique et constitutionnel cubain. La communauté internationale a exprimé à maintes reprises son refus catégorique de ce blocus, comme on l'a vu lors du dernier vote sur la résolution de l'Assemblée générale relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et à l'occasion duquel 189 des 193 États Membres se sont prononcés en faveur de ladite résolution.

La communauté internationale doit impérativement rejeter les nouvelles dispositions et réglementations visant à appliquer les mesures annoncées par l'actuelle Administration des États-Unis, qui ont fortement fait reculer les relations bilatérales entre les deux pays et renforcé le blocus et ses effets extraterritoriaux.

Le Gouvernement nicaraguayen appelle au respect et à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et demande qu'il soit mis un terme à cette politique anachronique à l'égard de Cuba et que les bases d'un dialogue respectueux soient jetées, afin de régler les questions bilatérales en suspens entre Cuba et les États-Unis en se fondant sur l'égalité, la réciprocité et le respect de la souveraineté et de l'indépendance de Cuba.

## Niger

[Original : français]

[26 avril 2019]

Le Gouvernement nigérien, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Au contraire, le Niger et Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature d'un accord général de coopération entre les deux pays en 1994.

Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et se sont élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux pour le bonheur de leurs peuples. D'ailleurs, le Président de la République, Mahamadou Issoufou, a effectué une visite officielle à Cuba en septembre 2014 afin de consolider cette coopération.

Toutefois, le blocus économique, commercial et financier est toujours en place et continue de frapper effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique.

Aussi, le Niger demande-t-il la levée de ce blocus qui constitue un élément clef pour la normalisation progressive des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba amorcée depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays au mois de juillet 2015.

Pour des raisons sus-indiquées, le Niger reste solidaire avec et apporte son appui constant à Cuba, et espère pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Nigéria**

[Original : anglais]  
[28 mars 2019]

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Le Nigéria réaffirme donc son appui à la levée du blocus contre Cuba. Il est convaincu que la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis amorcée par l'administration du Président Barack Obama représentait un premier pas vers la fin du blocus.

## **Norvège**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec Cuba ou les investissements à destination ou en provenance de ce pays. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Elle regrette que les États-Unis aient décidé de revenir sur leur engagement pris de longue date en vue de suspendre l'application du Titre III de la loi Helms-Burton (LIBERTAD) et encourage les États-Unis et Cuba à s'employer à normaliser leurs relations bilatérales, dans l'optique de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba.

## **Nouvelle-Zélande**

[Original : anglais]  
[15 avril 2019]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions

de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position. La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba et salue toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

## **Oman**

[Original : anglais]  
[7 mars 2019]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

## **Ouganda**

[Original : anglais]  
[27 mars 2019]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales et collabore étroitement avec le peuple et le Gouvernement cubains, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Chacun devrait être préoccupé par le fait que l'embargo imposé à Cuba depuis des décennies soit encore en vigueur alors que son seul effet notable est d'avoir causé de graves difficultés économiques au peuple cubain.

L'Ouganda soutient donc sans réserve la levée du blocus économique, commercial, migratoire et financier imposé à Cuba que réclame une écrasante majorité des États Membres de l'ONU.

## **Ouzbékistan**

[Original : russe]  
[4 avril 2019]

La République d'Ouzbékistan appuie la résolution 73/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Elle respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

## **Pakistan**

[Original : anglais]  
[24 mai 2019]

Le respect de l'état de droit au niveau international est une condition préalable essentielle à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans le monde. La Charte des Nations Unies fournit un cadre et une base pour l'application de restrictions ou de limitations à des États, sous certaines conditions, dans le domaine économique ou

diplomatique. Il est dans l'intérêt de tous les États d'adhérer fidèlement aux buts et principes de la Charte et du droit international.

Le Pakistan s'oppose à l'imposition de mesures unilatérales non conformes à la Charte ou au droit international. Dans la même ligne, nous pensons que les sanctions économiques unilatérales mettent en péril l'atmosphère cordiale et amicale nécessaire au dialogue et à la coopération, réduisant ainsi les chances d'un règlement pacifique des différends et des litiges entre États Membres.

Nous réaffirmons que le Pakistan n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

## **Panama**

[Original : espagnol]  
[25 avril 2019]

Le Gouvernement de la République du Panama continue de mettre en œuvre des accords qui contribuent au resserrement de ses relations bilatérales avec la République de Cuba en matière d'économie, de commerce et de coopération et qui peuvent atténuer les effets des mesures restrictives imposées à ce pays. Par conséquent, le Panama réitère son soutien à la résolution 73/8 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, le Panama constate avec préoccupation l'annonce de nouvelles mesures qui risquent d'aggraver les conséquences du blocus économique pour la République de Cuba.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'intégration et de respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Favorable au dialogue et au règlement pacifique des différends, ainsi qu'au libre-échange et à la transparence du commerce international, la République du Panama a toujours voté en faveur des projets de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et réaffirme sa détermination à cet égard. Elle renouvelle donc son appui à la levée de ce blocus, considérant que celle-ci favoriserait la pleine intégration économique de la République de Cuba à la région et le développement socioéconomique du peuple cubain, et soutient l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'application de la résolution 73/8.

## **Papouasie-Nouvelle-Guinée**

[Original : anglais]  
[21 mai 2019]

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen réaffirme son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, qui souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est par conséquent opposée à l'application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a actuellement aucune mesure législative, politique ou autre restrictive à l'encontre de Cuba ; bien au contraire, elle encourage des relations constructives et amicales entre Cuba et les États-Unis, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et du droit international pertinent.

## **Paraguay**

[Original : espagnol]  
[29 mai 2019]

La République du Paraguay respecte pleinement les dispositions de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution.

En outre, le droit interne de la République du Paraguay n'autorise pas l'application extraterritoriale de lois nationales qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, estimant que pareille mesure va à l'encontre des principes du droit international.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Paraguay défend et revendique, en matière de politique extérieure, les principes constitutionnels qui régissent ses relations internationales (indépendance nationale, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, égalité juridique entre les États, solidarité et coopération internationale, protection internationale des droits de l'homme, liberté de navigation sur les cours d'eau internationaux et principe de non-intervention), et condamne toute forme de dictature, de colonialisme et d'impérialisme<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le Paraguay proclame son adhésion aux buts et principes énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, qui visent à développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ainsi qu'aux principes généraux du droit international, considérant en outre que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté des autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention, et nuit à la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Dans le cadre du système des Nations Unies, le Paraguay a systématiquement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et réclamé sa levée immédiate.

## **Pérou**

[Original : espagnol]  
[30 avril 2019]

Le Pérou réaffirme son engagement à respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et son attachement à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, comme dans le cas du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue

---

<sup>1</sup> Art. 143 de la Constitution de la République du Paraguay.

un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

Depuis qu'il a voté en faveur de la résolution 47/19, présentée en 1992 par Cuba à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour adoption, le Pérou a systématiquement voté en faveur des résolutions sur cette question.

Le Pérou considère que les mesures coercitives imposées à Cuba nuisent à la croissance économique du pays et en entravent le développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien se dit préoccupé par les effets négatifs de ces mesures sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et d'autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux crédits privés, aux denrées alimentaires, aux médicaments, aux technologies et aux équipements indispensables au développement de l'île.

S'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continue ainsi de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays.

Le Pérou considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est incompatible avec la dynamique politique régionale, qui a connu un nouvel élan avec l'entrée de Cuba dans les instances de dialogue et de coopération des Amériques.

Lors de la visite à Cuba du Président de la République du Pérou, le 18 février 2016, les deux pays se sont entendus sur les mesures à prendre pour étendre la portée de l'Accord de complémentarité économique qu'ils ont conclu.

## Philippines

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer.

Elles n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

## Qatar

[Original : arabe]  
[22 mars 2019]

La position de l'État du Qatar à l'égard de cette résolution reste inchangée, et il la soutient sans réserve. L'État du Qatar adhère fermement aux règles et principes du droit international, qu'il met en œuvre dans sa politique étrangère, et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il continue en outre d'inviter au rejet de toute mesure coercitive unilatérale.

L'État du Qatar n'a donc jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

## République arabe syrienne

[Original : arabe]

[2 avril 2019]

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle souscrit sans réserve à l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, la dernière en date étant la résolution 73/8 du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La République arabe syrienne, qui est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, s'attache fermement à mettre en œuvre les dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, et ne s'estime aucunement liée ou apparentée aux mesures économiques coercitives et unilatérales illégales que les gouvernements successifs des États-Unis imposent au peuple cubain depuis 1962.

Le blocus économique, commercial et financier injuste que les États-Unis imposent à Cuba constitue une violation flagrante de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles celle-ci rejette les mesures économiques coercitives unilatérales prises par certains États à l'encontre d'autres États, les considérant comme des instruments de coercition politique et économique contre les pays en développement.

Par principe, la République arabe syrienne condamne et rejette toute mesure coercitive unilatérale prise par un État ou groupe régional ou sous-régional contre un autre État, qu'il s'agisse d'une mesure économique, commerciale ou financière. L'expérience nous a montré que ces mesures coercitives étaient adoptées dans l'unique but d'exercer une contrainte – qu'elle soit politique, économique ou sociale – sur les pays en développement et de les soumettre à la politique et aux intérêts des États et entités qui jouissaient d'une influence politique, économique et militaire.

Il est de notoriété publique que le Gouvernement américain actuel a rétabli et renforcé de nombreuses mesures économiques de blocus injustes adoptées par les États-Unis à l'encontre de Cuba depuis 1962. Il a ainsi activé le titre III de la loi dite « Helms-Burton », qui repose sur une idéologie politique extrémiste et immorale, vieille de plusieurs décennies, qui veut qu'en vertu de sa puissance militaire et de son influence économique, les États-Unis seraient habilités à exercer leur domination brutale sur les peuples du monde entier et les pays en développement en adoptant à leur encontre des mesures économiques coercitives et unilatérales.

Il ne va pas sans dire que la politique de blocus menée par les États-Unis et d'autres États, ainsi que par certains ensembles régionaux et géographiques, contrevient aux principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire et foule aux pieds les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en première ligne desquels figurent l'engagement de ne faire aucun laissé-pour-compte et le principe selon lequel le développement et le bien-être sont des droits inhérents à l'ensemble des peuples du monde, sans discrimination ou restriction.

La République arabe syrienne invite l'ensemble des acteurs internationaux et des organismes des Nations Unies compétents à se conformer aux obligations énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale qui soulignent le caractère illégal des mesures économiques coercitives unilatérales. Le Gouvernement syrien souhaite en particulier mettre l'accent sur la résolution 72/201, dans laquelle l'Assemblée générale engage instamment la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours unilatéral, à l'encontre de

pays en développement, à des mesures économiques coercitives qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies ou sont contraires aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui contreviennent aux principes de base du système commercial multilatéral.

Le Gouvernement syrien estime qu'il est temps pour le Secrétariat d'examiner de près la proposition de la République arabe syrienne d'inclure dans les rapports du Secrétaire général relatifs au blocus imposé à Cuba par les États-Unis des recommandations pratiques et réalistes en vue de garantir l'application de ces résolutions.

À cet égard, il souhaite renvoyer au paragraphe 4 de la résolution 72/201, dans laquelle l'Assemblée générale demande au Secrétaire général « de surveiller l'imposition de mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique et d'étudier les répercussions de telles mesures sur les pays touchés, en particulier leurs incidences sur le commerce et le développement ».

La République arabe syrienne rappelle que, jusqu'à ce jour, le peuple syrien continue d'être visé par nombre de mesures économiques coercitives qui lui sont imposées de manière unilatérale par les États-Unis, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et d'autres États encore. L'économie syrienne a essuyé de lourdes pertes en raison de ces mesures coercitives hostiles, qui remontent pour la plupart à une quarantaine d'années. Aujourd'hui, la situation est encore plus critique : après huit années d'amères souffrances causées par le terrorisme qui vise la Syrie, les gouvernements à l'origine du blocus économique qui frappe le pays s'emploient à renforcer ce blocus en empêchant les réfugiés et les déplacés syriens de rentrer chez eux et en entravant le processus de reconstruction et de relèvement.

Ces mesures coercitives illégales empêchent les Syriens d'avoir accès aux produits de première nécessité et aux services de base dont ils ont besoin, notamment à la nourriture, aux médicaments, à l'éducation, aux équipements médicaux, au carburant, au matériel agricole et industriel, ainsi qu'aux équipements et pièces d'aviation civile et au matériel de communication. Elles mettent également le Gouvernement syrien et le secteur privé dans l'impossibilité de coopérer ou de travailler avec des tiers. De plus, ces mesures ont un effet dissuasif sur les institutions privées ou les entités étrangères, qui se gardent de conclure des contrats avec le Gouvernement syrien par crainte de subir des sanctions financières et bancaires et de ne plus pouvoir traiter avec les pays qui imposent de telles mesures unilatérales. Enfin, en raison de ces mesures injustes, le pays ne peut importer des biens de première nécessité et conclure des contrats relatifs à l'entretien et à la réhabilitation, ce qui entrave aujourd'hui la mise en œuvre de projets de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures, ainsi que la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable, tant économiques que sociaux.

Les mécanismes et instruments juridiques internationaux permettant de contester ces mesures économiques coercitives unilatérales faisant défaut, les résolutions annuelles de l'Assemblée générale et les rapports du Secrétaire général y relatifs, bien qu'importants, sont restés sans effets véritables.

Le temps est venu de mettre un terme à la politique de blocus économique immorale menée contre Cuba, la République arabe syrienne et d'autres États. Il n'est en effet plus acceptable, dans l'ordre mondial multipolaire dans lequel nous vivons, que certains gouvernements utilisent leur puissance économique, commerciale et financière pour réprimer des peuples et tirer profit de leur situation économique, humanitaire et sociale et pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres États dans le but d'exercer sur eux leur domination ou de les détruire.

## République centrafricaine

[Original : anglais]

[15 avril 2019]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a causé de graves préjudices tant au Gouvernement qu'au peuple cubains, dans tous les secteurs d'activité. Le blocus est décrié depuis longtemps et l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles elle a exprimé sa désapprobation, la plus récente datant du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Alors que tout le monde s'attendait à ce que le blocus soit totalement levé après l'annonce, le 17 décembre 2014, du processus visant à normaliser les relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, son imposition perdure.

Conformément à ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale et à la Charte des Nations Unies, le Gouvernement centrafricain estime que ce blocus est contraire au droit international en général et au droit international humanitaire en particulier. Il continuera de soutenir le Gouvernement cubain jusqu'à la levée complète du blocus et demande au Gouvernement des États-Unis d'agir dans le strict respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la coopération internationale, la solidarité et les relations de bon voisinage.

## République de Corée

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelle à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution [73/8](#).

## République de Macédoine du Nord

[Original : anglais]

[8 mars 2019]

La République de Macédoine du Nord n'a jamais appliqué ou adopté de sanctions unilatérales ou de mesures de blocus et réaffirme qu'elle applique intégralement la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale.

## République démocratique du Congo

[Original : français]

[22 mai 2019]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale appelant à sa levée.

Les mesures qui avaient été prises par les États-Unis en vue de supprimer certaines sanctions, notamment les restrictions portant sur les voyages pour des raisons familiales et sur l'envoi de fonds, ainsi que l'autorisation de pouvoir

développer des services de communication entre les deux pays et la réouverture des ambassades de Cuba à Washington et des États-Unis à La Havane, ont été hautement appréciées par la République démocratique du Congo comme voie vers le règlement complet de ce problème.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo se joint de nouveau à la volonté plusieurs fois exprimée par la communauté internationale, notamment par l'adoption le 1<sup>er</sup> novembre 2018 par 189 États Membres de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, et soutient toute initiative s'efforçant d'engager Cuba et les États-Unis sur la voie d'un dialogue constructif et fructueux visant à la levée complète du blocus.

## **République démocratique populaire lao**

[Original : anglais]  
[24 avril 2019]

La République démocratique populaire lao réaffirme sa position selon laquelle un blocus et ses incidences extraterritoriales, en plus d'entraver le développement socioéconomique d'une nation, vont à l'encontre des buts et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les principes de l'égalité souveraine des États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Outre le fait que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation du droit international, il freine et restreint grandement le développement socioéconomique de l'île. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demande qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais au blocus imposé à Cuba.

## **République dominicaine**

[Original : espagnol]  
[10 avril 2019]

Le Gouvernement dominicain a réaffirmé, dans plusieurs instances internationales et régionales, son attachement aux normes et aux principes de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des États, consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international public, dans la conduite de ses relations internationales. En conséquence, la République dominicaine n'approuve, n'encourage ni n'applique aucune disposition qui suppose l'intervention dans les affaires intérieures d'un État.

## **République populaire démocratique de Corée**

[Original : anglais]  
[12 mars 2019]

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée réitère son engagement et son soutien inconditionnels en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et respectueuse de la position de principe inhérente au Mouvement des pays non alignés et au Groupe des 77 et la Chine, qui s'opposent à toute forme de sanctions unilatérales.

Il condamne le blocus imposé à Cuba par les États-Unis en ce qu'il constitue une atteinte à sa souveraineté, un crime contre l'humanité et une atteinte aux droits de l'homme, en violation de la Charte des Nations Unies.

La levée de ce blocus anachronique et injuste, qui remet en cause le développement économique et social de Cuba et sa capacité à atteindre les objectifs de développement durable dans un climat de paix, est une réclamation unanime des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis 27 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année par une majorité écrasante des résolutions demandant que le blocus imposé à Cuba par les États Unis soit levé au plus tôt, ce qui démontre que la communauté internationale continue d'appuyer le peuple cubain, qui se bat pour la justice et la paix dans le monde, et de croire en lui.

En violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, les États-Unis ont imposé à Cuba un blocus unilatéral et pernicieux qui nuit à son économie et à ses secteurs public et privé dans tous les domaines. Selon des estimations, les pertes économiques subies par Cuba à cause du blocus des États-Unis s'élèvent désormais à plusieurs dizaines de milliards de dollars.

En dépit du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en 2015, la politique injuste que constitue le blocus imposé à Cuba depuis 57 ans reste pleinement en vigueur.

Le 8 novembre 2017, cette politique s'est vue renforcée par les dispositions et règlements adoptés par le Département d'État, le Département du trésor et le Département du commerce des États-Unis pour mettre en œuvre les mesures annoncées par le Gouvernement du Président Donald Trump et mentionnées dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba.

En outre, le 4 mars 2019, le Département d'État a annoncé sa décision d'autoriser, à partir du 19 mars 2019, l'ouverture devant les tribunaux des États-Unis de procédures judiciaires au titre du chapitre III de la loi Helms-Burton visant exclusivement les entreprises cubaines dont le nom figure dans la liste d'entités cubaines soumises à des restrictions établie par le Gouvernement des États-Unis.

La loi Helms-Burton, dont la portée extraterritoriale fait peser l'effet des sanctions sur tous les pays entretenant des relations économiques et commerciales avec Cuba, entrave également l'action commune des pays de la région qui aspirent à un développement pacifique et durable.

Comme le démontrent les faits énumérés ci-dessus, le plan des États-Unis, qui consiste à faire plier le peuple cubain par la force et donc à induire un « changement de régime » au moyen d'un blocus économique à durée indéterminée, n'a jamais changé.

Le fait que, depuis plusieurs décennies, l'Assemblée générale adopte par une majorité écrasante une résolution réclamant la levée du blocus économique imposé à Cuba par les États-Unis témoigne du consensus qui règne au sein de la communauté internationale et traduit l'appui et la solidarité de celle-ci à l'égard du combat légitime que mène Cuba.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée souhaite exprimer à nouveau son ferme soutien et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains, qui luttent pour défendre leur dignité et leur souveraineté nationales et pour instaurer l'unité et la coopération dans la région face aux sanctions unilatérales que leur imposent les États-Unis.

## République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]

[29 avril 2019]

La République-Unie de Tanzanie se déclare préoccupée par le blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba, dont les effets dévastateurs sur les plans économique et social, insupportables pour le peuple cubain, privent celui-ci de sa capacité d'exercer ses droits fondamentaux.

Le blocus nuit au peuple cubain et non au Gouvernement, contrairement à l'intention première. La population n'a pas accès à la technologie, aux médicaments, à la nourriture à prix abordable et à d'autres biens qui seraient disponibles si les États-Unis levaient le blocus.

La levée du blocus sur les échanges ouvrira la porte à un très vaste marché d'exportation et permettra de créer des emplois dans les deux pays, ce qui sera bénéfique à l'économie de chacun.

## Rwanda

[Original : anglais]

[29 mars 2019]

Le Rwanda, comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a voté en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda souligne qu'il applique intégralement la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, réaffirme son adhésion à cette résolution et précise qu'il n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de celle-ci. Le Gouvernement rwandais souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Rwanda et Cuba.

## Sainte-Lucie

[Original : anglais]

[23 avril 2019]

Le Gouvernement de Sainte-Lucie affirme son attachement aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la coexistence pacifique entre nations. En sa qualité de petit État insulaire en développement, Sainte-Lucie adhère strictement à la doctrine internationale en vertu de laquelle un État Membre exerce sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes et jouit de la liberté de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

C'est pour se conformer à ces obligations internationales découlant de la Charte que le Gouvernement de Sainte-Lucie n'a promulgué aucune loi, disposition législative ou mesure, ou entrepris toute autre action qui porterait atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes ou qui entraverait sa

liberté de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

En conséquence, le Gouvernement de Sainte-Lucie réitère son appui aux résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Sainte-Lucie se félicite de la poursuite de sa coopération économique et technique avec Cuba, qui s'exerce aussi dans le domaine de l'éducation et s'inscrit dans le prolongement du développement socioéconomique et de la durabilité prônés par la coopération Sud-Sud.

## **Saint-Kitts-et-Nevis**

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de la présentation et de l'adoption, tous les ans, de la résolution tendant à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis imposent au peuple cubain depuis plus de 50 ans. Nous sommes fermement convaincus que cet embargo est dans une large mesure contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, lesquels visent au maintien de la paix dans le monde, au développement des relations interétatiques et à la promotion de la coopération entre nations aux fins du règlement des problèmes économiques, sociaux, culturels, humanitaires et internationaux.

Compte tenu du soutien quasi unanime dont bénéficie cette résolution depuis 28 ans et de l'embellie des relations avec Cuba qui a résulté des efforts déployés par le Président Barak Obama lorsqu'il était en exercice, Saint-Kitts-et-Nevis considère extrêmement regrettable que les États-Unis s'emploient, à présent, à redoubler d'agressivité envers l'île sur le plan économique.

Saint-Kitts-et-Nevis réaffirme donc sans équivoque son opposition au maintien de cet embargo injuste, qui continue à être source de nombreuses difficultés économiques pour le peuple cubain et freine considérablement l'action menée par les autorités cubaines pour atteindre les objectifs de développement durable.

Saint-Kitts-et-Nevis demande une intensification du dialogue et des négociations entre La Havane et Washington, ces mécanismes étant les seuls à pouvoir aplanir véritablement les différences au profit des deux parties.

Dans ce contexte, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se déclare solidaire du peuple cubain, s'associe au large groupe de pays qui continue de voter en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réaffirme qu'il est temps de mettre un terme à cet embargo injuste qui n'a que trop duré.

## **Saint-Marin**

[Original : anglais]  
[4 mars 2019]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression ainsi que les graves répercussions qu'il a sur la population.

## Saint-Siège

[Original : anglais]

[21 mai 2019]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier à l'encontre de Cuba. Au contraire, il a toujours mené une politique en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Le Saint-Siège n'a cessé de plaider, et continue de le faire, en faveur de la consolidation de relations mutuellement bénéfiques entre Cuba et l'ensemble de la communauté internationale, en jetant des ponts, en renforçant la participation de la société civile, en ouvrant de nouvelles voies de dialogue et en renforçant celles déjà existantes.

Le Saint-Siège espère donc qu'il sera mis fin le plus rapidement possible au blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a abouti à l'isolement économique du pays. Il est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple américain.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage leurs dirigeants respectifs à assumer leurs responsabilités et à prendre en mains ce processus.

## Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Chaque année depuis 1992, l'Assemblée générale adopte une résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », condamnant les effets que continue de produire ce blocus qu'elle déclare être imposé en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'opposition à cette politique est aujourd'hui quasi universelle. Les citoyens des États-Unis se joignent à la communauté internationale pour exprimer de plus en plus leur désapprobation et appeler à la levée des sanctions unilatérales. À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, 189 États Membres au total ont voté en faveur du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », Israël et les États-Unis ayant voté contre. Pourtant, très récemment, le 4 mars 2019, l'administration Trump a menacé de soumettre les services de l'armée et du renseignement à de nouvelles restrictions financières.

Il est nécessaire de rappeler encore une fois que ce blocus économique, commercial et financier a constitué et demeure une violation du droit international. Nous devons garder à l'esprit qu'il est contraire aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines souligne à nouveau qu'il est profondément convaincu que la poursuite de ce blocus constitue une violation flagrante et systématique des droits du peuple cubain. En outre, le blocus imposé à Cuba n'est pas simplement une question bilatérale entre Cuba et les États-Unis car en raison de sa nature extraterritoriale, il porte atteinte aux droits souverains de nombreux autres États.

Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne fermement les assauts interventionnistes qui se poursuivent contre la souveraineté de son voisin, la République de Cuba. Le blocus économique anachronique imposé à Cuba est à la fois illégal et improductif. Il y a bien longtemps qu'il aurait dû être totalement levé. Nous déplorons vivement que le rapprochement balbutiant entre les États-Unis et Cuba se trouve dans l'impasse, et nous appelons à la reprise d'un dialogue mutuellement respectueux entre nos deux amis, Cuba et les États-Unis.

## **Samoa**

[Original : anglais]

[31 mai 2019]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme sa pleine adhésion aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté de la navigation internationale.

Le Samoa rappelle qu'il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Le Samoa n'a jamais cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et continuera dans cette voie en espérant qu'il sera rapidement mis un terme à cette contrainte imposée unilatéralement par les États-Unis.

## **Sao Tomé-et-Principe**

[Original : anglais]

[26 mars 2019]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Sao Tomé-et-Principe mène une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment du principe d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique coercitive ; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction, ainsi qu'au libre exercice du commerce et à la liberté de navigation.

Sao Tomé-et-Principe demande donc instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba et estime qu'une telle mesure améliorera grandement les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe continuera d'appuyer systématiquement la résolution annuelle sur ce point et de voter en sa faveur à l'Assemblée générale.

## Sénégal

[Original : français]  
[24 avril 2019]

Le Sénégal reste attaché aux principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Comme les années précédentes, le Sénégal a voté en faveur de la résolution 73/8 adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Sénégal n'a adopté ni appliqué de loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution et exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le peuple cubain.

## Serbie

[Original : anglais]  
[15 mars 2019]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, réaffirme son attachement aux règles et principes du droit international, souligne qu'elle applique pleinement la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et précise qu'elle n'a jamais adopté ou appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de cette résolution.

Elle a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voté en leur faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

## Seychelles

[Original : anglais]  
[15 mars 2019]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Les Seychelles mènent une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment des principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement des Seychelles est toujours opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante ; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes des entités placées sous leur juridiction, ainsi qu'au libre exercice du commerce et à la liberté de navigation.

Dans ce contexte, le Gouvernement des Seychelles salue et encourage les efforts déployés par les États-Unis et Cuba pour normaliser leurs relations bilatérales. Les Seychelles ont toujours été d'avis que les tensions entre ces deux pays entravaient le développement pérenne de leurs habitants.

Les Seychelles préconisent donc la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba et estiment qu'une telle mesure améliorera grandement les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement des Seychelles continuera d'appuyer systématiquement la résolution annuelle sur ce point et de voter en sa faveur à l'Assemblée générale.

## **Sierra Leone**

[Original : anglais]  
[5 avril 2019]

La Sierra Leone réaffirme son ferme attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes cardinaux du droit international.

Elle réaffirme également son soutien sans réserve à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale et, en application des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, demande la levée du blocus imposé à Cuba.

Le Gouvernement sierra-léonais appelle au respect des principes de coexistence pacifique des nations et de souveraineté des États et soutient fermement les échanges libres et équitables entre les États.

La position de la Sierra Leone sur cette question reste inchangée et elle continuera de s'associer aux autres nations pour demander la levée inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Singapour**

[Original : anglais]  
[21 mars 2019]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour soutient systématiquement les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis et vote en leur faveur.

## **Somalie**

[Original : anglais]  
[16 avril 2019]

Respectueuse des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la

navigation, la Somalie n'a pas adopté ou appliqué de loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8.

## Soudan

[Original : arabe]

[29 mars 2019]

La République du Soudan a appuyé sans réserve la résolution 73/8, d'une grande importance, en votant en faveur de celle-ci à l'Assemblée générale. Cette résolution appelle à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Les relations diplomatiques entre la République du Soudan et Cuba remontent à 1969, et l'année 2016 a marqué le quarante-septième anniversaire de l'établissement de relations bilatérales entre les deux pays. Leurs relations se sont renforcées en mars 2014, lorsque l'Ambassadeur de la République du Soudan au Venezuela a été nommé Ambassadeur à Cuba et lorsque des visites de hauts responsables ont été organisées entre les deux pays.

La politique du Gouvernement soudanais est pleinement conforme au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'adoption de sanctions à l'encontre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour parvenir à un développement durable et sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies. La délégation soudanaise participe ainsi chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré à ce point de l'ordre du jour et vote, comme la majorité des États Membres, en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui interdisent d'imposer des mesures et des sanctions unilatérales de cet ordre. Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Le Soudan s'oppose donc au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui est synonyme de lourdes pertes et de grandes souffrances pour la population cubaine et qui foule aux pieds les droits et intérêts légitimes de Cuba. En effet, ce blocus constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et témoigne d'un véritable mépris pour leurs nobles et louables principes.

De son côté, le Soudan attend toujours que les États-Unis honorent entièrement la décision qu'ils ont prise en octobre 2017 de lever leurs sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales, en particulier pour ce qui a trait à la facilitation des transactions financières et bancaires, aux flux d'investissements directs étrangers et à la facilitation des échanges commerciaux.

Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/8, le Gouvernement soudanais s'efforce de porter la question devant les instances multilatérales concernées de façon à mobiliser leur soutien, l'objectif étant de mettre un terme aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement, quelle que soit leur forme. La République du Soudan salue par ailleurs l'initiative de modernisation du modèle social et économique cubain présentée par Cuba.

## Soudan du Sud

[Original : anglais]  
[16 avril 2019]

La République du Soudan du Sud exprime de nouveau sa profonde inquiétude face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. En accord avec la majorité des États Membres de l'ONU et dans l'esprit des résolutions adoptées par l'Union africaine, notamment les résolutions Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle. Elle considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes de base du système d'échanges multilatéral. Ces mesures coercitives freinent la croissance économique et le développement social et humain de Cuba. À cet égard, la République du Soudan du Sud demande instamment l'application de la résolution 73/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## Sri Lanka

[Original : anglais]  
[13 mars 2019]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux, au libre exercice du commerce et à la liberté de navigation.

Il n'a promulgué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

Sri Lanka s'est toujours déclarée favorable à l'adoption de résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit prendre fin.

## Suisse

[Original : français]  
[3 avril 2019]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2018 en faveur de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées. La Suisse continuera de mettre ses bons offices à disposition, si cela est souhaité.

## Suriname

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au respect du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en toute circonstance.

Le Suriname note que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales.

Alors que le rapprochement entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, en 2015, avait donné des signes encourageants qui laissaient présager une plus grande compréhension entre les deux États et l'amélioration de leurs relations, le Gouvernement américain, en annonçant récemment l'application des dispositions de la section III de la loi Helms-Burton, lesquelles autorisent les poursuites à l'encontre d'entités cubaines devant les juridictions des États-Unis, inverse la tendance en durcissant le blocus économique, en étendant ses effets extraterritoriaux et en exacerbant les différences entre les deux États.

Comme il ressort souvent de nombreux forums internationaux, les échanges sont le moteur d'une croissance économique durable et jouent un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté à l'échelle nationale et mondiale. En conséquence, le Suriname lance un appel en faveur de la levée de l'embargo commercial, économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis, lequel nuit considérablement à tous les secteurs de l'économie cubaine et donc à son processus même de développement.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et proclame que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale.

## Tadjikistan

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan réaffirme son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Membre de la communauté internationale, le Tadjikistan prône l'adhésion aux principes du droit international et revendique pour chaque nation la liberté de choisir sa propre voie de développement en tant que droit fondamental. L'ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain est donc inacceptable.

Le Tadjikistan considère que les restrictions économiques, commerciales et financières demeurent néfastes à l'économie de Cuba et ont donc des répercussions sur le bien-être de sa population.

En outre, dans le contexte mondial actuel de lutte contre le terrorisme et de récession économique, les pays ont besoin d'œuvrer de concert au règlement des problèmes qui se posent à l'échelle de la planète.

Les restrictions susmentionnées sont contraires aux principes des Nations Unies et entravent la réalisation des objectifs de développement durable.

## **Tchad**

[Original : français]

[17 avril 2019]

Le Gouvernement de la République du Tchad note avec préoccupation le recul dans la normalisation des relations entre les Gouvernements des États-Unis et de Cuba et encourage les deux parties à renouer le dialogue en vue de la relance du processus de normalisation entamé il y a quelques années.

Tout en se félicitant de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 73/8 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, il reste évident que ce blocus persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris celle de l'Union africaine, lançant un appel à la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, appelle les États à éviter l'adoption et l'application de mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à renouer le dialogue en vue de la relance du processus engagé il y a quelques années, pour un développement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

## **Thaïlande**

[Original : anglais]

[18 mars 2019]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande n'a cessé de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

## Timor-Leste

[Original : anglais]

[29 avril 2019]

### Historique

À la suite des événements de 1961-1962, l'isolement économique et diplomatique est devenu l'axe principal de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba et ce, même après l'effondrement de l'Union soviétique. En dépit d'un léger desserrement du blocus visant à autoriser les exportations de produits de base dans l'île, il est indéniable que le peuple cubain a pâti d'une sévère restriction des échanges, longue de plus de 60 ans.

Le 17 décembre 2014, lorsque le Gouvernement des États-Unis a décidé d'entamer des pourparlers, s'est ouvert un nouveau chapitre des relations entre ce pays et Cuba, tumultueuses depuis l'époque de la guerre froide. Durant des années, le Gouvernement cubain s'était pourtant dit disposé à dialoguer dans le respect mutuel et en se conformant aux principes du droit international et à ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de ce nouveau contexte, il est fondamental de respecter les 27 résolutions adoptées par une majorité écrasante de pays dans le cadre de l'Assemblée générale, dans lesquelles il est demandé de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

### Évolution récente

Dans l'ensemble, le régime du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique n'a pas changé en dépit de l'annonce du Président Barack Obama, faite lorsqu'il était en exercice, d'assouplir ce blocus en place depuis des décennies au détriment des Cubains.

En janvier 2015, les États-Unis ont promulgué de nouvelles dispositions régissant les voyages et les échanges, en vertu desquelles les citoyens américains sont autorisés à se rendre à Cuba à des fins spécifiques sans avoir besoin d'une autorisation préalable des autorités.

Ces nouvelles règles ont également écorné les sanctions économiques en permettant, entre autres, les opérations et services suivants :

- Utilisation par les voyageurs de cartes de crédit ou de débit émises aux États-Unis ;
- Offre de prestations d'assurance (santé, vie et voyage) par des compagnies américaines aux personnes résidant ou se rendant à Cuba ;
- Facilitation par les banques des transactions autorisées ;
- Réalisation d'investissements dans de petites entreprises par des sociétés américaines ;
- Livraison de matériaux de construction à des entreprises privées cubaines.

Les États-Unis ont allégé une deuxième fois les restrictions pesant sur les échanges et les voyages en janvier 2016, puis en mars de la même année en prévision de la visite du Président Obama. Le Congrès des États-Unis ayant toutefois continué d'exercer son contrôle sur les sanctions économiques, ces changements ont été contre-productifs.

Outre la libération de prisonniers, les États-Unis ont accepté d'assouplir encore les limitations imposées à l'envoi de fonds, aux voyages et aux opérations bancaires. De son côté, Cuba a accepté de libérer 53 prisonniers considérés comme des dissidents politiques par les États-Unis, une libération confirmée par les autorités américaines en janvier 2015. Les États-Unis et Cuba ont réouvert leurs ambassades dans les deux capitales le 20 juillet 2015, ce qui a marqué le rétablissement complet de leurs relations diplomatiques sans que la Maison Blanche ait toutefois nommé son ambassadeur.

De nombreux observateurs, dont des dirigeants étrangers et des défenseurs des droits de la personne, défendent l'idée selon laquelle les États-Unis devraient aller plus loin et lever le blocus économique ; il est toutefois peu probable qu'un tel événement se produise car le Congrès s'y oppose résolument. En dépit du blocus, les États-Unis étaient devenus le cinquième plus important partenaire commercial de Cuba en 2007, sous l'effet, en partie, de la décision de l'ancien Président George W. Bush de rétablir les exportations nationales de produits agricoles vers l'île. Aux États-Unis, l'agriculture et les télécommunications sont deux secteurs de l'économie en position de tirer un maximum de profit de l'élargissement des échanges avec Cuba.

Sous la présidence de Donald Trump, les changements les plus importants, annoncés dans un mémorandum daté de juin 2017, ont consisté dans l'interdiction du commerce avec les entreprises qui sont la propriété de l'armée et des services de sécurité cubains, ainsi que des voyages effectués à Cuba à titre individuel, et le rappel du personnel de l'ambassade américaine à La Havane ; par ailleurs, le Gouvernement cubain continue d'être critiqué pour ses piètres résultats en matière de droits de la personne et son système politique à parti unique.

La communauté internationale a apporté un solide soutien à Cuba dans le cadre de l'Assemblée générale durant 27 années consécutives, demandant qu'il soit mis fin aux difficultés de l'île découlant du blocus économique imposé par les États-Unis. Seuls deux pays, Israël et les États-Unis, ont voté contre la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Timor-Leste s'est félicité des mesures positives prises par le Président des États-Unis, et il a trouvé d'autres motifs d'encouragement dans la détermination de son président à convaincre le Congrès d'assouplir ou de lever en totalité le blocus imposé à Cuba. Il a noté l'évolution positive qui a abouti au rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et souligne l'importance qu'a revêtu la visite à Cuba effectuée par le Président Obama alors qu'il était en exercice. S'exprimant dans le cadre de la conférence de presse donnée avec le Président Fidel Castro à Cuba, le Président Obama a redit que le blocus imposé à Cuba devait être levé.

### **Position du Timor-Leste**

Le Timor-Leste souscrit pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation internationale. À cet égard, il réaffirme son soutien à la résolution 73/8 et réitère qu'il n'a ni promulgué ni appliqué de loi ou mesure visée par ladite résolution.

Le Gouvernement timorais s'oppose résolument à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées, et il prône une levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le blocus a des répercussions sur les virements bancaires à destination de Cuba, qui ne s'effectuent pas comme ils devraient, quel que soit le pays d'origine ; le Timor-Leste en fait l'expérience lors des transferts de fonds à sa mission diplomatique de La Havane, lesquels donnent lieu à des pertes résultant de la conversion des monnaies requise pour une telle opération.

## **Togo**

[Original : français]

[13 juin 2019]

Conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Togo s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, qui est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Par conséquent, le Togo rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États.

Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ou appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou des personnes relevant de leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain pour mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin du blocus s'impose, car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise soutient sans réserve. Le Togo souhaite instamment que la dynamique de la décrispation, entamée avec l'établissement des relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

## **Tonga**

[Original : anglais]

[13 mars 2019]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de libre exercice du commerce international et de liberté de la navigation internationale.

En conséquence, le Royaume des Tonga n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

## **Trinité-et-Tobago**

[Original : anglais]

[22 mai 2019]

Le Gouvernement trinidadien reste fermement attaché aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes de l'égalité souveraine des

États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il demeure fermement convaincu que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte et du droit international, la Trinité-et-Tobago n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'il a instauré des relations diplomatiques avec Cuba en 1972, le Gouvernement trinidadien entretient avec ce pays des liens multiples et diversifiés, dans lesquels les relations économiques occupent une place importante. Aussi appuie-t-il sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le plus rapidement possible le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable de ce pays.

La Trinité-et-Tobago a donc accueilli avec enthousiasme la reprise, en 2015, d'un dialogue franc et direct entre Cuba et un membre influent et respecté de la communauté internationale. Cet optimisme a toutefois été de courte durée, des restrictions supplémentaires ayant été imposées sur les déplacements vers Cuba et sur les relations commerciales avec ce dernier. La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la levée de ces restrictions, et demande au membre respecté et responsable de la communauté internationale de travailler avec Cuba pour établir des relations bilatérales ouvertes et équilibrées, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Elle réaffirme que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux gouvernements et les deux peuples.

La Trinité-et-Tobago renouvelle donc avec ferveur, comme elle le fait depuis longtemps déjà, son souhait de voir Cuba réintégrer pleinement le système international et de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

## **Tunisie**

[Original : français]  
[16 avril 2019]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en droit international.

Dans ce cadre, la Tunisie a apporté son soutien à la résolution 73/8, ainsi qu'à toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

Il convient de souligner que la Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial. À ce titre, la Tunisie n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

## Turkménistan

[Original : anglais]

[31 mai 2019]

Le Gouvernement turkmène réaffirme une nouvelle fois son appui à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Turkménistan réaffirme les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de non-intervention dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation internationale, également consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

Le Turkménistan considère que le recours à des mesures économiques comme moyen de pression politique et économique est contraire aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux fondamentaux.

Le blocus unilatéral contre la République de Cuba freine le développement de l'économie cubaine et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les organismes compétents des Nations Unies devraient prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures coercitives unilatérales contre d'autres États indépendants, y compris Cuba.

## Turquie

[Original : anglais]

[12 avril 2019]

La République turque n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

## Tuvalu

[Original : anglais]

[21 mai 2019]

Le Gouvernement tuvaluan défend et promeut les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui invite à la solidarité, à la coopération, aux relations amicales et au commerce équitable entre toutes les nations. Le blocus actuellement imposé à Cuba entrave les efforts faits par le Gouvernement et le peuple cubains pour atteindre leurs objectifs en matière de développement et de progrès social, pour réaliser leurs aspirations et assurer le respect des droits de l'homme. Malgré ce blocus, Cuba a continué d'aider les Tuvalu et de nombreux autres pays en développement, en formant du personnel médical dans ses universités renommées. Toutefois, Cuba pourrait faire bien plus pour renforcer la portée de son action au niveau mondial.

Le Gouvernement tuvaluan soutient sans réserve la levée du blocus économique, commercial, migratoire et financier imposé à Cuba, que réclame de façon claire et

constante une nette majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il accueille avec une grande satisfaction les mesures positives qui sont actuellement prises pour apaiser les relations entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba, qui constituent des avancées dans la bonne direction.

## **Union européenne**

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier contribue aux difficultés économiques de Cuba, entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. En outre, les mesures visant Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées du commerce international. L'imposition, par le Gouvernement des États-Unis, de nouvelles restrictions, notamment l'interdiction des voyages personnels depuis les États-Unis, limite les possibilités de dialogue avec le peuple cubain et a également une incidence négative sur le secteur privé cubain, qui est en plein essor.

L'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine et de la loi Helms-Burton de 1996.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne est convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, interdire l'application de cette législation et autoriser l'indemnisation des préjudices en résultant. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux chapitres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à ne plus adopter ce type de loi extraterritoriale à l'avenir.

Dans ce contexte, l'Union européenne regrette la décision récemment prise par le Gouvernement des États-Unis d'activer le chapitre III, qui est contraire à l'accord de 1998 conclu entre l'Union européenne et les États-Unis. L'Union européenne rappelle qu'elle a toujours honoré et qu'elle continue d'honorer les engagements pris au titre de cet accord et invite les États-Unis à faire de même et à rétablir une dérogation totale au chapitre III. L'Union européenne et ses États membres envisageront tous les instruments et toutes les possibilités dont ils disposent pour protéger leurs investissements ainsi que les activités économiques de leurs ressortissants et de leurs entreprises opérant à Cuba.

L'Union européenne est convaincue qu'une coopération plus étroite dans tous les domaines avec Cuba et, notamment, avec sa société civile est le meilleur moyen de favoriser la modernisation de l'île et son évolution dans la bonne direction. En vertu de l'Accord de dialogue politique et de coopération, elle offre à Cuba un partenariat cohérent et fiable à l'appui des réformes économiques et sociales, du développement durable et de la recherche de solutions communes aux problèmes mondiaux, tout en continuant de promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme.

## Uruguay

[Original : espagnol]

[27 mars 2019]

En ce qui concerne la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », notamment son paragraphe 4, l'Uruguay respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce depuis toujours.

Avant même la création de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration adoptée par la Conférence navale de Londres de 1909 disposait qu'un blocus constituait un acte de guerre ; l'Uruguay estime donc que, dans le contexte actuel, des dizaines d'années après la fin de la guerre froide, rien ne justifie le maintien de mesures comme le blocus économique et commercial.

Ainsi, en application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de règles pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

L'Uruguay condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Le processus de rapprochement entre Cuba et les États-Unis et les mesures de désescalade mutuelles visant à améliorer leurs relations bilatérales ont mené au rétablissement des relations diplomatiques en décembre 2014 et constitué un événement historique et une avancée sans précédent sur la voie de la paix et du dialogue pour l'ensemble du continent américain. Toutefois, l'Uruguay déplore la dégradation actuelle des relations entre Cuba et les États-Unis et s'oppose au maintien du blocus tout en enjoignant le Gouvernement des États-Unis à limiter l'application de celui-ci au minimum jusqu'à ce qu'il soit levé.

## Vanuatu

[Original : anglais]

[29 avril 2019]

Le Vanuatu réaffirme qu'il est favorable à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. Il exprime à nouveau son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté de commerce international et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international. Par conséquent, il n'a mis en place aucune sanction ou mesure contre Cuba ou contre tout autre État, aux fins d'une limitation des échanges commerciaux ou des investissements.

## Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]

[29 avril 2019]

La République bolivarienne du Venezuela considère que l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux porte atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique des États et aux droits de l'homme. Ce faisant, elle applique les principes et valeurs inscrits dans sa Constitution nationale, notamment l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples, et honore son engagement ferme en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et principes du droit international.

Ainsi, le Gouvernement vénézuélien condamne l'imposition de telles mesures à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique en ce qu'elle est anachronique et contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux et qu'elle enfreint la liberté du commerce et la liberté de navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux. Le Venezuela condamne donc de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton qui, depuis plus de 20 ans, causent de graves dommages à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a toujours appuyé les résolutions sur la question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité particulièrement écrasante. Il a en outre prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type d'actions, qui sont par définition hostiles et, en conséquence, nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et enfreignent le droit international.

Le Gouvernement bolivarien regrette la dérive rétrograde du Gouvernement du Président Donald Trump, qui a manifesté à plusieurs occasions son intention de recommencer à s'ingérer et à intervenir dans les affaires intérieures de la République de Cuba dans le cadre de sa politique envers ce pays frère des Caraïbes. Le Venezuela estime qu'il est délétère d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'État fondées sur des accusations tendancieuses et sans aucun fondement.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis des décennies a nui au bien-être du peuple frère de Cuba, dont les droits fondamentaux ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. À cet égard, le Gouvernement bolivarien exhorte les États-Unis d'Amérique à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4 et 73/8 de l'Assemblée générale, que les États Membres des Nations Unies ont adoptées avec une majorité historique.

Dans le même esprit, le Venezuela rejette catégoriquement la mesure annoncée par le Département d'État, en vertu de laquelle il sera prochainement possible, au titre du chapitre III de la loi Helms-Burton, d'engager devant les tribunaux américains des procédures judiciaires visant exclusivement les entreprises cubaines dont le nom figure sur la liste dite des « entités cubaines soumises à restrictions » établie depuis 2017 par le Gouvernement des États-Unis. Cette mesure vise clairement à intensifier le blocus et à en accroître les effets extraterritoriaux.

De même, le fait d'entraver les déplacements des citoyens cubains constitue une atteinte aux droits de l'homme, et un retour en arrière flagrant dans la normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, qui en

lui-même devrait alerter la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, compte tenu de l'esprit négatif adopté dans ses relations par l'actuel Gouvernement américain.

Ainsi, condamnant une nouvelle fois le maintien de cette mesure anachronique et contraire au droit international, le Gouvernement vénézuélien souligne que ce type d'action ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Il convient de mentionner, parmi les effets préjudiciables du maintien du blocus, l'exemple figurant dans le rapport du Programme alimentaire mondial de 2017, selon lequel « cette mesure a encore eu, tout au long de 2017, des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes sociaux de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, touche durement ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île ».

En outre, d'après le rapport de 2018 de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé sur les fonds de coopération technique en matière d'achats et d'approvisionnements, il convient de garder à l'esprit qu'un pourcentage élevé de ces fonds est destiné à l'achat de fournitures et de matériel dans des domaines stratégiques. Les prix et les frais de transport sont plus élevés lorsqu'il faut recourir aux marchés d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine, au lieu de se tourner directement vers celui des États-Unis. En cas d'urgence similaire à la situation entraînée par le passage de l'ouragan Irma, les besoins en secours immédiats signifient que les fournitures sont acheminées par avion depuis l'Europe, ce qui peut coûter jusqu'à cinq fois plus que si elles étaient achetées aux États-Unis.

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis, le Venezuela a continué à se conformer aux dispositions de la résolution 73/8. C'est sur la base de cet engagement moral et matériel en faveur du strict respect du droit international, que le Venezuela demande une nouvelle fois aux États-Unis d'Amérique de lever de manière inconditionnelle le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, blocus qui, en raison de son caractère extraterritorial, touche tous les États qui entretiennent des relations économiques financières et commerciales avec ce pays. En modifiant sa politique, le Gouvernement des États-Unis témoignerait de son attachement au droit international et de son respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. En aucune circonstance, les peuples ne doivent être privés de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et principes du droit international et demande donc une fois encore au Gouvernement des États-Unis de se conformer

aux dispositions des 27 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de mettre fin au blocus économique, commercial et financier cruel et criminel qu'il impose illégalement à la République de Cuba depuis près de 60 ans.

## **Viet Nam**

[Original : anglais]  
[25 avril 2019]

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 73/8, adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018 par 189 votes favorables.

La politique de blocus appliquée contre Cuba par les États-Unis constitue une violation des principes consacrés par le droit international, notamment par la Charte des Nations Unies, et contrevient au souhait que partagent toutes les nations d'entretenir des relations d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement.

Le Viet Nam est fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres doivent prendre à brève échéance des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis d'Amérique doivent poursuivre le dialogue et les échanges avec la République de Cuba afin de renforcer les relations entre les deux pays, dans un esprit d'entente mutuelle, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Nous demandons aux États-Unis de lever rapidement et intégralement le blocus et les sanctions économiques imposés à Cuba, ce qui servira les intérêts mutuels des peuples cubain et américain et contribuera grandement au maintien de la paix et de la stabilité ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider ce peuple à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus.

## **Yémen**

[Original : anglais]  
[5 mars 2019]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale,

qui vise à amener la communauté internationale à adopter des mesures efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques de contrainte unilatérales pour exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement.

Depuis presque quatre décennies, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale en matière diplomatique, économique, culturelle et médicale, ce qui a permis d'établir une coopération active dans divers domaines.

## **Zambie**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> avril 2019]

La Zambie continue d'appuyer la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », car elle estime que le maintien de ce blocus injuste et sévère est une mesure rétrograde qui nuit au peuple cubain.

La Zambie espérait que la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays inciterait les autorités américaines à prendre des mesures pour mettre fin au blocus, tout en respectant le droit du peuple cubain de décider librement de son système politique et économique afin d'assurer le développement durable de l'île.

La Zambie salue et encourage les efforts déployés par le Secrétaire général pour lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Elle réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des recommandations énoncées dans les précédentes résolutions et saisit cette occasion pour appeler de nouveau à la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur cette question.

Enfin, elle encourage les États-Unis et Cuba à continuer de s'employer à nouer une relation de dialogue et de coopération fondée sur le respect mutuel, dans leur intérêt et dans celui de leurs peuples.

## **Zimbabwe**

[Original : anglais]  
[25 avril 2019]

Le Gouvernement zimbabwéen demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, plus particulièrement, aux principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Zimbabwe estime que l'imposition de mesures de contrainte unilatérales, notamment économiques, est contre-productive, qu'elle contrevient aux principes du droit international et qu'elle entrave le plein exercice des droits de l'homme dans les pays soumis à ces sanctions arbitraires. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue de faire peser un lourd fardeau sur le peuple cubain, auquel il cause de grandes souffrances.

Il est regrettable que les 27 résolutions adoptées par l'Assemblée générale ne soient véritablement appliquées et que le blocus soit toujours en place. Le Zimbabwe observe avec préoccupation que les États-Unis ont encore intensifié cette politique, en adoptant de nouvelles dispositions et de nouveaux règlements pour donner effet aux mesures annoncées en mars 2019.

Le Zimbabwe souligne qu'il est nécessaire de lever immédiatement, conformément à la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le blocus inhumain et injuste imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement zimbabwéen souhaite exprimer le ferme soutien et la solidarité qu'il témoigne au Gouvernement et au peuple cubains, qui luttent pour défendre leur dignité et leur souveraineté nationales, éliminer la pauvreté et mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **III. Réponses reçues d'organismes et entités des Nations Unies**

#### **Agence internationale de l'énergie atomique**

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

L'assistance fournie par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par l'article III/C de son statut, qui est libellé comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

Toutefois, le blocus entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Par exemple, le nombre de fournisseurs disposés à vendre et à livrer des marchandises à Cuba et en mesure de le faire étant limité, il est difficile de se procurer des équipements, des consommables et du matériel, tels que des produits chimiques, des produits radiopharmaceutiques, des échantillonneurs d'air ou du matériel pour la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse.

En outre, le blocus complique indirectement le versement des contributions de Cuba au Fonds de coopération technique, car il limite les opérations de change entre le peso et le dollar des États-Unis.

Par ailleurs, des restrictions empêchent les ressortissants cubains de participer aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'AIEA sur le sol américain, ou par les États-Unis dans le cadre de l'AIEA, et de bénéficier de bourses de perfectionnement de l'Agence pour se former aux États-Unis, et vice-versa. À cause de la mauvaise qualité de leur connexion Internet, les interlocuteurs cubains ne peuvent pas participer aux réunions en ligne pour évaluer l'état d'avancement des projets.

Conformément à l'article susmentionné de son statut, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés en envoyant par exemple les ressortissants cubains se former dans d'autres pays afin de satisfaire aux dispositions de son programme de coopération technique à Cuba.

**Bureau de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement, Cuba**

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> mai 2019]

Cuba a atteint un niveau élevé de développement humain, l'île a été classée soixante-troisième au classement de l'indice de développement humain en 2018. Les autorités nationales ont exprimé leur attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement cubain s'emploie actuellement à transformer son modèle économique. Cette réforme s'articule autour de plusieurs priorités nationales, notamment l'efficacité et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et les politiques de remplacement des importations. Les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement social déjà atteint. La première étape de ce programme a été l'adoption en 2011 des Lignes directrices de la politique économique et sociale définies pour le Parti et la révolution. L'une d'elles consiste à préconiser la promotion de la collaboration multilatérale, notamment avec les entités des Nations Unies. En mai 2017, l'Assemblée nationale a approuvé une version actualisée de ces lignes directrices (pour la période 2016-2021), ainsi que deux documents stratégiques – le premier ayant trait à la conceptualisation du modèle économique et social cubain de développement socialiste et le second comprenant les bases du Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030. Ce dernier Plan est conforme au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable.

En février 2019, une nouvelle Constitution cubaine a été approuvée par référendum. Elle vise, entre autres, à renforcer les droits des citoyens, à reconnaître différents types de biens, à établir de nouvelles structures de gouvernance et à rappeler l'importance des actions locales dans le développement.

C'est dans ce contexte que les entités des Nations Unies aident les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et enjeux de développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2019, qui contribue à la poursuite d'objectifs prioritaires en matière de développement durable, s'articule autour de quatre domaines de coopération stratégique, à savoir : la dynamique des populations et les services culturels et sociaux, le développement économique durable (chaînes de valorisation, développement local et développement énergétique durable), la sécurité alimentaire, ainsi que la viabilité environnementale et la gestion des risques de catastrophe.

Les entités des Nations Unies à Cuba appuient également les interventions humanitaires. On estime qu'en janvier 2019, 253 682 personnes ont été victimes de la violente tornade qui a ravagé cinq municipalités de La Havane. Pendant 30 minutes, la tornade de catégorie 4 sur l'échelle de Fujita améliorée (dont l'intensité maximale est de 5) a produit des vents allant jusqu'à 300 km/h, se déplaçant à une vitesse de 46 km/h sur une trajectoire de 20 km de long et de 400 à 600 mètres de large, détruisant des maisons, immeubles, hôpitaux, cliniques, écoles, infrastructures électriques et de télécommunications, petites et moyennes industries et des infrastructures portuaires. Sept personnes ont été tuées et 190 ont été blessées.

La situation entre les États-Unis et Cuba s'était améliorée lorsque les deux pays avaient rétabli leurs relations diplomatiques en juillet 2015. Néanmoins, sous l'Administration du Président Trump, bon nombre des mesures qui avaient été prises par l'Administration du Président Obama pour alléger les restrictions du blocus ont

été annulées, ce qui a nui à la société cubaine, et notamment aux activités commerciales et financières, ainsi qu'aux opérations des Nations Unies dans le pays. La situation a empiré, surtout après le départ du personnel de l'ambassade des États-Unis à La Havane ne participant pas aux opérations d'urgence, et la suspension des services consulaires dispensés par cette même ambassade aux citoyens cubains souhaitant se rendre aux États-Unis.

En janvier 2019, la suspension annuelle du titre III de la loi Helms-Burton, qui permet d'intenter des poursuites contre les entreprises de pays tiers effectuant des échanges commerciaux avec Cuba et utilisant des biens qui ont été nationalisés par le Gouvernement cubain alors qu'ils appartenaient à des ressortissants américains, a été renouvelée pour 45 jours seulement. Cette loi avait été adoptée en 1996 pour renforcer le blocus économique, mais tous les précédents gouvernements avaient jusque-là suspendu le titre III tous les six mois. Malgré la nouvelle suspension de 30 jours mise en place en mars dernier, les ressortissants américains pouvaient toujours poursuivre en justice les entreprises cubaines inscrites sur la liste, dressée par le Département d'État américain, des entités et sous-entités associées à Cuba et soumises à restrictions. Le Secrétaire d'État américain a finalement annoncé le 17 avril que le titre III serait pleinement mis en œuvre à compter du 2 mai.

Les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba sont maintenues sous le blocus, ce qui limite les possibilités de développement national et local, place la population dans une situation économique précaire, et pèse sur les groupes les plus vulnérables, ainsi que sur le développement humain du pays en général.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba se compose de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé. Plusieurs organismes non-résidents, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Fonds international de développement agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le programme des Volontaires des Nations Unies, mènent également des activités et des initiatives dans le pays.

Chacun de ces organismes, fonds et programmes a apporté une contribution au présent rapport. Le document présenté par l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba met en évidence les principales difficultés transversales qui entravent la coopération entre les entités des Nations Unies présentes à Cuba dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement.

### **Répercussions sur le peuple cubain**

En empêchant Cuba, par des restrictions commerciales, d'acheter des fournitures médicales et du matériel d'enseignement aux entreprises américaines, le blocus fait obstacle aux programmes de l'île visant à maintenir la prestation universelle de services publics de qualité, comme ceux liés à la santé et à l'éducation. Il est impossible de se procurer certains articles, car ils sont produits aux États-Unis ou contiennent des composants fabriqués aux États-Unis. C'est notamment le cas de

technologies qui pourraient sauver, prolonger ou améliorer la vie de leurs bénéficiaires.

Dans l'enseignement supérieur, le blocus limite l'accès de Cuba à la technologie et aux équipements nécessaires à l'apprentissage spécialisé et à la recherche scientifique. La participation des scientifiques et professionnels de la santé cubains aux échanges et initiatives de coopération entre des universités, institutions et centres de recherche cubains et américains est restreinte à cause du blocus. En outre, les Cubains ont vu leur accès aux formations en ligne se réduire avec l'adoption de la plateforme Cisco WebEx par l'OMS/OPS.

Le coût élevé des importations de matériel et d'intrants agricoles, dû au blocus, freine la productivité agricole cubaine et empêche le pays de produire les vivres dont il a besoin. La nécessité d'importer une quantité considérable de denrées alimentaires pour mener à bien les programmes nationaux de sécurité alimentaire grève le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des dispositifs de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le départ du personnel non affecté aux opérations d'urgence de l'ambassade des États-Unis à La Havane a contraint les Cubains qui le peuvent à se rendre dans un pays tiers lorsqu'ils souhaitent demander un visa pour les États-Unis. En mars 2019, les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient réduire la validité des visas B2 qu'ils délivraient aux citoyens cubains, pour passer de cinq ans à trois mois. Ils ont également indiqué que ces visas seraient désormais à entrée unique. En outre, le 17 avril, le Conseiller à la sécurité nationale des États-Unis a déclaré que le Gouvernement américain allait restreindre tous les déplacements de ses ressortissants à Cuba, sauf pour les visites familiales. Il a également été annoncé que le Gouvernement limiterait les envois de fonds vers Cuba à 1 000 dollars tous les trois mois.

Les accords passés dans le secteur des télécommunications pour établir des connexions directes avec quatre entreprises des États-Unis n'ont pas été appliqués, en partie du fait des difficultés techniques liées au blocus et en partie du fait de problèmes de politique intérieure et d'infrastructure.

Le secteur de la culture est également touché, car le blocus limite la promotion, la diffusion et la commercialisation des œuvres des talents artistiques cubains. Il est également difficile d'acheter des ouvrages actualisés, des ressources pour conserver le patrimoine culturel et du matériel technologique de pointe lorsque ceux-ci sont protégés par des brevets américains. D'autre part, en avril, le Gouvernement américain a déclaré illégal un accord qui devait permettre aux joueurs de baseball cubains de rejoindre les équipes de la Ligue majeure des États-Unis sans avoir à faire défection.

### **Répercussions sur l'économie cubaine**

Selon les estimations de la CEPALC, en 2018, Cuba a enregistré un taux de croissance économique de 1,1 %. Cette chute par rapport au taux déjà faible de l'année précédente (1,3 %) s'explique par la baisse du nombre de visiteurs, principalement due aux restrictions relatives aux déplacements que le Gouvernement américain a imposées à ses ressortissants, et par les conséquences des phénomènes météorologiques sur le secteur primaire.

Du fait du blocus, Cuba ne dispose que d'un accès restreint aux crédits au développement consentis par les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit ses possibilités de se procurer des ressources pour financer ses programmes de développement locaux et nationaux.

Dans le cadre de la modernisation du modèle économique cubain, le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers, en particulier les sociétés américaines, aux projets économiques prioritaires, notamment le projet de la zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes de valeur régionales et mondiales. La pleine application du titre III de la loi Helms-Burton découragera les investisseurs étrangers dont l'île a tant besoin et les restrictions relatives aux envois de fonds des États-Unis vers Cuba vont considérablement restreindre les perspectives des travailleurs indépendants cubains.

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ou de technologies qui en proviennent. Les autres marchés sur lesquels Cuba peut s'approvisionner sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison. En avril 2019, le Vice-Président des États-Unis a indiqué que son Gouvernement allait appliquer des sanctions contre plusieurs navires appartenant à la compagnie pétrolière publique vénézuélienne, ou exploités par cette compagnie, ainsi que contre d'autres navires transportant du pétrole vénézuélien jusqu'à Cuba : toute transaction effectuée par des particuliers ou entités relevant de la juridiction des États-Unis allait désormais être interdite.

Il est impossible pour Cuba de se procurer des biens, services ou technologies produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. De ce fait, très peu de compagnies font escale sur l'île, ce qui réduit les possibilités de transport et allonge les délais de chargement et de livraison des marchandises. Le secteur des exportations est également touché par le blocus, qui restreint la promotion, la diffusion et la commercialisation adéquates des produits cubains. L'interdiction des opérations bancaires avec Cuba empêche les transactions directes avec les États-Unis pour la vente de biens et de services.

Les principaux effets du blocus sur l'économie cubaine sont ceux qui découlent du manque à gagner sur les exportations de biens et services vers les États-Unis, des limitations qui contraignent Cuba à acquérir des biens et services auprès de pays tiers et des restrictions qui frappent le secteur financier et les investissements, car l'île ne peut réaliser des opérations financières avec des institutions américaines.

### **Répercussions sur les opérations de l'Organisation des Nations Unies**

Les restrictions susmentionnées entravent gravement la mise en œuvre des programmes et projets des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'acquisition et l'achat de produits destinés à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement (médicaments, matériel médical, engrais, aliments complémentaires, matériel de laboratoire, outils agricoles, outils pédagogiques, ordinateurs, logiciels d'information et de communication, matériel de construction et ressources bibliographiques, par exemple), même si ceux-ci sont achetés dans le cadre d'une coopération multilatérale. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur le marché international.

Les fournisseurs doivent suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets, même pour les achats effectués dans le cadre d'accords institutionnels qui ont été conclus il y a longtemps avec des fournisseurs internationaux.

L'augmentation du coût des transports et du fret pour les produits de base et éléments connexes devant être achetés dans d'autres régions est aussi considérable. Les délais d'achat et d'acheminement des produits, alimentaires ou non, y compris les aliments enrichis fournis par le Programme alimentaire mondial, sont accrus du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions des Nations Unies. Pour le Fonds des Nations Unies pour la population, les produits de santé sexuelle et procréative et les produits connexes doivent être achetés dans d'autres régions, ce qui entraîne généralement une hausse des frais de transport et de fret.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'attribuer des ressources financières supplémentaires – qui pourraient normalement être affectées aux activités de développement.

Au niveau financier, le blocus empêche les bureaux de pays des Nations Unies à Cuba d'effectuer des virements en dollars des États-Unis. De ce fait, même si les budgets des projets sont tous calculés en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise. Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans une autre devise, les délais de transaction sont plus longs, car les banques requièrent des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (tant en ce qui concerne l'émetteur que l'intermédiaire et le bénéficiaire). Depuis l'adoption de cette mesure, les bureaux de pays peinent à respecter les calendriers de paiement convenus avec les fournisseurs.

À titre d'exemple, en 2018 et 2019, lorsque la banque panaméenne Multibank a mis en place des politiques directement et explicitement liées aux sanctions américaines contre Cuba, les comptes d'un grand nombre de fournisseurs qui entretenaient depuis des années des relations commerciales régulières avec des entreprises cubaines et avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Cuba ont été fermés. Le bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Cuba est contraint de passer par un correspondant bancaire, où sont déposés des fonds en dollars des États-Unis, avant d'être transférés dans une autre devise. À cause des frais de change, ce processus entraîne une perte d'environ 3,5 % du montant total de chaque transfert. Les virements effectués depuis le siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris ont souvent été compliqués par les restrictions que le Département du trésor des États-Unis impose aux banques effectuant des transactions avec des banques cubaines. Cette situation a entraîné des retards dans la mise à disposition des fonds, ce qui a altéré la capacité de l'Organisation à respecter ses engagements financiers dans les délais impartis.

En outre, il a été signalé que des institutions représentées à Cuba avaient du mal à rapatrier des fonds vers leurs sièges aux États-Unis. Par exemple, en 2018, l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé s'est encore heurtée à des obstacles lorsqu'elle a voulu rapatrier des fonds depuis son bureau de pays à Cuba vers son siège à Washington, ou recevoir des fonds de ce bureau, si bien que, de mars 2018 à février 2019, les fonds bloqués à Cuba s'élevaient à près de 355 000 dollars par mois en moyenne, ce qui a entraîné de lourdes pertes financières pour l'Organisation, en termes d'intérêts et d'augmentation des frais généraux.

Ainsi, certaines des ressources financières qui auraient pu être utilisées pour exécuter plus efficacement les programmes et obtenir les résultats voulus dans le

domaine du développement doivent être utilisées pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par le blocus.

Le blocus continue d'entraver les opérations financières menées par les membres du personnel des Nations Unies recrutés sur les plans international et national, ainsi que les services bancaires et d'assurance que ceux-ci utilisent. Il est difficile pour les responsables locaux de recourir à des services basés aux États-Unis, comme les transferts vers des comptes bancaires locaux ou des comptes bancaires étrangers. En outre, le personnel international détenteur de cartes de crédit ou de comptes bancaires locaux rencontre des difficultés à réaliser des paiements à l'extérieur de Cuba.

L'accès aux services Internet demeure limité en raison du blocus, ce qui empêche d'utiliser efficacement les plateformes institutionnelles et ralentit les opérations et activités en ligne. Si le coût des services de communication vocale et de transmission de données est si élevé, c'est parce qu'il est nécessaire, pour pouvoir les utiliser, de contourner les infrastructures de télécommunications américaines. Le blocus empêche également les bureaux de pays des Nations Unies d'accéder directement à l'assistance technique pour des produits et services des États-Unis. Il en va de même pour les licences d'utilisation de logiciels.

De nombreux sites Web et services sont bloqués lorsqu'on tente d'y accéder par l'intermédiaire du fournisseur cubain d'accès à Internet. Les bureaux de pays des Nations Unies se connectent donc à Internet principalement en passant par des fournisseurs par satellite, ce qui implique des coûts plus élevés, une largeur de bande limitée et une moins bonne qualité de services vidéo et vocaux. Au moment de l'établissement du présent rapport, le fournisseur par satellite du Programme des Nations Unies pour le développement à Cuba a été bloqué et ne peut plus fournir les services qui sont interdits sur l'île.

Les services consulaires ayant été suspendus à l'ambassade américaine à Cuba, les fonctionnaires des Nations Unies qui se rendent en mission aux États-Unis éprouvent des difficultés à obtenir un visa.

Pour ce qui est de l'assurance maladie, les fonctionnaires pâtissent également directement des restrictions imposées par le blocus, car de nombreuses compagnies d'assurance ne peuvent travailler avec les prestataires de services de santé locaux sans passer par des intermédiaires.

## **Bureau des affaires spatiales**

[Original : anglais]

[7 mai 2019]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis 2001. Entre 1994 et 2001, le pays a participé aux travaux du Comité et de ses sous-comités, conformément à la pratique du Comité de partage des sièges à tour de rôle. Depuis le début des années 80, Cuba participe régulièrement aux sessions du Comité et de ses sous-comités en qualité d'observateur.

Du 26 au 30 mars 1990, Cuba et le Bureau des affaires spatiales ont organisé conjointement un atelier sur le thème des communications spatiales pour le développement, tenu à La Havane. Du 5 au 8 novembre 2012, les experts cubains ont également participé à un atelier sur le thème de la contribution du droit spatial au développement économique et social, qui s'est tenu à Buenos Aires (voir [A/AC.105/1037](#)).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des phénomènes naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les ondes de tempête, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Dans le cadre des multiples crises qui ont touché le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et unique permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la performance de son système d'alerte et d'améliorer la planification et la préparation à ces situations. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en place par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) vise à garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes afin d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. Pour ce faire, il s'efforce de servir de voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes et de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et des risques et les spécialistes de l'espace, tout en facilitant la création de capacités et le renforcement des institutions. UN-SPIDER reçoit le soutien de 22 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine), qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés à sept pays de la région Amérique latine et Caraïbes, à savoir El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Pérou et la République dominicaine. Ce soutien a permis aux gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, réduisant ainsi la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures aux risques naturels.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Bureau des affaires spatiales a mis en place un partenariat mondial reposant sur l'application des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe. Il est également un membre clef du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les nations en vue de réduire les risques liés aux phénomènes naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, forte d'une équipe d'experts internationaux hispanophones pouvant consulter les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou étant susceptibles de jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi d'identifier les domaines d'action prioritaires. Si les fonds le permettent, une telle mission pourrait être planifiée et menée à bien en 2020 ou 2021, de façon à pouvoir présenter des recommandations détaillées au Gouvernement cubain.

## Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais]

[6 mai 2019]

Depuis l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Gouvernement cubain a activement participé à des mécanismes et initiatives de partage des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, en particulier dans le cadre de la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques et les Caraïbes. En outre, l'appui de Cuba au Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai dans les Amériques a été crucial pour consolider les engagements régionaux et assurer la cohérence régionale. La coopération de l'île avec l'ensemble de la région, y compris par le partage de ses connaissances, revêt une importance majeure pour faire progresser l'application du Cadre de Sendai.

Dans le cadre du plan « Tarea Vida », Cuba a défini une approche globale et multisectorielle pour faire face de manière cohérente aux changements climatiques et aux risques de catastrophe avec des mesures à court, moyen et long terme, en tenant compte des liens qui existent entre les risques de catastrophe et les risques climatiques et en soulignant la nécessité de s'y intéresser pour parvenir au développement durable. Ce plan est d'autant plus nécessaire au vu des effets durables de l'ouragan Irma de 2017. Bien que les autorités cubaines aient réagi rapidement et mis à disposition des ressources matérielles et financières considérables pour assurer un relèvement efficace, l'île a subi d'importants dégâts, notamment aux infrastructures critiques et aux installations touristiques, et le besoin de coopération internationale en faveur d'investissements tenant compte des risques et d'infrastructures résistantes s'est particulièrement fait sentir.

Les enseignements tirés de la saison des ouragans de 2017, les meilleures pratiques recensées à cette occasion et les progrès réalisés par Cuba en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment grâce à la mise en œuvre coordonnée de programmes d'adaptation aux changements climatiques, ont grandement contribué à l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe dans la région des Caraïbes. Pour continuer à progresser, il faudra avoir accès aux avancées récentes de la science et de la technologie, y compris dans les domaines des techniques de modélisation des risques, des meilleures pratiques en matière d'infrastructures résilientes et de l'informatique, afin de développer davantage les capacités de relèvement grâce à une approche visant à « reconstruire en mieux », ainsi qu'à un financement ex ante tenant compte des risques aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

## Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

### I. Tendances générales

D'après les estimations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'économie cubaine a connu une croissance de 1,1 % en 2018. Ce ralentissement par rapport au taux déjà faible de l'année 2017 (1,3 %) s'explique par une diminution du nombre de visiteurs sur l'île, qui tient essentiellement aux restrictions que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a imposées aux déplacements de ses propres citoyens, et par l'incidence des phénomènes météorologiques sur le secteur primaire. Il a été en partie contrebalancé par l'effet de relance dû aux importantes mesures budgétaires prises pour favoriser

les exportations, remplacer les importations de denrées alimentaires et stimuler l'investissement dans les infrastructures. Le déficit public s'est établi à 8,8 % du produit intérieur brut (PIB). Le blocus économique imposé par les États-Unis, la détérioration de la situation économique en République bolivarienne du Venezuela et le faible rendement du secteur primaire ont eu une incidence négative sur le résultat du secteur extérieur pour l'exercice 2018. Le taux d'inflation des prix à la consommation d'une année sur l'autre est resté nul du fait de la réglementation des prix. Bien que l'octroi de nouveaux permis ait été suspendu durant une grande partie de l'année pour certains types de travail indépendant, la demande d'autres permis a favorisé une croissance du taux d'emploi dans le secteur non étatique.

La CEPALC prévoit un nouveau ralentissement de la croissance en 2019. En effet, si l'on s'attend à ce que le taux d'activité économique continue de bénéficier des activités liées au tourisme, ce qui devrait compenser en partie les effets de l'interruption des mesures de relance, de la hausse du coût des importations de combustibles et de la diminution des recettes tirées des exportations d'autres services, l'agressivité de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba fait peser un risque baissier considérable sur les prévisions. Les principaux facteurs de risque sont : la pleine application du chapitre III de la loi Helms-Burton à partir de mai 2019, qui découragera les investissements étrangers dont Cuba a grand besoin ; le plafonnement des envois de fonds des États-Unis vers l'île, qui limite fortement les perspectives des travailleurs indépendants cubains ; le risque d'une nouvelle détérioration de la situation en République bolivarienne du Venezuela, qui empêcherait Cuba de s'approvisionner en pétrole subventionné, réduisant ainsi les recettes que l'île tire des exportations de services ; une croissance mondiale inférieure aux prévisions, qui pèserait sur le nombre d'arrivées de touristes.

## II. Politique économique

L'augmentation du déficit budgétaire, qui a été de 0,2 % du PIB en 2018, s'explique par le fait que les recettes totales ont connu une diminution de 1 % qui n'a été compensée qu'en partie par la réduction de la part des dépenses dans le PIB.

Compte tenu d'une hypothèse de croissance de 4 % de l'indice implicite des prix du PIB en 2018, les recettes ont diminué de 0,6 % en termes réels. Cette évolution s'explique principalement par le fait que les recettes non fiscales, qui représentent environ 14 % du PIB, ont reculé de 7 % en valeur réelle, contre 3,7 % en 2017, manifestement sous l'effet d'une diminution du rendement des investissements réalisés par les entreprises d'État et de la demande de soins de santé. Selon les estimations, en 2018, les recettes fiscales, qui correspondaient en 2017 à 42,6 % du PIB, ont augmenté de 0,5 % en termes réels, contre 4,5 % en 2017.

Les dépenses totales ont diminué de 0,1 % en valeur réelle, contre 6,1 % en 2017. Cette contraction du montant non corrigé des dépenses résulte principalement d'une réduction des dépenses consacrées aux activités budgétisées (38,6 % du PIB en 2017) d'environ 2,1 % en termes réels, laquelle a été en partie compensée par une augmentation de 9,6 % des ressources affectées aux activités non budgétisées (25 % du PIB) et par une hausse de 17,6 % des dépenses d'investissement et des transferts en capital (5 % du PIB). La priorité accordée aux activités non budgétisées dénote les efforts déployés par le Gouvernement pour stimuler les exportations et remplacer les importations afin de limiter l'incidence de la disponibilité des devises sur la croissance.

Comme les années précédentes, le déficit a été financé par l'émission d'obligations sur le secteur bancaire national, avec un taux d'intérêt nominal moyen de 2,5 % et une échéance de 20 ans. Cuba ne publie pas de chiffres actualisés sur le solde de sa dette publique.

En 2018, la Banque centrale de Cuba a fait état d'un ralentissement de la croissance des principaux agrégats monétaires, alors qu'en 2017, l'agrégat monétaire intermédiaire (M2) avait progressé de 8,1 % pour atteindre 53,8 % du PIB. L'un des facteurs déterminants dans cette évolution a été la diminution de la demande d'espèces due à l'essoufflement du secteur du tourisme, dans lequel sont actifs de nombreux travailleurs indépendants qui privilégient l'argent liquide. Les données disponibles indiquent également que le financement bancaire des activités productives a reculé.

Compte tenu de ce scénario et en l'absence de pressions liées à la demande, la Banque centrale de Cuba n'a pas modifié les bandes de fluctuation des taux débiteurs nominaux ni les coefficients de réserves obligatoires en 2018. Outre les changements apportés aux règles relatives aux investissements étrangers directs, plusieurs dispositifs visant à encourager les organismes de financement et d'investissement à participer au système financier national sont entrés en vigueur en octobre. Ils consistent essentiellement à simplifier les procédures d'approbation et de mise en œuvre des projets d'investissement étranger direct.

### III. Évolution des variables clefs

Le résultat du secteur externe a été influencé par le ralentissement de l'activité liée au tourisme. Selon les statistiques officielles cubaines, le taux de croissance des arrivées de touristes a chuté de 16,1 % à 1,3 % entre 2017 et 2018, la plus forte baisse ayant été observée depuis le Canada et l'Union européenne. Le nombre de touristes en provenance des États-Unis a augmenté de 3,2 %. Cependant, les visiteurs venus par voie aérienne, qui dépensent plus d'argent et séjournent plus longtemps dans le pays en moyenne, ont été moins nombreux, contrairement à ceux venus par bateau de croisière. Il en résulte que le nombre de nuitées et les recettes liées au tourisme ont respectivement diminué de 4,7 % et 4,6 %. Quant aux exportations d'autres services, tels que les soins de santé, elles ont également souffert de la baisse de la demande.

En 2018, les exportations de biens ont été ralenties par des phénomènes météorologiques tels que la tempête tropicale Alberto en mai et l'ouragan Michael en octobre, ainsi que par la pénurie de produits intermédiaires essentiels. La production de sucre, de produits dérivés du sucre et de nickel a été durement touchée. La situation du secteur des exportations a été partiellement contrebalancée par les initiatives prises pour limiter les importations, en particulier celles de biens d'équipement.

Selon les données officielles cubaines, malgré les effets néfastes de l'ouragan Irma, l'économie cubaine a progressé de 1,8 % en 2017 grâce aux bons résultats des secteurs liés au tourisme et aux efforts de reconstruction déployés vers la fin de l'année. En 2018, la croissance a ralenti sous l'effet d'une diminution des arrivées de touristes qui a pesé sur le commerce, les communications, le transport, l'hôtellerie et la restauration. La production de sucre s'est également réduite après l'ouragan Irma. Cependant, le secteur de la construction a bénéficié des travaux de réparation effectués à la suite des ouragans Irma et Matthew. Aucune information actualisée sur l'évolution des prix à la consommation n'est disponible. Toutefois, compte tenu de la réglementation des prix et du ralentissement de l'activité économique, aucune pression inflationniste n'est attendue.

En 2017, le taux d'activité a continué de reculer sous l'effet des migrations et de la dynamique des populations pour s'établir à 63,4 %. Bien qu'il se soit légèrement résorbé, l'écart entre les genres en matière de participation au marché de l'emploi demeure supérieur à 25 %. Le taux de chômage est passé de 2 % à 1,7 % entre 2016 et 2017, tandis que le salaire moyen nominal a augmenté de 3,6 %, une croissance largement inférieure aux 7,7 % enregistrés en 2016. Les modifications apportées aux règles régissant le travail indépendant, qui concernent quelque 12 % de la population

active du pays, sont entrées en vigueur en décembre 2018. Parmi les principales nouveautés figurent le classement des types de permis délivrés dans des catégories simplifiées et l'obligation de réaliser une partie des transactions liées au travail indépendant par voie bancaire.

#### IV. Le blocus économique imposé par les États-Unis : évolutions récentes

Le Gouvernement américain impose un blocus économique général à Cuba depuis février 1962. Ce blocus repose sur plusieurs lois, notamment la loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, la loi Helms-Burton (ou loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba), la loi Torricelli de 1992, les sections 5 et 16 de la loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917 et la loi relative à l'aide aux pays étrangers de 1961. L'application du blocus est confiée au Département du commerce et au Département du trésor.

En juillet 2015, les États-Unis et Cuba ont rétabli leurs relations diplomatiques, lesquelles avaient été rompues en janvier 1961. De ce fait, certaines restrictions frappant les voyages, les télécommunications, les services financiers, les envois de fonds et l'aviation ont été progressivement levées. Malgré les progrès qui avaient été accomplis dans la normalisation des relations bilatérales entre le Gouvernement cubain et le Gouvernement américain<sup>2</sup>, ce dernier, sous la présidence de Donald Trump, a progressivement adopté une politique agressive envers Cuba.

En publiant un mémorandum présidentiel de sécurité nationale, en 2017, le Gouvernement américain a apporté plusieurs changements à sa politique à l'égard de Cuba, avec, parmi les plus importants, l'interdiction aux particuliers et entreprises relevant de la juridiction des États-Unis de réaliser des opérations financières avec les entités figurant sur la « Cuba Restricted List » (liste de restrictions appliquées à Cuba), établie par le Département d'État<sup>3</sup>, l'adoption d'une politique générale consistant à ne pas accorder d'autorisations pour les exportations provenant des États-Unis et étant destinées à des entités figurant sur la liste de restrictions, et l'interdiction des voyages non universitaires « de peuple à peuple » organisés à titre individuel.

En janvier 2019, le Gouvernement américain a prorogé de 45 jours la dérogation relative au titre III de la loi Helms-Burton. Depuis que le Congrès avait adopté la loi en 1996, les dérogations étaient d'ordinaire accordées pour une période de six mois. Par la suite, le 16 avril 2019, le Gouvernement a annoncé que la loi allait être pleinement mise en œuvre à compter du 2 mai. Le titre III autorise les citoyens américains à attaquer en justice les entités vendant des biens non résidentiels dont la valeur dépassait 50 000 dollars en 1959 et sur lesquels des citoyens américains avaient des droits avant d'être expropriés par les autorités cubaines. En outre, le 17 avril, le Conseiller à la sécurité nationale des États-Unis a déclaré que le Gouvernement américain allait restreindre tous les déplacements de ses ressortissants à Cuba, sauf pour les visites familiales. Il a également été annoncé que les envois de fonds vers Cuba allaient être limités à 1 000 dollars tous les trois mois.

<sup>2</sup> Parmi les mesures importantes qui avaient été prises figuraient la radiation de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, établie par le Département d'État, la reprise des vols commerciaux entre Cuba et les États-Unis et la levée de certains obstacles aux services financiers.

<sup>3</sup> À quelques exceptions près, cette liste vise les entités qui, d'après le Département d'État, entretiennent des relations étroites avec les organes militaires et les services de renseignement et de sécurité de Cuba. Elle inclut notamment la zone spéciale de développement de Mariel et les terminaux à conteneurs de Mariel et de La Havane. La liste a été modifiée en mars 2019 pour y ajouter cinq sociétés ayant des liens avec l'armée cubaine.

Les principaux investisseurs étrangers à Cuba sont le Canada et l'Union européenne, qui ont fermement condamné cette décision<sup>4</sup> et estiment que l'application extraterritoriale de mesures unilatérales est contraire au droit international. Par ailleurs, ces mesures contreviennent à l'accord qui avait été conclu entre les États-Unis et l'Union européenne en 1997. Dans une déclaration conjointe, le Canada et l'Union européenne ont fait savoir qu'ils allaient envisager toutes les options à leur disposition, y compris la contestation des mesures auprès de l'OMC et l'utilisation de la législation en vigueur pour écarter l'application des jugements américains concernant le titre III de la loi Helms-Burton sur le territoire du Canada et dans l'Union européenne – législation qui permet également aux entreprises de ces deux parties d'engager une action reconventionnelle en réparation contre les requérants américains.

En 2017, à la suite des incidents de santé signalés par certains membres de son personnel à La Havane, le Département d'État a ordonné une réduction substantielle des effectifs de son ambassade dans cette ville. Cette mesure a été rendue permanente en mars 2018. De ce fait, les services délivrant les visas d'immigrant ont progressivement été transférés à l'ambassade des États-Unis à Georgetown. En mars 2019, l'ambassade des États-Unis à La Havane a annoncé que la durée de validité des visas touristiques qu'elle délivrait aux ressortissants cubains allait passer de cinq ans à trois mois, et que les visas ne seraient plus à entrées multiples, mais à entrée unique.

En avril, le Vice-Président des États-Unis a indiqué que son Gouvernement allait appliquer des sanctions contre plusieurs navires appartenant à la compagnie pétrolière publique vénézuélienne, ou exploités par celle-ci, ainsi que contre d'autres navires transportant du pétrole vénézuélien jusqu'à Cuba : toute transaction effectuée par des particuliers ou entités relevant de la juridiction des États-Unis allait désormais être interdite. D'autre part, en avril, le Gouvernement américain a déclaré illégal un accord qui devait permettre aux joueurs de baseball cubains de rejoindre les équipes de la Ligue majeure des États-Unis sans avoir à faire défection.

Les principaux effets du blocus sur l'économie cubaine sont ceux qui découlent du manque à gagner sur les exportations de biens et services vers les États-Unis, des limitations qui contraignent Cuba à acquérir des biens et services auprès de pays tiers et des restrictions qui frappent le secteur financier et les investissements, car l'île ne peut réaliser des opérations financières avec des institutions américaines.

## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]  
[15 avril 2019]

Le Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en juillet 2016, et intitulé « Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement », prévoit ce qui suit :

« Les États sont fortement incités à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à un

<sup>4</sup> Voir la Déclaration conjointe de Federica Mogherini, Chrystia Freeland et Cecilia Malmström sur la décision des États-Unis de mettre en œuvre les dispositions du titre III de la loi Helms-Burton, Bruxelles, 17 avril 2019, disponible en anglais à l'adresse suivante : [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/61181/joint-statement-federica-mogherini-chrystia-freeland-and-cecilia-malmstr%C3%B6m-decision-united\\_en](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/61181/joint-statement-federica-mogherini-chrystia-freeland-and-cecilia-malmstr%C3%B6m-decision-united_en).

développement économique et social intégral, en particulier dans les pays en développement, et qui influent sur les intérêts commerciaux. Ces mesures entravent l'accès aux marchés, les investissements et la liberté de transit et nuisent au bien-être de la population des pays touchés. Pour qu'une véritable libéralisation du commerce ait lieu, il faudra aussi remédier aux mesures non tarifaires, notamment aux mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce. »<sup>5</sup>

Cuba est placée sous blocus économique par les États-Unis depuis 1962. La politique actuelle des États-Unis à l'égard de Cuba a été définie dans le mémorandum présidentiel sur la sécurité nationale qui portait sur le renforcement de la politique des États-Unis envers Cuba, publié le 16 juin 2017. La directive établissait une nouvelle stratégie visant, entre autres, à renforcer le blocus contre Cuba, notamment par des restrictions sur les transactions effectuées avec des entreprises contrôlées par certaines entités gouvernementales et la suppression des voyages organisés au titre de la catégorie des échanges entre les peuples. Elle abrogeait la précédente directive présidentielle sur la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba, publiée par l'ancien Président des États-Unis, Barack Obama, le 14 octobre 2016, dans laquelle celui-ci considérait que le blocus était une politique dépassée qui devrait être abandonnée. Le blocus contre Cuba reste donc en vigueur et opérationnel en 2019.

### **Échanges bilatéraux entre Cuba et les États-Unis**

D'après les estimations de la CNUCED, les échanges bilatéraux entre Cuba et les États-Unis sont relativement faibles, compte tenu en particulier de la taille de leurs économies respectives, des complémentarités économiques et de la proximité géographique des deux pays<sup>6</sup>. En 2017, le marché des États-Unis est resté quasiment fermé aux produits cubains, la plupart des importations en provenance de Cuba et d'autres biens cubains étant interdits, à quelques exceptions près. Les exportations cubaines vers les États-Unis ont été très modestes, totalisant une valeur de 842 000 dollars, ou 0,03 % des exportations cubaines mondiales.

En revanche, les échanges commerciaux effectués dans le sens inverse sont beaucoup plus importants, tant en nombre qu'en volume. En 2017, Cuba a importé des produits des États-Unis pour une valeur de 490 millions de dollars, soit 4,5 % de ses importations totales. Ces produits comprenaient principalement des produits alimentaires de base, tels que la viande et les préparations à base de viande ainsi que les céréales et les préparations à base de céréales, notamment la viande comestible (par exemple la volaille), le blé, le maïs et le soja. Cela s'explique par le fait que les exportations agricoles commerciales des États-Unis sont autorisées depuis 2001, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses restrictions et prescriptions en matière d'octroi d'autorisations. Les États-Unis sont en effet devenus pour Cuba l'un des principaux fournisseurs de produits alimentaires et agricoles. Les exportations commerciales de médicaments et de produits médicaux sont également autorisées depuis le début des années 90<sup>7</sup>.

### **Tendances générales de l'économie et du commerce**

Le commerce joue un rôle essentiel dans l'économie cubaine. En tant que petit pays insulaire où les ressources naturelles, les capitaux endogènes et la demande intérieure sont insuffisants, Cuba a besoin d'accéder non seulement aux marchés

<sup>5</sup> CNUCED, TD/519/Add.2, 5 septembre 2016.

<sup>6</sup> Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte ont été fournies par UNCTADstat.

<sup>7</sup> Voir Mark P. Sullivan, *Cuba: U.S. policy in the 115th Congress*, Congressional Research Service, 15 janvier 2019.

internationaux pour se constituer une base productive dynamique et générer des recettes en devises, mais aussi à une plus grande quantité et diversité de biens et de services, ainsi qu'à des capitaux, des technologies et des investissements étrangers pour répondre aux besoins de sa population et de ses industries et pour alimenter son économie et soutenir sa croissance économique.

En 2017, les exportations de biens et services ont représenté 15 % du produit intérieur brut (PIB) de Cuba, et les importations 12 %, des chiffres en baisse par rapport aux maximums enregistrés après la crise de 2009, soit 26 % en 2011 et 24 % en 2012. Entre 2000 et 2017, le revenu par habitant du pays à prix constants (2010) est passé de 3 473 à 6 580 dollars. En 2018, le pays a été classé soixante-treizième selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce qui le place dans la catégorie de développement humain élevé. Néanmoins, l'importance relative du commerce dans le PIB, qui indique le degré d'intégration commerciale d'un pays, est moindre à Cuba que dans d'autres économies des Caraïbes. En 2017, le ratio commerce/PIB de Cuba, économie moyenne des Caraïbes, a atteint 26 % pour les exportations et 28 % pour les importations. Cuba n'a donc pas encore pleinement exploité les atouts du commerce qui permettent de stimuler la croissance et le développement.

Les conditions économiques générales qui prédominent à Cuba ne semblent toutefois pas propices à une croissance dynamique du commerce dans un avenir immédiat. Entre 2012 et 2017, l'économie cubaine a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %, inférieur aux 5 % jugés nécessaires pour que le pays atteigne une croissance durable<sup>8</sup>.

Après avoir enregistré un solide taux de croissance de 4,4 % en 2015, l'économie cubaine s'est ralentie en 2016, pour ne croître que de 0,5 %, puis de 1,8 % en 2017<sup>9</sup>. Selon les estimations, la croissance de l'économie a été plus faible en 2018 (1,1 %) et devrait maintenir son rythme en 2019 (1,3 %). Ce ralentissement peut s'expliquer par la baisse des recettes d'exportation, la diminution de l'aide bilatérale et de l'approvisionnement en pétrole de la République bolivarienne du Venezuela, qui a connu des difficultés économiques, les mesures d'austérité mises en place depuis 2016 et le coup porté au tourisme, au secteur agricole et aux infrastructures par le cyclone Irma en septembre 2017.

Sur un plan plus structurel, le ralentissement de la croissance est symptomatique d'une stagnation chronique de la production nationale touchant les secteurs productifs, dont l'agriculture, l'énergie et l'industrie. En tant que petite économie insulaire dont le PIB a atteint 97 milliards de dollars en 2017, Cuba a un petit secteur agricole qui représente 4 % du PIB (mais emploie 13 % de la population active) et un secteur industriel qui représente 25 % du PIB. En revanche, le secteur des services est devenu prépondérant dans l'économie, contribuant pour 72 % au PIB et devenant ainsi le principal secteur d'exportation.

Reflétant en partie la structure de la production nationale, le commerce du pays se caractérise par un déficit persistant du commerce de marchandises (7,6 milliards de dollars en 2017)<sup>10</sup> et par un excédent persistant du commerce de services (9,1 milliards en 2017). Au cours des dernières années, l'excédent commercial a

<sup>8</sup> Richard E. Feinberg, *Cuba's economy after Raúl Castro: a tale of three worlds*, The Brookings Institution, février 2018.

<sup>9</sup> Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2019.

<sup>10</sup> Comme l'indique la balance des paiements. Les statistiques du commerce de marchandises fondées sur la balance des paiements peuvent différer des statistiques du commerce international de marchandises présentées dans d'autres parties du texte en raison de différences dans les concepts et les définitions.

diminué, ce qui a entraîné des difficultés au niveau de la balance des paiements, dont le déficit s'est creusé, passant de 3,8 milliards en 2012 à 1,5 milliard en 2017.

Il convient de noter en particulier que les exportations cubaines de marchandises ont diminué régulièrement et sensiblement depuis 2011, ce qui traduit en partie un affaiblissement de la production nationale. En 2017, la valeur des exportations cubaines de marchandises a atteint 2,6 milliards de dollars, soit 8 % de plus que l'année précédente. Toutefois, ce montant était inférieur à celui de 2006 et représentait moins de la moitié du record atteint en 2011 qui était de 6,4 milliards. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a diminué de plus de moitié, passant de 0,035 % en 2011 à 0,015 % en 2017.

Le panier d'exportation de Cuba comprend des produits alimentaires de base, des boissons et du tabac, des minerais et des métaux, des produits chimiques et d'autres produits manufacturés. En 2017, le sucre (24 %), le tabac (17 %), les minerais métalliques (10 %) ainsi que les produits médicaux et pharmaceutiques (10 %) figuraient en tête des principaux produits d'exportation. Malgré la diminution de leur rôle dans l'économie, au cours des deux dernières décennies, les cultures commerciales traditionnelles (sucre et tabac) sont restées les principales sources de devises étrangères du pays. En outre, le secteur biotechnologique et pharmaceutique qui approvisionne le système de santé national est devenu un important secteur d'exportation, tandis que l'extraction du nickel a également généré des activités d'exportation viables.

Ces exportations étaient principalement destinées à l'Union européenne (27 %), à la République bolivarienne du Venezuela (14 %), au Canada (12 %), à la Chine (10 %) et à la Fédération de Russie (4,5 %). L'importance relative de la République bolivarienne du Venezuela en tant que marché d'exportation a diminué depuis 2010, tandis que celle de l'Union européenne a augmenté. Sur ces principaux marchés, les exportations cubaines étaient soumises à un droit de douane moyen pondéré d'environ 7 %<sup>11</sup>.

Les importations de marchandises, dont la valeur a été estimée à 10,8 milliards de dollars en 2018, ont été quatre fois supérieures aux exportations de marchandises, le pays étant fortement tributaire des importations pour l'approvisionnement en énergie et en denrées alimentaires essentielles, ainsi qu'en biens d'équipement. Les denrées alimentaires de base (22 %), dont les céréales (8 %) et la viande (3 %) ; les combustibles (9 %) ; les produits manufacturés, dont les machines et le matériel de transport (32 %) ; et d'autres produits manufacturés (23 %) sont en effet les principaux produits importés. Les importations couvriraient 70 % à 80 % des besoins alimentaires du pays. En ce qui concerne l'énergie, depuis 2000, le pays maintient un accord pétrolier préférentiel (essentiellement un accord de troc pétrole contre personnel médical) avec la République bolivarienne du Venezuela, qui lui fournissait jusqu'à récemment une quantité de pétrole couvrant les deux tiers de sa consommation intérieure.

Les principales sources de ces importations étaient l'Union européenne (30 %), la Chine (18 %), la République bolivarienne du Venezuela (12 %), les États-Unis (5 %), le Brésil (4 %) et le Canada (4 %). Il convient de noter que les États-Unis se classent au quatrième rang en raison de leurs exportations alimentaires, comme indiqué précédemment. L'importance relative de la République bolivarienne du Venezuela a diminué depuis 2010 à la faveur de la Chine.

<sup>11</sup> Base de données de la CNUCED, Système d'analyse et d'information commerciales, accessible par l'intermédiaire du Système WITS (World Integrated Trade Solution).

Au cours des deux dernières décennies, Cuba a développé d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2017, les exportations de services de Cuba s'élevaient à 11,1 milliards de dollars et les importations à 2,0 milliards, ce qui a généré un excédent commercial de 9,1 milliards, comme indiqué précédemment. Les principales activités du secteur qui génèrent des devises étrangères sont l'exportation de services professionnels, principalement du personnel médical fournissant des services en République bolivarienne du Venezuela, et des services touristiques en plein essor. Le tourisme s'est considérablement développé depuis le milieu des années 90 et on estime à 4,75 millions le nombre de touristes qui ont visité le pays en 2018, avec une augmentation analogue des recettes touristiques. En 2017, les exportations de services de voyage connexes ont généré 3,2 milliards, ce qui représente 28 % des exportations totales de services.

Par ailleurs, les envois de fonds à Cuba effectués par les migrants et les travailleurs émigrés s'élevaient à quelque 4,5 milliards de dollars en 2017, dont environ 3 milliards provenaient, selon les estimations, des États-Unis. Ce montant était supérieur au total des recettes d'exportation de marchandises du pays et équivalait à 4,7 % de son PIB. Les envois de fonds ont été les principales sources de financement extérieur et pourraient bien servir de capital d'investissement pour les ménages et les entreprises privées.

Le blocus a toutefois entravé le développement de ces activités prometteuses car les voyages organisés au titre de la catégorie des échanges entre les peuples, depuis les États-Unis à destination de Cuba, demeurent interdits. La réglementation des États-Unis limite actuellement les voyages à Cuba aux voyageurs titulaires d'un permis qui participent à des activités bien définies. Le blocus imposé par les États-Unis restreint également les opérations financières impliquant Cuba, avec des effets extraterritoriaux, ce qui compromet l'efficacité des envois de fonds et augmente leurs coûts.

### **Conclusion**

Les mesures prises récemment par les États-Unis ont nui aux efforts qui visaient à assouplir le blocus et à normaliser les relations diplomatiques bilatérales. Les éléments essentiels du blocus restent en vigueur et continuent d'entraver un développement sain des relations commerciales entre les deux pays voisins. Cela reste un sujet de préoccupation pour Cuba, car le commerce joue un rôle crucial dans son économie. À ce jour, le blocus a contrarié les efforts menés par le pays pour mettre le commerce au service du développement durable, notamment en renforçant les activités prometteuses en matière de tourisme et de services professionnels et l'utilisation productive des envois de fonds. Cela est d'autant plus important que, selon le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, le commerce international est un moyen essentiel de mise en œuvre et les exportations des pays en développement doivent augmenter sensiblement au titre de la cible 17.11.

### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

[Original : espagnol]  
[15 avril 2019]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) collabore avec Cuba depuis 1962. En 2000, il a créé un bureau de pays qui emploie des fonctionnaires recrutés sur les plans national et international et assure les fonctions de représentation officielle. Le programme quinquennal actuellement mis en œuvre dans le pays est en phase avec le plan stratégique de l'UNICEF, les priorités nationales de Cuba et le

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2014-2018, qui a été prolongé jusqu'en 2019 à la demande du Gouvernement cubain.

L'UNICEF appuie les initiatives menées par le Gouvernement pour poursuivre les progrès accomplis en matière de politique sociale d'accès universel et améliorer la qualité des services conformément aux principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant dans trois domaines : santé et nutrition ; éducation ; protection et participation. Dans ce contexte, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue d'assombrir les perspectives d'épanouissement des filles, des garçons, des adolescentes et des adolescents cubains, et d'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leur famille.

Certaines des fournitures de base utilisées dans les programmes destinés aux enfants, qui ne sont pas produites dans le pays, doivent être achetées sur des marchés éloignés ou par des intermédiaires, ce qui entraîne des retards et une augmentation des coûts ainsi que des frais de transport. Cela fait monter le coût des services sociaux fournis aux enfants et aux femmes.

### **Effets du blocus sur les activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Les restrictions commerciales susmentionnées s'appliquent également aux activités menées par l'UNICEF à Cuba, dans le cadre tant de son programme ordinaire que de son action humanitaire.

Le manque d'accès au marché des États-Unis, qui est pourtant le plus proche, nuit à la compétitivité des passations de marché et génère des coûts de transaction supplémentaires. Les biens, les services et les technologies, ou certains de leurs composants, produits aux États-Unis ou couverts par des brevets aux États-Unis, ne sont pas disponibles pour le marché cubain.

Le bureau de pays ne peut pas réaliser d'économies sur les coûts de transaction qui résultent des accords mondiaux à long terme conclus entre l'UNICEF et des entreprises aux États-Unis concernant l'achat de fournitures et de services, notamment des systèmes informatiques et systèmes de communication, des licences de logiciels et des services Internet.

En outre, dans le cadre d'accords à long terme passés avec des entreprises qui n'ont ni leur siège social ni leur siège d'exploitation aux États-Unis, une autorisation a dû être demandée au Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour l'achat de matériel informatique dont certains composants avaient été produits par des entreprises aux États-Unis. Cela a retardé de trois mois le processus d'achat. Par ailleurs, en ce qui concerne l'achat d'intrants, certains fournisseurs peuvent exiger un certificat d'utilisateur final indiquant que seul le bureau de l'UNICEF utilisera le produit, et non pas une entité bénéficiaire du programme.

Pour en atténuer les effets, le bureau de pays doit déterminer au préalable les fournisseurs de ces types de biens et de services dont les prix et les coûts administratifs sont plus élevés, et cela doit être pris en compte dans les budgets des programmes de l'UNICEF.

### **Limites associées aux opérations financières**

Les restrictions sur les opérations bancaires effectuées en dollars des États-Unis en provenance et à destination de Cuba ont été maintenues. Le bureau de pays doit faire appel à une banque intermédiaire dans un pays tiers pour réapprovisionner son compte local en dollars. Il en résulte une perte d'environ 3,5 % de la valeur totale transférée en raison des taux de change. En 2018, ce montant s'est élevé à

51 085 dollars. En outre, le traitement de ces opérations est long et peut prendre jusqu'à 20 jours. Tout cela explique que le bureau ait eu des difficultés à s'acquitter de ses obligations financières. Pour atténuer les risques, le bureau de pays conserve une certaine quantité de fonds sur chacun de ses comptes bancaires de façon à garantir les opérations pendant 30 jours, ce qui constitue une mesure exceptionnelle au regard des règles de gestion des liquidités établies par l'UNICEF.

## **Fonds des Nations Unies pour la population**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

En dépit du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique en 2015, plusieurs mesures qui avaient été prises par l'Administration du Président Obama pour réduire les restrictions du blocus ont été annulées par l'Administration du Président Trump, ce qui n'a pas été sans conséquence négative pour la société cubaine. Les effets de ces décisions sont particulièrement visibles dans les domaines du commerce et des activités financières, et touchent également les opérations des Nations Unies à Cuba. Le blocus continue de nuire au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la qualité de vie du peuple cubain, et notamment à celle des groupes les plus vulnérables.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) se heurte encore à des difficultés dans l'exécution de son programme de pays, car le blocus l'empêche de se procurer des produits de base, du matériel, des médicaments et des équipements de laboratoire fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains. En général, le FNUAP ne peut se procurer les éléments nécessaires à ses opérations sur le marché local, ce qui a tendance à compromettre l'exécution de son programme.

Le FNUAP est l'une des rares organisations soutenant des programmes liés à la santé sexuelle et procréative, au développement et à la population, et à la problématique femmes-hommes à Cuba. Même s'il ne dispose que de ressources limitées pour son programme à Cuba, le Fonds a renforcé sa coopération avec les acteurs gouvernementaux, universitaires et non gouvernementaux en vue d'appuyer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il continue d'aider Cuba à préserver les progrès accomplis dans les domaines de la santé sexuelle, procréative et maternelle (y compris en ce qui concerne l'accès aux méthodes de planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi qu'en matière de production et d'analyse de données sur la dynamique des populations et le développement durable.

## **Fonds international de développement agricole**

[Original : anglais]  
[18 avril 2019]

Bon nombre des mesures qui avaient été prises par les précédents gouvernements américains pour alléger les restrictions du blocus économique, commercial et financier que le pays imposait à Cuba ont été revues par le Gouvernement actuel, ce qui n'a pas été sans conséquence pour l'économie cubaine, et en particulier pour les secteurs commercial et financier.

À l'heure actuelle, le Fonds international de développement agricole (FIDA) cofinance deux projets à Cuba : le projet de développement rural coopératif dans la région orientale et le projet de développement des coopératives d'élevage, tous deux exécutés par le Ministère cubain de l'agriculture et conçus pour fournir des services

d'appui agricole aux petits producteurs ruraux, notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes très exposés aux chocs économiques externes et aux effets des changements climatiques. La mise en œuvre des projets financés par le FIDA à Cuba continue d'être retardée, car les devises étrangères sont rares, les procédures d'importation longues et les coûts d'importation élevés – des problèmes imputables aux mesures que les États-Unis imposent à l'île.

Les difficultés auxquelles se heurte habituellement Cuba en tant que petit État insulaire en développement sont aggravées par les restrictions commerciales et financières. Ainsi, le secteur agricole et rural subit notamment les contraintes suivantes, qui affaiblissent la productivité, limitant la production alimentaire nationale (tant en matière de quantité que de qualité et de capacité concurrentielle) et obligeant Cuba à importer de grandes quantités de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population :

- L'obsolescence des infrastructures agricoles (par exemple : des tracteurs, systèmes d'irrigation et pompes à eau) et le manque de pièces de rechange ;
- Le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (par exemple : du carburant, des aliments pour animaux, des engrais, des herbicides, des pesticides et produits pharmaceutiques vétérinaires) et le coût élevé de ceux-ci ;
- L'accès insuffisant aux financements en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ;
- L'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ;
- Les faibles possibilités d'exportation pour certains produits agricoles.

En somme, les mesures actuellement en vigueur continuent de nuire au développement économique, social et culturel du peuple cubain, et notamment à la qualité de vie des groupes les plus vulnérables dans les zones rurales, et restreignent les possibilités de développement agricole et rural, et de développement humain en général.

## **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

[Original : anglais]

[6 mai 2019]

Comme dans ses précédentes contributions, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de s'inquiéter des effets négatifs que les sanctions extraterritoriales ont sur les droits de la personne. C'est aussi ce dont s'inquiète le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme dans ses derniers rapports à l'Assemblée générale ([A/73/175](#), qui contient une section sur Cuba) et au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/39/54](#)).

Dans la présente contribution, le Haut-Commissariat tient à réitérer la recommandation qu'il a faite en 2018 encourageant Cuba à ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'elle a signé en 2008, afin de souligner, dans les rapports périodiques que le pays sera tenu de présenter, les effets négatifs que le blocus économique, commercial et financier a sur ses citoyens. De nombreux États Membres se sont fait l'écho de cette recommandation lors de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme concernant Cuba, mené en mai 2018 ([A/HRC/39/16](#), par. 24.1). Le Gouvernement cubain a pris note de la recommandation ([A/HRC/39/16/Add.1](#), par. 8). Au cours de cet examen,

plusieurs États ont également souligné les effets négatifs que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis à Cuba avaient sur les droits fondamentaux du peuple cubain et recommandé que Cuba persévère malgré le blocus (A/HRC/39/16, par. 24.100 à 24.104). Ces recommandations ont été acceptées par le Gouvernement cubain (A/HRC/39/16/Add.1, par. 7). À cet égard, le Haut-Commissariat souhaite encourager Cuba à prendre les mesures nécessaires pour ratifier le Pacte.

Parallèlement, le Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme n'a cessé de souligner que les sanctions unilatérales pouvaient créer une discrimination illégale à l'encontre de personnes sur la base de leur nationalité, de leur origine nationale ou de leur lieu de résidence (A/73/175, par. 15). En ce qui concerne les sanctions économiques telles que celles imposées à Cuba, le Rapporteur spécial a affirmé, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, que ces sanctions créaient une certaine forme de « peine collective » proscrite et ne sauraient être justifiées en vertu des règles du droit international humanitaire (ibid., par. 34). Le Rapporteur spécial a conclu que les sanctions unilatérales, notamment celles qui revêtaient un caractère général, en particulier lorsqu'elles étaient aggravées par des sanctions secondaires visant à « isoler économiquement » le pays cible, s'apparentaient à une discrimination à l'égard de la population innocente du pays concerné, en violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ibid., par. 52).

En 2018, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, dans ses observations finales concernant le rapport de Cuba valant dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques, a indirectement reconnu les effets négatifs du blocus imposé par les États-Unis en se réjouissant de ce qu'en dépit de l'embargo économique, commercial et financier, l'État partie avait réussi à mettre en place un système universel d'éducation et de santé et à étendre la couverture de la protection sociale à l'ensemble de la population, y compris les personnes d'ascendance africaine (CERD/C/CUB/CO/19-21, par. 6).

Le Haut-Commissariat demande à nouveau à Cuba d'adresser des invitations aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales afin d'évaluer de manière indépendante les effets de ces mesures unilatérales sur les droits de la personne des Cubaines et des Cubains. Il estime notamment qu'il conviendrait d'inviter la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté à effectuer prochainement une visite de pays à Cuba et à communiquer leur avis et leurs recommandations sur les mesures à prendre.

À la suite des restrictions rétablies en juin 2017, le Gouvernement des États-Unis a encore renforcé les sanctions contre Cuba en novembre 2017 en imposant des restrictions sur les transactions financières, les échanges commerciaux avec certaines entités cubaines et les voyages individuels non universitaires vers l'île<sup>12</sup>. Ces restrictions exigent, entre autres, que les voyageurs originaires des États-Unis aient des liens significatifs avec les personnes vivant à Cuba. Ces restrictions pourraient être préjudiciables aux couches les plus vulnérables de la population cubaine en restreignant leur accès à des droits fondamentaux comme le droit à l'alimentation ou aux médicaments à prix concurrentiels, le droit à des technologies qui sauvent des vies ou le droit à disposer d'une monnaie convertible. Dans sa résolution 73/8 de 2018 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba

<sup>12</sup> États-Unis d'Amérique, Département du Trésor, « Treasury, Commerce, and State implement changes to the Cuba sanctions rules » (communiqué de presse), 8 novembre 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.treasury.gov/press-center/press-releases/pages/sm0209.aspx](http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/pages/sm0209.aspx).

par les États-Unis d'Amérique, l'Assemblée générale s'est dite déçue que le Gouvernement des États-Unis ait rétabli certaines restrictions à l'encontre de Cuba en novembre 2017. Le non-renouvellement de la dérogation au titre III de la loi Helms-Burton annoncé par le Gouvernement des États-Unis le 17 avril 2019 pourrait donner lieu à des milliers d'actions en justice devant les tribunaux américains et dissuader sérieusement les sociétés privées d'investir à Cuba. Outre la levée de cette dérogation, les États-Unis ont annoncé des restrictions supplémentaires telles qu'une nouvelle limitation des virements autorisés vers Cuba et du nombre de voyages non motivés par des raisons familiales. Ces mesures coercitives unilatérales supplémentaires auront probablement pour effet de compliquer encore l'accès des citoyens moyens à des aliments et à des médicaments à des prix compétitifs et à des devises convertibles pour acheter ces articles.

## Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés de bénéficier, au fil des ans, de la protection internationale à Cuba, et depuis 30 ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer son mandat pour qu'il puisse reconnaître les réfugiés et leur accorder cette protection.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR. En 2018, 38 demandeurs d'asile sont arrivés à Cuba – un chiffre qui représente une légère hausse par rapport à 2017 (33), mais une baisse par rapport à 2016 (89). Bien que la population totale relevant de la compétence du HCR à Cuba ait diminué en 2018, peu de solutions sont envisageables pour les personnes restantes.

Les demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île sont autorisés à y séjourner à titre provisoire pendant que le HCR procède à la détermination du statut de réfugié et, une fois ce statut accordé conformément à la compétence du HCR, pendant que ce dernier cherche une solution durable pour eux. En 2018, plus de 250 réfugiés étaient en attente d'une solution durable et, pour nombre d'entre eux, la réinstallation dans un pays tiers était la seule option viable. Toutefois, seuls quelques-uns pouvaient être réinstallés, car le nombre d'espaces disponibles à cet effet était très limité.

Cuba n'a pas adopté de politique d'intégration sur place. Néanmoins, ces dernières années, quelques réfugiés se sont vu accorder un permis de séjour permanent à la suite de leur mariage avec un(e) partenaire de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale en vigueur. Ces personnes ont obtenu un statut juridique qui leur octroie les mêmes droits et les mêmes chances que les nationaux.

Si la plupart des réfugiés reconnus ne peuvent pas obtenir un permis de travail, ils ont tout de même accès gratuitement aux soins de santé et à l'éducation, presque sur un pied d'égalité avec les ressortissants cubains. Bien que les groupes de réfugiés qui ont été admis à Cuba grâce à des bourses d'études gouvernementales aient bénéficié d'un financement pour leurs études postsecondaires, seuls celles et ceux qui ont été sélectionnés avant leur arrivée peuvent prétendre à ce programme de bourses – qui ne peut donc pas être étendu à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR.

Par le passé, Cuba a apporté des contributions utiles à des dispositifs régionaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les

réfugiés, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. En décembre 2014, le pays a accepté d'approuver la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. De même, Cuba a participé de manière constructive aux consultations officielles qui ont abouti à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 2018.

Si le blocus contre Cuba prend fin, l'île pourrait, à terme, être en mesure d'offrir des conditions plus favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR, ce qui devrait les aider à s'intégrer sur place. Le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion de Cuba aux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. Il espère que la coopération internationale s'améliorera, pour encourager cette adhésion et contribuer à renforcer la protection des réfugiés et des personnes déplacées.

## **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

[Original : anglais]  
[18 avril 2019]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) travaille à Cuba depuis 2001. Ouvert depuis 2005 dans le pays, son bureau a pour principal objectif d'accompagner le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de son programme de développement urbain et de ses priorités conformes aux mandats et propres priorités d'ONU-Habitat.

Au cours des 14 dernières années, ONU-Habitat a aidé Cuba à mettre en œuvre plusieurs projets élaborés sur la base des priorités énoncées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays d'ONU-Habitat. Ces projets ont notamment porté sur la planification et la gestion urbaines aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et sur la promotion de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et local.

Les projets qui sont actuellement mis en œuvre sont axés sur des questions de développement. Leur exécution est toutefois partiellement entravée par les répercussions internationales du blocus politique, économique et commercial. En effet, ce dernier limite les opérations financières et l'accès aux marchés internationaux, sans lesquels Cuba ne peut obtenir les fournitures, le matériel, les technologies et les infrastructures dont elle a besoin pour assurer son développement urbain et territorial et améliorer progressivement la qualité de vie de ses ressortissants.

Étant donné la nouvelle nature des relations entre Cuba et les États-Unis et les mesures qui ont été approuvées et mises en place par les deux pays, il est de plus en plus évident que le blocus économique et commercial doit être levé, car il entrave l'émergence de possibilités.

ONU-Habitat estime que la mise en œuvre de la résolution [73/8](#) de l'Assemblée générale permettra à Cuba d'apporter une contribution décisive à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.

## Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]

[11 avril 2019]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) constate que la région des Caraïbes continue de se heurter à d'importants problèmes liés à la production illicite et au trafic de cocaïne en Amérique latine. Il s'emploie actuellement à renforcer sa présence dans la région pour aider les États Membres à lutter contre ces problèmes et prévoit d'intensifier sa coopération avec Cuba dans le cadre d'initiatives régionales, et notamment de nouvelles initiatives visant à renforcer les mesures de contrôle des frontières.

C'est le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes au Panama, ouvert en septembre 2009, qui est chargé des activités à Cuba. L'ONUDC a lancé, en avril 2014, un programme régional pour la période 2014-2016 (récemment prolongé jusqu'en 2018), visant à appuyer la stratégie concernant la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Bien que Cuba ne soit pas membre de la CARICOM, elle bénéficie des activités du programme régional, notamment grâce aux synergies créées avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont elle est membre. Le Programme s'articule autour de cinq sous-programmes, qui reflètent les domaines thématiques couverts par le mandat de l'ONUDC et qui visent également à atteindre les objectifs de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes.

Dans le cadre du programme régional, l'ONUDC a récemment rouvert un bureau pour les Caraïbes à la Barbade, en août 2015. Cuba bénéficiera également des activités de ce bureau de l'ONUDC pour les Caraïbes dans le cadre du renforcement de la présence de l'Office dans la région, en concertation étroite avec ses principaux homologues régionaux et nationaux.

Cuba a entretenu une coopération fructueuse avec l'ONUDC et cette collaboration a toujours été bien accueillie par les deux parties. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et a participé activement et efficacement à l'examen de son application (Cuba a été chargée de l'évaluation du Guyana, du Nicaragua et de Sainte-Lucie, et a fait usage de son droit de demander la publication de la version définitive de son rapport de pays sur la page d'accueil du site de l'ONUDC).

Cuba ayant exprimé le souhait de participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, une mission technique préliminaire a été organisée du 30 mai au 3 juin 2016 et a permis d'évaluer les capacités actuelles et de discuter des modalités d'intégration de Cuba dans le Programme. À la suite de cette mission, il a été convenu d'appliquer le programme de contrôle des conteneurs maritimes au port de Mariel, et le programme de contrôle des conteneurs aériens à l'aéroport international de José Martí. Le 7 juin 2017, les autorités cubaines et l'ONUDC ont signé un mémorandum d'accord aux fins de la mise en œuvre du programme de contrôle des conteneurs dans le pays. À la suite de la signature, plusieurs activités de formation et d'encadrement ont été organisées, ce qui a permis à l'Unité de contrôle portuaire du programme de contrôle des conteneurs de Cuba de procéder à sa première saisie de marchandises non déclarées.

Lorsque l'ONUDC a mis en œuvre ses activités initiales à Cuba, il a rencontré des difficultés de communication, notamment en raison de la qualité et des coûts des services d'Internet. Toutefois, l'Office a continué de collaborer avec les autorités cubaines, notamment sur la question de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains : l'ONUDC ayant eu communication du document

de stratégie, il a pu suggérer d'y inclure certains éléments. Des fonctionnaires cubains ont également participé aux réunions du réseau régional de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, organisées par l'ONUSUDC en 2016 et 2017 aux Caraïbes. Par ailleurs, une coopération a été établie en vue de lutter contre le trafic d'armes à feu et de réaliser les objectifs de développement durable. En 2017, les fonctionnaires cubains ont participé à une réunion régionale au Panama sur le contrôle des circuits du trafic d'armes à feu, qui a permis d'établir un cadre en vue de renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques à l'échelle du continent et de coordonner les mesures arrêtées aux fins de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

L'ONUSUDC a récemment obtenu des financements pour participer à la réalisation du Projet de communication aéroportuaire à Cuba. Il est prévu que les actions dans le cadre de cette initiative, qui vise à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre le trafic de marchandises illicites, commencent au deuxième semestre de 2019.

L'ONUSUDC accorde la plus haute importance à la mobilisation de ressources en vue d'inclure Cuba dans les activités de l'Office dans les Caraïbes. Dans ce contexte, le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba dans la liste des pays bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation des futures opérations de l'ONUSUDC dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

## Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

Lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui a eu lieu en septembre 2016, la Commission économique a examiné la demande présentée par Cuba au sujet du blocus économique, commercial et financier que continuaient d'imposer les États-Unis. La Commission a constaté que les sanctions économiques empêchaient l'aviation civile d'opérer dans des conditions de sécurité, entravaient la réalisation des objectifs de la campagne « Aucun pays laissé de côté » et gênaient le développement du transport aérien, du commerce et de l'économie. Il a également été souligné que ces sanctions nuisaient aux entreprises aéronautiques situées hors des États concernés et avaient donc des conséquences extraterritoriales. Les États-Unis ont toutefois affirmé que leurs mesures étaient parfaitement conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Dans la résolution A39-15 (à la section I) 3) de l'appendice A) qu'elle a adoptée lors de sa trente-neuvième session, l'Assemblée de l'OACI a « [prié] instamment les États membres d'éviter d'adopter des mesures unilatérales et extraterritoriales qui pourraient compromettre le développement ordonné et harmonieux du transport aérien international et de veiller à ce que les politiques et législations nationales ne soient pas appliquées au transport aérien international sans tenir dûment compte de ses caractéristiques particulières ».

Au cours de la période considérée, Cuba a continué de participer activement à trois projets régionaux dont l'exécution avait été confiée à la Direction de la coopération technique de l'OACI. Ceux-ci visaient à fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission

latino-américaine de l'aviation civile, à favoriser la mise en œuvre dans la région des Caraïbes de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats (en vue d'aboutir à un système mondial homogène de gestion du trafic aérien), et à établir et mettre en œuvre un système régional de contrôle de la sécurité doté, conformément aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes, des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires. Aucun projet bilatéral avec Cuba n'a été lancé ou mis en œuvre au cours de la période considérée.

## **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

[Original : anglais]  
[29 avril 2019]

### **Situation générale : effets du blocus sur l'industrie et la sécurité alimentaires, l'agriculture et la pêche**

Depuis la dernière période considérée, les principaux changements peuvent se résumer comme suit :

a) En 2018, la production céréalière cubaine a été estimée à 670 000 tonnes (en équivalent riz blanc). Ce chiffre était légèrement supérieur à celui de 2017, mais demeurait inférieur d'environ 10 % à la moyenne des cinq années précédentes.

b) La production de riz non décortiqué à Cuba a légèrement augmenté en 2018, atteignant 460 000 tonnes (soit 307 000 tonnes en équivalent riz blanc), grâce aux bonnes conditions météorologiques dont ont bénéficié les cultures presque tout au long de la saison de croissance. Les premières estimations pour la saison 2019 laissent supposer une hausse plus importante de la production de riz, notamment car davantage de semis ont été faits et des actions ont été menées au niveau local pour améliorer la productivité. Selon les dernières prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production devrait s'élever à 721 millions de tonnes, soit plus qu'en 2018 et en 2017. La production céréalière totale à Cuba devrait ainsi augmenter pour la troisième année consécutive. En 2018, la production de maïs a été estimée à 362 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 9 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, principalement imputable à la réduction des semis, en vue d'anticiper une plus faible demande d'aliments pour animaux. Néanmoins, le volume des importations de céréales, de 2,2 millions de tonnes environ, est resté relativement stable, et couvre toujours près de deux tiers des besoins du pays.

Pour continuer à examiner les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire, il convient de garder à l'esprit deux réalités différentes :

a) L'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) en vendant au marché le plus proche (les États-Unis) se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays à acquérir des devises et acheter des produits de base, en particulier des denrées alimentaires ;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces détachées pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits

tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides très efficaces ou les médicaments vétérinaires et trousse de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la rentabilité et affaiblit la capacité du pays à satisfaire les besoins alimentaires locaux.

De manière générale, le blocus pèse lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, et rend beaucoup plus difficile l'approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Le processus de modernisation économique actuellement mis en œuvre par le Gouvernement cubain se heurte notamment à la grave pénurie de devises étrangères. Celles-ci servent principalement aux achats de produits agricoles, pour lesquels l'île dépense environ 800 millions de dollars par an.

L'importation de produits alimentaires pour la consommation humaine, en particulier ceux destinés aux programmes sociaux, est entravée par le blocus qui réduit la quantité et la qualité de ces produits, et a donc un effet direct sur la sécurité alimentaire des couches vulnérables de la population. On estime à 183 517 429 dollars l'ensemble des dommages économiques occasionnés dans le secteur agricole entre juin 2015 et mai 2016.

En raison du blocus, Cuba rencontre également des difficultés pour bénéficier d'un financement externe multilatéral pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, pour trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Il convient de noter qu'en 2016, Cuba et les États-Unis ont signé un mémorandum d'accord concernant l'agriculture et les domaines connexes, dont l'effet direct sur l'économie cubaine est difficile à mesurer. Ce mémorandum devrait permettre de renforcer la coopération sur des questions telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, la santé des plantes et des animaux, les normes et la préservation des forêts. En 2017, les deux pays ont signé un autre mémorandum d'accord visant à améliorer la coopération dans les domaines de la santé, de la protection et de la mise en quarantaine des animaux et des végétaux. De plus, pour la première fois en dix ans, et grâce à la loi sur l'agriculture qu'ils ont adoptée en 2018, les États-Unis ont levé certaines restrictions qui entravaient le financement du commerce agricole avec Cuba<sup>13</sup>. Avec cette loi, le Congrès a accepté d'assouplir les sanctions en permettant aux producteurs américains d'accéder à certains fonds publics<sup>14</sup> (à savoir ceux du Programme d'accès aux marchés et du Programme de coopération pour le développement des marchés étrangers), afin de mener des campagnes de promotion des exportations autorisées à Cuba.

Même la FAO, qui est officiellement exclue du blocus, est perturbée dans son fonctionnement. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'Organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux fournisseurs pour les achats au titre de projets dissuadent de vendre à la FAO-Cuba, ce qui augmente les prix des quelques fournisseurs restants.

## **Effets du blocus sur certains produits de base agricoles**

### **Céréales**

D'après les estimations concernant l'année 2018, la production céréalière cubaine a atteint 670 000 tonnes (en équivalent riz blanc), ce qui représente une légère hausse par rapport à 2017. Les efforts déployés pour maintenir la production du riz à

<sup>13</sup> Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès américain), *Cuba: US Policy Overview*, 5 mars 2019.

<sup>14</sup> Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès américain), *The 2018 Farm Bill (P.L. 115-334): Summary and Side-by-Side Comparison*, mis à jour le 22 février 2019.

Cuba consistent toujours essentiellement à stimuler les rendements en investissant dans les infrastructures d'irrigation et de stockage et en améliorant les pratiques agricoles. En l'absence de bouleversements majeurs, il est probable que ces tentatives aboutissent à de nouveaux gains de productivité en 2019. Les perspectives de production de riz semblent plus prometteuses pour 2019, car les niveaux d'eau dans les principaux réservoirs seraient supérieurs à la moyenne. Selon les premières prévisions pour cette année, la production cubaine de riz non décortiqué devrait augmenter de 12 %, pour atteindre 515 000 tonnes (soit 343 000 tonnes en équivalent riz blanc).

En dépit des efforts actuels de l'État pour libéraliser et promouvoir la production nationale, Cuba reste lourdement tributaire des importations de riz. On a estimé qu'elle en avait importé environ 520 000 tonnes en 2018 pour satisfaire les besoins de consommation. Comme lors des années précédentes, le Viet Nam a fourni l'essentiel de ce volume dans le cadre d'un arrangement entre les deux gouvernements permettant à l'île de différer ses paiements. Le reste a été fourni par des exportateurs d'Amérique du Sud, à savoir le Brésil, le Guyana et l'Uruguay. En raison des mesures de restriction qui ont été prises dans le cadre du blocus et frappent les options de paiement et de financement, et du fait que d'autres fournisseurs ont proposé des offres plus avantageuses, les États-Unis ne livrent pratiquement plus de riz à l'île depuis 2008. Néanmoins, l'industrie américaine du riz est favorable à un assouplissement du blocus, et a accueilli avec satisfaction les dispositions législatives qui ont été adoptées en décembre 2018 pour que les agriculteurs américains puissent utiliser des fonds publics pour promouvoir les exportations agricoles vers Cuba. Cet appui s'explique par le fait que les acteurs de cette industrie sont convaincus que la proximité géographique des deux pays constitue un avantage commercial, qui pourrait leur permettre de fournir jusqu'à 30 % des importations de riz de l'île dans les deux ans suivant la levée du blocus.

S'agissant du maïs, seule céréale secondaire importée, les achats à l'étranger réalisés entre juillet 2018 et juin 2019 devraient être de l'ordre de 945 000 tonnes (soit un chiffre très semblable à ceux des années précédentes), tandis que les importations de blé pourraient augmenter légèrement, atteignant presque 830 000 tonnes. Au total, les céréales importées représentent à peu près deux tiers de la consommation nationale totale.

### **Oléagineux**

En raison de sa faible production d'oléagineux, Cuba dépend presque entièrement des importations pour couvrir ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont les fèves, l'huile et le tourteau de soja. Depuis l'imposition du blocus par les États-Unis, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Canada et le Mexique en ont aussi occasionnellement livré de petites quantités à l'île. Les produits à base d'oléagineux autres que ceux faits à partir de soja ont été importés, entre autres, d'Argentine, du Canada, de Chine, du Mexique et de pays de l'Union européenne. Les importations de soja et de ses dérivés en provenance des États-Unis ont repris en 2002. Cette année-là, après l'application de la loi américaine sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations, et grâce à la proximité géographique des deux pays, les États-Unis sont devenus le premier fournisseur de Cuba pour les fèves, l'huile et le tourteau de soja, remplaçant largement les livraisons effectuées depuis d'autres régions. Toutefois, dans la deuxième moitié des années 2000, les ventes de fèves et de produits dérivés du soja en provenance des États-Unis ont chuté, le pays ayant été en partie remplacé par l'Argentine et le Brésil, qui proposaient des offres plus compétitives. Il reste difficile d'apprécier les effets sur les flux commerciaux du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux

pays, intervenu en 2015. En 2016, les importations de soja en provenance des États-Unis ont repris de plus belle et, en 2017 et en 2018, le pays a fourni l'essentiel d'entre elles. En revanche, les livraisons de tourteau de soja ont diminué de manière régulière, jusqu'à cesser totalement en 2018 – l'Argentine et le Brésil étant devenus les principaux fournisseurs de Cuba. En 2018, les livraisons d'huile de soja en provenance des États-Unis sont restées faibles et irrégulières. Il semblerait que le Brésil et la Fédération de Russie soient désormais les principaux fournisseurs de l'île.

### **Sucre brut**

En 2017-2018, après huit saisons consécutives de croissance, la production de sucre brut à Cuba a diminué de 42 % par rapport à 2016-2017, tombant à 1,1 million de tonnes, soit le niveau le plus bas jamais enregistré. Cette chute brutale est due aux dégâts importants que l'ouragan Irma a infligés aux récoltes lors de son passage sur l'île en 2017. Selon les premières prévisions pour 2018-2019, la production de sucre pourrait atteindre 1,5 million de tonnes, ce qui représenterait un rebond de 43 % par rapport à la saison précédente. La consommation de sucre, en revanche, est restée relativement stable : 0,6 million de tonnes – un chiffre qui, conjugué à une baisse de la production nationale en 2017-2018, a conduit Cuba à augmenter ses importations de sucre en provenance du marché mondial (principalement du Brésil, des Pays-Bas et, pour la première fois, de France). Pendant de nombreuses années, le sous-secteur national du sucre a été géré par un système complexe, composé d'un mécanisme de soutien des prix, de limites de production et de restrictions à l'importation visant à maintenir des prix élevés pour cette denrée. Malgré un certain nombre de tentatives de réforme de ce sous-secteur au fil des ans, les législateurs ont laissé le système en place pour protéger les producteurs et les transformateurs de sucre. En juillet 2018, une nouvelle Constitution a été approuvée. S'inscrivant dans le cadre d'un objectif ambitieux visant à renforcer l'économie cubaine, elle contient des dispositions pour faciliter les investissements directs étrangers dans le pays, et notamment les investissements destinés à l'industrie sucrière.

### **Viande**

La production totale de viande a augmenté de 2,2 % à Cuba en 2018, atteignant 378 000 tonnes. La croissance d'une année sur l'autre a été nettement inférieure à celle enregistrée en 2017, qui était de 5,2 %. Le porc est la viande la plus importante à Cuba, devant les viandes de bœuf et de volaille. Pourtant, le secteur n'a progressé que de 1,5 % en 2018. En 2017, Cuba a importé 347 000 tonnes de viande, principalement de la viande de volaille, dont une part importante provenait des États-Unis. Le coût élevé des importations d'aliments pour animaux et d'autres intrants agricoles, y compris les produits pharmaceutiques vétérinaires issus de marchés éloignés, qui ne sont pas nécessairement les moins chers ou les plus pratiques, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la production locale de viande pour satisfaire aux exigences nationales. En outre, il est désormais difficile d'accéder aux technologies de production modernes dont le secteur a besoin, notamment les machines agricoles et les pièces de rechange. Malgré l'inflexion récente de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, l'accès limité aux ressources financières et aux moyens technologiques nuit à l'amélioration de la productivité et au développement des infrastructures.

### **Produits laitiers**

On estime que Cuba a produit 530 000 tonnes de lait en 2018, soit 2,1 % de moins qu'en 2017. Puisque cette production n'aurait pu satisfaire les besoins nationaux en produits laitiers, Cuba a importé environ 450 000 tonnes (en équivalents lait) de produits de ce type en 2018 – principalement du lait en poudre provenant de

fournisseurs situés en Europe, en Amérique latine et en Océanie, notamment en Nouvelle-Zélande. Cuba a dépensé plus de 400 millions de dollars rien que pour le lait en poudre, soit 20 % du montant total des dépenses en devises étrangères. Le développement du secteur laitier occupe donc toujours une place prioritaire dans les efforts que le Gouvernement déploie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce secteur continue toutefois de rencontrer de nombreuses difficultés, dont la taille limitée du cheptel, le coût élevé de l'alimentation du bétail et l'accès restreint au carburant et au matériel de transport.

### **Produits de la pêche**

Les produits de la pêche sont importants pour la sécurité alimentaire à Cuba, en tant que source d'alimentation et du fait des recettes générées par leur exportation. En 2016, la production liée aux pêches de capture s'élevait à 23 540 tonnes, ce qui représentait une baisse de 8 % par rapport à 2015 et de plus de 90 % par rapport à 1986, date à laquelle le pays pratiquait aussi la pêche en eaux lointaines. Les possibilités de développer les pêches de capture sont limitées et passent essentiellement par l'adoption d'une méthode de gestion axée sur la reconstitution des stocks halieutiques potentiellement mis en danger par la surpêche. Les meilleures perspectives de développement proviennent de l'aquaculture, secteur qui a connu des fluctuations ces dernières années et qui représentait 29 200 tonnes en 2016 (9 % de moins qu'en 2015). Cuba exporte presque uniquement des produits de la pêche à forte valeur, tels que des crevettes et homards congelés, qui sont très demandés sur le marché international. Toutefois, le blocus empêche l'île d'accéder au vaste marché des États-Unis, premier importateur mondial de poisson et de produits de la pêche. Le pays exporte de ce fait vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. En outre, de 2012 à 2014, la crise économique qui a touché certains marchés a eu des effets négatifs sur la demande et a entraîné une baisse des exportations. En 2016, grâce à une augmentation de la demande, les exportations ont atteint environ 69 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2015, mais également une baisse de 21 % par rapport à 2007 et de 29 % par rapport à 1997. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont augmenté de 3 % en 2016 par rapport à l'année précédente, atteignant environ 43 millions de dollars.

### **Foresterie**

Le préjudice économique occasionné par le blocus, estimé à 13 300 000 dollars, est lié aux importations de bois. À Cuba, la plus grande partie du matériel d'extraction et de la technologie en usage dans les scieries provient des États-Unis et est à présent obsolète. Le manque de pièces et d'accessoires pour le matériel entraîne un blocage et des pertes dans la production.

### **Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

La FAO continue de fournir un appui à Cuba, notamment pour promouvoir le développement rural et la pêche, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. Elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines, entre autres, de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, et de l'environnement et des changements climatiques. Elle aide par ailleurs les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions s'inscrivant dans le cadre de conventions et

d'accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vols sont aussi touchées par le blocus.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO aide Cuba à participer à une activité qu'elle mène conjointement avec l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), qui vise à éradiquer la peste porcine classique sur cette île, en Haïti et en République dominicaine.

Une aide technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fournie à Cuba dans le cadre des initiatives régionales organisées au titre d'un projet financé par la Commission européenne. L'objectif de ce projet est d'appuyer les activités de renforcement des capacités menées dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ayant trait aux accords multilatéraux sur l'environnement, en vue de gérer les pesticides, d'éliminer ceux qui sont obsolètes, et de mener une lutte phytosanitaire respectueuse de l'environnement. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides périmés, de renforcer les procédures de déclaration de ces produits et d'améliorer la sensibilisation aux problèmes que les pesticides posent. Cuba participe aux ateliers organisés dans le cadre du projet.

Un appui stratégique et technique a été fourni pour actualiser la politique agricole nationale, l'accent ayant été mis sur le secteur laitier, dont les produits constituent l'une des composantes les plus importantes de la ration alimentaire et qui est un moteur économique majeur générant des emplois et des revenus dans les zones rurales. L'appui technique a notamment consisté à évaluer la productivité de différentes formes d'organisations industrielles et à aider le Gouvernement à formuler des recommandations en vue de renforcer l'industrie laitière nationale.

La FAO a accordé un appui et une assistance techniques à Cuba afin de l'aider à se doter des outils nécessaires pour mettre en place son système national d'information qui lui permettra d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La délégation cubaine participe régulièrement, dans le cadre de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de son groupe de travail intergouvernemental, à l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes relatives à ces ressources.

La FAO conseille également en matière de politiques agricoles, de politiques agroenvironnementales, d'emploi des jeunes en zone rurale et d'élaboration de programmes d'intensification durables. Elle se fonde pour cela sur ses projets pilotes relatifs aux chaînes de valeur des céréales, du lait et du bœuf. En outre, elle aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.

Soucieuse d'appuyer le développement des capacités et de pouvoir fournir des conseils pratiques fondés sur des données factuelles, la Division de l'économie du développement agricole de la FAO prévoit de mener une mission de coordination à Cuba, dont le thème sera le suivant : « Renforcer les politiques publiques pour améliorer les résultats des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle ». L'objectif de la mission est de mettre sur pied un projet visant à améliorer la capacité du pays à analyser et à formuler des politiques.

## **Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Du fait du blocus, la FAO rencontre des difficultés pour obtenir les équipements et fournitures dont elle a besoin pour offrir son aide technique, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés bien plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

Le blocus complique les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. Il occasionne divers problèmes : rejet de virements de la FAO pour des ventes à Cuba et impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises nord-américaines et de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement.

Le personnel de la FAO continue de pâtir des formalités bancaires longues et coûteuses.

Les effets négatifs du blocus qui frappent certains domaines où la FAO fournit une assistance technique et d'autres secteurs visés par son cadre de programmation du pays sont récapitulés ci-après.

Les pertes sont principalement dues à :

- a) Un calcul différent des prix sur les marchés d'importation ;
- b) Des surcoûts applicables à l'assurance fret ;
- c) Des frais supplémentaires liés au gel des avoirs ;
- d) Un préjudice monétaire ;
- e) Des préjudices liés à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis ;
- f) Une réorientation des exportations.

## **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

[Original : anglais]  
[11 avril 2019]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis près de 60 ans continue de causer un tort injustifiable au peuple cubain et d'entraver le développement économique du pays.

Le blocus nuit à la capacité du système éducatif à mettre largement et rapidement en œuvre le programme d'amélioration du système national d'éducation qui est en cours et qui consiste à moderniser les cursus et à réorganiser les processus institutionnels pour améliorer l'efficacité et la qualité. Ce processus d'amélioration requiert l'utilisation de nouveaux matériels pédagogiques, de nouveaux équipements de laboratoire et autres moyens pour lesquels les coûts d'importation sont considérablement alourdis en raison du blocus.

Plus précisément, dans l'enseignement supérieur, le blocus a élevé des barrières qui gênent l'accès de Cuba aux technologies et aux équipements nécessaires à l'approfondissement des connaissances et à la recherche scientifique. Sont notamment

visés les matériels de recherche, la diffusion et la rémunération adéquates des résultats, l'achat de fournitures, de ressources et d'instruments, ainsi que l'appui aux programmes d'études universitaires pour étudiants extérieurs qui favorisent le développement local. De même, le blocus fait obstacle aux échanges et à la collaboration entre les universités et centres de recherches de Cuba et ceux des États-Unis, alors que ces activités seraient très bénéfiques au progrès des connaissances scientifiques.

Le secteur de la culture est également touché, car ce blocus limite la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents artistiques cubains.

Malgré l'existence d'un marché avéré pour la musique cubaine aux États-Unis, les musiciens cubains promus par des agences artistiques cubaines ne peuvent pas véritablement en tirer profit et sont contraints de vendre leur musique sur des marchés où la demande est moindre. Les entraves aux opérations bancaires avec Cuba empêchent les transactions directes avec les États-Unis portant sur la vente de biens et services culturels, en particulier dans le domaine de la musique.

L'industrie musicale cubaine souffre encore de ne pas pouvoir accéder au matériel d'enregistrement et aux technologies les plus perfectionnées. La formation artistique, notamment dans le domaine de la musique, est limitée du fait des difficultés d'accès aux formations dispensées par les universités des États-Unis de renommée mondiale et du fait que l'achat d'instruments de musique nécessaires pour former de nouveaux talents est rendu plus onéreux par le blocus.

Le blocus se fait ressentir également au travers des difficultés d'achat de ressources bibliographiques récentes, de ressources pour la conservation du patrimoine culturel et d'équipements technologiques dernier cri lorsqu'ils sont protégés par des brevets américains.

Dans le domaine des télécommunications, il est difficile d'acheter du matériel, des équipements et des licences de logiciels ainsi que des marchandises et fournitures diverses en provenance des États-Unis ou auprès de tous fournisseurs qui commercialisent de tels produits quand ils sont protégés par des brevets américains.

Malgré les récents progrès dans l'introduction de la technologie 3G et la croissance du nombre de points d'accès au Wi-Fi à travers le pays, la disponibilité et la diversité des services Internet reste limitée à cause du blocus. Les fournisseurs d'accès à Internet qui souhaitent mettre leurs produits et services sur le marché cubain se heurtent aux restrictions dues aux sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis. De plus, certains sites Web et services Internet hébergés sur des serveurs situés aux États-Unis ne sont pas accessibles depuis Cuba.

Compte tenu du caractère extraterritorial du blocus, les mesures de répression financière qui empêchent ou entravent les transactions bancaires, même en devises autres que le dollar des États-Unis, tendent à se multiplier. Cela n'épargne pas les agences internationales qui, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont des bureaux à Cuba.

Les transferts d'argent depuis le siège de l'UNESCO à Paris ont souvent pâti des restrictions imposées par le Département du trésor des États-Unis aux banques réalisant des opérations avec des banques cubaines. Le bureau de l'UNESCO à Cuba a ainsi subi des retards dans la mise à disposition de fonds qui l'ont empêché d'honorer en temps voulu ses engagements financiers.

Ces circonstances restreignent aussi les opérations financières que peuvent effectuer les membres du personnel local et international de l'UNESCO à titre personnel. Les fonctionnaires recrutés localement rencontrent par exemple des difficultés pour faire des virements entre des comptes personnels auprès de banques

ou d'établissements de crédit basés aux États-Unis, comme la United Nations Federal Credit Union, et leurs comptes à Cuba. De plus, les membres du personnel international ne peuvent pas percevoir leur salaire sur leur compte bancaire personnel et rencontrent en général des difficultés pour réaliser des paiements en ligne avec leurs cartes de crédit. Cela est particulièrement gênant dans la mesure où les membres du personnel de l'UNESCO à Cuba ne peuvent pas utiliser les comptes qu'ils détiennent auprès de banques cubaines pour réserver ou payer des billets d'avion, des chambres d'hôtel et autres services connexes, que ce soit pour des voyages personnels ou des missions officielles à l'étranger.

Dans l'impossibilité d'accéder au marché des États-Unis, le bureau de Cuba est obligé de faire face à des dépenses de fret élevées puisqu'il doit importer ce dont il a besoin de pays plus éloignés.

Les sociétés basées aux États-Unis qui fournissent des technologies de l'information et avec lesquelles l'UNESCO a signé des contrats de fourniture mondiaux sont obligées de demander des permis spéciaux au Département du trésor des États-Unis pour exporter leurs produits vers le bureau de Cuba. Ces permis sont délivrés à la condition que les biens concernés ne soient pas cédés à une entité nationale. Cela a des répercussions sur l'exécution des projets de collaboration de l'UNESCO au niveau local, en augmentant les coûts d'achat et en l'empêchant de bénéficier de services après-vente et de garanties commerciales plus avantageuses.

Le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et aux Caraïbes continue de prendre des mesures supplémentaires pour effectuer les opérations financières à l'appui de ses programmes, souvent en ayant recours à des banques situées dans des pays tiers, ce qui alourdit le montant des frais bancaires et la charge administrative. Dans certains cas, il en est résulté des retards dans les opérations financières avec des institutions ou des prestataires de services cubains du fait que ceux-ci figuraient sur la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés établie par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ou sur d'autres listes de sanctions ou de pays touchés. La liste élargie, mise à jour par le Département d'État, des établissements cubains avec lesquels les personnes et entreprises relevant de la juridiction des États-Unis ont interdiction de réaliser toute opération financière directe contient déjà plus de deux cents noms (entités et leurs filiales), et toute opération à laquelle sont partie lesdites entités est soumise à des restrictions supplémentaires.

La fermeture, initialement pour une durée indéterminée puis finalement définitive, de la Direction de la citoyenneté et des services d'immigration à Cuba (United States Citizenship and Immigration Services) complique les demandes de visa des fonctionnaires du bureau de l'UNESCO qui, dans le cadre de leur mission, doivent se rendre aux États-Unis ou dans d'autres pays pour lesquels transiter par les États-Unis pourrait être moins coûteux et moins long, et cela entraîne une augmentation des coûts liée aux déplacements vers des pays tiers que doivent entreprendre ces fonctionnaires.

En ce qui concerne l'assurance maladie, les fonctionnaires de l'UNESCO sont directement touchés, étant donné que de nombreuses compagnies d'assurance maladie ne peuvent pas travailler directement avec les prestataires de services de santé cubains en raison des restrictions imposées par le blocus, de sorte qu'il est difficile d'offrir des services de santé au personnel du bureau cubain.

L'entrée en vigueur du titre III de la loi Helms-Burton, ou Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), durcit les conditions générales du blocus en ouvrant la porte à une multitude de procédures judiciaires impliquant des biens confisqués à Cuba à des citoyens et entreprises des États-Unis

ainsi qu'à des citoyens cubains nationalisés américains. Ces biens sont aujourd'hui des écoles, des centres culturels ou autres institutions.

## **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

[Original : anglais]

[27 mars 2019]

À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir les investissements étrangers directs et nouer des alliances stratégiques afin de renforcer les capacités industrielles et la compétitivité du pays dans les secteurs industriels prioritaires grâce à la mise en œuvre d'un programme de pays.

Celui-ci repose sur trois objectifs principaux, à savoir : a) améliorer la conjoncture et renforcer la viabilité des entreprises ; b) améliorer la compétitivité de l'industrie ; et c) attirer les investissements étrangers. Le programme de pays compte divers projets touchant à des secteurs stratégiques pour le développement social et économique de Cuba, tels que la politique industrielle, l'utilisation des énergies renouvelables, l'industrie des produits frais ou encore la gestion intégrée des ressources hydrauliques.

Un budget quadriennal de 50 millions d'euros a été prévu à titre provisoire pour financer la mise en œuvre du programme. Toutefois, en raison des difficultés à mobiliser des fonds et à nouer des partenariats causées par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, l'ONUDI n'est pas parvenue à réaliser les objectifs pourtant nécessaires prévus par le programme de pays.

L'ONUDI œuvre toutefois actuellement à la réalisation de trois projets, à l'aide d'un budget de 6,3 millions de dollars, et les négociations portant sur le financement de deux nouvelles initiatives pour un budget triennal de 6 millions de dollars en sont à un stade avancé.

L'ONUDI est convaincue qu'en l'absence des restrictions imposées par le blocus, les efforts menés au niveau interrégional pour promouvoir l'investissement étranger direct, l'un des éléments clefs des travaux de l'ONUDI dans le cadre des programmes de partenariat pays, se seraient traduits par des résultats plus probants.

## **Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

[Original : anglais]

[30 avril 2019]

Cuba n'a pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et n'est donc pas membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Le 18 juin 2015, la Commission préparatoire lui a accordé le statut d'observateur, qui lui permet d'assister aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires, sans toutefois lui donner le droit de participer à la prise de décisions. En tant qu'État non signataire, Cuba ne reçoit ni matériel ni assistance technique pour la création d'un centre national de données qui lui permettrait d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international ; le pays ne participe pas non plus aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire. En conséquence, s'agissant de la résolution [73/8](#) de

l'Assemblée générale des Nations Unies, le blocus n'a pas eu d'incidence sur la mise en œuvre des projets de l'organisation.

## **Organisation internationale de protection civile**

[Original : anglais]

[11 juin 2019]

L'Organisation internationale de protection civile réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour traiter des questions relatives au blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Elle se félicite dès lors de l'examen constructif auquel a donné lieu la résolution 73/8 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La République de Cuba est devenue membre à part entière de l'Organisation internationale de protection civile le 18 décembre 2014. Ses besoins sont considérables en ce qui concerne les quatre étapes de la gestion des catastrophes : prévention, préparation, intervention et relèvement. C'est pourquoi, dans l'optique de remplir ses obligations envers ses États membres, l'Organisation internationale de protection civile prête à Cuba une assistance technique sur différents aspects de la protection civile, par le transfert de matériel et de technologies et par une aide à la formation dans ce domaine.

## **Organisation internationale du Travail**

[Original : anglais]

[4 avril 2019]

Le blocus continue de peser de façon indirecte et même directe sur les perspectives de développement économique et donc sur la création d'emplois et le travail décent. Parmi ses effets, il convient de citer les quelques exemples suivants :

- Les restrictions inutiles imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les ménages afin de satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement ;
- Les restrictions imposées au commerce et aux opérations financières continuent de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois, un travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'obtention de fonds ;
- Les restrictions au transfert de technologies engendrent des difficultés supplémentaires pour le développement des entreprises et le développement économique et social.

Les répercussions directes et indirectes du blocus sur l'économie et le peuple cubains touchent certes les entreprises, mais surtout les travailleurs et la population dans son ensemble. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'inquiète tout particulièrement de ses effets sur les enfants, les travailleurs et les personnes âgées. La levée du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif et de création d'emplois, ainsi que de nouvelles perspectives professionnelles.

Membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, Cuba participera activement à la cent huitième Conférence internationale du Travail, qui se déroulera du 10 au 21 juin 2019. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

## **Organisation internationale pour les migrations**

[Original : anglais]  
[30 avril 2019]

Cuba est devenue membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) lors du 108<sup>e</sup> Conseil de l'Organisation en 2017.

Toutefois, comme indiqué dans le précédent rapport, l'OIM collaborait déjà avec Cuba avant de l'admettre parmi ses membres. Elle a par exemple aidé les autorités cubaines après le passage de l'ouragan Matthew en 2016 et de l'ouragan Irma en 2017 en distribuant des articles de secours non alimentaires aux populations touchées. L'intervention humanitaire a été compliquée par des problèmes de paiement des fournisseurs, la section responsable de la conformité au sein du Bureau du contrôle des avoirs étrangers ayant ralenti la procédure en demandant à l'OIM de fournir le détail des achats et des pièces justificatives.

Cuba a activement participé au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et, depuis six ans, le Gouvernement cubain envoie des participants au Cours interaméricain sur les migrations internationales à Mar del Plata (Argentine).

L'OIM participe actuellement aux opérations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2020-2024 et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2019, l'OIM a commencé à travailler avec le Ministère de l'intérieur cubain sur un nouveau projet relatif à la gestion des migrations, dont le budget s'élève à 200 000 dollars.

En mars 2019, l'OIM a reçu 205 729 dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence pour fournir une aide humanitaire d'urgence aux familles qui étaient logées dans des installations publiques ou chez des parents ou amis depuis le passage d'une tornade dans la capitale cubaine en début d'année. Le projet devrait permettre d'aider 3 800 personnes, soit 950 ménages, ce qui représente 38 % des personnes évacuées.

Le bureau de l'OIM à Cuba prend également une part active aux travaux de l'Équipe technique de secours d'urgence des Nations Unies, un groupe de professionnels du système des Nations Unies qui aide l'équipe de pays des Nations Unies à se préparer et à intervenir en cas d'urgence.

En outre, l'OIM continue de fournir des services d'aide au rapatriement volontaire aux ressortissants cubains et aux migrants cubains bloqués, et d'aider les réfugiés à se réinstaller.

## Organisation maritime internationale

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de coopération technique que propose l'Organisation (soit les programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et les programmes mondiaux, le cas échéant).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 1980, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'OMI fournit à l'Amérique latine une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, qui sont révisées tous les cinq ans, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, certains aspects de la formation, et la protection du milieu marin, dans le cadre de stratégies régionales. De nombreuses activités de formation ont été organisées en coopération avec l'OMI. Dans ce contexte et conformément aux politiques de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par l'intermédiaire du Réseau, en application du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de celui-ci. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine, un centre d'activités établi à Curaçao, qui vise à aider les pays des Caraïbes à prévenir les pollutions accidentelles graves en milieu marin et à y remédier.

L'OMI n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour exécuter les activités des projets susmentionnés.

## Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]

[10 avril 2019]

Dans le cadre des activités du bureau régional des Amériques de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les représentants de Cuba participent très souvent aux réunions, aux cours et aux ateliers, aux échanges de données météorologiques et hydrologiques et aux projets concernant la région des Caraïbes. En 2018, l'OMM n'a pas rencontré de problème ni d'obstacle à la collaboration scientifique régionale en ce qui concerne Cuba.

## Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]

[25 avril 2019]

Du fait du blocus, les faits décrits ci-dessous ont été observés à Cuba. Ils freinent les progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et perturbent directement son développement technologique, social et économique.

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation plus spécialisée qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions empêchent notamment les spécialistes de se former à certains aspects de la gestion des droits de propriété intellectuelle et de la gestion des offices de la propriété intellectuelle, et d'apprendre des expériences réussies en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie.

Les restrictions relatives à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les restrictions relatives au réseau de télécommunication empêchent la diffusion à grande échelle sur le territoire cubain des supports d'enseignement à distance proposés par l'OMPI, bien que les autorités locales s'attachent à encourager une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelon national. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut, car la majeure partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible.

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit et fait également obstacle à l'accès aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier le problème de l'accès aux bases de données disponibles seulement sur Internet, telles que Patentscope (sur les brevets) et Global Brand Database, freine la recherche technologique et entrave d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine, des biotechnologies et des nanotechnologies. Par ailleurs, elle restreint les possibilités d'étude du comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

Il est également plus compliqué de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives relatives aux procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que Cuba soit équipée sur le plan administratif pour accomplir ces tâches, grâce à la présence de nombreuses antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI,

puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces.

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements que Cuba effectue à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent être faits en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements effectués par l'OMPI et destinés à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques américaines entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Les incidences financières du blocus s'étendent également au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Un certain nombre de banques nationales ne peuvent ni recevoir de dépôts de la société de gestion collective des auteurs de Cuba ni lui en envoyer. En outre, il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par une représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

## **Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé**

[Original : anglais]  
[18 juin 2019]

Le 16 juin 2017, le Gouvernement des États-Unis a publié un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba et sur les mesures qu'il devait prendre pour la mettre en œuvre. Ce mémorandum a remplacé la directive présidentielle de 2016 sur la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba.

En mars 2019, le Gouvernement des États-Unis a annoncé que les citoyens cubains en séjour aux États-Unis pour des visites familiales, des consultations médicales, des visites touristiques ou des achats se verraient désormais délivrer des visas à entrée unique valables trois mois au maximum.

### **Incidences du blocus sur la population, le secteur de la santé et la santé des personnes**

La santé est une priorité absolue pour le Gouvernement cubain. Les résultats et les indicateurs de santé du pays sont comparables à ceux des pays développés. Les ressources publiques allouées à la santé dépassent 10 % du produit intérieur brut.

Afin de répertorier et de suivre les incidences du blocus sur le secteur de la santé, le Ministère de la santé publique de Cuba rencontre l'ensemble des institutions nationales chargées de recueillir des informations et de faire rapport à ce sujet (hôpitaux et instituts de recherche), ainsi que des unités provinciales et groupes nationaux travaillant dans différents domaines.

Le Ministère a créé des comités permanents, dont font partie les directeurs de chacun de ces établissements et institutions de santé, pour étudier les effets du blocus.

Différents bureaux veillent à la qualité des informations et tiennent des réunions de suivi à cette fin, en application des dispositions du Décret n° 290 du Conseil des ministres, en date du 29 mars 2012, et de la loi n° 80 sur la réaffirmation de la dignité et de la souveraineté de Cuba, en date du 24 décembre 1996.

Aux fins du respect de ces lois et réglementations nationales, le Gouvernement cubain considère que les pertes dues au blocus sont celles qui résultent de l'application de mesures extraterritoriales et de pressions politiques ou autres exercées par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher Cuba d'effectuer des opérations commerciales et des transactions économiques liées à des projets de collaboration et à des investissements financiers, et celles qui entravent l'accès aux technologies ou aux connaissances et nuisent, entre autres, à la production et aux services.

Les conséquences du blocus observées durant la période considérée peuvent se résumer comme suit :

- Charge financière supplémentaire due à l'impossibilité de se procurer des fournitures, du matériel et des médicaments directement auprès des États-Unis ;
- Retards dans le développement de la cybersanté et de la télémédecine en raison des difficultés d'accès à une technologie financièrement abordable ;
- Incapacité d'obtenir des prêts de développement auprès de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement ;
- Accès limités aux dons philanthropiques de la société civile des États-Unis et d'autres pays ;
- Possibilités de recherche et de publications scientifiques limitées, les scientifiques cubains ne pouvant pas participer à certains projets de recherche menés dans plusieurs centres.

### **Conséquences du blocus sur la coopération technique avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation panaméricaine de la santé**

Le blocus a une incidence sur le coût des opérations de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS) ainsi que sur l'efficacité de leurs procédures d'approvisionnement, sur la participation de ressortissants cubains aux réunions internationales, sur les coûts liés à la tenue de réunions internationales à Cuba et sur la participation de Cuba à des discussions et à des plateformes de formation virtuelles.

Les restrictions liées au blocus affectent toutes les transactions bancaires entre le Bureau régional des Amériques de l'OMS/OPS et le bureau de pays à Cuba. Par conséquent, le bureau de pays n'est pas en mesure de rapatrier facilement les fonds vers le bureau régional, ce qui cause leur accumulation dans un compte en dollars à Cuba. Ce compte ne rapporte pas d'intérêts, ce qui entraîne d'autres pertes importantes pour l'OMS/OPS.

Les mécanismes d'achat de médicaments et de technologie ne peuvent fonctionner efficacement sans certaines licences qui doivent être accordées par le Département du Trésor des États-Unis, ce qui peut prendre plusieurs mois. Les fournisseurs internationaux potentiels ont donc peu d'intérêt à s'engager, compte tenu des dépenses connexes, du temps requis pour effectuer les transactions et de la modestie du marché cubain. En cas d'urgence, les médicaments et les fournitures de secours doivent être acheminés depuis l'Europe, ce qui entraîne des coûts et des délais de transport supplémentaires et limite l'efficacité de l'intervention.

Les exigences et les procédures spéciales en matière de visas limitent la participation des experts cubains de la santé publique aux réunions organisées aux États-Unis et ont une incidence sur le prix des billets d'avion.

Les restrictions imposées par les États-Unis aux cartes de crédit délivrées à Cuba empêchent les ressortissants cubains d'effectuer des réservations d'hôtel aux États-Unis. En outre, les fonctionnaires internationaux ne peuvent pas utiliser de cartes de crédit délivrées par des banques des États-Unis pour régler leur note d'hôtel à Cuba.

L'impossibilité d'importer des produits à prix abordables depuis les États-Unis et la nécessité d'importer du matériel depuis l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie ont aussi une forte incidence sur le coût des manifestations organisées par l'OMS/OPS à Cuba.

Le fait qu'il n'est pas possible d'utiliser les plateformes de partage des connaissances en ligne nuit également à l'efficacité des activités de l'OMS/OPS et d'autres bureaux de pays, ainsi qu'à la coopération avec les 10 centres collaborateurs de l'OMS/OPS situés à Cuba.

## Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]  
[24 avril 2019]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (1994). Le préambule de cet Accord prévoit que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient notamment être orientés vers le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi, conformément à l'objectif de développement durable, d'une manière qui soit compatible avec les besoins et préoccupations des membres à différents niveaux de développement. Il souligne également la nécessité d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Le problème mentionné dans la résolution 73/8 de l'Assemblée générale a été soulevé dans le contexte de l'examen de la politique commerciale des États-Unis que l'OMC a mené en 2018. Le rapport préparé par le secrétariat de l'OMC<sup>15</sup> dans le cadre de cet examen contient plusieurs références aux mesures frappant Cuba. En outre, le problème a été abordé oralement lors de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC, les 17 et 19 décembre 2018, qui était consacrée audit examen de la politique commerciale des États-Unis.

Dans son rapport, le secrétariat de l'OMC mentionne que, au cours de la période considérée (2016-2018), et à la suite de l'adoption, le 16 juin 2017, du mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique américaine à l'égard de Cuba, les États-Unis ont durci les sanctions qu'ils imposaient à l'île. Lors de la réunion de l'Organe en décembre 2018<sup>16</sup>, Cuba a déclaré que le blocus, dont les incidences extraterritoriales étaient désormais plus vastes, avait été renforcé à la fois sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral. Les États-Unis ont affirmé que le blocus commercial qu'ils imposaient à Cuba était parfaitement conforme aux obligations qui leur incombent en vertu des accords commerciaux internationaux qu'ils avaient signés. Ils ont également indiqué qu'ils considéraient que le blocus était une question bilatérale.

<sup>15</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/S/382.

<sup>16</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/TPR/M/382/Add.1.

Le problème a également été évoqué dans le rapport annuel que Cuba a présenté à l'OMC le 28 novembre 2018<sup>17</sup> au sujet d'une prorogation de la dérogation qui avait été accordée en vertu de la décision du 12 décembre 2016<sup>18</sup>. À l'origine, cette dérogation avait été octroyée en vertu de la décision du 14 octobre 1996<sup>19</sup>, dans le cadre du paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Dans son rapport annuel, Cuba mentionne, entre autres, que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis continue d'être appliqué de manière rigoureuse, et que le champ d'application de la législation sur laquelle repose ce blocus a été élargi par de nouvelles réglementations en 2017. Cuba fait également valoir qu'elle se heurte à des difficultés et des coûts supplémentaires lorsqu'elle souhaite mener des opérations commerciales, et ce en raison des nouvelles mesures frappant le domaine financier. D'une manière générale, le blocus économique, commercial et financier est décrit comme l'un des principaux obstacles au développement à Cuba.

## Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]  
[24 mai 2019]

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba persiste, y compris les restrictions visant les voyages des citoyens des États-Unis à destination de Cuba, ce qui a une incidence directe sur le tourisme cubain.

La nouvelle réglementation imposée par les départements d'État, du Trésor et du commerce des États-Unis, publiée le 8 novembre 2017, durcit les mesures relatives au blocus figurant dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale intitulé « Strengthening the policy of the United States toward Cuba » (Renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba), signé par le Président Donald Trump le 16 juin 2017. Ce durcissement des mesures, ajouté à la réduction du nombre de diplomates américains à Cuba, a d'autant plus mis à mal le commerce et le tourisme à Cuba.

Parmi les autres règlements imposés par le Département d'État des États-Unis figure la décision d'élargir la liste des entités associées à Cuba interdites aux citoyens des États-Unis, dont bon nombre relèvent du secteur du tourisme, ce qui porte atteinte aux droits économiques des citoyens, limite la capacité de développer l'activité commerciale et empêche le développement de l'économie cubaine et, partant, entrave les conditions de vie de la population de l'île.

Selon le dernier Baromètre du tourisme mondial de l'OMT, les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 5,6 % dans le monde en 2018, alors que la sous-région des Caraïbes a enregistré une baisse de 1,8 %. L'Organisation du tourisme des Caraïbes a signalé qu'en 2018, les pays des Caraïbes avaient accueilli 29,9 millions de voyageurs, soit le deuxième bilan le plus élevé après les 30,6 millions enregistrés en 2017, malgré la diminution des arrivées causées par les deux ouragans dévastateurs qui ont frappé cette année-là. Les touristes qui se rendent dans les Caraïbes continuent de venir en majorité des États-Unis, avec 13,9 millions de visites en provenance de ce pays, soit 46,5 % du nombre total de visiteurs.

<sup>17</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/1043.

<sup>18</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/1003.

<sup>19</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, document WT/L/182.

D'avril 2018 à mars 2019, le nombre de visiteurs arrivés à Cuba par voie aérienne (qui passent la nuit et assurent un revenu plus élevé à destination) a diminué par rapport à l'année précédente, surtout en provenance des États-Unis : Cuba en a accueilli 103 161 de moins qu'en 2017, soit une baisse de 28,6 %.

En ce qui concerne la promotion du tourisme, Cuba n'a pas accès aux agences de publicité ou à d'autres moyens de promotion aux États-Unis. De plus, les agences de voyages américaines ne sont pas autorisées à faire valoir Cuba comme destination, ce qui limite la visibilité du pays.

Les mesures de blocus touchant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit provenant des États-Unis pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques continuent de nuire aux activités touristiques de l'île, en particulier à cause du surcoût qu'entraîne le déplacement des fournisseurs, qui fait augmenter les frais de transport et d'assurance en raison des longues distances que doivent couvrir les centres d'approvisionnement, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement des États-Unis sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise.

Les entreprises cubaines de tourisme ont dû supporter les coûts supplémentaires liés à l'importation de produits très demandés par les touristes, qu'il leur a fallu se procurer auprès de pays tiers. Par exemple, des produits tels que des denrées alimentaires, du matériel spécial de tourisme, des produits technologiques, du matériel électrique, de l'outillage en général, du matériel informatique et des matériaux de construction sont fabriqués aux États-Unis mais doivent, à cause du blocus, être achetés à des pays tiers.

Entre avril 2018 et mars 2019, le tourisme national et international à Cuba a continué de connaître de graves carences, dont le montant est estimé à 1,4 milliard de dollars, à cause du blocus économique, commercial et financier imposé à l'île par le Gouvernement des États-Unis dans des domaines importants liés à des opérations et services logistiques essentiels pour le secteur du tourisme.

## **Programme alimentaire mondial**

[Original : anglais]  
[15 mars 2019]

Au cours des 50 dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté. Cuba est l'un des pays à avoir réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la soixante-treizième place dans l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 1990, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles – notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays –, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire.

En 2011, le Gouvernement cubain a amorcé un processus visant à accroître l'efficacité économique, réduire les coûts et assurer la viabilité des programmes de protection sociale. Cette initiative est motivée par la volonté du Gouvernement de faire en sorte que tous les Cubains bénéficient d'une protection. À cette fin, la sécurité alimentaire a été considérée comme une priorité nationale et l'accent a été mis sur le volet alimentaire des systèmes de protection sociale, la décentralisation de la prise des décisions touchant les ressources alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valorisation et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition. En 2015, l'agence y a lancé son premier programme de pays quadriennal. En 2018, le PAM a engagé des actions dans le cadre de son nouveau plan stratégique de pays provisoire de transition pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le PAM apporte une aide aux cinq provinces orientales (Granma, Guantánamo, Holguín, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont frappées régulièrement par la sécheresse et des pluies torrentielles et, parfois, par des tremblements de terre. Il est également présent dans les provinces de Pinar del Río et Matanzas dans l'ouest du pays, qui sont exposées à des cyclones tropicaux ayant de graves incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ses activités sont conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à Cuba pour la période 2014-2019, qui définit la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme l'un des quatre piliers de la coopération de l'ONU avec ce pays. Le programme de pays en cours à Cuba porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à passer à des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables grâce à la réalisation des cinq objectifs principaux énumérés ci-après :

- a) Fournir une aide alimentaire aux personnes vulnérables bénéficiant de programmes de protection sociale alimentaire, et proposer une assistance technique et des services de formation aux experts et aux décideurs prenant part à ces programmes ;
- b) Fournir une aide alimentaire inconditionnelle aux personnes victimes d'une catastrophe en puisant dans les stocks alimentaires prépositionnés, de façon à en assurer la livraison rapide ;
- c) Fournir des aliments spécialement nutritifs aux personnes vulnérables et proposer une assistance technique et des services de formation aux experts et aux décideurs des institutions nationales et locales prenant part aux programmes de nutrition ;
- d) Proposer des services de formation, du matériel et un appui technique aux petits exploitants agricoles, aux commerçants et aux autres parties prenantes des chaînes de valeur alimentaires ;
- e) Fournir des services de formation et une assistance technique aux décideurs et aux petits exploitants agricoles, de façon à renforcer la gestion et la réduction des risques.

### **Incidences du blocus imposé par les États-Unis**

Le blocus a encore eu des répercussions négatives sur l'économie du pays et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial tout au long de 2018. Le

coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine. Conséquence de ces restrictions, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui oblige le Gouvernement à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour mener à bien ses programmes de sécurité alimentaire. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement à ses projets et au fonctionnement de son bureau.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi rallongés du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. En raison du blocus, les navires sont contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba, étant donné que les fournisseurs, régionaux ou non, ont souvent interdiction de vendre directement leurs produits à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel et autres équipements spécialisés destinés aux projets, le matériel et les fournitures de bureau, le matériel informatique et les pièces de rechange destinées aux véhicules, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du PNUD, peuvent également être soumis à ces restrictions.

## **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

[Original : anglais]

[3 avril 2019]

Du point de vue de l'environnement, le blocus imposé par les États-Unis à Cuba est préjudiciable non seulement à ce pays des Caraïbes, mais aussi à la sous-région et aux États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans les zones sensibles des Caraïbes est fragmentaire et incomplète, et pâtit de l'absence de stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région qui sont financés par les États-Unis. Non seulement cette situation empêche Cuba de bénéficier des projets en question, mais elle désavantage toute la sous-région des Caraïbes, qui ne peut faire l'objet d'une approche globale.

Le blocus a également des répercussions non négligeables sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis. Il empêche la mise en œuvre de stratégies communes permettant la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles de Cuba et des États-Unis, et il est

impossible de progresser sensiblement sur ce dossier en l'absence de dialogue et d'accord entre les deux Gouvernements au sujet de leurs écosystèmes communs.

Une grande partie des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui vise notamment à assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et l'assistance technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment au moyen d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités et d'ateliers. Le maintien du blocus se traduit donc par des occasions manquées sur le plan de la coopération environnementale régionale.

Lorsque l'on travaille à Cuba, il est souvent nécessaire de trouver des solutions technologiques de substitution, comme pour le système d'information géographique servant à la collecte et à l'analyse de données spatiales recueillies par télédétection, qui est nécessaire pour certaines activités et certains projets. Au vu des restrictions commerciales existantes, les fournisseurs courants n'ont pas la possibilité de livrer certains produits et services à Cuba, ce qui limite les alternatives en termes de logiciels.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a également une incidence sur les activités menées par le PNUE. Des choses aussi simples que, par exemple, le versement par Cuba de sa contribution financière au Programme, sont compromises du fait que, bien souvent, les banques bloquent les virements et les opérations effectuées sur des fonds provenant de ce pays. Or, la contribution financière de Cuba est importante pour appuyer la réalisation du programme de travail.

De la même façon, le Fonds pour l'environnement mondial, qui souhaite mener un projet à Cuba et qui est prêt à mettre en place un certain nombre de mesures, rencontre des difficultés pour y envoyer des fonds. Ceux-ci doivent alors être envoyés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui engendre des frais supplémentaires. Des fonds qui auraient pu servir à financer des projets sont ainsi utilisés pour couvrir ces frais. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement a déclaré qu'en raison de ces difficultés, le projet ne fera l'objet d'aucune procédure de passation de marché d'aucune sorte, ce qui complique sa mise en œuvre.

Le blocus entraîne également les problèmes suivants :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés.

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies vertes. L'objectif est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone, et d'optimiser l'utilisation des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette entreprise. Il en va de même pour d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composants fournis par des entreprises américaines ou leurs filiales.

c) En raison de son accès limité aux technologies sans mercure, Cuba risque d'éprouver des difficultés à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention de Minamata sur le mercure, ainsi qu'à éliminer progressivement les

produits contenant du mercure tels que les amalgames dentaires, et cela aura pour effet des rejets de mercure non contrôlés, qui ont des répercussions à l'échelle régionale et mondiale.

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions en matière de voyage et les participants sont contraints d'emprunter des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs, ce qui entraîne un surcoût de plusieurs milliers de dollars. En outre, les indemnités journalières de subsistance ne peuvent être versées par virements bancaires en raison des restrictions financières en vigueur. De même, les problèmes de traitement des opérations financières et de connexion à Internet compliquent la participation du personnel du PNUE à des missions à Cuba.

e) Le blocus limite aussi l'accès de Cuba aux travaux publiés par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi que l'accès par Internet aux institutions et sociétés spécialisées américaines. Ainsi les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains ne peuvent pas s'informer des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement, ce qui nuit à leur capacité à mettre au point des écotecnologies salutaires.

f) Les restrictions en matière de connectivité limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une connexion constante à Internet. Il y a un problème important de connectivité écologique entre les États-Unis et Cuba pour ce qui est des oiseaux migrateurs et de plusieurs espèces marines. Environ 200 espèces d'oiseaux migrateurs qui se reproduisent en Amérique du Nord font escale à Cuba ou y passent l'hiver, et des espèces marines telles que les vivaneaux et les mérus ont une zone de frai dans le nord de la province de Pinar del Río à Cuba. Cuba exporte la majeure partie des alevins issus de cette zone de frai vers la Floride, secteur des États-Unis où l'on pêche le plus ces espèces pour le loisir. Les restrictions imposées par le blocus empêchent une collaboration fluide et efficace entre les défenseurs de l'environnement et agences de protection de la biodiversité de Cuba et des États-Unis qui permettrait de protéger efficacement ces processus de connectivité.

g) Le blocus a également pour effet de limiter la bande passante de Cuba, ce qui complique la participation des Cubains aux sites de conférences en ligne et aux plateformes de webinaires et donc aux réunions et séances de formation virtuelles, qui sont pourtant de plus en plus fréquentes dans la mesure où elles permettent de réduire les frais de déplacement et autres dépenses.

h) Situés dans une région où les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves répercussions sur les écosystèmes et les populations, Cuba et les États-Unis cherchent à mieux se préparer à ces phénomènes et à en prévenir les effets. L'instauration d'une coopération profiterait non seulement aux deux pays mais également aux autres pays des Caraïbes.

Pour réaliser les objectifs de développement durable et respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est indispensable de faciliter la coopération entre les pays et de supprimer les obstacles à celle-ci. La levée des entraves qui empêchent les deux pays d'avoir des relations normales contribuerait à la gestion durable de leurs écosystèmes communs, favoriserait la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et renforcerait leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle profiterait également aux pays où Cuba et les États-Unis mènent des programmes de coopération.

Malgré les difficultés posées par le blocus, le PNUE appuie Cuba dans la mesure de ses possibilités, s'efforçant de compenser les restrictions qu'impose ce blocus. Toutefois, sa levée faciliterait considérablement les démarches de mise en place de projets et de programmes à Cuba et leur déroulement.

## **Programme des Nations Unies pour le développement**

[Original : anglais]  
[10 avril 2019]

Cuba conserve un indice de développement humain élevé. Le Président Miguel Díaz-Canel a réaffirmé l'engagement de Cuba de réaliser les objectifs de développement durable et d'appliquer le Programme 2030.

Le modèle de développement cubain ne cesse d'évoluer. La réforme en cours continue de s'appuyer sur des orientations issues du document relatif aux directives sociales et économiques, qui a été mis à jour à l'occasion du septième Congrès du Parti communiste tenu en avril 2016. Le Parlement cubain a approuvé la conceptualisation du modèle économique et social cubain et du plan national de développement économique et social pour 2030. Le plan définit les priorités stratégiques clefs dans les domaines suivants : gouvernement socialiste efficace et intégration sociale ; évolution du secteur de la production et participation au commerce international ; développement des infrastructures ; développement des ressources humaines, de la science, de la technologie et de l'innovation ; ressources naturelles et environnement ; développement humain, équité et justice.

Ces directives sociales et économiques, novatrices dans le contexte national, représentent un défi pour le pays. Elles ont pour principal objectif de stimuler l'investissement étranger et d'accélérer la croissance économique et la compétitivité, compte tenu du rôle essentiel que les autorités locales ont à jouer dans le futur cadre de décentralisation. Fin 2013, Cuba a lancé un processus d'unification monétaire qui représente un défi majeur pour le pays. Ce processus complexe, qui est en cours d'exécution, exige des préparatifs rigoureux afin de prendre en considération d'éventuelles répercussions sur la population. Dans ce contexte, les services sociaux universels et le développement social demeurent une priorité pour le Gouvernement. Le réseau traditionnel de protection sociale est donc en cours d'adaptation pour assurer sa viabilité et mettre davantage l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées.

Dans la directive sociale et économique n° 85, il est préconisé de promouvoir la collaboration multilatérale à l'appui du plan national de développement pour 2030, avec une référence directe au système des Nations Unies. À cet égard, le système des Nations Unies aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis.

Les participants au septième Congrès du Parti communiste ont également approuvé le plan de l'État « Tarea Vida », qui vise à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir un développement résilient.

Un nouveau texte constitutionnel a été approuvé par un grand référendum en 2019, dans lequel les droits des citoyens et différents types de propriété sont reconnus, le rôle de l'action locale dans le développement est réaffirmé et les changements apportés à la structure de gouvernance sont légalisés, entre autres.

Le PNUD appuie les efforts réalisés par les autorités nationales pour faire face aux nouveaux problèmes et défis en matière de développement. Le partenariat entre le PNUD et les autorités cubaines repose sur une relation entretenue de longue date.

Depuis plus de 40 ans, le PNUD appuie les grandes stratégies et politiques de développement local et national. Actuellement, la coopération s'effectue dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du descriptif de programme de pays du PNUD lancé en 2014 et prolongé jusqu'en 2019. Le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines suivants : appui aux administrations locales et à leurs stratégies de développement, y compris celles liées aux chaînes de valeur ; adoption et application de mesures d'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans la production alimentaire et les zones côtières ; utilisation des énergies renouvelables ; appui à la politique nationale et aux secteurs productifs afin de réduire les niveaux d'importation ; contribution au développement durable en favorisant a) l'utilisation durable des ressources naturelles par le transfert de connaissances et de technologies aux politiques sectorielles productives et b) une stratégie plus efficace de réduction des risques de catastrophe ; appui aux mesures prises au niveau national pour lutter contre le VIH/sida et la discrimination fondée sur la diversité sexuelle. Le genre et la jeunesse sont des thèmes transversaux.

Le PNUD appuie les domaines prioritaires de coopération qui contribuent à la mise en œuvre des directives de politique sociale et économique dans des domaines qui sont parfois novateurs dans le contexte national et revêtent une grande importance stratégique compte tenu des changements apportés au modèle de développement cubain. La promotion du développement humain durable restera au centre du programme de coopération, qui favorise la coopération Sud-Sud, l'innovation ainsi que le transfert de technologies et de connaissances.

### **Relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis**

En décembre 2014, les Présidents de Cuba et des États-Unis, Raúl Castro et Barack Obama, ont annoncé la décision d'engager un dialogue sur les mesures à prendre pour rétablir officiellement les relations diplomatiques. Après plusieurs cycles de négociations, les ambassades de Cuba et des États-Unis ont été établies à Washington et à La Havane au cours de l'été 2015. Une commission bilatérale a été créée pour contribuer à la normalisation complète des relations diplomatiques. Toutefois, le Gouvernement actuel des États-Unis a pris des mesures qui ont eu des répercussions négatives sur les relations bilatérales.

Après le rétablissement des relations diplomatiques et l'ouverture des ambassades à Washington et à La Havane, les mesures récemment adoptées par le Gouvernement actuel des États-Unis ont nui au processus de normalisation des relations. Il s'agit notamment de la suspension des services consulaires à l'ambassade des États-Unis à La Havane pour les citoyens cubains qui souhaitent se rendre aux États-Unis ; la réduction importante du personnel diplomatique des États-Unis dans le pays ; la suppression de l'octroi de visas touristiques d'une durée de validité de cinq ans pour les Cubains ; l'entrée en vigueur du titre III de la loi Helms-Burton sur la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, dont les dispositions durcissent les conditions générales du blocus étant donné que les citoyens et les entreprises des États-Unis ainsi que les citoyens cubains naturalisés américains sont autorisés à demander réparation pour les biens confisqués par Cuba.

### **Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique**

Dans ces conditions, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives sont sensiblement les mêmes que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Les restrictions relatives à l'utilisation du

dollar des États-Unis et aux importations en provenance de Cuba ont été maintenues. Par ailleurs, les possibilités de développement national et local restent limitées en raison du blocus, qui plonge la population dans la précarité. Si les plus vulnérables sont les plus touchés, le développement humain du pays est globalement affecté.

D'après les estimations officielles, le blocus aurait, directement ou indirectement, coûté 130,2 milliards de dollars à l'économie cubaine, à prix courants, entre le début des années 1960 et avril 2017.

À cause de ce blocus, Cuba n'a eu qu'un accès limité aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit d'autant ses possibilités de financement pour ses plans de développement nationaux ou locaux.

Le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers – en particulier les sociétés américaines – aux chantiers économiques prioritaires, notamment la nouvelle zone spéciale de développement de Mariel. À cet égard, il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien dans le cadre des initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés en raison des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et le jeu de la concurrence.

Au niveau financier, le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (euro, livre sterling, dollar canadien, yen ou franc suisse essentiellement). Or, même lorsque les paiements sont réalisés dans l'une de ces devises, les frais comptés par les banques ont sensiblement augmenté en raison des informations supplémentaires qu'elles doivent communiquer afin d'être en conformité avec le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis tout au long du processus bancaire (émetteur, intermédiaire et bénéficiaire), en vertu de quoi le bureau de pays a eu des difficultés pour respecter les calendriers de paiement convenus auprès des fournisseurs.

D'autre part, malgré les mesures adoptées en matière de sûreté portuaire, des restrictions continuent d'être imposées en vertu du blocus aux compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains. En conséquence, peu de compagnies de transport maritime font escale à Cuba, ce qui limite les possibilités de transport et retarde le chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport à longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour la mise en œuvre des projets. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

### **Effets du blocus sur les projets**

Le blocus a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD : les coûts de transaction associés

à l'achat des biens nécessaires aux projets augmentent, tout comme les coûts du transport des biens importés et le temps de transport. Il faut consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la recherche d'autres solutions de transport. En conséquence, l'achat et la distribution des produits nécessaires ont pris un retard considérable et ralenti d'autant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation de moyens de production agricoles tels que systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles. Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Ainsi, il est nécessaire de prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue et d'allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être consacrées sinon aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de pays utilisent des technologies américaines ou des composants fabriqués aux États-Unis. Or la loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent aux entreprises américaines et à leurs filiales dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction.

Cette situation nuit également à l'acquisition de matériel informatique. À la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis en 2015, un fournisseur informatique, Planson International, a exprimé son intention de participer à des procédures d'appel d'offres. Lorsqu'il a finalement obtenu une commande au début de l'année 2017, il s'est heurté à des retards dans la délivrance de permis d'exportation vers Cuba. Il s'agissait de la première commande passée à ce fournisseur, ce qui constituait un progrès notable en matière d'élargissement du portefeuille de fournisseurs informatiques du bureau du PNUD à Cuba. Le contrat a été signé le 7 mars 2017 et, le 28 mars, le fournisseur a annoncé que la livraison allait avoir du retard en raison de difficultés d'obtention de permis auprès du Département du commerce des États-Unis (Bureau de l'industrie et de la sécurité). Le 30 mars, il a envoyé un message au PNUD dans lequel il se disait désolé de devoir l'informer qu'il n'était pas certain d'obtenir le permis à temps. Au vu du risque de manquement au contrat et des pertes financières pouvant en découler, la commande a été annulée. Le fournisseur n'a toujours pas obtenu ce permis.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 21 946 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida à Cuba. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par le blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Dans ce cas, les fournisseurs doivent en effet suivre une procédure administrative très longue et très lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

## **Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays**

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba. Il limite le recours aux accords institutionnels à long terme ayant entre autres pour objectif la mise en œuvre et le suivi des activités de développement. Ainsi, en dépit de la conclusion d'un accord à long terme avec Toyota Gibraltar Stockholdings Ltd., cette société ne peut pas à ce jour fournir de pièces détachées fabriquées aux États-Unis. Cela entraîne pour le bureau du PNUD à Cuba une hausse d'au moins 15 % du coût des transactions, imputable au surcoût d'approvisionnement auprès d'autres fournisseurs moins compétitifs. De plus, en 2018, la société Toyota Gibraltar a annoncé qu'elle cessait de fournir des véhicules au bureau du PNUD à Cuba. Cette décision a mis le bureau de Cuba et ses projets face à des difficultés de rénovation du parc de véhicules et d'achat de véhicules neufs. À la fin de 2018, un nouveau fournisseur japonais a établi une succursale à La Havane et le PNUD a signé avec celle-ci un contrat pour la fourniture d'un véhicule. Mais en février 2019, des problèmes de paiement sont apparus, l'avance de 20 % préalablement convenue et versée à ce fournisseur ayant été retournée au siège du PNUD. De ce fait, le fournisseur se montre désormais réticent à expédier le véhicule.

L'accès à Internet est limité à cause du blocus. Quand on utilise le fournisseur d'accès à Internet cubain, de nombreux sites Web et services sont bloqués. Pour accéder à Internet, le bureau de Cuba a donc principalement recours à un fournisseur d'accès par satellite, ce qui engendre un surcoût et n'offre qu'une bande passante limitée et une piètre qualité de transmission des messages vidéo et vocaux par Internet.

Dans cette situation, l'accès aux plateformes institutionnelles est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. L'accès aux formations en ligne et webinaires est limité lui aussi, tandis que les services de cloud computing ne sont pas utilisables.

En outre, au moment de l'établissement du présent rapport, le fournisseur d'accès par satellite du bureau du PNUD à Cuba subit le blocage des mêmes services que ceux qui sont interdits pour Cuba.

Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le blocus empêche le bureau du PNUD de Cuba d'accéder directement à un appui technique relativement aux produits et services provenant des États-Unis. Il en va de même pour les licences d'utilisation de logiciels. Par exemple, le PNUD dispose d'un contrat à long terme avec une entreprise américaine mais le bureau du PNUD à Cuba ne peut pas en profiter à cause du blocus. Cela est vrai aussi pour les distributeurs agréés.

Le bureau du PNUD à Cuba est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer ses opérations financières, comme recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde. Le surplus de dépenses a été financé par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

Un nombre assez significatif de fournisseurs qui entretenaient depuis plusieurs années des relations commerciales fluides avec des entreprises cubaines et avec le bureau du PNUD à Cuba se sont vu fermer leurs comptes en 2018 et en 2019 en application de règles directement et explicitement liées aux sanctions prises par les États-Unis à l'encontre de Cuba. Les effets ont été particulièrement néfastes pour les

projets du bureau du PNUD à Cuba, entraînant l'annulation de contrats dans le cas de deux projets de secours d'urgence qui ont été fortement retardés ainsi que des problèmes de paiement pour d'autres projets de développement et pour les opérations du PNUD en général.

Autre conséquence du blocus pour le PNUD, les agents recrutés sur le plan national qui doivent se rendre au siège, à New York, sont contraints de demander leur visa longtemps à l'avance.

## **Union internationale des télécommunications**

[Original : anglais]  
[14 mars 2019]

Pendant la période considérée, l'Union internationale des télécommunications a reçu, en rapport avec la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, la note n° 415/2018 en date du 12 septembre 2018, adressée au Secrétaire général de l'Union par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales en Suisse.

## **Union interparlementaire**

[Original : anglais]  
[18 avril 2019]

L'Union interparlementaire (UIP) défend depuis de nombreuses années l'idée selon laquelle « les sanctions économiques sont à éviter autant que possible parce qu'elles font souffrir trop de personnes innocentes » et s'est opposée à « l'adoption, par un État (ou groupe d'États), de lois ou d'autres mesures à effet extraterritorial visant à obliger des États tiers ou leurs ressortissants à appliquer des sanctions économiques décidées par lui »<sup>20</sup>. À sa cent-trente-sixième Assemblée, à Dacca, en avril 2017, l'UIP a adopté par consensus une résolution intitulée « Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », dans laquelle elle a rappelé que « les peuples de tous les pays [avaient] le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international ».

Dans un contexte marqué par une série d'annonces du Gouvernement américain, qui ont entraîné une détérioration des relations bilatérales avec Cuba, l'UIP se félicite des efforts déployés par le Congrès des États-Unis et l'Assemblée nationale cubaine pour renforcer leur collaboration. Elle se réjouit d'apprendre que, comme lors des années précédentes, des législateurs américains se sont rendus à Cuba pour discuter du renforcement de la coopération entre les deux pays et pour faire en sorte que les États-Unis et Cuba œuvrent de concert sur des questions d'intérêt commun. L'UIP a bon espoir que ce type d'initiative contribue à la levée définitive du blocus économique, commercial et financier dont Cuba fait l'objet. Elle est convaincue que le dialogue politique est la seule solution pour parvenir à des décisions acceptables par tous et réussir à instaurer des conditions propices à une paix et à une entente durables entre les peuples.

<sup>20</sup> Voir la résolution que l'Union interparlementaire a adoptée à la cent-quatrième Conférence interparlementaire, à Jakarta, en octobre 2000.

Elle tient à réaffirmer son appui résolu à la levée du blocus que les États-Unis imposent à Cuba et à exprimer sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue de subir les conséquences de ce blocus.

## **Union postale universelle**

[Original : anglais]  
[26 avril 2019]

L'Union postale universelle (UPU) a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière. L'île a donc, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

Cuba fait partie du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale de l'UPU depuis, respectivement, les élections des 5 et 6 octobre 2016, qui se sont tenues à l'occasion du vingt-sixième Congrès postal universel, à Istanbul (Turquie).

En outre, dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU, l'île bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le domaine postal. S'agissant des progrès réalisés depuis juin 2018, les activités suivantes méritent d'être soulignées :

- Cuba a participé à un atelier relatif à l'initiative de l'UPU sur les capacités opérationnelles en matière de commerce électronique, qui a eu lieu à Montevideo en septembre 2018.
- Une autre activité sur le sujet – un examen sur le terrain – a été organisée à La Havane en juillet 2018. L'objectif était de passer en revue les opérations postales de l'opérateur désigné à Cuba.
- Dans le cadre du projet relatif aux services financiers postaux que l'UPU mène dans la région de l'Amérique latine, l'opérateur désigné à Cuba devrait recevoir du matériel (des ordinateurs et des imprimantes) pour étendre son réseau CorreoGiros (une initiative de services financiers postaux) à 44 bureaux de poste dans le pays.
- Dans le cadre du fonds de l'UPU pour l'amélioration de la qualité de service, l'opérateur désigné à Cuba a lancé un projet intitulé « Améliorer la sécurité postale dans les bureaux d'échanges internationaux et les centres de traitement postal ». L'objectif du projet est d'installer des systèmes de télévision en circuit fermé dans six grands centres postaux.
- Cuba a présenté sa candidature et a été désignée comme pays hôte de la Conférence stratégique régionale de l'UPU pour la région des Caraïbes, qui devrait se tenir en juin 2019 à La Havane. À cette occasion, l'Union invitera deux personnes pour chacun de ses 23 pays membres dans la région – un(e) représentant(e) du Ministère chargé des affaires postales et un(e) représentant(e) de l'opérateur désigné – et les fera bénéficier de ses programmes de bourses pour ce déplacement.

L'Union postale universelle n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener toute autre activité connexe avec le pays.

## **IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale**

### **Centre Sud**

[Original : anglais]

[26 avril 2019]

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, pour la vingt-septième année consécutive, les 193 États Membres de l'ONU se sont réunis dans le cadre de l'Assemblée générale pour le vote d'un projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La résolution a été adoptée à la quasi-unanimité, avec 189 voix pour et 2 contre (États-Unis d'Amérique et Israël)<sup>21</sup>, sans abstention. Avant le vote, les États-Unis ont proposé huit amendement à examiner par les 193 États membres, ils ont tous été rejetés.

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1995 en vertu d'un accord déposé auprès de l'ONU. Le Centre Sud jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et compte actuellement 54 États en développement parmi ses membres, dont Cuba. Il aide les pays en développement à promouvoir et à défendre leurs intérêts communs sur la scène internationale. Il effectue également des travaux de recherche sur les politiques internationales relatives à la promotion des besoins en matière de développement des pays en développement et aux efforts qu'ils déploient en faveur du renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme<sup>22</sup>.

L'adoption de la résolution 73/8 de l'Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, à la quasi-unanimité, signifie que les États Membres de l'ONU renouvellent vivement leur appel lancé de longue date aux États-Unis afin que ces derniers mettent fin à près de 60 ans de blocus unilatéral imposé à Cuba et à son peuple. Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis a eu de graves répercussions sur tous les secteurs économiques et sociaux du pays ainsi que sur ses relations commerciales et coopératives avec le reste du monde. Du fait de son caractère extraterritorial, notamment en ce qui concerne les activités bancaires, le commerce international et la coopération internationale, le blocus empêche les entreprises basées aux États-Unis, les pays tiers et les entreprises de ces pays d'effectuer des transactions économiques avec Cuba. Ce blocus fait donc obstacle à la réalisation du plan national de développement économique et social du pays. Il touche également les intérêts américains, car les entreprises privées, les groupes politiques, la presse, le monde universitaire et les organisations de la société civile des États-Unis mesurent de plus en plus ses inconvénients.

L'abstention des États-Unis et d'Israël lors du vote de 2016, la première depuis 1992, lorsque la première résolution de ce genre a été présentée, constitue un moment très particulier dans l'histoire du multilatéralisme. Pour la première fois, une telle résolution n'a fait l'objet d'aucun vote négatif, 191 États Membres ayant voté en sa

<sup>21</sup> Voir le communiqué de presse de l'Organisation des Nations Unies intitulé « L'Assemblée générale rejette huit amendements américains et adopte sa vingt-septième résolution consécutive sur la levée du blocus imposé à Cuba », 1<sup>er</sup> novembre 2018.

<sup>22</sup> Des précisions sur les travaux du Centre Sud sont disponibles à l'adresse suivante : [www.southcentre.int](http://www.southcentre.int).

faveur et seuls s'étant abstenus les États-Unis d'Amérique et Israël<sup>23</sup>. La politique de coopération a ouvert la voie à d'importants changements dans les relations entre les États-Unis et Cuba, notamment le retrait de Cuba en mai 2015 de la liste des États parrains du terrorisme, le rétablissement des relations diplomatiques en juillet 2015 et les efforts visant à accroître les voyages, les relations commerciales et la circulation de l'information<sup>24</sup>. Cependant, la politique de coopération des États-Unis avec Cuba a été de courte durée<sup>25</sup>.

L'adoption en 2017 et en 2018 de nouvelles mesures coercitives<sup>26</sup> et l'abandon d'autres mesures prises par le précédent Gouvernement américain conduisent encore une fois au durcissement du blocus contre Cuba<sup>27</sup>. Les nouvelles sanctions visent des domaines tels que les voyages et le commerce, marquant ainsi le retour à une politique consistant à isoler Cuba, laquelle a de graves répercussions sur le pays et ses habitants.

Dans la résolution 73/8 qu'elle a adoptée le 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'Assemblée générale, dans le prolongement des résolutions, rapports et déclarations antérieurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux, s'est opposée à l'emploi de mesures coercitives unilatérales, comme les sanctions commerciales sous forme de prohibitions à l'importation et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés, telles que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Ces mesures ont été préjudiciables au plein exercice des droits fondamentaux des ressortissants des pays concernés, en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants. Elles ont également nui à la capacité des pays soumis à des sanctions de contribuer à la coopération internationale pour le développement, comme dans le cas de Cuba avec son programme international bien connu de coopération dans le domaine de la santé.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé l'attachement des États aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et exhorté de nouveau tous les États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures telles que le blocus imposé à Cuba, qui constitue une violation du droit international et des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de liberté de la navigation et du commerce internationaux.

L'Assemblée générale a également rappelé dans cette résolution que lors des sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient fait des déclarations dans lesquelles ils avaient unanimement souligné la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Au fil des ans, le rapport du Secrétaire général est devenu un important moyen d'attirer l'attention sur les effets néfastes du blocus imposé à Cuba par les États-Unis

<sup>23</sup> Voir le communiqué de presse de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Assemblée : pour la première fois depuis 1992, les États-Unis ne s'opposent pas à la résolution sur la levée du blocus contre Cuba, "un signal prometteur" selon le Ministre cubain », 26 octobre 2016.

<sup>24</sup> Mark P. Sullivan, « Cuba: U.S. Policy in the 116<sup>th</sup> Congress », Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès), 29 mars 2019, accessible à l'adresse suivante : <https://crsreports.congress.gov>.

<sup>25</sup> Voir le communiqué de presse de l'Organisation des Nations Unies intitulé « À une quasi-unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies réclame, une nouvelle fois, la levée du blocus américain contre Cuba », 1<sup>er</sup> novembre 2017.

<sup>26</sup> Le 16 juin 2017, le Président Donald Trump a signé un mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba, accessible à l'adresse suivante : [www.federalregister.gov/documents/2017/10/20/2017-22928/strengthening-the-policy-of-the-united-states-toward-cuba](http://www.federalregister.gov/documents/2017/10/20/2017-22928/strengthening-the-policy-of-the-united-states-toward-cuba).

<sup>27</sup> Mark P. Sullivan, « Cuba: U.S. policy overview », Focus No IF10045, version 54, mise à jour le 24 juin 2019.

et de renouveler l'appel presque universel en faveur de la levée de celui-ci. Ce rapport, qui donne une idée plus claire de l'incidence des mesures de contrainte unilatérales prises par les États-Unis à l'encontre de Cuba dans le cadre du blocus, ainsi que de leurs effets sur le peuple cubain et le reste du monde, est établi à partir d'informations communiquées par les États Membres, les institutions et organes des Nations Unies, et d'autres organisations intergouvernementales, dont certaines travaillent sur le terrain à Cuba. Le Centre Sud a activement contribué à l'établissement de ce rapport au cours des dernières années.

Le durcissement, par l'actuel Gouvernement des États-Unis, des mesures coercitives unilatérales à l'encontre de Cuba, après les avancées accomplies par le Gouvernement précédent vers la normalisation des relations, est contraire au sentiment de la communauté internationale, tel qu'exprimé dans le vote sur la résolution 73/8 de l'Assemblée générale. La communauté internationale a demandé qu'il soit mis fin aux politiques unilatérales qui ont causé, et continuent de causer, de graves difficultés socioéconomiques au peuple cubain. Selon le Gouvernement cubain, les pertes quantifiables causées par le blocus qui dure depuis près de six décennies s'élèvent à 933 678 milliards de dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport au cours de l'or<sup>28</sup>. En dollars actualisés, les dommages financiers causés par le blocus s'élèvent à plus de 134 400 milliards de dollars (dont environ 4 321 milliards en 2017 seulement), selon les chiffres avancés par le Gouvernement cubain<sup>29</sup>.

Lors de la présentation du texte du projet de résolution le 1<sup>er</sup> novembre 2018 à l'Assemblée générale, le Ministre cubain des relations extérieures, Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla a déclaré : « le blocus demeure le principal obstacle à la mise en œuvre du plan national 2030 et des Objectifs de développement durable »<sup>30</sup>. Si le blocus ne lui avait pas été imposé, Cuba aurait pu enregistrer une croissance de son produit intérieur brut estimée à 10 % par an, ce qui aurait eu des retombées économiques et sociales positives au cours des dernières décennies. En 2017, lors de la présentation d'une résolution sur la même question, le Ministre cubain des relations extérieures avait déjà déclaré qu'« il n'existe aucune famille cubaine ni aucun service social à Cuba qui n'ait été touché par les privations et les conséquences qu'entraîne le blocus »<sup>31</sup>.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les États-Unis appliquent la loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, adoptée le 12 mars 1996 (communément appelée loi Helms-Burton), qui codifie toutes les sanctions prises par les États-Unis contre Cuba et entraîne le durcissement du blocus économique qui lui est imposé. Le titre III de la loi est la partie la plus contestée car il autorise les citoyens américains dont les biens ont été confisqués à Cuba par l'État cubain, y compris les Cubano-Américains qui n'étaient pas des citoyens américains au moment de la confiscation, à porter plainte devant les tribunaux américains contre les personnes qui pourraient « trafiquer » sur ces biens. Cette loi a des effets extraterritoriaux qui portent préjudice aux échanges commerciaux et à la coopération entre Cuba et les autres pays. Le 4 mars 2019, le Gouvernement américain a annoncé sa décision d'autoriser le dépôt d'actions en justice devant les tribunaux des États-Unis en vertu du titre III de la loi Helms-Burton contre environ 200 sociétés cubaines inscrites sur la liste d'entités et d'unités

<sup>28</sup> Déclaration de Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (voir [A/73/PV.30](#)).

<sup>29</sup> Voir le rapport publié en 2018 par le Ministère cubain des relations extérieures sur la résolution [72/4](#), 29 août 2018.

<sup>30</sup> Voir la déclaration de Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla ([A/73/PV.30](#)).

<sup>31</sup> Déclaration de Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir [A/72//PV.38](#)).

cubaines restreintes, publiée par les autorités américaines en novembre 2017, pour trafic, selon les États-Unis, sur les biens confisqués.

Le 17 avril 2019, le Gouvernement des États-Unis a annoncé un ensemble de nouvelles restrictions visant à durcir le blocus imposé à Cuba<sup>32</sup>. Parmi ces nouvelles restrictions figurent la limitation des déplacements non familiaux et le volume des envois de fonds rapatriés par les Cubano-Américains vers l'île des Caraïbes. Le Gouvernement américain a également annoncé qu'il ne suspendrait plus le titre III de la loi Helms-Burton à compter du 2 mai 2019. C'est la première fois depuis l'adoption de la loi en 1996 que ces dispositions seront mises en œuvre après avoir fait l'objet d'une dérogation pendant 22 ans. Cette décision permet d'intenter une action en justice en vertu du titre III contre d'autres entités cubaines ou sociétés étrangères qui entretiennent des relations commerciales ou économiques avec Cuba. Elle durcira davantage le blocus<sup>33</sup>. En conséquence, les entreprises situées aux États-Unis et dans les pays tiers qui investissent à Cuba pourraient faire l'objet d'un nombre considérable de poursuites judiciaires. Cette décision créera des difficultés pour les ressortissants des pays tiers qui investissent à Cuba, car elle pourrait dissuader les entreprises internationales de faire des affaires à Cuba. Elle a également des répercussions sur les investissements déjà réalisés dans le pays, y compris les investissements américains. Enfin, elle pourrait entraîner des différends à l'Organisation mondiale du commerce impliquant les alliés de Cuba qui ont réalisé des investissements dans le pays au cours des dernières décennies.

Le Gouvernement cubain considère la décision d'activer le titre III de la loi Helms-Burton comme une atteinte au droit international et à la souveraineté de Cuba. Selon le Ministre cubain des relations extérieures, cette décision constitue une atteinte à la souveraineté de Cuba et des autres États, compte tenu du caractère extraterritorial du titre III, qui vise à priver Cuba d'investissements étrangers et à menacer ses partenaires actuels et potentiels<sup>34</sup>.

L'Union européenne a également déploré la décision du Gouvernement américain de ne pas renouveler la dérogation dont le titre III de la loi Helms-Burton faisait l'objet. Elle a réitéré sa ferme opposition à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales relatives à Cuba qui sont contraires au droit international. L'Union européenne considère que cette décision constitue « une violation des engagements pris par les États-Unis dans les accords entre l'Union européenne et les États-Unis de 1997 et 1998, qui ont été respectés par les deux parties sans interruption. Dans ces accords, les États-Unis se sont engagés à renoncer au titre III de la loi Helms-Burton et l'UE, entre autres, a suspendu son action dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce contre les États-Unis »<sup>35</sup>.

L'Union a également annoncé qu'elle « examinera toutes les options dont elle dispose pour protéger ses intérêts légitimes, y compris en ce qui concerne ses droits dans le cadre de l'OMC et l'utilisation de la loi de blocage de l'UE ». Celle-ci interdit l'exécution des jugements rendus par les tribunaux américains en ce qui concerne le titre III de la loi Helms-Burton au sein de l'Union européenne, et permet aux

---

<sup>32</sup> Niraj Chokshi et Frances Robles, « Trump Administration Announces New Restrictions on Dealing With Cuba », *New York Times*, 17 avril 2019.

<sup>33</sup> Agence cubaine d'information, « Cuba condamne fermement la nouvelle escalade agressive des États-Unis », 5 mars 2019.

<sup>34</sup> Prensa Latina, « Helms-Burton Act Title III Attacks International Law, Cuban Foreign Minister says », 17 avril 2019.

<sup>35</sup> Commission européenne, « Déclaration conjointe de la haute représentante/vice-présidente Federica Mogherini et de la Commissaire chargée du commerce Cecilia Malmström, concernant la décision des États-Unis de réactiver le titre III de la loi Helms Burton (Libertad) », Bruxelles, 17 avril 2019.

entreprises de l'UE poursuivies aux États-Unis de récupérer tout dommage causé par des poursuites judiciaires à l'encontre des requérants américains devant les juridictions de l'Union, a déclaré l'Union européenne dans son communiqué publié à la suite de l'annonce faite par les États-Unis.

En décembre 2016, la signature de l'Accord de dialogue et de coopération politiques à Bruxelles a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre l'Union européenne et Cuba. L'Union a annoncé qu'elle pourrait prendre des mesures si les États-Unis ne prolongent pas la dérogation de l'UE à la loi Helms-Burton<sup>36</sup>. Dans le cadre de sa politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales.

Le Gouvernement canadien se dit également profondément déçu de cette annonce, tout en annonçant qu'il « examiner[a] toutes les options pour répondre à cette décision américaine »<sup>37</sup>. Dans une déclaration qu'elle a publiée à la suite de l'annonce de la décision du Gouvernement américain, la Ministre canadienne des affaires étrangères a déclaré : « depuis que les États-Unis avaient annoncé en janvier leur intention d'examiner les dispositions du Titre III, le Gouvernement du Canada communiquait régulièrement avec le Gouvernement américain pour l'informer de ses préoccupations concernant les conséquences négatives possibles sur les Canadiens – des préoccupations bien connues de nos partenaires des États-Unis ».

Le caractère extraterritorial du blocus imposé par les États-Unis à Cuba se reflète également dans les mesures financières imposées aux banques des pays tiers et dans les nouvelles amendes qui sont imposées au motif que les règles du Gouvernement américain concernant Cuba ont été violées. Ces mesures ont poussé de nombreuses banques à fermer les comptes appartenant au Gouvernement cubain et à adopter des mesures qui entravent le fonctionnement normal du système bancaire dans le pays. Entre avril 2017 et mars 2018, Cuba a pâti de l'application de la politique du blocus, notamment de son caractère extraterritorial, à plus de 128 banques étrangères. Des transactions dont les contributions devant être versées par le Gouvernement cubain aux différentes organisations internationales ont également été retardées en raison des restrictions imposées sur les transferts effectués par le Gouvernement pour ses paiements. Les décisions récemment prises par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis révèlent à quel point le blocus imposé à Cuba reste ferme, puisque des pays tiers, leurs entreprises et leurs banques se sont vu infliger de lourdes amendes pour avoir entretenu des relations commerciales et financières avec Cuba.

Le 5 avril 2019, le Département d'État des États-Unis a annoncé que deux entreprises, Ballito Bay Shipping Inc. et ProPer in Management Inc., faisaient l'objet de sanctions pour leurs activités dans le secteur pétrolier de la République bolivarienne du Venezuela, cette mesure étant étendue au navire Despina Andrianna dont elles se servaient pour transporter du pétrole vers Cuba. D'autres navires dans lesquels la compagnie pétrolière publique vénézuélienne, Petróleos de Venezuela, S.A., avait des intérêts sont également visés par des sanctions, en application de l'ordonnance 13850<sup>38</sup>. Le Gouvernement américain invite également les entreprises, les banques et autres institutions à s'abstenir de fournir des services en faveur du Gouvernement vénézuélien. Cette décision a également des répercussions négatives

<sup>36</sup> Agence Europe, « L'UE pourrait prendre des mesures si la dérogation au Helms-Burton Act est levée », 4 avril 2019. Reuters, « Spain Rejects Possible U.S. Lawsuits Against Foreign Firms in Cuba », 3 avril 2019.

<sup>37</sup> Affaires mondiales Canada, « Le Gouvernement du Canada défendra les intérêts des Canadiens qui font des affaires à Cuba », 17 avril 2019.

<sup>38</sup> Ambassade des États-Unis à Cuba, « The United States Sanctions Companies Enabling Shipment of Venezuelan Oil to Cuba », 9 avril 2019.

sur l'approvisionnement en pétrole de l'île des Caraïbes, avec les conséquences socioéconomiques qui en découlent pour sa population.

Le blocus viole les droits du peuple cubain dans les secteurs sociaux les plus sensibles. On trouvera ci-après quelques exemples des incidences négatives qu'a eues cette politique sur le secteur de la santé durant la période considérée.

### **Effets sur les droits à la santé et à la vie**

Les hôpitaux cubains ne peuvent se procurer aucun équipement technique ni aucune technologie de pointe produits exclusivement aux États-Unis pour traiter certaines pathologies. Pour cette raison, et afin de garantir à tous ses citoyens l'accès universel à des services de santé gratuits et de qualité, sans distinction d'aucune sorte, Cuba a dû transférer un groupe de patients et leurs accompagnateurs dans des hôpitaux à l'étranger pour un coût de 1 066 600 dollars. Sans le blocus, les technologies nécessaires pourraient être importées des États-Unis et les patients seraient traités dans leur pays.

Malgré le fardeau du blocus, Cuba a mis en place un système de santé exemplaire, qui pourrait servir de modèle à de nombreux pays. L'Organisation mondiale de la Santé a récemment certifié que Cuba était officiellement devenue le premier pays au monde à éliminer la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis. Cette réussite représente un pas en avant sur la voie de la réduction de la menace mondiale du VIH/sida, comme préconisé dans les objectifs de développement durable<sup>39</sup>.

### **Incidences négatives sur la coopération internationale**

Le blocus empêche Cuba de participer pleinement à la coopération internationale en tant que pays bénéficiaire et contributeur. Les relations de coopération qu'entretient Cuba avec d'autres pays dans le domaine de la santé et des secours en cas de catastrophe constituent un bon exemple. Le travail accompli par les médecins cubains après le tremblement de terre survenu en Haïti en 2010 et leur intervention durant l'épidémie d'Ebola au Libéria en 2014, lesquels sont connus de tous et salués dans le monde entier, sont deux illustrations notoires de cette coopération.

En tant qu'île des Caraïbes, Cuba est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Au lendemain des ouragans dévastateurs de 2017, le pays a envoyé 750 médecins et autres professionnels de santé dans d'autres îles de la région afin de participer aux opérations de sauvetage. Chaque année, de juillet à septembre, Cuba est touchée par la saison des ouragans, qui a des effets de plus en plus dévastateurs pour la région. En septembre 2017, Irma, un ouragan de catégorie 5, a balayé les provinces centrales et occidentales, entraînant des destructions catastrophiques ainsi que de graves inondations et touchant des centaines de milliers de personnes.

D'après *The Havana Times*, le blocus a rendu les efforts de reconstruction et la passation de marchés publics pour l'achat de matériaux de construction extrêmement difficiles et coûteux, car il est interdit aux multinationales faisant des affaires avec les États-Unis de vendre à Cuba. Dans le cadre du blocus que lui ont imposé les États-Unis, l'île n'est pas non plus autorisée à devenir membre du Fonds monétaire

---

<sup>39</sup> Organisation des Nations Unies, « Cuba eliminates mother-to-child transmission of HIV and AIDS », télévision en ligne des Nations Unies, 27 mars 2017.

international et de la Banque mondiale, qui accordent des prêts d'infrastructures essentiels<sup>40</sup>.

### **Incidences sur le droit à l'alimentation**

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis a entravé le développement des secteurs agricole et alimentaire de Cuba au cours des 60 dernières années, du fait des obstacles au commerce, à l'octroi de crédits financiers, aux investissements, à l'accès à la technologie et au renforcement des capacités humaines dans le cadre d'échanges universitaires entre les deux pays.

Un regroupement d'associations agricoles et d'associations de transformation agricole des États-Unis a demandé au Congrès de mettre fin au blocus et de normaliser les échanges agricoles entre les deux pays<sup>41</sup>. Les obstacles aux opérations financières et au transport ont fait augmenter les coûts d'exportation vers Cuba pour les pays tiers. Par exemple, le port en eau profonde moderne de Mariel, qui est l'aboutissement d'un projet de modernisation financé par le Brésil visant à créer une zone économique spéciale près du port, ne peut pas être exploité, car, dans le cadre des sanctions imposées par les États-Unis, aucun navire accostant à Cuba ne peut entrer aux États-Unis pendant une période de six mois, à moins que ces derniers ne lui accordent une dérogation<sup>42</sup>. Cette situation a entraîné une hausse considérable des coûts d'importation vers l'île des Caraïbes, qui ne se trouve pourtant qu'à 90 milles de Miami. Les entreprises de production alimentaire cubaines sont contraintes d'importer environ 70 % de leurs matières premières de base de marchés différents (Espagne, Brésil, Argentine, Italie, Canada, Inde, République dominicaine et Mexique)<sup>43</sup>. De plus, du fait du blocus, Cuba n'est toujours pas autorisée à s'approvisionner sur le marché des États-Unis, qui est très attractif en raison des prix qui y sont pratiqués et de sa proximité avec l'île. Ce marché offre aussi une variété de matières premières, d'équipements et de matériaux nécessaires à la modernisation des chaînes de fabrication.

### **Incidences sur le droit à l'éducation**

Le blocus imposé par les États-Unis a des effets négatifs sur les programmes cubains visant à assurer une éducation de qualité, universelle et gratuite à tous les niveaux. Ces effets sont principalement dus à une augmentation du fret pour les fournitures scolaires qui doivent être importées de pays tiers, car il est impossible de les acheter aux États-Unis<sup>44</sup>.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'application du blocus a entraîné une multitude de difficultés qui ont entravé l'accès de Cuba aux outils et au matériel nécessaires à l'enseignement ; la recherche scientifique ; la diffusion de l'information ; la rémunération adéquate des résultats ; l'acquisition de fournitures scolaires, de moyens et d'outils ; les activités des universités ; le développement local.

### **L'application extraterritoriale du blocus constitue une violation du droit international :**

Comme il a été mentionné, le blocus affecte non seulement le peuple et les transactions commerciales et financières de Cuba, mais aussi les initiatives de

<sup>40</sup> Rebecca Bodenheimer, « Cuba's response to Hurricane Irma puts "America first-ism" to shame », *Havana Times*, 20 septembre 2017, disponible à l'adresse <https://www.havanatimes.org/?p=127421>.

<sup>41</sup> Tim Johnson, « U.S.-Cuba diplomatic thaw puts Mariel port back in spotlight », 21 janvier 2015

<sup>42</sup> Voir A/73/417, annexe, par. 205.

<sup>43</sup> Voir A/73/PV.29.

<sup>44</sup> « U.S. trade embargo has cost Cuba \$130 billion, U.N. says », Reuters, 8 mai 2018.

coopération Sud-Sud menées par l'île depuis des décennies. L'aide médicale d'urgence fournie par Cuba aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de l'Ebola, qui a été saluée mondialement, est une bonne illustration de la solidarité de Cuba avec la communauté internationale. Cette aide aurait été plus importante sans le blocus. La levée permanente du blocus permettrait à Cuba de coopérer davantage avec d'autres pays en développement, notamment sur les questions relatives à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à l'agriculture. Les pays en développement et les pays développés pourraient largement bénéficier de l'expérience remarquable de Cuba dans le domaine des biotechnologies, par exemple.

Les entités des Nations Unies gagneraient également à coopérer plus fréquemment avec des experts cubains dans le cadre de leurs projets. En effet, dans la plupart des cas, les difficultés résultant du blocus – problèmes de paiement, autorisations de voyage, etc. – compliquent le recrutement d'experts cubains par l'ONU, comme l'ont expliqué plusieurs entités des Nations Unies dans les rapports précédents<sup>45</sup>.

À leur quarante-deuxième réunion annuelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 27 septembre 2018, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, le plus important groupe de pays en développement, ont affirmé une fois de plus leur ferme opposition au blocus.

Au paragraphe 205 de la déclaration adoptée à cette occasion, les ministres du Groupe des 77 et de la Chine ont fermement rejeté l'application de mesures coercitives unilatérales et affirmé une fois de plus leur solidarité avec Cuba. Ils ont de nouveau demandé au Gouvernement américain de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à cette nation sœur depuis près de 60 ans, qui constitue le principal obstacle à son plein développement. Dans le même temps, ils ont déploré les mesures appliquées depuis le 9 novembre 2017 par le Gouvernement des États-Unis, qui renforcent le blocus<sup>46</sup>.

Les ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine ont exhorté la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour éliminer l'utilisation de mesures économiques coercitives et unilatérales à l'encontre de pays en développement. Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, dans le cadre de la séance de l'Assemblée générale consacrée au vote sur la résolution 73/8, le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a dit que le Groupe regrettait que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis il y a presque 60 ans soit toujours pleinement en vigueur et continue d'être renforcé. Le Groupe des 77 a rappelé les mesures positives prises de 2015 à 2016 par le Gouvernement américain précédent, qui, bien qu'insuffisantes pour mettre fin au blocus, allaient dans la bonne direction. La politique actuelle constitue un recul dans le processus visant la normalisation des relations entre les deux pays. Les effets négatifs prolongés du blocus, comme les sanctions économiques et les restrictions aux déplacements, sont un sujet de vive préoccupation pour le Groupe. Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis a entraîné des pertes commerciales s'élevant à plus de 4 milliards de dollars entre avril 2017 et juin 2018<sup>47</sup>.

Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le blocus représente, à prix courants, des pertes estimées à plus de

<sup>45</sup> Voir A/73/PV.29.

<sup>46</sup> Voir document final de la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, par. 557. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.mfa.gov.az/en/news/909/5599>.

<sup>47</sup> Ibid.

130 milliards de dollars et « a laissé une marque indélébile sur la structure économique du pays <sup>48</sup> ». Le Groupe des 77 a également déclaré que les investissements étrangers limités et l'accès laborieux à l'aide au développement se sont directement traduits par des difficultés économiques et des répercussions humanitaires pour le peuple cubain. Il a par ailleurs rappelé que Cuba s'est toujours fortement impliquée dans la communauté internationale, notamment en fournissant une assistance médicale remarquable aux pays en ayant besoin. « L'aide médicale d'urgence fournie par Cuba aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de l'Ebola est une bonne illustration de sa solidarité avec la communauté internationale. »

À la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) en avril 2018, les ministres de plus de 120 pays ainsi que plusieurs États observateurs et organisations internationales ont exprimé, au paragraphe 557 de leur document final, leur regret quant aux mesures prises par l'actuel Gouvernement américain pour renforcer le blocus économique, commercial et financier contre Cuba, qui ont constitué un pas en arrière dans le processus de normalisation des relations bilatérales.

Les ministres du Mouvement non aligné ont à nouveau demandé au Gouvernement américain de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui constitue un obstacle majeur à son plein développement. Ils ont également exhorté le Président des États-Unis à user de ses vastes pouvoirs exécutifs pour modifier en profondeur le blocus qui, en plus d'être unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause de lourdes pertes matérielles et de graves dommages économiques au peuple cubain. Ils ont une fois encore demandé instamment que les résolutions de l'Assemblée générale 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5 et 72/4 soient strictement appliquées, et que les principes fondamentaux de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, principes consacrés par la Charte, soient respectés. Ils se sont dits profondément préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus imposé à Cuba et hostiles au renforcement des mesures financières prises par le Gouvernement américain pour durcir ce blocus.

Entre juin 2015 et avril 2018, plusieurs documents finals rejetant aussi le recours à des mesures coercitives unilatérales, notamment le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ont été adoptés à l'issue de conférences des Nations Unies et d'autres forums. Ainsi, en septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté par consensus le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Au paragraphe 30, « il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement ».

## Conclusions

Il conviendrait d'entreprendre une analyse plus approfondie des effets de toutes les mesures coercitives unilatérales qui entravent actuellement l'exercice et

<sup>48</sup> Voir communiqué du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Special Rapporteur on the negative impact of the unilateral coercive measures on the enjoyment of human rights » (consulté le 12 juillet 2019).

l'application des droits de la personne. Une telle analyse serait particulièrement importante en ce qu'elle permettrait d'évaluer les répercussions de ces mesures sur l'exercice des droits de la personne des habitants des pays touchés, notamment les femmes, les personnes âgées et les enfants, qui sont trop souvent ceux qui en pâtissent le plus, comme c'est le cas avec l'interdiction d'accès à des médicaments et aux technologies nécessaires à la production de médicaments frappant Cuba et la République islamique d'Iran, deux pays touchés par le blocus imposé par les États-Unis.

L'Organisation des Nations Unies serait la mieux placée pour effectuer ce type d'analyse et d'évaluation de façon régulière et approfondie. À cet égard, la nomination par le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution [27/21](#), d'un Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a constitué un progrès important. Dans cette résolution, le Conseil a également décidé d'organiser tous les deux ans une réunion-débat consacrée aux mesures coercitives unilatérales et aux droits de la personne. La visite du Rapporteur spécial au Soudan a donné des résultats notables qui ont contribué à ce que les États-Unis revoient leur politique à l'égard du pays africain.

Compte tenu des incidences négatives du blocus imposé à Cuba sur les droits fondamentaux du peuple cubain et le droit au développement du pays, le Centre Sud appuie l'appel lancé de longue date par l'Assemblée générale et tous les pays en développement pour qu'il soit mis fin dès que possible à ce blocus, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

---